



Études économiques de l'OCDE MAROC

SEPTEMBRE 2024



Études économiques de l'OCDE : Maroc 2024

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2024), *Études économiques de l'OCDE : Maroc 2024*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1aad09d0-fr>.

ISBN 978-92-64-63411-4 (imprimé)

ISBN 978-92-64-43675-6 (PDF)

ISBN 978-92-64-44529-1 (HTML)

ISBN 978-92-64-69479-8 (epub)

Études économiques de l'OCDE

ISSN 0304-3363 (imprimé)

ISSN 1684-3428 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Cavan-Images/Shutterstock.com. Résumé © Mounir Taha/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>.

© OCDE 2024



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution – Vous devez citer l'œuvre.

Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*

Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres.*

Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'œuvre.

Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Avant-propos

La présente Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) de l'OCDE, qui est chargé d'examiner la situation économique des pays membres. Cette étude fait partie du Programme pays de l'OCDE pour le Maroc 2 et est la première étude économique de l'OCDE sur le Maroc. La date limite pour les données utilisées dans l'étude est le 30 juin 2024.

La situation et les politiques économiques du Maroc ont été examinées par le Comité le 9 juillet 2024, avec la participation d'une délégation de représentants des autorités marocaines, conduite par M. Adil HIDANE, Directeur des études et des prévisions financières au Ministère de l'économie et des finances. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des discussions et a reçu l'approbation finale en tant que rapport convenu de l'ensemble du Comité le 1er août 2024. L'étude a été compilée et révisée en étroite collaboration avec des représentants de haut niveau des institutions officielles nationales, notamment le département du Chef du Gouvernement ; le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) ; Bank Al-Maghrib (Banque Centrale) ; le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ; le Ministère de l'Economie et des Finances ; le Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports ; le Ministère de la solidarité, de l'intégration sociale et de la famille ; le Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement en charge de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques ; l'Office des Changes ; l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) ; et l'Observatoire marocain de la micro, petite et moyenne entreprise (OMTPME).

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le comité par Margit MOLNAR, Michael ABENDSCHEIN, Taoufik ABBAD, Abdenbi EL ANSARY, Peter JARRETT, Badr LAZRAK, Cyrille SCHWELLNUS, et Jen-Hsuan (Paul) YU, sous la supervision de Sebastian BARNES. Il a bénéficié des commentaires fournis à différents stades par Luiz DE MELLO, Isabell KOSKE, Gizem GERGIN, et Sebastien TURBAN (Département économique) ainsi que par des experts du Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes, du Centre de politique et d'administration fiscales, du Centre de développement de l'OCDE, des Directions des affaires financières et des entreprises, de l'éducation et des compétences, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, de l'environnement, de la gouvernance publique, des relations mondiales et de la coopération, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des échanges et de l'agriculture. Mafalda TRINCAO et Lúcia DANIEL ont apporté leur aide à la recherche statistique et Jean-Rémi BERTRAND a apporté son soutien éditorial.

Après avoir mis en œuvre avec succès la première phase du Programme-Pays Maroc (2015-2019), le Secrétaire général de l'OCDE et le Chef du gouvernement du Royaume du Maroc ont signé le Protocole d'accord pour la deuxième phase en juin 2019. Le Programme-pays pour le Maroc 2 est conçu pour soutenir la mise en œuvre du Nouveau modèle de développement du Maroc, un plan visionnaire destiné à accélérer la croissance durable, à favoriser l'équité sociale et à positionner le pays comme une force compétitive dans l'économie mondiale de demain. Le programme national s'articule autour de quatre piliers : i) améliorer la gouvernance publique et lutter contre la corruption ; ii) rendre le Maroc plus attrayant pour les investisseurs et améliorer la compétitivité ; iii) favoriser une société plus inclusive en soutenant l'éducation et l'émancipation économique des femmes ; iv) libérer le potentiel des régions du Maroc. Il comprend 15 projets répartis dans 6 directions de l'OCDE.

Dans le cadre du Programme Pays II, coordonné par le département du Chef du Gouvernement, le projet d'étude et bureau économique a été lancé par Mme Nadia FETTAH, Ministre de l'Economie et des Finances, le 20 février 2023.

Du côté marocain, le Dr Ahmed Khalid BENOMAR, conseiller du ministre de l'économie et des finances, a coordonné la contribution au Maroc. Le bureau national du Département des affaires économiques s'est rendu à plusieurs reprises au Maroc, notamment dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et a rencontré un large éventail de responsables marocains ainsi que des représentants des partenaires sociaux, du secteur privé, d'universitaires et d'experts basés dans le pays. Des informations sur la dernière enquête et les précédentes, ainsi que des détails sur la préparation des enquêtes, sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/eco/surveys

Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	10
1. Principaux éclairages sur l'action publique	18
1.1. Introduction	19
1.2. L'économie se redresse régulièrement malgré le séisme dévastateur de 2023	21
1.3. La mise en place progressive d'un régime de ciblage de l'inflation contribuerait à renforcer la stabilité économique	29
1.4. Les risques pesant sur la stabilité financière semblent maîtrisés, mais des vulnérabilités subsistent	31
1.5. Gérer les finances publiques et assurer la viabilité des réformes	33
1.6. Priorités à moyen terme pour assurer une croissance inclusive et durable plus forte	51
Références	73
2. Améliorer l'investissement, les résultats des entreprises et la productivité	76
2.1. Accroître la productivité est possible	77
2.2. Relever le niveau des compétences pour accroître la productivité	85
2.3. Attirer des investissements plus nombreux et de meilleure qualité	88
2.4. Augmenter la valeur ajoutée du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales	92
2.5. Mettre en place des incitations à investir et améliorer le climat des affaires	98
2.6. Instaurer des règles du jeu équitables	105
2.7. Réaliser un saut technologique grâce à la transformation numérique	112
2.8. Innover pour rattraper le retard accumulé	114
Références	120
3. Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	124
3.1. Le marché du travail marocain dans une perspective internationale	126
3.2. Lutter contre une activité informelle largement répandue	135
3.3. Des réformes pour réduire le chômage des jeunes	143
3.4. Renforcer le rôle des femmes sur le marché du travail formel	150
References	154
GRAPHIQUES	
Graphique 1. La croissance doit être renforcée	10
Graphique 2. L'écart de productivité du travail reste important	12
Graphique 3. L'informalité est généralisée	13
Graphique 4. La plupart des femmes et des jeunes sont inactifs sur le marché du travail	14
Graphique 5. La rareté de l'eau suscite des préoccupations croissantes	15
Graphique 1.1. Il y a une marge pour accélérer le processus de rattrapage	20
Graphique 1.2. L'économie se redresse	22

Graphique 1.3. L'inflation a reflué après avoir atteint un pic au début de 2023	23
Graphique 1.4. La production de céréales a chuté en 2022 en raison de graves sécheresses	24
Graphique 1.5. Le taux de chômage a augmenté, et celui des jeunes a doublé au cours des dix dernières années	25
Graphique 1.6. Structure des échanges de biens du Maroc	26
Graphique 1.7. Principaux partenaires pour les exportations et les importations	26
Graphique 1.8. Le stock d'investissement direct étranger et les envois de fonds des travailleurs émigrés ont augmenté	27
Graphique 1.9. Les financements bancaires jouent un rôle central et le secteur financier est concentré	32
Graphique 1.10. Le système financier semble solide	33
Graphique 1.11. Les subventions ont nettement creusé le déficit budgétaire pendant les crises énergétiques	34
Graphique 1.12. Le solde budgétaire devrait s'améliorer	37
Graphique 1.13. Le vieillissement démographique pourrait peser sur les finances publiques à long terme	38
Graphique 1.14. Les recettes et les dépenses des administrations publiques sont comparables à celles des pays voisins	41
Graphique 1.15. Les dépenses d'éducation du Maroc en pourcentage du PIB sont plus élevées que celles d'autres pays	45
Graphique 1.16. Les impôts indirects constituent une source essentielle de recettes et un nombre relativement réduit de personnes contribuent à la plus grande partie des recettes tirées des impôts sur le revenu	47
Graphique 1.17. Les recettes non fiscales sont faibles et proviennent des ventes de biens ou des revenus de la propriété	49
Graphique 1.18. Une grande partie des recettes non fiscales provenant des entreprises publiques leur est affectée en retour	49
Graphique 1.19. Les membres de l'UE sont les principaux partenaires au développement du Maroc, leur soutien étant principalement axé sur les domaines économique et social	51
Graphique 1.20. Le Maroc doit rattraper son retard en matière de productivité du travail et mieux utiliser ses ressources en main-d'œuvre	56
Graphique 1.21. Les écarts de productivité et d'utilisation de la main-d'œuvre sont considérables entre les plus grandes régions	57
Graphique 1.22. Les apports de facteurs de production ont été les principaux moteurs de la croissance	57
Graphique 1.23. Le niveau de corruption perçue est élevé, en particulier concernant la corruption au sein de l'appareil législatif et le détournement de fonds et la corruption dans le secteur public	60
Graphique 1.24. Les entreprises déclarent que les contreparties sont la norme pour un nombre conséquent de transactions commerciales	61
Graphique 1.25. Trajectoire du Maroc vers la neutralité carbone à l'horizon 2050	63
Graphique 1.26. Sources d'émissions et d'électricité au Maroc	64
Graphique 1.27. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité et la capacité installée doit s'accélérer	65
Graphique 1.28. Les taxes environnementales en vigueur au Maroc sont faibles	67
Graphique 1.29. Une faible part des émissions du Maroc sont couvertes par un mécanisme de taxation ou de tarification	68
Graphique 1.30. Les ressources en eau du Maroc s'épuisent	69
Graphique 2.1. L'écart de productivité du travail est important et ne s'est pas réduit	78
Graphique 2.2. L'écart de productivité est important dans de nombreux secteurs manufacturiers	79
Graphique 2.3. Les grandes entreprises tendent à être plus productives	80
Graphique 2.4. La part des services dans la valeur ajoutée est plus élevée que la moyenne	81
Graphique 2.5. L'intégration vers l'amont dans les chaînes d'approvisionnement est plus marquée que la moyenne de l'OCDE et l'intégration vers l'aval est la plus forte dans l'industrie minière	82
Graphique 2.6. Près d'un tiers de la valeur ajoutée exportée est produite dans l'industrie manufacturière	83
Graphique 2.7. Les exportations présentent un degré de complexité relativement faible	83
Graphique 2.8. La plupart des entreprises marocaines comptent dix salariés ou moins, et peu exportent par rapport aux pays de l'OCDE	84
Graphique 2.9. La dynamique des entreprises s'est essouffée	85
Graphique 2.10. La majorité de la population a seulement un niveau d'éducation primaire ou inférieur	86
Graphique 2.11. Les taux d'alphabétisation se sont améliorés, surtout pour les jeunes	87
Graphique 2.12. Le stock de capital par habitant est faible et le rendement du capital est comparable à celui d'autres pays émergents	89
Graphique 2.13. La moitié de l'investissement va à l'immobilier et aux infrastructures	90
Graphique 2.14. La qualité des infrastructures est comparable à celle de certains pays de l'OCDE	90

Graphique 2.15. Les industries manufacturières et le secteur immobilier ont été les premiers bénéficiaires des entrées d'investissement direct étranger (IDE)	92
Graphique 2.16. Le nombre de produits d'exportation dotés d'un avantage comparatif est comparable à celui de pays similaires, mais il a diminué au fil du temps	93
Graphique 2.17. La part des exportations de haute technologie est faible, mais celle des exportations de moyenne-haute technologie augmente	94
Graphique 2.18. Les droits de douane ont diminué, mais ils restent plus élevés que dans les pays de l'OCDE et certaines économies émergentes	96
Graphique 2.19. Les exportations vers l'Afrique subsaharienne et leur diversité augmentent à un rythme rapide	97
Graphique 2.20. Les restrictions à l'entrée d'entreprises étrangères sont modestes, sauf dans certains secteurs de services	108
Graphique 2.21. Près de la moitié des entreprises marocaines sont en concurrence avec des entreprises informelles, et nombre d'entre elles considèrent qu'il s'agit d'un obstacle majeur	109
Graphique 2.22. Des garanties sont nécessaires pour la plupart des prêts	111
Graphique 2.23. Le Maroc a du retard à combler dans le domaine de l'administration électronique	113
Graphique 2.24. Un renforcement des ressources et des résultats de la recherche s'impose	115
Graphique 2.25. Le Maroc a du retard à combler en termes de capacités de recherche universitaire	116
Graphique 3.1. La population augmente, y compris le nombre de personnes d'âge actif	126
Graphique 3.2. La part estimée de travailleurs informels, agriculture incluse, est relativement élevée	129
Graphique 3.3. Le taux d'emploi informel est plus élevé que dans certains autres pays de la région MENA à tous les niveaux de revenu	130
Graphique 3.4. Panorama de la situation sur le marché du travail marocain	131
Graphique 3.5. Le chômage des jeunes est à la hausse	132
Graphique 3.6. Les taux de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif sont assez élevés, surtout pour les femmes, mais tendent à la baisse	133
Graphique 3.7. Le taux d'activité sur le marché du travail des femmes est faible	135
Graphique 3.8. Le salaire minimum, relativement élevé, stagne en termes réels	140
Graphique 3.9. Le taux de décrochage scolaire a progressivement diminué, mais il demeure élevé dans le secondaire	145
Graphique 3.10. Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire demeure faible en comparaison internationale	146
Graphique 3.11. Les résultats du Maroc au PISA 2022 étaient faibles dans les trois matières	147
Graphique 3.12. Une situation socioéconomique élevée est corrélée avec de meilleurs résultats au PISA	147

TABLEAUX

Tableau 1. L'activité économique s'accélère	11
Tableau 1.1. La croissance devrait monter en régime	28
Tableau 1.2. Événements à faible probabilité qui pourraient modifier sensiblement les perspectives	29
Tableau 1.3. Les réformes ont nettement réduit les subventions à vocation générale tout en renforçant la sécurité sociale et en ciblant les aides sociales	35
Tableau 1.4. La taille des administrations marocaines est plus grande qu'il n'y paraît	44
Tableau 1.5. Estimation de l'impact budgétaire de certaines réformes	50
Tableau 1.6. Niveau observé et objectif visé pour certains indicateurs figurant dans le nouveau modèle de développement	52
Tableau 1.7. Effet estimé de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant	55
Tableau 1.8. Les pauvres tendent à être inactifs, vivent en milieu rural et sont plus susceptibles d'être analphabètes	59
Tableau 1.9. Les inégalités intra-régionales de revenu et de consommation sont plus marquées que les inégalités inter-régionales	59
Tableau 1.10. Recommandations à l'intention des pouvoirs publics issues du chapitre « Principaux éclairages sur l'action publique »	71
Tableau 2.1. Recommandations formulées dans le présent chapitre	118
Tableau 3.1. Principales données sur le marché du travail (emplois informels inclus), 2023	125
Tableau 3.2. Les contrats de travail formels sont de plus en plus répandus, surtout pour les personnes qualifiées	139
Tableau 3.3. Principale méthode de recherche d'emploi utilisée, 2019, en %	144

Tableau 3.4. L'indice Institutions sociales et égalité des genres en comparaison internationale	151
Tableau 3.5. Recommandations formulées dans le présent chapitre	153

ENCADRÉS

Encadré 1.1. Régime et politique de change	30
Encadré 1.2. Programme d'aide directe au logement	35
Encadré 1.3. La dette est viable à politiques inchangées	38
Encadré 1.4. Le cadre budgétaire a été renforcé par un cadre budgétaire à moyen terme	40
Encadré 1.5. Dépenses et recettes publiques au Maroc	42
Encadré 1.6. Effet budgétaire des réformes	50
Encadré 1.7. Le rôle de l'aide extérieure évolue	51
Encadré 1.8. Le nouveau modèle de développement du Maroc	52
Encadré 1.9. S'orienter parmi les statistiques et les données marocaines	54
Encadré 1.10. Quantification de l'impact de certaines réformes structurelles	54
Encadré 2.1. Évaluation de la productivité des entreprises marocaines à partir de microdonnées	79
Encadré 2.2. Les liens commerciaux et d'investissement du Maroc avec l'Afrique	96
Encadré 2.3. La nouvelle Charte de l'investissement du Maroc	98
Encadré 2.4. Catégories de terres, droits d'usufruit et mobilisation du foncier au Maroc	101
Encadré 2.5. Mesures récentes destinées à améliorer le climat des affaires	103
Encadré 2.6. L'Office chérifien des phosphates (OCP)	105
Encadré 3.1. Leviers pour réduire l'économie informelle	135
Encadré 3.2. Le nouveau système d'aides directes	137
Encadré 3.3. Deux cas de formalisation du marché du travail réussie	142
Encadré 3.4. Le système marocain de politiques actives du marché du travail	144
Encadré 3.5. La feuille de route 2022-27 pour améliorer les résultats scolaires	148

STATISTIQUES DE BASE DU MAROC, 2023

(Les chiffres entre parenthèses renvoient à la moyenne de l'OCDE)¹

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL					
Population (millions)	37.8		Densité de population par km ²	84.8	(39.2)
Moins de 15 ans (%)	26.3	(17.0)	Espérance de vie à la naissance (années, 2022)	75.0	(79.6)
Plus de 65 ans (%)	8.0	(18.3)	Hommes (2022)	72.9	(77.0)
Population immigrée (% de la population, 2019)	0.3	(13.2)	Femmes (2022)	77.2	(82.4)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.0	(0.4)	Dernières élections générales		Septembre 2021
ÉCONOMIE					
Produit intérieur brut (PIB)			Ventilation de la valeur ajoutée (%)		
À prix courants (milliards USD)	143.96		Agriculture, sylviculture et pêche	13.4	(2.8)
À prix courants (milliards MAD)	1 463.4		Industrie, dont construction	26.5	(27.2)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.6	(1.6)	Services	60.1	(70.0)
Par habitant (milliers USD, à PPA) ³	9.7	(59.0)			
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - En pourcentage du PIB					
Dépenses (2022)	34.1	(42.8)	Dette financière brute (2023)	69.5	(113.1)
Recettes (2022)	28.7	(39.5)	Dette financière nette (2022)	71.1	(67.3)
COMPTES EXTÉRIEURS					
Taux de change (MAD par USD)	10.13		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises, 2022)		
Taux de change à PPA (USD = 1, 2022)	3.66		Produits chimiques	24.6	
En pourcentage du PIB			Transport [¶]	18.2	
Exportations de biens et de services	44.0	(31.3)	Machines et électronique	15.3	
Importations de biens et de services	52.3	(31.5)	Principales importations (% du total des importations de marchandises, 2022)		
Solde des paiements courants	-0.6	(-0.3)	Combustibles	20.8	
Position extérieure globale nette	-54.1		Machines et électronique	16.1	
			Transport [¶]	9.8	
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
Taux d'emploi (15 ans et plus, %)	38.0	(58.0)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans ou plus, %)	13.0	(4.8)
Hommes	61.1	(65.5)	Jeunes (15-24 ans, %)	30.3	(10.6)
Femmes	15.5	(50.8)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	8.6	(1.2)
Taux d'activité (15 ans et plus, %)	43.6	(60.9)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (% , 2020, OCDE : 2022) ²	13.5	(40.7)
Durée de travail hebdomadaire moyenne (2022, OCDE : 2023)	44.0	(37.3)	Dépense intérieure brute de R-D (% du PIB, 2010, OCDE : 2021)	0.7	(2.9)
ENVIRONNEMENT					
Approvisionnements totaux en énergie primaire par habitant (tep, 2022)	0.6	(3.8)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2021, OCDE : 2022)	1.8	(7.8)
Énergies renouvelables (% , 2022)	9.0	(12.0)	Ressources intérieures renouvelables en eau douce par habitant (milliers de m ³ , 2020)	0.8	
Exposition à la pollution atmosphérique (% de la population exposé à une concentration en PM2.5 > 10 µg/m ³ , 2020)	99.8	(56.5)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2015, OCDE : 2022)	0.2	(0.5)
SOCIÉTÉ					
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2013, OCDE : dernières données disponibles)	0.395	(0.315)	Résultats scolaires (score au PISA 2022)		
Écart de pauvreté à 3.65 USD par jour (à PPA de 2017, %, 2013)	2.2	(0.0)	Compréhension de l'écrit	339	(476)
			Culture mathématique	365	(472)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Culture scientifique	365	(485)
Santé (2021, OCDE : 2022)	5.7	(9.2)	Proportion de femmes au parlement (% , 2022)	24.3	(32.8)
Retraites (2022, OCDE : 2019)	4.9	(9.5)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2021, OCDE : 2023)	0.8	(0.4)
Éducation (dépenses publiques, % du RNB, 2021)	5.2	(4.4)			

¹ L'année est indiquée entre parenthèses lorsqu'elle diffère de celle qui figure dans le titre du présent tableau. Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles pour les pays de l'OCDE est calculée lorsque ces données existent pour au moins 80 % des pays membres de l'Organisation.

² Pour le Maroc, les données concernent les 15-64 ans.

³ L'agrégat OCDE est une moyenne pondérée.

Source : Calculs effectués à partir d'informations extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie, Organisation internationale du travail, Fonds monétaire international, Nations Unies et Banque mondiale.



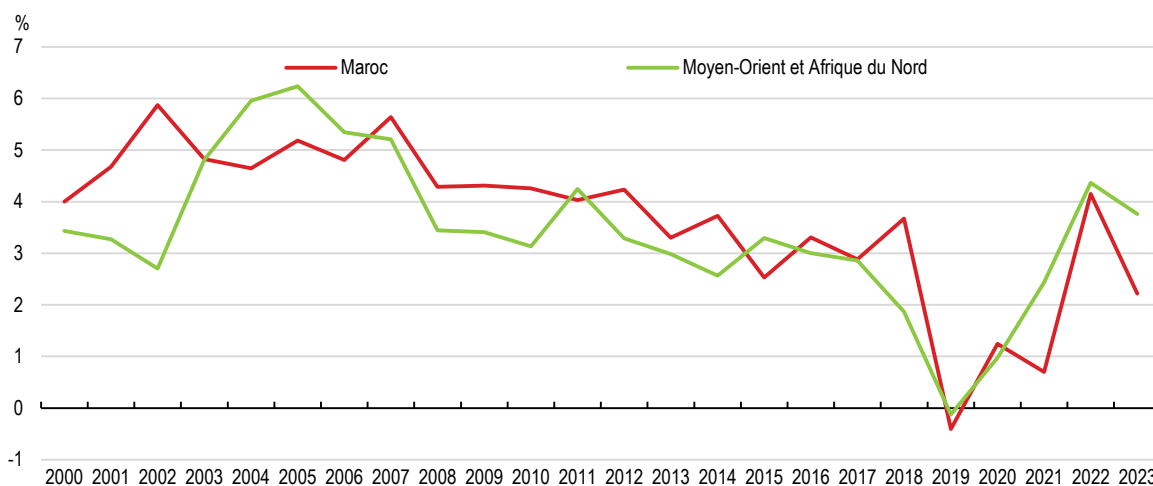
Résumé

Le Maroc continue d'enregistrer une solide reprise, malgré le tremblement de terre et les sécheresses

La croissance a rebondi après la pandémie et la crise énergétique, en dépit du séisme de 2023 et des épisodes de sécheresse. Le Maroc a engagé des réformes majeures pour encourager l'investissement et améliorer la protection sociale, mais une trajectoire de convergence plus forte sera nécessaire pour concrétiser la vision exprimée dans son Nouveau modèle de développement.

Graphique 1. La croissance doit être renforcée

Variation du PIB sur trois ans, aux prix du marché



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde

StatLink  <https://stat.link/g08d3f>

L'activité économique poursuit son redressement, tirée par la consommation, l'investissement et les solides résultats à l'exportation. La vigueur de l'investissement s'explique par le taux élevé d'utilisation des capacités, et sera stimulé par les incitations gouvernementales au titre de la nouvelle Charte de l'investissement. L'inflation a reflué à la faveur de la modération des prix des produits alimentaires, créant une marge d'abaissement des taux directeurs en juin 2024. Les risques financiers semblent maîtrisés grâce à la solidité

des volants de fonds propres des banques et à des provisionnements adéquats, même si le niveau des prêts non performants est élevé.

Le Maroc bénéficie d'un régime macroéconomique stable, le déficit est en train de se réduire après la pandémie et la crise de l'énergie, et le ratio de dette publique avoisine 70 % du PIB. Une politique budgétaire active a permis de gérer les chocs récemment subis par l'économie, mais le déficit est maintenant en train de se réduire, à mesure que l'économie se redresse et que des mesures

importantes, mais se compensant globalement, sont prises en matière de dépenses et de fiscalité. Les plans existants visant à ramener le déficit à 3 % d'ici 2026 devraient être mis en œuvre. Il faudrait une nouvelle règle budgétaire qui soit fondée sur un objectif d'endettement à moyen terme et une règle de dépenses pour aider à gérer les tensions futures.

Les réformes ont eu pour effet d'étendre la couverture de l'assurance maladie et de l'aide sociale, tout en remplaçant certaines subventions à l'énergie. Ces mesures permettront d'améliorer la vie de nombreux Marocains et de rendre l'aide sociale plus efficace.

Pour pouvoir financer les réformes et élargir la base d'imposition, il faudrait réduire l'économie informelle, et accroître certaines recettes. Améliorer les incitations fournies par le système de prélèvements et de prestations en

Tableau 1. L'activité économique s'accélère

	2022	2023	2024	2025
PIB réel aux prix du marché (variation annuelle en pourcentage)	1.5	3.4	3.5	4.0
Indice des prix à la consommation (% de variation)	6.6	6.1	2.3	2.0
Solde budgétaire de l'administration centrale (% du PIB)	-5,4	-4,3	-4,0	-3,5
Dette brute de l'administration centrale (% du PIB)	71,5	69,5	68,9	68,2
Solde de la balance courante (% du PIB)	-3,6	-0,6	-2,5	-2,9

Source : OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, n° 115 (base de données) et actualisations.

De nouvelles mesures soutiendraient les efforts déployés pour stimuler la productivité

La productivité du travail a augmenté et les flux d'IDE ont été importants. Cependant, l'investissement privé intérieur est faible et les entreprises marocaines sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'obtenir de meilleurs résultats.

Bien qu'il se soit réduit, l'écart de productivité du travail entre le Maroc et les pays à la frontière reste important. Les entreprises multinationales de quelques secteurs stimulent la productivité industrielle, mais les liens avec l'économie locale pourraient être renforcés. La valeur ajoutée domestique reste concentrée dans des activités moins sophistiquées, le nombre de produits pour lesquels les entreprises marocaines sont compétitives à l'international est en diminution, et elles exportent moins de biens de haute technologie, mais plus de biens de moyenne-haute technologie, que par le passé. L'ampleur de l'économie informelle et la petite

abaissant les taux des cotisations pour les plus bas salaires, en généralisant l'utilisation du numérique et en renforçant l'application de la législation fiscale permettrait de dégager des recettes supplémentaires et, partant, de réduire certains taux. Les redevances provenant des sociétés minières et les dividendes des entreprises publiques sont actuellement faibles. Taxer les émissions de gaz à effet de serre permettrait de générer des recettes supplémentaires.

L'éventail de statistiques et de données actualisées et de haute qualité est limité par rapport aux meilleures pratiques internationales, ce qui complique la mise en œuvre de politiques judicieusement conçues. L'appareil statistique national devrait être réorganisé et des investissements doivent être réalisés pour améliorer la disponibilité de statistiques actualisées et de haute qualité.

taille des entreprises freinent la croissance de la productivité.

Le secteur public et les entreprises publiques ont massivement investi, et la nouvelle Charte de l'investissement vise maintenant à stimuler l'investissement privé par le biais des subventions et des mesures destinées à améliorer le climat des affaires. Bien que les infrastructures sont relativement de bonne qualité, la formation de capital est depuis longtemps dominée par le secteur public, et l'efficacité des investissements est faible. Les investissements du secteur public devraient être

mieux ciblés et mieux gérés. De nouvelles mesures d'incitation et d'accompagnement, comme l'octroi de terrains et l'amélioration du climat des affaires, visent à développer l'investissement privé. Veiller à ce que les incitations soient équilibrées entre les secteurs nouveaux et établis contribuerait à élargir la base industrielle.

Des efforts ont été faits pour améliorer le climat des affaires. Le Conseil de la concurrence a été renforcé. Les entreprises publiques jouent un rôle significatif dans l'économie, et leur gouvernance pourrait être améliorée conformément aux réformes en cours, pour garantir des règles du jeu équitables.

Le cadre de lutte contre la corruption a été renforcé, mais des améliorations sont encore possibles. Les entreprises font état de contreparties qui alourdissent les coûts de transaction dans leurs interactions avec l'administration publique. Poursuivre les efforts engagés pour lutter contre la corruption et progresser davantage dans la dématérialisation des transactions permettraient de réduire les possibilités de corruption.

En matière d'innovation, les activités et les dépenses sont peu élevées, et l'adoption des technologies numériques par les entreprises et les travailleurs marocains se fait lentement.

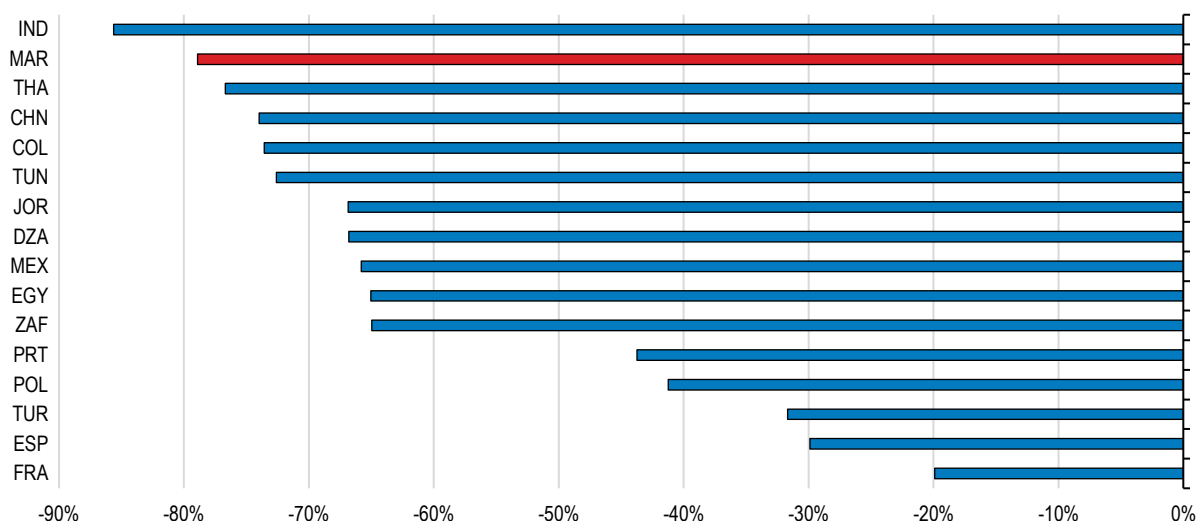
Garantir la poursuite d'un accès concurrentiel à l'internet, une meilleure protection des consommateurs du commerce électronique et offrir aux travailleurs des formations au numérique ciblées permettrait de tirer le meilleur parti des nouvelles opportunités offertes par la transition numérique. Développer un meilleur soutien à l'innovation contribuerait à créer de nouveaux débouchés pour les entreprises.

Il faudrait améliorer les compétences et les résultats scolaires pour favoriser une économie plus productive.

Les compétences de base en lecture et en calcul ont progressé, mais les résultats scolaires restent relativement faibles et de nombreux jeunes continuent de quitter l'école à un âge précoce. Une réforme majeure du système scolaire est en cours pour améliorer l'enseignement. Un enseignement supérieur professionnel en entreprise et davantage axé sur le marché permettrait une meilleure préparation des jeunes au marché du travail et une meilleure adaptation de l'offre aux besoins en compétences.

Graphique 2. L'écart de productivité du travail reste important

Écart en pourcentage par rapport aux États-Unis en termes de PIB par personne occupée, 2022



Note : En dollars constants de 2017 à PPA.

Source : Calculs de l'OCDE à partir des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

StatLink  <https://stat.link/ytgs47>

Accroître le nombre des emplois de qualité dans le secteur formel et relever le taux d'activité permettraient d'élever les niveaux de vie

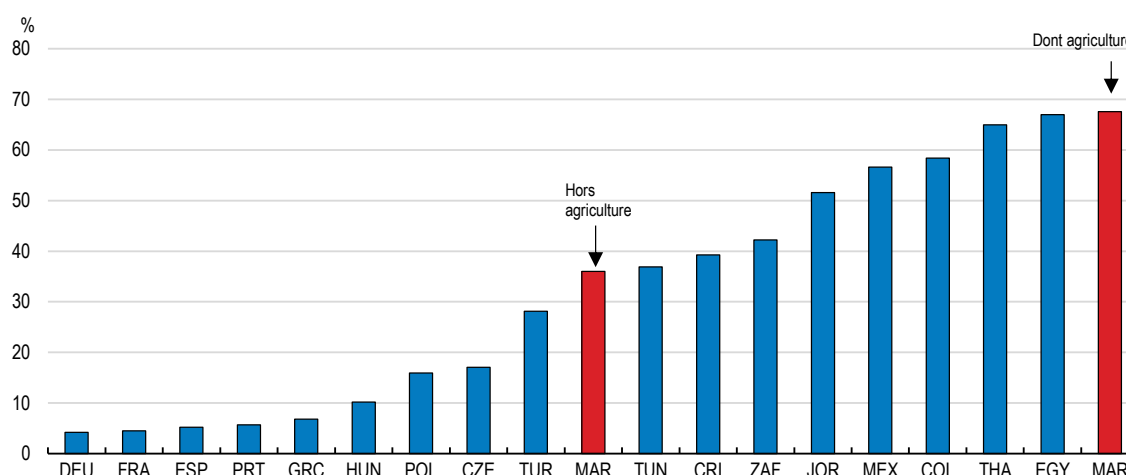
La jeunesse de la population marocaine est un atout, mais le marché du travail pâtit de l'informalité, du niveau élevé du chômage des jeunes et du faible taux d'emploi des femmes. L'émigration est importante.

Des réformes de grande ampleur sont en cours pour élargir l'assurance sociale et lutter contre l'activité informelle généralisée qui se traduit par des salaires peu élevés, des emplois de faible qualité et des compétences peu développées. Les entreprises et emplois informels sont particulièrement répandus dans les zones rurales et où la main-d'œuvre est peu qualifiée. Des réformes menées dans le passé ont permis d'officialiser certaines activités par la reconnaissance du travail indépendant et des entrepreneurs. Les réformes en cours ont pour effet d'étendre l'aide sociale et l'assurance maladie et prévoient l'inscription sur un nouveau registre social, qui pourrait être relié à l'agence pour l'emploi afin de faciliter la transition vers le marché du travail et d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Une approche intégrée est nécessaire pour inciter davantage les travailleurs et les entreprises à passer dans l'économie formelle et renforcer progressivement l'application de la réglementation et des

sanctions. Il pourrait être utile d'abaisser les taux des cotisations sociales pour les travailleurs faiblement rémunérés, de prendre en compte, lors de sa fixation, l'impact du salaire minimum sur la régularisation des activités informelles, et d'assouplir la législation en matière de protection de l'emploi, actuellement stricte.

Il est possible de mieux intégrer les femmes et les jeunes dans le marché du travail. Le taux d'activité des femmes est peu élevé, et il est en recul. Une série de mesures, notamment un meilleur accès au financement, la réduction des discriminations et la lutte contre les stéréotypes de genre, contribueraient à renforcer le rôle des femmes dans le marché du travail. Abaisser l'âge auquel des enfants peuvent fréquenter les services d'accueil subventionnés serait bénéfique au travail des femmes. Le chômage des jeunes est élevé, notamment chez les jeunes diplômés. Simplifier l'éventail des politiques actives et renforcer les obligations d'activation aideraient aussi les jeunes à trouver un emploi.

Graphique 3. L'informalité est généralisée
Part de l'emploi informel

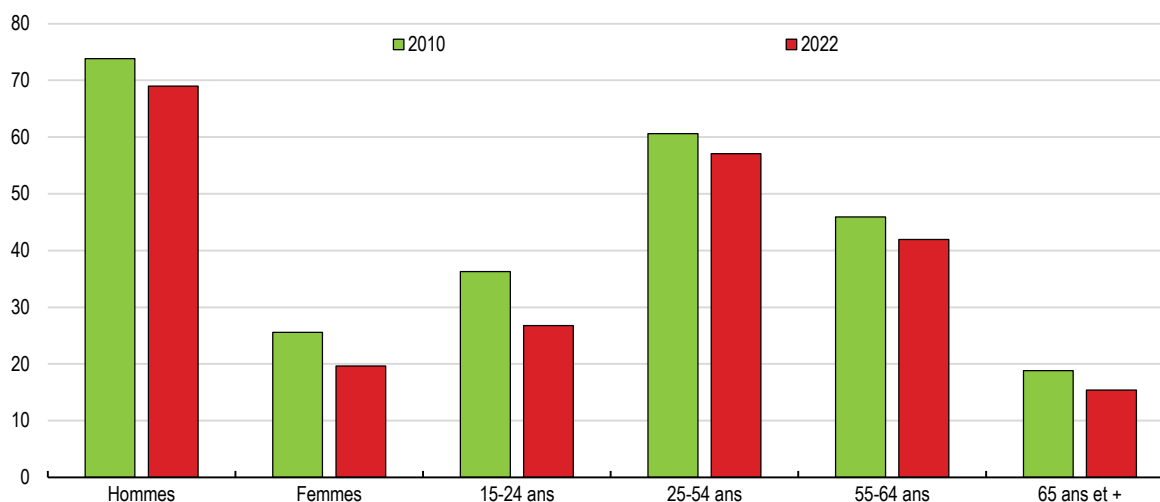


Source : OIT, Statistiques de la population active ; et Haut-Commissariat au Plan.
Voir les notes complètes dans le chapitre 3.

StatLink  <https://stat.link/sm1ugz>


Graphique 4. La plupart des femmes et des jeunes sont inactifs sur le marché du travail

Taux d'activité



Note : Population active divisée par catégorie de population.

Source : OIT, Enquête sur la population active.

StatLink  <https://stat.link/jmdwef>

Des politiques climatiques plus actives sont nécessaires, notamment pour faire face au stress hydrique

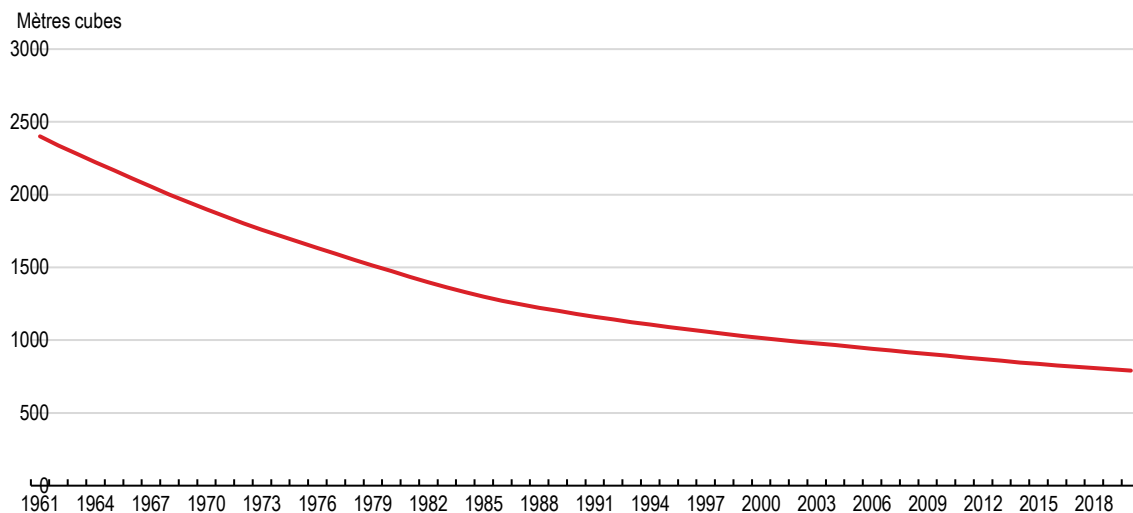
Le Maroc a pris l'engagement ambitieux de réduire ses émissions de carbone de 45.5 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, en tirant parti du potentiel du pays en matière de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Cependant, le pays est vulnérable au changement climatique, et il est déjà confronté à un stress hydrique important.

Bien que les émissions par habitant soient actuellement relativement faibles au Maroc, elles sont appelées à augmenter de manière significative dans un scénario de statu quo à mesure que l'économie croît. Le gouvernement devrait mettre en œuvre les mesures de transition climatique inscrites dans la stratégie de neutralité carbone à l'horizon 2050. Une approche globale de la tarification et de la taxation du carbone, soutenue par des réglementations et des aides au niveau sectoriel si nécessaire, contribuerait à ce que la transition climatique soit menée de manière efficiente, y compris via une hausse progressive des taxes sur les carburants.


L'eau, dont une grande partie est consommée par l'agriculture, devient de plus en plus rare avec la baisse des précipitations moyennes, et sera de plus en plus menacée à mesure que l'urbanisation et l'industrialisation vont se développer. Les tensions hydrologiques sont exacerbées par le faible prix de l'eau facturé aux usagers. Parallèlement aux efforts déjà déployés pour améliorer les infrastructures, il faudrait relever les prix de l'eau progressivement pour qu'ils reflètent le coût de sa fourniture et sa rareté, en prenant en compte les impacts sociaux.

Graphique 5. La rareté de l'eau suscite des préoccupations croissantes

Ressources renouvelables en eau douce par habitant



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

StatLink  <https://stat.link/wzcpf0>

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Gérer les réformes budgétaires tout en préservant la stabilité macroéconomique	
L'inflation a diminué, mais reste sensible à l'évolution des prix de l'énergie et des produits alimentaires.	Poursuivre le passage progressif à un cadre de ciblage de l'inflation et reprendre les préparatifs en vue d'un régime de change plus flexible.
Le solde budgétaire s'améliore avec le retrait des mesures temporaires de soutien, avec des mesures au niveau des dépenses et des recettes qui se compensent globalement.	Mettre en œuvre les plans budgétaires existants jusqu'en 2026 de façon à réduire légèrement le déficit. Remplacer la règle d'or par un objectif d'endettement à moyen terme et envisager d'adopter une règle de dépenses pour aider à maintenir les finances publiques sur la bonne voie.
Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale sont faibles.	Renforcer l'administration de l'impôt et l'application de la législation fiscale et continuer d'opérer le passage au paiement en ligne afin de promouvoir la régularisation des activités informelles.
Les recettes tirées des redevances sur les ressources naturelles sont relativement faibles, de même que les dividendes versés par les entreprises publiques.	Collecter des redevances plus importantes auprès des entreprises exploitant des gisements minéraux et fixer les taux de dividendes des entreprises publiques de manière prévisible et à un niveau plus élevé.
Améliorer la collecte, la compilation et la diffusion des données	
La disponibilité limitée d'un large éventail de statistiques et de données actualisées et de qualité, conformes aux meilleures pratiques internationales, pèse sur la conception et la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.	Centraliser plus efficacement la collecte de données par l'intermédiaire d'un organisme national et accroître les investissements pour en améliorer le recueil et la diffusion.
Stimuler la croissance en menant des réformes propices à la productivité	
Le niveau d'instruction et les compétences de la population s'améliorent, mais restent relativement faibles. La formation professionnelle reste perçue comme faible malgré le prélèvement-formation instauré par l'État.	Développer la formation professionnelle en entreprise et accroître le nombre de contrats d'apprentissage. Intensifier les programmes de formation en alphabétisation et en compétences de base à l'écrit et en calcul.
La part de l'investissement consenti par l'État et par les entreprises publiques est relativement élevée, tandis que l'investissement privé est faible, tout comme l'efficacité globale de l'investissement.	Cibler les investissements publics dans des domaines où les retombées sociales sont importantes et recourir davantage à l'analyse coûts-avantages.
L'IDE est le moteur des activités industrielles, mais il est nécessaire d'élargir l'éventail des activités et d'accroître le niveau de complexité des exportations. La Charte de l'investissement vise à stimuler l'investissement privé.	Soumettre les incitations prévues par la Charte de l'investissement à une évaluation approfondie. Veiller à ce que les aides soient équilibrées entre les industries nouvelles et établies.
Le régime de propriété foncière est complexe et toutes les terres ne sont pas enregistrées dans le système formel.	Achever le système d'enregistrement des titres de propriété foncière afin de réduire les risques juridiques et d'améliorer la disponibilité de ces titres.
Les entreprises publiques jouent un rôle majeur et plusieurs d'entre elles fournissent des biens et services d'utilité publique tout en exerçant des activités à but lucratif.	Continuer de dissocier les activités commerciales et non commerciales des entreprises publiques et rémunérer les activités non commerciales à des conditions concurrentielles.
De nombreux secteurs sont dominés par quelques grandes entreprises et le jeu de la concurrence manque d'efficacité. Les enquêtes menées sur des pratiques ou des comportements anticoncurrentiels ont augmenté, alors qu'elles étaient peu nombreuses.	Continuer de renforcer l'application de la politique de la concurrence.
La transformation numérique semble moins avancée que dans les pays comparables de la région.	Maintenir les coûts de l'internet à un niveau abordable, renforcer la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique et offrir aux travailleurs des formations numériques ciblées et subventionnées.
Les activités d'innovation et de recherche sont relativement faibles.	Augmenter les aides publiques en faveur de l'innovation et développer l'écosystème de l'innovation.

Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	
L'activité informelle reste répandue malgré l'ambitieux programme d'élargissement de la protection sociale en cours, enfermant un grand nombre de personnes dans des emplois de mauvaise qualité.	Mettre en œuvre les réformes en cours de la protection sociale et réduire en même temps les taux des cotisations patronales sur les bas salaires. Renforcer le contrôle du paiement des cotisations sociales et augmenter le nombre d'inspecteurs du marché du travail.
La rigidité de la protection de l'emploi fait peser une lourde charge sur les employeurs, réduit la demande de main-d'œuvre et fait augmenter l'activité informelle.	Renforcer la flexibilité des contrats de travail permanent et temporaire.
Le chômage est élevé, surtout chez les jeunes, et beaucoup d'entre eux sont sortis du système éducatif et sans emploi (NEET).	Tenir compte de l'impact négatif éventuel sur les incitations à la régularisation des activités informelles lors de la fixation du salaire minimum. Consolider les nombreux programmes actifs du marché du travail (PAMT), et renforcer les mesures d'activation et le rôle de l'agence pour l'emploi.
Les résultats aux épreuves normalisées sont relativement faibles, un grand nombre d'élèves abandonnent encore leur scolarité à un jeune âge et les redoublements sont fréquents. Une grande réforme de l'école a été engagée.	Mettre en œuvre la réforme de l'école en cours et remplacer le redoublement par un accompagnement plus intensif des élèves qui prennent du retard.
Les femmes rencontrent un certain nombre de difficultés sur le marché du travail et leur taux d'activité est faible. Les services de garde sont gratuits pour les enfants à partir de 4 ans.	Multiplier les initiatives visant à renforcer l'intégration des femmes dans le marché du travail, notamment en améliorant leur accès au financement, en réduisant les discriminations et en luttant contre les stéréotypes de genre. Étendre l'offre de services gratuits de garde d'enfants et l'ouvrir à des enfants plus jeunes pour les femmes qui travaillent.
Lutter contre la corruption	
Le cadre de lutte contre la corruption a été renforcé, mais les entreprises indiquent verser des pots-de-vin en échange de services de la part de l'administration.	Poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, notamment en dématérialisant les interactions entre les citoyens et l'administration.
Remédier à la rareté de l'eau et engager la transition climatique	
Le Maroc s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire ses émissions de 45,5 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.	Mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions de carbone inscrites dans la stratégie pour la neutralité carbone.
Le Maroc envisage de mettre en place une taxe carbone.	Adopter une approche globale de la tarification et de la fiscalité du carbone, étayée par des réglementations et des aides au niveau sectoriel autant que besoin.
Le pays a connu des sécheresses répétées, et les ressources en eau douce sont sous tension du fait de la hausse de la demande, tandis que les redevances d'utilisation sont peu élevées.	Augmenter progressivement les redevances de prélèvement d'eau pour les porter à un taux qui permettra de couvrir en totalité les coûts de sa récupération tout en gérant l'impact social éventuel d'une telle mesure.

1. Principaux éclairages sur l'action publique

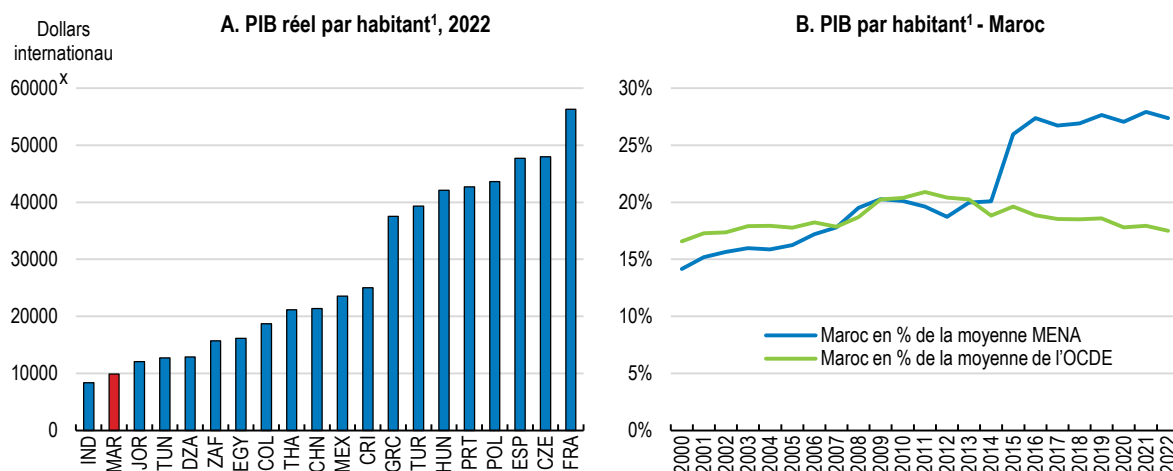
Les politiques monétaire et budgétaire prudentes menées par le Maroc ont permis d'assurer la stabilité macroéconomique et de soutenir l'économie au cours des crises récentes. Une réforme d'ampleur est en cours pour remplacer les subventions par des aides sociales ciblées et étendre la couverture de l'assurance maladie. Pour financer les réformes structurelles et élargir la base d'imposition, il sera nécessaire de mobiliser des recettes supplémentaires. Le Maroc a réussi une industrialisation rapide, évitant la « malédiction des ressources naturelles », notamment grâce à une économie relativement ouverte et à des entrées d'investissement dans des secteurs clés, mais il lui faut faire davantage pour éviter le « piège du revenu intermédiaire » et pour accélérer sa convergence avec les économies avancées. La hausse de la productivité bénéficierait de l'achèvement des réformes en cours et de l'adoption de nouvelles mesures destinées à encourager l'investissement privé, à stimuler la concurrence, à réduire la corruption et à lutter contre l'économie informelle répandue. Si le pays possède une population active jeune et en augmentation, une grande proportion de femmes et de jeunes restent exclus du marché du travail. De nombreux emplois échappent toujours au secteur formel et sont de faible qualité, tandis que le taux de chômage des jeunes citoyens est élevé. La qualité de l'enseignement et le niveau d'instruction pourraient être considérablement améliorés de façon à ce que les employeurs puissent trouver les compétences qu'ils recherchent. Le Maroc a pris des engagements ambitieux en vue de ramener à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires pour qu'il soit possible d'atteindre ces objectifs. Compte tenu des récentes sécheresses et de la demande croissante, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour gérer la pénurie d'eau.

1.1. Introduction

Le Maroc est sur la voie de la reprise après les multiples chocs négatifs qu'il a subis au cours des dernières années, dont la pandémie de COVID-19 puis la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie, la sécheresse récurrente et le tremblement de terre d'Al Haouz en 2023. La prudence des politiques budgétaires passées lui a permis d'intervenir à temps pour protéger les ménages et les entreprises de la baisse des revenus puis de la hausse des prix, tandis que la politique monétaire a été resserrée pour gérer la poussée d'inflation, mais les engagements de dépenses à plus long terme augmentent à mesure que certaines subventions sont remplacées par un élargissement du filet de protection sociale.

Bien qu'ayant augmenté régulièrement avant la pandémie, le revenu par habitant du Maroc reste nettement inférieur à celui des pays membres de l'OCDE et des pays comparables de la région, suggérant l'existence d'une ample marge de rattrapage (Graphique 1.1). La convergence par rapport aux économies avancées s'est poursuivie jusqu'en 2011, date à partir de laquelle le phénomène a commencé à s'inverser, ce qui signifie qu'en moyenne, les revenus par habitant augmentent depuis lors plus lentement au Maroc que dans les pays de l'OCDE. Si le revenu par habitant du Maroc s'est beaucoup rapproché du niveau moyen des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) en 2015, alors que nombre d'entre eux connaissaient un fléchissement de leur activité économique, cette convergence a depuis marqué le pas. La croissance du PIB s'est établie en moyenne aux alentours de 3 % au cours des cinq années qui ont précédé la pandémie, soit un niveau proche de celui observé dans certains pays comparables de la région, mais nettement inférieur à celui des pays les plus performants dont le niveau de PIB par habitant est similaire. Sur une plus longue période, le Maroc a connu un développement économique et social soutenu, avec une hausse constante du PIB par habitant au cours des dernières décennies, des améliorations en matière d'infrastructures, une augmentation de l'espérance de vie et une croissance démographique. Depuis le début des années 2000, la priorité est donnée à la stabilité macroéconomique, le développement du secteur privé est davantage encouragé et l'industrie s'est développée, notamment grâce à l'investissement étranger, même si les services et l'agriculture continuent de jouer un rôle important dans l'économie. Il existe des différences importantes entre les grandes villes et les zones rurales, en particulier celles situées dans des zones reculées et montagneuses, et deux langues officielles sont parlées, l'arabe et l'amazighe. Le Royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle dans laquelle l'exécutif est dirigé par le Chef du Gouvernement, issu du parti majoritaire à la Chambre des Représentants dont les membres sont élus au suffrage universel direct, le Roi présidant le Conseil des ministres qui délibère sur les orientations stratégiques de la politique de l'État et sur d'autres questions prévues par la constitution.

Graphique 1.1. Il y a une marge pour accélérer le processus de rattrapage



Note : 1. Prix courants à parité de pouvoir d'achat, en dollars internationaux par habitant.

Source : Fonds monétaire international (FMI), Perspectives de l'économie mondiale (base de données).

StatLink  <https://stat.link/m910cw>

La faiblesse des gains de productivité (chapitre 2) explique que la croissance n'ait pas été plus forte, et celle-ci a été trop faible pour générer suffisamment d'emplois pour les nouveaux entrants et pour faire face aux évolutions structurelles de l'emploi agricole (chapitre 3). L'économie informelle répandue a non seulement pour conséquence de faire perdurer des emplois de faible qualité, mais elle pèse aussi sur la hausse de la productivité et la croissance au niveau des entreprises et crée des règles du jeu inéquitables, empêchant par là même une concurrence porteuse d'efficacité. De plus, la petite taille du secteur manufacturier limite les possibilités de gains de productivité que pourrait apporter l'innovation, et entretient une situation marquée par un manque de complexité des produits et une faible valeur ajoutée. Même-si la croissance démographique régulière et la jeunesse de la population constituent des atouts, la participation au marché de travail demeure faible, en particulier chez les femmes et les jeunes. Les résultats de l'enseignement s'améliorent, mais restent relativement médiocres, et une réforme du système éducatif de grande ampleur est en cours. L'omniprésence de l'économie informelle, qui représente jusqu'à deux tiers des emplois, perpétue un modèle conjuguant des emplois de faible qualité, des salaires peu élevés et une protection sociale insuffisante.

Les autorités marocaines ont engagé de vastes réformes pour résoudre bon nombre de ces problèmes, en s'appuyant sur le dialogue national mené autour du Nouveau modèle de développement. Le principal instrument visant à stimuler l'investissement du secteur privé est la nouvelle Charte de l'investissement, qui combine un nouveau système d'incitations à l'investissement avec des améliorations de la gouvernance et des efforts destinés à améliorer le climat des affaires. Parallèlement, les autorités sont en train de supprimer progressivement les subventions au butane dont bénéficient depuis longtemps les ménages pour les remplacer par un programme d'aide sociale ciblée impliquant une inscription obligatoire dans un nouveau Registre social unifié, et une extension à grande échelle de la couverture maladie. Ces réformes visent à renforcer sensiblement le filet de protection sociale et parallèlement à amener un plus grand nombre de personnes dans l'économie formelle.

Dans ce contexte, les principaux messages à retenir de cette première Étude économique sont les suivants :

- La croissance économique continue de rebondir, l'inflation a diminué et la dette publique s'établit aux alentours de 70 % du PIB. Il faudrait mettre en œuvre les plans visant à réduire le déficit public d'ici à 2026 et à réorganiser parallèlement les dépenses et la fiscalité, notamment en réaffectant certaines subventions au nouveau programme d'aide sociale. Un objectif d'endettement et une

règle de dépenses aideraient à gérer les tensions sur les dépenses. Des mesures visant à développer la régularisation des activités informelles et une augmentation des recettes fiscales et non fiscales dans certains domaines contribueraient à financer les réformes structurelles et à élargir la base d'imposition.

- Pour atteindre les objectifs climatiques, une approche globale de la taxation du carbone accompagnée de mesures de soutien doit être envisagée. Des efforts supplémentaires s'imposent pour lutter contre les pénuries d'eau, notamment une hausse progressive des redevances.
- La productivité a été améliorée, mais la poursuite de la convergence serait favorisée par des mesures permettant d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre, d'accroître l'efficacité de l'investissement public, de mettre à profit les initiatives existantes pour encourager l'investissement privé, de garantir l'exercice de la concurrence et l'instauration de règles du jeu équitables, de réduire la corruption et de mettre en place des conditions propices à la transformation numérique et à l'innovation.
- Le Maroc dispose d'une main-d'œuvre qui est jeune et qui augmente, mais l'économie informelle est importante et le taux d'activité des femmes et des jeunes est faible. Il faudrait renforcer les incitations à la régularisation des activités informelles, en s'appuyant notamment sur une réglementation du travail et des cotisations sociales bien conçues, et faire mieux appliquer la loi. Les politiques actives du marché du travail doivent être rationalisées. Diverses mesures sont nécessaires pour lever les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle plus important sur le marché du travail, notamment des mesures favorisant un meilleur accès aux services de garde d'enfants. Le système éducatif doit être renforcé, notamment pour apporter davantage de soutien à ceux qui sont laissés pour compte.

1.2. L'économie se redresse régulièrement malgré le séisme dévastateur de 2023

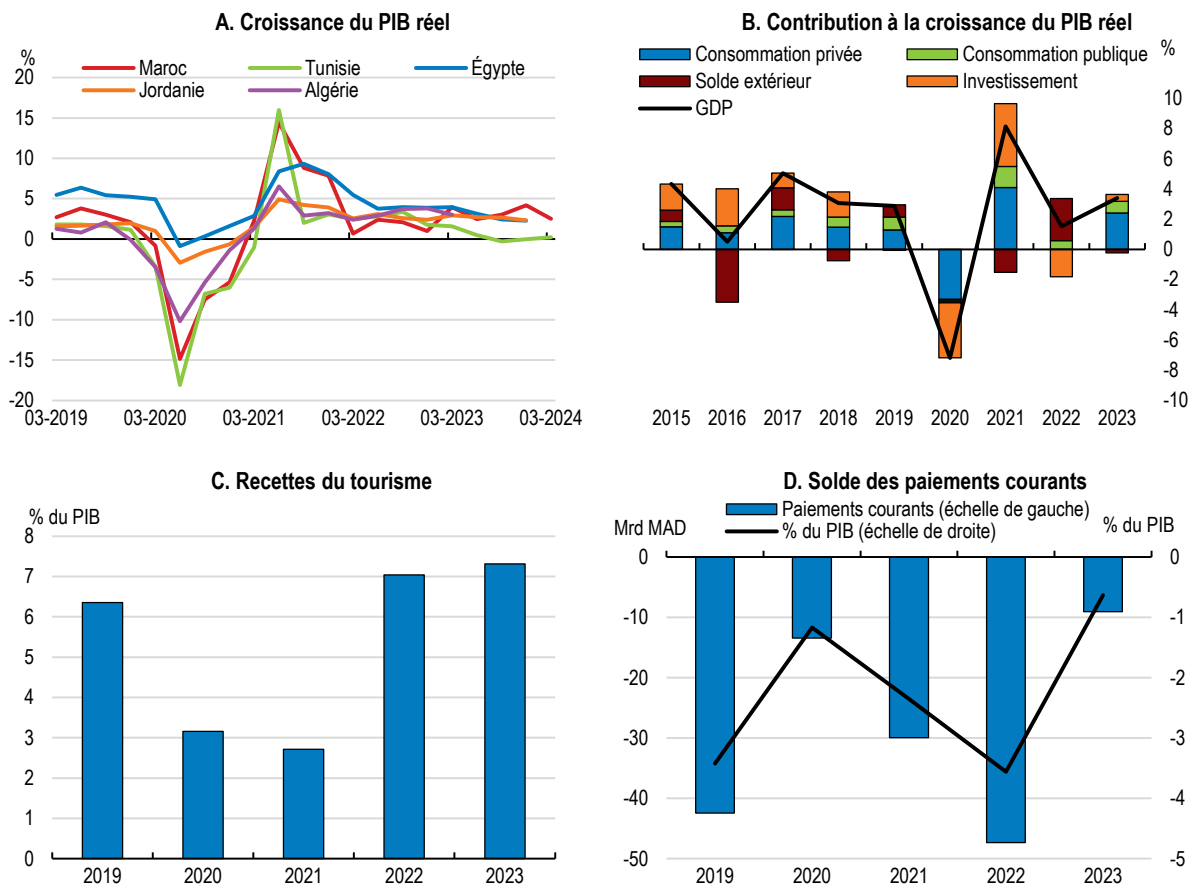
L'économie marocaine se redresse régulièrement après la pandémie et les chocs liés aux prix de l'énergie et de l'alimentation, malgré le séisme dévastateur de 2023 et les récentes sécheresses, mais la croissance du PIB reste inférieure à son niveau tendanciel d'avant la pandémie. Au cours des 20 dernières années, la croissance annuelle du PIB s'est établie en moyenne aux alentours de 3.7 %, l'économie ayant tiré parti de l'amélioration de la productivité et de la main-d'œuvre, et le PIB par habitant a augmenté d'environ 2.4 %. L'activité a vivement reculé pendant la pandémie, notamment du fait de l'effondrement du tourisme, mais elle s'est vigoureusement redressée et la croissance s'est établie en moyenne aux alentours de 4.3 % depuis 2021.

Un séisme d'une magnitude de 6.8 sur l'échelle de Richter a frappé le centre du Maroc le 8 septembre 2023, faisant environ 3 000 morts et 6 000 blessés. Ce tremblement de terre, dont l'épicentre se trouvait à quelque 80 km de Marrakech, la quatrième plus grande ville du pays, a durement touché plusieurs provinces, notamment celles d'Al Haouz, d'Azilal, et de Chichaoua. Le ministère de l'Intérieur a indiqué que 60 000 bâtiments avaient été gravement endommagés, en particulier dans des villages pauvres situés en zone rurale. Bien qu'il ait été très lourd de conséquences humanitaires, le séisme a eu un impact limité sur l'économie. Le gouvernement a rapidement réagi en fournissant des services de secours et de soins, ainsi que des produits de première nécessité, et en mobilisant les ressources d'organismes internationaux, publics et civiques. Les fonds réunis auprès de donateurs nationaux se montaient à 19.6 milliards MAD à la fin de 2023. Au total, le niveau des dépenses du programme de reconstruction devrait atteindre 120 milliards MAD (soit environ 8 % du PIB) d'ici 2027.


La croissance a été vigoureuse ces derniers trimestres, grâce au redressement de la production agricole sur fond d'atténuation de la sécheresse (Graphique 1.2), le PIB ayant enregistré une hausse de 3.4 %. Les arrivées de touristes étrangers ont atteint un nouveau record de 14 millions de personnes en 2023, après avoir été de 11 millions en 2022. La consommation privée a augmenté de 3.9 % et la consommation

publique de 4.1 %, contribuant respectivement à hauteur de 2.4 points et de 0.8 point de pourcentage à la croissance du PIB. L'investissement a progressé de 1.5 %, et devrait se renforcer en 2024, le taux d'utilisation des capacités ayant atteint des niveaux sans précédent.

Graphique 1.2. L'économie se redresse



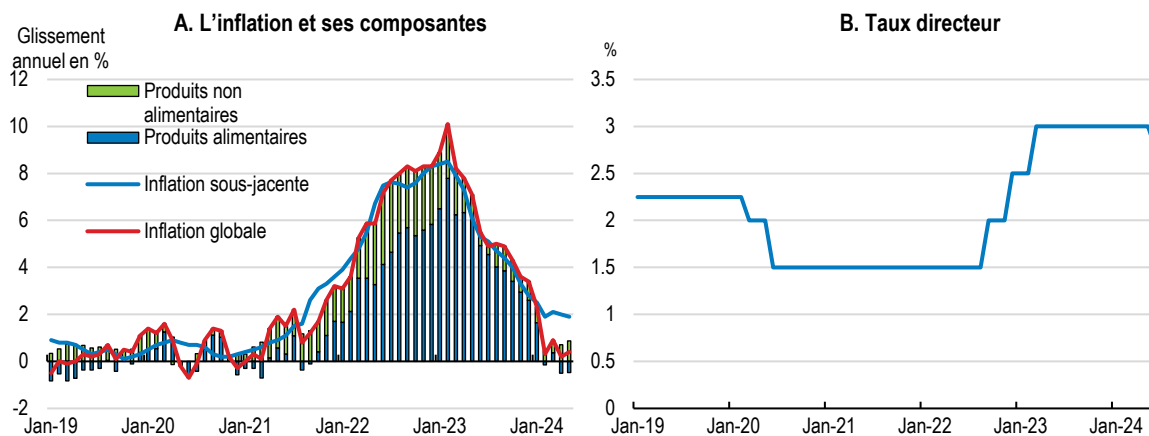
Source : CEIC ; Haut-Commissariat au Plan ; Banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) ; Office des changes ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/2xtmq7>

Alors que le Maroc avait connu une inflation faible et stable au cours des dernières décennies, elle s'est hissée au-dessus de 10 % au début de 2023 du fait de la montée des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est nettement creusé en 2022 en raison de l'augmentation des importations d'énergie et de produits alimentaires, tandis que se poursuivait le redressement des recettes touristiques, sachant que les envois de fonds des travailleurs émigrés étaient plus importants. La monnaie marocaine s'est dépréciée pendant cette période, mais le taux de change est revenu dans la fourchette où il se trouvait précédemment, compte tenu de la modération des prix des produits de base. En septembre 2022, la Banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) a relevé son taux d'intérêt directeur de 1.5 % à 2 %, puis procédé à deux nouvelles hausses consécutives de 0.5 point de pourcentage, le portant à 3 % en mars 2023 (Graphique 1.3, partie B). En 2023, tant l'inflation globale que l'inflation sous-jacente ont commencé à diminuer, grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la stabilisation des prix des produits alimentaires, à un durcissement au moment opportun de la politique monétaire, ainsi qu'à des mesures d'aide budgétaire adoptées en faveur des importateurs et des transporteurs. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est réduit à 0.6 % du PIB en 2023, à la faveur de l'envolée des exportations automobiles, des recettes du tourisme

et des envois de fonds des marocains résidant à l'étranger (MRE). Les subventions au gaz et aux produits alimentaires ont également contribué à réduire les tensions inflationnistes, mais elles devraient être en partie progressivement démantelées. L'inflation, tant globale que sous-jacente, a sensiblement diminué et devrait se stabiliser en 2024 aux alentours de 2 %, même si l'incertitude persiste, en raison principalement de facteurs externes tels que les tensions géopolitiques internationales. L'atténuation des tensions inflationnistes a permis de ramener le taux directeur à 2.75 % en juin 2024. La politique monétaire devrait continuer d'être définie selon une approche fondée sur les données, en l'assouplissant à mesure que l'inflation recule durablement.

Graphique 1.3. L'inflation a reflué après avoir atteint un pic au début de 2023



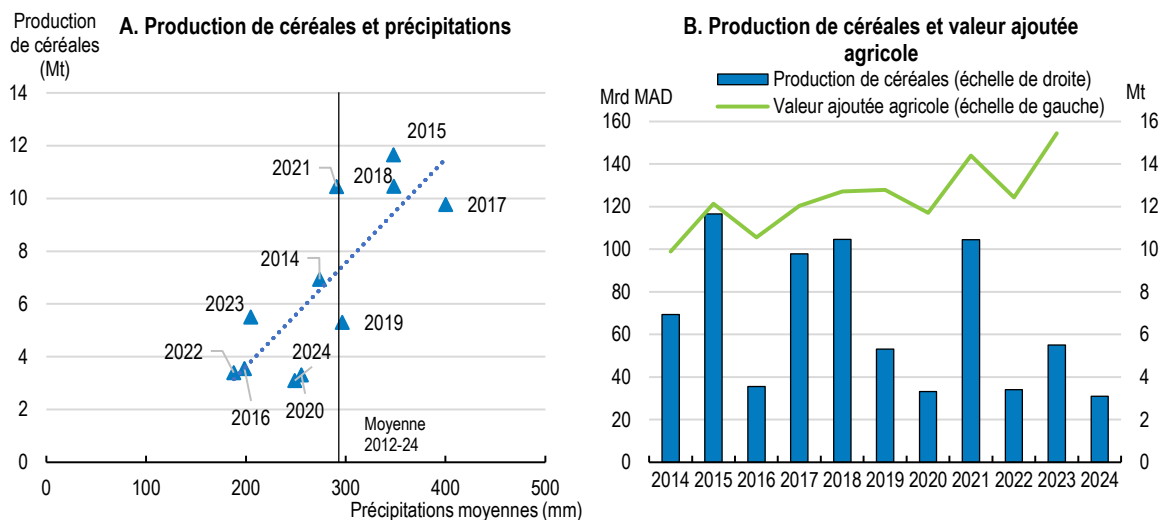
Source : CEIC ; Haut-Commissariat au Plan ; Banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/ugnhm3>

Le secteur agricole a été durement touché par une sécheresse

Le secteur agricole, qui représente 11 % du PIB, est une composante essentielle de l'économie, en particulier en termes d'emploi, de revenus et d'activité dans les zones rurales. La production agricole est fluctuante et, notamment dans le cas des céréales, vulnérable à des facteurs externes, tels que le changement climatique. La production de céréales a nettement diminué en 2016 et 2022 en raison de sécheresses (Graphique 1.4, partie A), même si la production agricole a augmenté de 6.2 % en 2023, contribuant à hauteur de 0.7 point de pourcentage à la croissance du PIB. Compte tenu de la gravité de la sécheresse et des hausses des prix des produits alimentaires intervenues à l'échelle internationale, les autorités ont accordé des subventions aux importateurs agréés de blé tendre et de sucre brut, ainsi qu'aux transporteurs routiers de marchandises, de mars 2022 à mai 2024. En outre, la stratégie Génération Green 2020-2030 et le Plan Maroc Vert 2008-2020 ont encouragé la production non céréalière, comme celle des fruits et des cultures maraîchères, dans les zones caractérisées par de faibles rendements céréaliers (Belahsen, Khellaf and Belahsen, 2016^[11]). Grâce à ces efforts, la valeur ajoutée agricole est maintenant moins vulnérable au changement climatique : alors que la sécheresse de 1995 avait été lourde de conséquences sur la valeur ajoutée agricole, celle de 2022 a eu un impact plus modeste (Graphique 1.4, partie B).

Graphique 1.4. La production de céréales a chuté en 2022 en raison de graves sécheresses



Note : Mt signifie millions de tonnes.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts ; Haut-Commissariat au Plan ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/y9a8tl>

Le redressement du marché du travail est faible

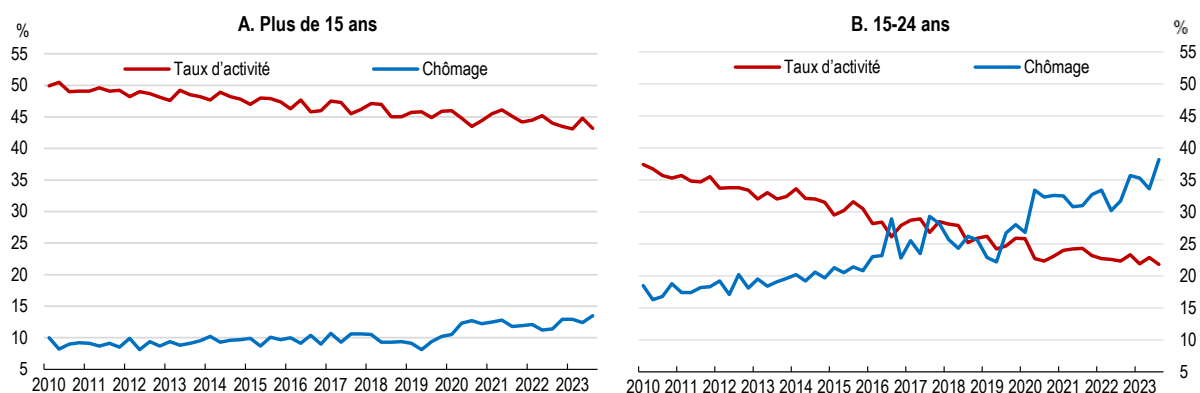
Le fonctionnement du marché du travail a laissé à désirer pendant la reprise. Les taux d'emploi et d'activité sont restés sur une trajectoire descendante, qui avait été accentuée par le dernier fléchissement de l'activité économique. Le taux d'activité des femmes est demeuré exceptionnellement bas, à 19 %, en 2023, alors que celui des hommes s'est établi à 69 % (Graphique 1.5), malgré une hausse temporaire observée pendant la pandémie.

Le taux de chômage, qui a augmenté pendant la pandémie, a atteint 13 % en 2023, soit son plus haut niveau depuis vingt ans (Graphique 1.5), le taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) s'établissant à un niveau record historique de 35,8 %. Le chômage touche au premier chef les jeunes urbains. Les créations d'emplois de qualité n'ont pas été suffisamment nombreuses pour permettre l'intégration sur le marché du travail des jeunes et compenser les évolutions structurelles de l'emploi agricole, les compétences des jeunes ne correspondant par ailleurs pas toujours aux besoins des employeurs et leur accès aux emplois formels étant entravé par divers obstacles (voir le chapitre 3). Il est de plus en plus urgent d'accomplir des efforts pour intégrer les jeunes dans la population employée, compte tenu de la montée du chômage, ainsi que pour étayer la croissance à long terme.


En conséquence, le gouvernement a pris récemment plusieurs initiatives pour renforcer l'emploi, notamment sous la forme des programmes Awrach et Forsa. Lancé en janvier 2022, le programme Awrach vise à créer 250 000 emplois directs en deux ans, est axé sur les personnes ayant été affectées par la pandémie, et est doté d'un budget de 2,3 milliards MAD (244 millions USD). Le programme Forsa vise à promouvoir l'entrepreneuriat par le biais d'une aide financière de 100 000 MAD destinée à soutenir les projets de jeunes entrepreneurs. En 2023, plus de 30 000 propositions de projets ont été soumises dans le cadre de ce programme et 1 400 projets ont été financés. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de porter de 20 % à 32 % la proportion de femmes parmi les bénéficiaires du programme Forsa relatif au marché du travail, ce qui illustre les efforts déployés en vue de remédier aux fortes disparités constatées entre les genres (voir le chapitre 3). Ces programmes se poursuivront en 2024, mais il faudrait améliorer leur mise en œuvre et élargir leur portée dans une certaine mesure en mettant en place des actions de

suivi et d'évaluation de leur impact pour remédier à des problèmes persistants, en s'attachant résolument à encourager les individus à prendre des emplois stables et de qualité.

Graphique 1.5. Le taux de chômage a augmenté, et celui des jeunes a doublé au cours des dix dernières années



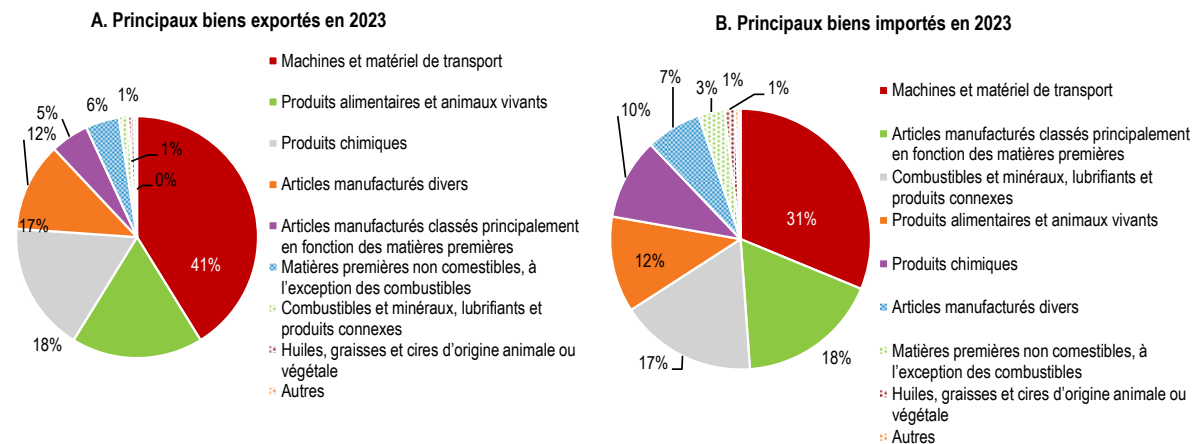
Source : Haut-Commissariat au Plan.

StatLink  <https://stat.link/zn8qcv>

Le Maroc est une économie ouverte, dans laquelle l'investissement étranger, les exportations et les envois de fonds des MRE constituent des moteurs de croissance importants

Le Maroc tire parti de son économie ouverte, des échanges et de l'investissement direct étranger (IDE). Il est étroitement intégré dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier celles dont font partie les pays de l'Union européenne (UE). Le Maroc est en train de transformer avec succès son économie, passant d'une économie dont les exportations étaient essentiellement constituées de matières premières dans les années 1980 et 1990 à une économie exportatrice de produits à plus haute valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'électronique, de l'automobile, de l'aéronautique et des engrais. Des constructeurs automobiles européens ont implanté des usines sur le territoire marocain, tandis que des entreprises industrielles japonaises et chinoises ont accru leurs investissements dans des secteurs comme la fabrication d'équipements automobiles, créant de solides écosystèmes industriels. Cela s'est traduit par un renforcement des échanges et de l'emploi, même si le Maroc s'est souvent spécialisé dans des activités à faible valeur ajoutée dans ces chaînes d'approvisionnement et le rôle des entreprises nationales reste limité dans de nombreux domaines. Les produits chimiques, notamment les phosphates et dérivés produits par le Groupe OCP, représentaient 17 % des exportations en 2023, tandis que la part globale des machines et matériels de transport était de 41 % (Graphique 1.6., partie A). Ces catégories de produits représentaient également une part importante des importations totales, reflétant la participation croissante du Maroc aux chaînes de valeur mondiales. En outre, le Maroc étant importateur net d'énergie, les combustibles se classaient au troisième rang des postes d'importation, leur part s'établissant aux alentours de 17 % en 2023 (Graphique 1.6., partie B). Les échanges du Maroc sont concentrés sur l'UE. L'Espagne et la France étaient les deux premières destinations des exportations en 2022, et représentaient ensemble presque 39 % des exportations directes de marchandises du Maroc (Graphique 1.7., partie A). La Chine gagne en importance en tant que partenaire commercial et est devenue le deuxième exportateur vers le Maroc, sachant qu'elle a représenté près de 10 % des importations marocaines totales en 2022 (Graphique 1.7.).

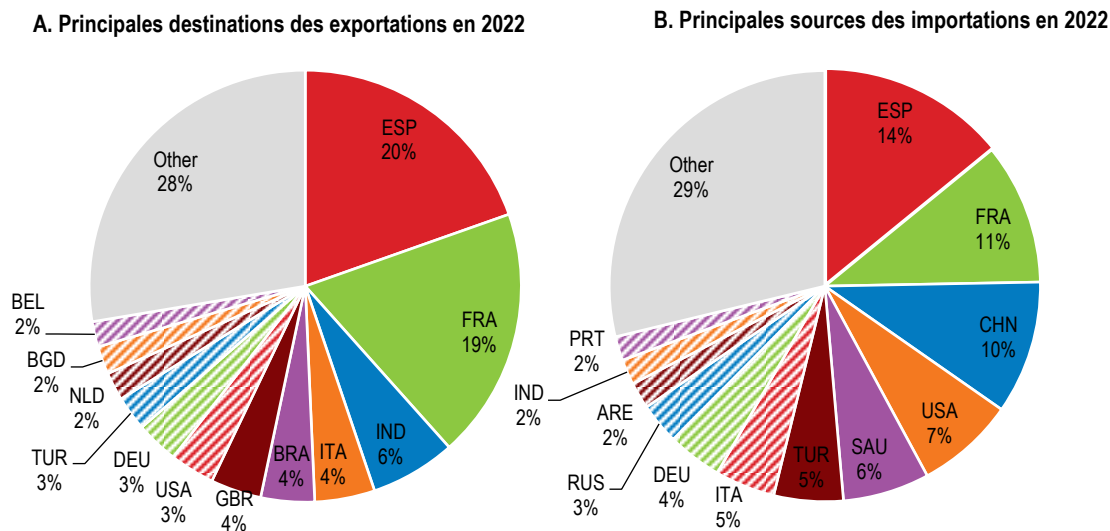
Graphique 1.6. Structure des échanges de biens du Maroc



Source : Office des changes.

StatLink <https://stat.link/6g53vq>

Graphique 1.7. Principaux partenaires pour les exportations et les importations



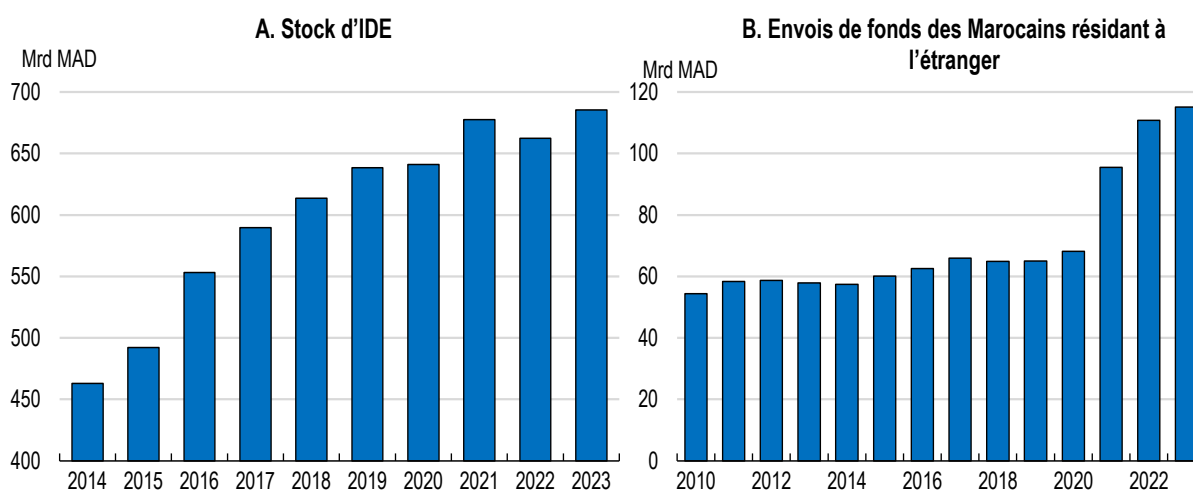
Source : Office des changes.

StatLink <https://stat.link/6npwtm>


Dans ce contexte d'évolution de la dynamique des échanges, la capacité du Maroc d'attirer l'investissement direct étranger (IDE) reste cruciale pour la croissance de la productivité. En 2023, le stock d'investissement entrant a atteint 685.5 milliards MAD, soit une hausse de 3.5 % par rapport à 2022 (Graphique 1.8., partie A) et environ 50 % du PIB. La France, qui est systématiquement la principale source d'IDE, représente 30.8 % du stock total, suivie par les Émirats arabes unis (20.3 %) et l'Espagne (8 %).

Compte tenu de l'ampleur de l'émigration et de l'importance de la diaspora, les envois de fonds des travailleurs émigrés jouent un rôle essentiel dans l'économie marocaine, puisqu'ils constituent à la fois une source notable de revenus pour sa population et une force stabilisatrice pour les réserves officielles de change du pays. Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont évolué à la hausse, atteignant un record historique de 115,3 milliards MAD en 2023 (Graphique 1.8., partie B). En 2023, environ 31 % des envois de fonds des travailleurs émigrés provenaient de France, suivie par l'Espagne (13 %) et l'Italie (9 %). Le Maroc pourrait exploiter davantage ce potentiel, par exemple en étudiant la possibilité d'émettre des obligations-diaspora. Ces titres pourraient contribuer à faciliter l'investissement dans les entreprises locales et le système d'enseignement, ce qui permettrait d'élargir la portée des envois de fonds de travailleurs marocains à l'étranger au-delà de l'aide financière traditionnelle, et de reproduire les expériences réussies observées dans d'autres pays, comme Israël et l'Inde (Gelb et al., 2021^[2]).

Graphique 1.8. Le stock d'investissement direct étranger et les envois de fonds des travailleurs émigrés ont augmenté



Source : Calculs de l'OCDE à partir des données transmises par l'Office des Changes.

StatLink  <https://stat.link/5y6pke>

La reprise devrait se poursuivre

Dans les temps à venir, l'économie marocaine devrait se maintenir sur sa trajectoire de reprise régulière. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,5 % en 2024 et à 4,0 % en 2025 (Tableau 1.1). Les principaux moteurs de la croissance seront le secteur des services et les exportations. L'expansion des secteurs manufacturiers, notamment de l'automobile et de l'électronique, se poursuivra. Le programme de reconstruction adopté par le gouvernement après le séisme, dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en 2027, et les incitations inhérentes à la nouvelle Charte de l'investissement renforceront l'investissement public et privé. La reprise économique, accompagnée de volumineux envois de fonds des MRE, la revalorisation du salaire minimum et l'inflation modérée amélioreront le revenu disponible des consommateurs et tireront la consommation vers le haut. Le salaire minimum légal a été porté de 2 970 MAD (299 USD) à 3 111 MAD (313 USD) par mois en septembre 2023, et des augmentations supplémentaires sont prévues. Les exportations de biens devraient se modérer légèrement en 2024, la demande restant faible sur des marchés extérieurs clés, même si l'on s'attend à un rebond des ventes du secteur automobile et de produits chimiques, notamment de phosphates. L'inflation devrait diminuer peu à peu pour s'établir à 2,3 % en 2024 et à 2 % en 2025, notamment grâce au repli des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Néanmoins, les risques de divergence à la baisse par rapport aux perspectives économiques sont largement prédominants en raison de la persistance d'une forte incertitude, liée

notamment aux tensions géopolitiques internationales, aux sécheresses répétées et à la poursuite d'une reprise économique mondiale atone, en particulier dans les pays européens (Tableau 1.2). L'activité sismique représente un risque récurrent. La ligne de crédit modulable (LCM) de 5 milliards USD approuvée en avril 2023 par le FMI pour une durée qui court jusqu'en 2025 constitue une assurance contre les futurs chocs exogènes.

Malgré le séisme de 2023 et le contexte géopolitique international, le secteur du tourisme semble être résilient et croître vigoureusement. D'après l'Office national des aéroports (ONDA), le trafic aérien a augmenté de 32 % en 2023, atteignant un niveau record de 27.1 millions de passagers (au départ et à l'arrivée des aéroports marocains, vols intérieurs compris), grâce à l'ouverture de nouvelles lignes aériennes internationales reliant des villes marocaines à un plus grand nombre de destinations mondiales. L'octroi par le gouvernement d'une licence d'exploitation à une nouvelle compagnie aérienne domestique, prenant effet à la mi-2024, contribuera à renforcer la concurrence sur ce marché. Le Maroc possède des atouts importants pour le tourisme, notamment sa riche culture et son histoire, ainsi que des infrastructures touristiques qui s'améliorent. Le Maroc s'est fixé pour objectif d'atteindre 15 millions de touristes en 2025 et 17.5 millions en 2026. Le gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 26 millions de visiteurs d'ici à 2030, en comptant bénéficier du fait que le Maroc est coorganisateur de la coupe du monde de football de 2030, ce qui aidera le pays à continuer à développer ses infrastructures de tourisme, notamment en matière de transport et d'hébergement.

Tableau 1.1. La croissance devrait monter en régime

Maroc	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prix courants milliards MAD	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2014)				
PIB aux prix du marché	1152.5	8.2	1.5	3.4	3.5	4.0
Consommation privée	680.8	7.0	0.0	3.9	2.1	3.3
Consommation publique	223.6	7.2	3.0	4.1	5.5	4.3
Formation brute de capital fixe	304.1	7.5	-4.0	1.9	4.5	4.1
Demande intérieure finale	1208.5	7.2	-0.4	3.4	3.3	3.7
Variation des stocks ⁽¹⁾	27.6	2.2	-0.3	-0.1	0.0	0.0
Demande intérieure totale	1236.1	9.0	-1.1	3.3	3.2	3.6
Exportations de biens et de services	354.9	7.9	20.5	8.8	6.5	6.8
Importations de biens et de services	438.5	10.4	9.5	7.4	5.5	5.6
Solde extérieur ⁽¹⁾	-83.6	-1.5	2.8	-0.2	-3.0	-1.0
Pour mémoire :						
Déflateur du PIB	-	2.4	2.7	6.4	2.4	2.0
Indice des prix à la consommation (IPC)	-	1.4	6.6	6.1	2.3	2.0
Solde budgétaire de l'administration centrale (% du PIB)	-	-5.6	-5.4	-4.3	-4.0	-3.5
Dette brute de l'administration centrale (% du PIB)	-	69.5	71.5	69.5	68.9	68.2
Solde des paiements courants (% du PIB)	-	-2.3	-3.6	-0.6	-2.5	-2.9

(1) Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

Source : Comptes nationaux du Maroc ; ministère de l'Économie et des Finances ; et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, n° 115 (base de données) et actualisations.

Tableau 1.2. Événements à faible probabilité qui pourraient modifier sensiblement les perspectives

Chocs extérieurs	Impact potentiel	Mesures d'atténuation
Tensions géopolitiques internationales	Une poursuite de l'accentuation des tensions, notamment au Moyen-Orient, pourrait faire augmenter les prix des produits alimentaires et de l'énergie, entraîner des perturbations durables des chaînes d'approvisionnement et dégrader les perceptions des investisseurs étrangers.	Continuer d'axer l'action publique sur la stabilité macroéconomique, tout en favorisant l'exploitation de sources de croissance diverses et résilientes.
Aléas climatiques, notamment sécheresses et inondations	La poursuite des sécheresses et des inondations dans de vastes régions du pays pourrait dépasser les capacités de réaction du Maroc et désorganiser profondément l'activité économique, notamment en provoquant des pénuries d'eau destinée à la consommation humaine et à l'irrigation.	Accélérer la transition écologique, améliorer la gestion de l'eau et mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.
Séismes	Un tremblement de terre dans une zone très peuplée pourrait avoir un impact très important sur la population locale et sur l'économie.	Continuer de renforcer le cadre de gestion des risques de catastrophe dans le pays et œuvrer au renforcement de la résilience sismique
Reprise plus lente que prévu des partenaires commerciaux	Un ralentissement de la croissance des exportations ainsi que des entrées d'investissement direct étranger (IDE) et des envois de fonds des travailleurs émigrés se traduirait par des pressions à la baisse sur le cours du dirham et la consommation.	Diversifier les marchés d'exportation, favoriser l'investissement privé intérieur et adopter des mesures propices au renforcement de la productivité pour améliorer la compétitivité des produits marocains sur les marchés extérieurs.

1.3. La mise en place progressive d'un régime de ciblage de l'inflation contribuerait à renforcer la stabilité économique

Le cadre monétaire et le régime de change du Maroc ont contribué à la stabilité de l'inflation au cours des dernières décennies (Encadré 1.1). Le régime de change fixe adopté en 1973, conjugué à des mesures de contrôle des mouvements de capitaux, a permis de disposer des marges de manœuvre nécessaires pour mener une politique monétaire efficace et autonome. Ce régime a contribué à stabiliser la valeur du dirham en atténuant ses fluctuations par rapport aux principales devises, notamment à l'euro et au dollar des États-Unis, fournissant un point d'ancrage nominal à l'économie et garantissant la prévisibilité requise par les échanges et l'investissement étranger. Après la flambée d'inflation intervenue en 2022, la banque centrale a relevé le taux d'intérêt directeur à la fin de 2022, et la monnaie marocaine s'est légèrement dépréciée. L'inflation est maintenant revenue à des niveaux plus bas, ce qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs à partir de juin 2024.

Le régime monétaire doit être conçu de manière à garantir la stabilité de l'économie nationale et la prévisibilité des conditions monétaires dans lesquelles s'inscrit le commerce extérieur, tout en permettant au Maroc – en tant qu'importateur de produits de base, caractérisé par une consommation dans laquelle les produits alimentaires et l'énergie occupent une place importante – de gérer les chocs extérieurs, d'éviter les phénomènes d'instabilité financière, notamment liés aux évolutions mondiales, ainsi que de gérer les gains liés à l'évolution des termes de l'échange. Approfondir les marchés de capitaux internes et accéder aux marchés financiers internationaux faciliteraient la gestion des risques. Poursuivre une gestion prudente des réserves de change reste essentiel pour étayer la résilience de l'économie et la confiance des marchés pendant la transition vers un régime de change plus flexible et une plus grande liberté de circulation des capitaux, comme envisagé.

Encadré 1.1. Régime et politique de change

La détermination de la politique de change relève de la responsabilité du ministère de l'Économie et des Finances, comme le spécifie un décret de 1978, tandis que sa mise en œuvre est assurée par la banque centrale (voir l'article 11 du statut de Bank Al-Maghrib), y compris la détention et la gestion des réserves de change du pays (article 12).

Les règles relatives aux opérations de change sont proposées par l'Office des changes, un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, et validées par ce ministère. Suivant la dernière version de l'Instruction générale des opérations de change, le dirham est totalement convertible au titre des opérations courantes ainsi que pour les entrées d'investissement direct étranger et les emprunts de société contractés depuis l'étranger.

En 2018, le Maroc s'est engagé à prendre des mesures en faveur d'un régime de change flexible et d'une réduction des contrôles des flux de capitaux, parallèlement à l'adaptation du cadre de politique monétaire au ciblage de l'inflation. À titre de première étape, le gouvernement a engagé une transition volontaire et graduelle en instaurant une marge de fluctuation du taux de change de ± 2.5 % (contre ± 0.3 % précédemment) par rapport à un cours de référence défini à partir d'un panier composé à hauteur de 60 % de l'euro et de 40 % du dollar des États-Unis. En 2020, cette marge de fluctuation a été élargie à ± 5 %. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la banque centrale utilise une nouvelle méthodologie pour déterminer les taux de change de référence aux fins de la réévaluation des actifs et des passifs libellés en devises sur la base des transactions interbancaires effectuées par les teneurs de marché.

Une feuille de route a été élaborée pour gérer la mise en œuvre opérationnelle de la transition, et la banque centrale a mis en œuvre des mesures visant à améliorer la liquidité du marché de change interbancaire, comme le recours à des adjudications de devises. La banque centrale a également lancé des campagnes d'information à l'intention des banques et des grandes entreprises sur les principales conséquences économiques des réformes, en particulier sur la notion de risque de change et l'utilisation des instruments de couverture.

En janvier 2024, le Maroc a encore assoupli les règles relatives aux mouvements de capitaux internationaux, par exemple en permettant aux opérateurs économiques marocains de régler par anticipation leurs fournisseurs étrangers, afin de faciliter les échanges internationaux. En outre, la dotation pour voyages personnels a été sensiblement revue à la hausse et portée en 2022 de 45 000 MAD (4 600 USD) à 100 000 MAD (9 970 USD) par an, ce qui a amélioré la présence économique du Maroc à l'international. En outre, la dotation pour voyages personnels peut être majorée d'un montant égal à 30 % de l'impôt sur le revenu payé l'année précédente, et la dotation pour voyage d'affaires d'un montant pouvant représenter jusqu'à 100 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés acquitté l'année précédente, dans la limite de 500 000 MAD ou de 1 000 000 MAD, respectivement. Ces mesures illustrent les efforts stratégiques déployés par le Maroc pour améliorer l'ouverture de son marché des capitaux et son intégration dans l'économie mondiale.

Au cours de cette période de transition, le dirham marocain s'est montré relativement stable par rapport aux principales devises, tandis que l'élargissement de la marge de fluctuation du taux de change a commencé à jouer un rôle d'absorption des chocs (World Bank, 2023^[3]). Le taux de change effectif nominal est resté stable pour l'essentiel pendant et après la pandémie, et bien ancré aux autres monnaies, notamment à l'euro. Les réserves officielles de change sont restées satisfaisantes. À la fin de 2023, ces réserves officielles s'établissaient à 358 milliards MAD, ce qui représente environ 5 mois d'importations. Ces réserves ont fourni au Maroc un filet de sécurité crucial face aux chocs extérieurs.

Source : Banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) ; et Office des changes.

Bien que la pandémie et la crise énergétique qui l'a suivie aient ralenti le rythme de ces réformes, le Maroc devrait continuer de réaliser progressivement la transition vers un régime de change plus flexible et une plus grande liberté de circulation des capitaux, en avançant dans les travaux préparatoires. Le passage à un régime de change plus flexible et à des marchés financiers plus ouverts serait étayé par un cadre de ciblage de l'inflation permettant effectivement de réduire l'inflation et sa volatilité ainsi que de renforcer le PIB (Fratzcher, Grosse-Steffen and Rieth, 2020^[4]). Les gains escomptés pour le Maroc de la stabilisation de la production et de l'inflation résultant de ce changement devraient l'emporter sur les coûts liés à la volatilité accrue des taux de change et des taux d'intérêt (IMF, 2023^[5]). Des expériences antérieures laissent à penser que la Pologne et le Chili ont réussi à réduire la sensibilité de l'inflation aux chocs après la mise en place d'un mécanisme de ciblage de l'inflation accompagné d'un régime de change flottant (Ha, Kose and Ohnsorge, 2019^[6]).

La réforme du régime monétaire et de change devrait aller de pair avec d'autres efforts déployés par les pouvoirs publics pour satisfaire les conditions préalables requises, qui résident notamment dans la préservation de la solidité des fondamentaux de l'économie, la crédibilité et les capacités de la banque centrale, ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population. En 2024, la banque centrale a poursuivi ses travaux préparatoires, par exemple en ajustant le cours de référence du dirham afin qu'il soit davantage en phase avec les pratiques internationales. Une plus grande transparence pourrait renforcer encore la crédibilité de la banque centrale. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la révision du statut de Bank Al-Maghrib (qui datait de 2006) intervenue en 2019 a créé une dynamique permettant d'instaurer un niveau élevé de transparence grâce à un mandat plus clair de maintien de la stabilité des prix et de la stabilité financière (IMF, 2022^[7]). La publication de procès verbaux détaillés des réunions du Conseil consacrées à la politique monétaire, par exemple, pourrait améliorer la communication auprès du public et des marchés. Améliorer la communication d'informations sur le cadre et les modalités opérationnelles des tests de résistance financière et de la gestion des réserves de change aiderait les acteurs du marché à mieux comprendre et anticiper les actions de la banque centrale. Des mesures supplémentaires pourraient être prises pour renforcer l'indépendance de la banque centrale. Pour l'heure, six des neuf membres du Conseil sont nommés par le chef du gouvernement. Un processus de nomination au Conseil plus ouvert et la publication d'informations supplémentaires sur la sélection de ses membres contribueraient à renforcer la perception d'indépendance et de transparence.

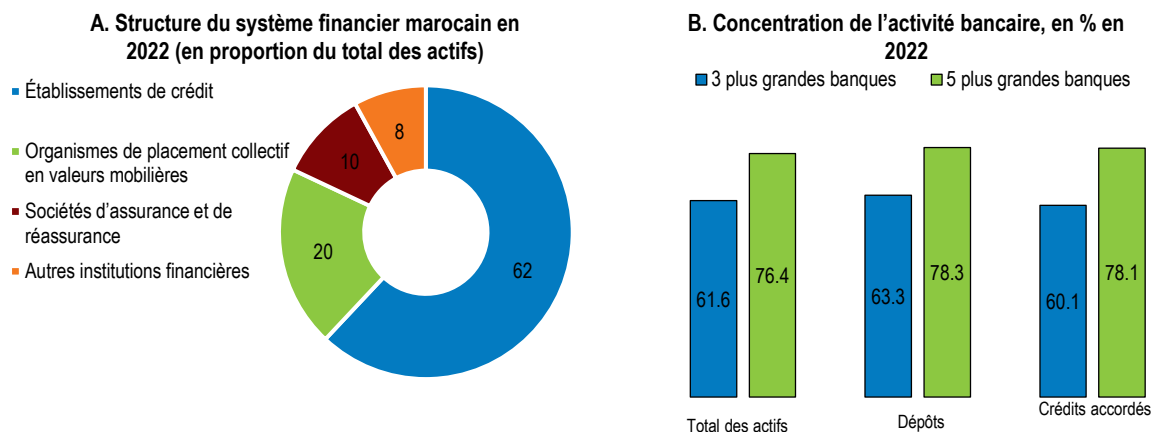
1.4. Les risques pesant sur la stabilité financière semblent maîtrisés, mais des vulnérabilités subsistent

Le système financier marocain s'est développé rapidement, si bien que ses actifs représentaient 220 % du PIB en 2022, mais les banques semblent bien capitalisées. Le système financier est concentré (Bank Al-Maghrib, 2023^[8]). Il se compose de 53 établissements de crédit (19 banques conventionnelles, 5 banques participatives et 29 sociétés de financement), qui se livrent essentiellement à des activités traditionnelles d'intermédiation financière et représentent près de 60 % des actifs du système financier. Les banques constituent une part importante du secteur financier, et les activités bancaires sont concentrées de manière notable dans les grands établissements (Graphique 1.9). Les trois principales banques représentent environ 62 % de l'ensemble des actifs, des prêts et des dépôts du secteur bancaire (Graphique 1.9., partie B) (Bank Al-Maghrib, 2023^[9]). Le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS) se charge de la surveillance macroprudentielle du système financier. Le développement du financement participatif au Maroc est une priorité pour les autorités et ce type de financement a connu une croissance rapide ces dernières années.

La forte concentration du secteur bancaire se traduit par de faibles pressions concurrentielles et une forte rentabilité des banques (rentabilité des fonds propres supérieure à 8 % en moyenne). La concurrence s'est améliorée dans le secteur bancaire marocain au cours des dernières années, en raison du renforcement continu du cadre réglementaire, de la libéralisation des activités bancaires caractérisée par une forte

présence de capitaux étrangers (participations étrangères majoritaires dans 6 banques et 6 sociétés de financement), et des efforts accomplis par la banque centrale pour promouvoir l'inclusion financière. Le Maroc gagnerait à poursuivre les efforts qu'il a consentis au moyen de programmes visant à diversifier et développer les services bancaires numériques ainsi que les solutions de paiement mobiles (banque mobile), à élargir leur accès à l'ensemble des agents économiques – notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), aux femmes et aux habitants des zones rurales – et à promouvoir les programmes d'éducation financière.

Graphique 1.9. Les financements bancaires jouent un rôle central et le secteur financier est concentré



Source : Bank Al Maghrib (2023), Rapport annuel sur la supervision bancaire – Exercice 2022.

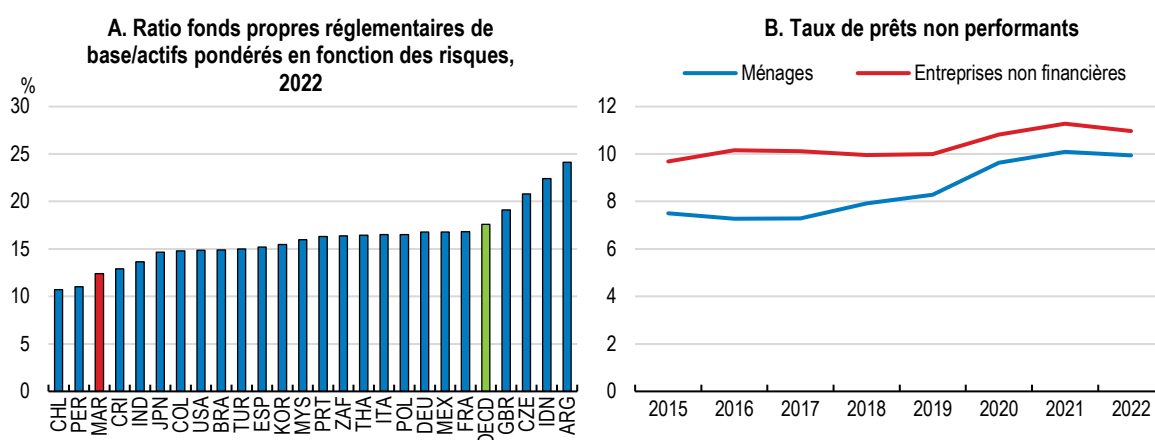
StatLink  <https://stat.link/wh4s6y>

Les banques ont continué d'enregistrer de bons résultats en 2022 et d'étoffer leur bilan, malgré le fléchissement de la croissance du crédit. À la suite du ralentissement de l'activité, du choc énergétique et de l'augmentation des taux d'intérêt, les créances non performantes des entreprises ont augmenté pour s'établir à 11 % de l'encours total de prêts (Graphique 1.10). Les sociétés du secteur du tourisme, de l'hébergement et de la restauration restent caractérisées par les ratios les plus élevés de créances non performantes, suivies par celles des secteurs de la pêche et de la construction. Le taux de couverture par provisionnement des pertes sur prêts, qui s'établissait à 68 % en moyenne en 2022, semble adéquat, notamment pour les trois banques systémiques. D'après les tests de résistance macroprudentiels réalisés par Bank Al-Maghrib qui couvrent les années 2023 et 2024, les indicateurs de solvabilité seraient supérieurs aux exigences réglementaires minimales même en cas de fortes tensions. Bank Al-Maghrib met actuellement en œuvre les règles de Bâle III et, dans certains domaines, les exigences minimales sont déjà satisfaites, notamment en ce qui concerne le ratio moyen de fonds propres de base, qui s'établissait à 12.4 % en 2022 (bien au-dessus du ratio minimum de Bâle III de 9 %), et le ratio moyen de solvabilité, à 15.6 % (bien au-dessus du ratio minimum de 12 %). Le ratio de liquidité à court terme s'établissait à 170 % en 2022. En 2019, le Maroc a introduit le ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio – NSFR) pour faire en sorte que les banques disposent d'un montant minimum de ressources financières stables pour répondre aux besoins de financements sur une période d'un an. En complément du ratio de solvabilité, Bank Al-Maghrib a introduit en 2021 le ratio de levier, dont le seuil réglementaire est fixé à 3 %, tant sur une base sociale que sur une base consolidée, conformément aux normes internationales. Le ratio de levier moyen du secteur bancaire s'établissait à 7.41 % à la fin de 2022, reflétant le faible recours des banques marocaines à l'endettement.

Parmi les sources de vulnérabilité potentielles figurent les secteurs immobilier et agricole, dans lesquels a pu être observé un recul des évaluations foncières et qui continuent de pâtir de la sécheresse. Le secteur

bancaire marocain reste exposé à des risques importants liés au marché de l'immobilier commercial en raison de l'ampleur du stock de biens invendus, des projets de construction enlisés et de retards de livraison de nombreux chantiers dans les grandes villes. Une autre source potentielle de risque systémique est liée aux facteurs climatiques et à la sécheresse, sachant qu'un tiers du portefeuille de prêts des banques est exposé aux risques climatiques. Les dommages économiques causés par les sécheresses extrêmes et les inondations pourraient atteindre 17.5 milliards USD (12 % du PIB) (World Bank and Bank Al Maghrib, 2024^[21]). Dans le rapport qu'il a publié en octobre 2022, le Conseil de stabilité financière (CSF) utilise des tests de résistance pour quantifier l'impact des risques climatiques sur la stabilité financière, en évaluant les effets d'un stress hydrique aigu sur l'activité économique et ses répercussions sur les pertes des banques. En outre, la banque centrale, avec le soutien de la Banque mondiale, a récemment réalisé son premier test de résistance au risque climatique systémique du secteur bancaire marocain, sur la base des scénarios de référence du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).

Graphique 1.10. Le système financier semble solide



Source : Banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) ; Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) ; Bank Al Maghrib (2022), Rapport annuel sur la stabilité financière – Exercice 2021 ; et Bank Al Maghrib (2023), Rapport annuel sur la supervision bancaire – Exercice 2022.

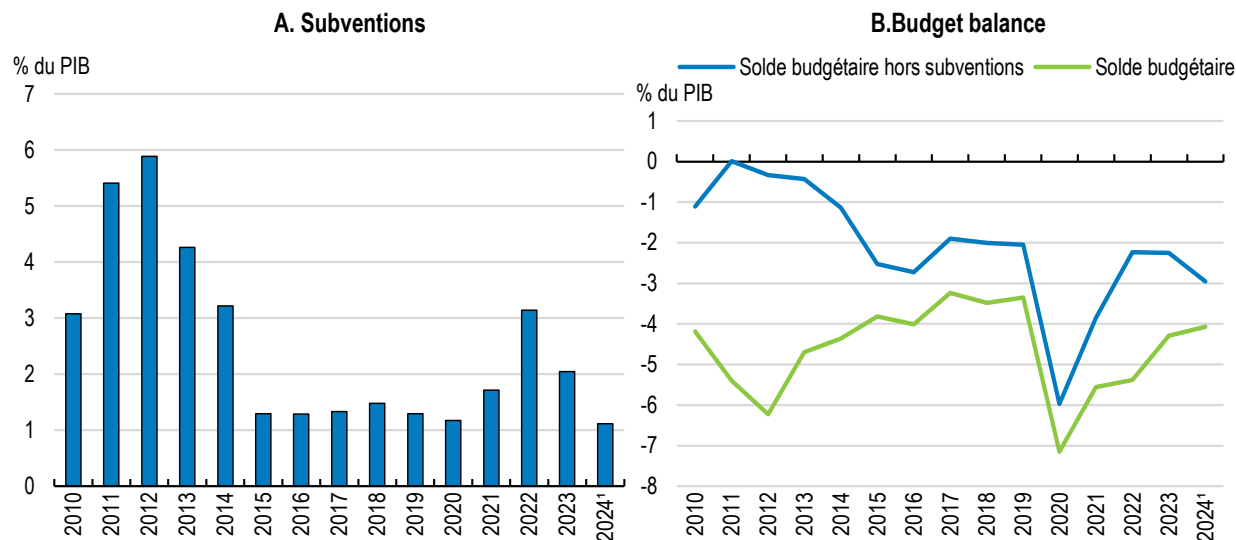
StatLink  <https://stat.link/mkjqlc>

1.5. Gérer les finances publiques et assurer la viabilité des réformes

Les finances publiques ont contribué à la stabilisation de l'économie

Les finances publiques ont contribué à stabiliser l'économie, notamment pendant la pandémie de COVID-19 et la crise énergétique et alimentaire, le déficit public ayant doublé, passant d'environ 3½ pour cent du PIB en moyenne sur la période 2016-19 à plus de 7 % du PIB en 2020. Au-delà du jeu des stabilisateurs automatiques et du système actuel de subventions aux produits alimentaires et à l'énergie, des mesures discrétionnaires ont contribué à atténuer les effets socioéconomiques négatifs de ces chocs. Le déficit budgétaire devrait poursuivre sa trajectoire descendante pour atteindre 4 % du PIB d'ici à la fin de 2024 (Graphique 1.11) compte tenu de la réduction des subventions et de la reprise de l'économie, malgré les tensions persistantes exercées par la sécheresse et le tremblement de terre. Les recettes fiscales et non fiscales ont fortement augmenté, tandis que les subventions ont diminué à mesure que les prix mondiaux des matières premières reculaient.

Graphique 1.11. Les subventions ont nettement creusé le déficit budgétaire pendant les crises énergétiques



1. LF : Loi de finances

Source : Autorités nationales.

StatLink  <https://stat.link/b84haf>

Les autorités ont lancé un programme de reconstruction quinquennal de 120 milliards MAD (soit environ 8 % du PIB) à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé la région de Marrakech-Safi en septembre 2023, qui met l'accent sur le relogement des personnes, la reconstruction des logements et des infrastructures, et l'amélioration de la connectivité. Le financement provient de la réaffectation de crédits budgétaires de programmes déjà prévus, du fonds de solidarité dédié à la reconstruction après le séisme et de la coopération internationale. En janvier 2024, 57 596 ménages avaient reçu une aide financière mensuelle de 2 500 MAD et, en mars 2024, plus de 51 000 ménages avaient perçu 20 000 MAD au titre de la première tranche d'aide relative à la reconstruction de logements totalement ou partiellement effondrés.

D'importants changements sont en cours en matière de dépenses et de fiscalité, mais le déficit devrait se réduire dans les années à venir

Une réforme importante du système d'aide sociale est en cours, avec la suppression progressive des subventions à l'énergie et l'extension de la couverture de la sécurité sociale et sanitaire. De nombreuses familles marocaines bénéficieront de cette réforme et l'efficacité et le ciblage des dépenses s'en trouveront améliorés (Tableau 1.3). En 2022, le gouvernement a étendu la couverture de l'assurance maladie aux professions libérales, aux secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, en plus des personnes vulnérables (qui relevaient précédemment du Régime d'assistance médicale pour les économiquement démunis, RAMED). Le budget 2024 prévoit un dispositif de protection sociale supplémentaire : le Programme d'aide sociale directe. Cette nouvelle aide au revenu comprend, en plus d'une allocation de naissance et d'une allocation pour les orphelins, une aide sociale directe ciblée aux familles vulnérables avec ou sans enfants. Fin juillet 2024, 3.8 millions de familles, soit plus de 12 millions de personnes, en avaient bénéficié. Ce chiffre inclut environ 5.2 millions d'enfants. En outre, une nouvelle aide au logement a été mise en place en 2024, en remplacement des incitations fiscales en faveur du secteur immobilier. Elle cible près de 110 000 logements (Encadré 1.2). Au total, le Programme d'aide sociale directe et l'extension de la couverture médicale représentent un coût d'environ 34.5 milliards MAD en 2024, soit 2.3 % du PIB.

Tableau 1.3. Les réformes ont nettement réduit les subventions à vocation générale tout en renforçant la sécurité sociale et en ciblant les aides sociales

Milliards MAD	2023	2024	2025	2026
Aide sociale directe	0	25.0	26.5	29.0
Assurance médicale obligatoire (AMO Tadamon)	8.4*	9.5	9.5	9.5
Subventions	29.7**	17.0**	11.5	7.8
Programme d'aide directe au logement	0	9.5	9.5	9.5
Total	38.1	61.0	57.0	55.8

Note : * Y compris décembre 2022. ** Pour 2023, le chiffre indiqué représente le coût réel de la compensation, y compris les mesures d'accompagnement dans le secteur du transport. Pour 2024, il s'agit des fonds affectés par la loi de finances 2024 pour soutenir les prix à la consommation, y compris les mesures d'accompagnement telles que le Fonds d'accompagnement des réformes du transport urbain et interurbain (FART).

Source : « Programmation budgétaire triennale », « Note de présentation de la loi de finances » et allocutions du Chef du gouvernement.

Encadré 1.2. Programme d'aide directe au logement

En janvier 2024, les autorités marocaines ont lancé un nouveau programme d'aide directe au logement pour une période de cinq ans (2024-28), d'un coût annuel de 9.5 milliards MAD, afin de faciliter l'acquisition d'un logement nouvellement construit.

Ce programme vise à accorder 100 000 MAD pour l'acquisition d'un logement dont le prix de vente est inférieur ou égal à 300 000 MAD, et 70 000 MAD pour l'acquisition d'un logement dont le prix se situe entre 300 000 MAD et 700 000 MAD, toutes taxes comprises.

Pour être admissibles, les candidats doivent être des primo-accédants qui n'ont pas bénéficié d'aides ou de privilèges gouvernementaux en matière de logement, et signer un contrat de vente final dans lequel ils s'engagent à faire de ce bien leur résidence principale pendant cinq ans à compter de la date du contrat.

Pour financer ces mesures sociales, les autorités marocaines suppriment progressivement les subventions aux combustibles, ainsi que d'autres mesures. Comme de nombreuses autres économies émergentes, le Maroc subventionne depuis longtemps l'énergie et l'alimentation dans le but de réduire la pauvreté et de lisser les fluctuations. Si les subventions ont contribué à faire reculer la pauvreté et à préserver le pouvoir d'achat des ménages, elles sont coûteuses, faussent les incitations (notamment à réduire les émissions) et sont régressives. Les 20 % les plus riches de la population bénéficient de manière disproportionnée des subventions, percevant 27 % des subventions au sucre et au butane (Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc & AFD, 2020_[10]). Avant 2015, d'autres produits énergétiques, à savoir le gazole, l'essence et le fuel industriel, étaient également subventionnés, mais les pouvoirs publics ont progressivement supprimé les subventions sur ces produits, en concomitance avec l'atténuation des tensions sur les prix mondiaux de l'énergie. Dans l'ancien système, les montants des subventions étaient déterminés en fonction de la structure des prix des produits subventionnés destinés à la consommation intérieure, qui comprend tous les coûts associés, les taxes et les marges bénéficiaires fixées par les pouvoirs publics qui s'ajoutent aux prix à l'importation. La Caisse de compensation couvre l'écart entre le coût de ces produits et le prix fixé par les autorités. Le gouvernement est en train de supprimer progressivement les principales subventions. En 2022, les subventions ont culminé à 42.1 milliards MAD, soit 3.2 % du PIB, et les subventions au butane se sont élevées à près de 22 milliards MAD, en raison de la hausse des prix internationaux. En 2022, pour maintenir la stabilité des prix, préserver le pouvoir d'achat des ménages et garantir un approvisionnement stable en biens essentiels, d'autres subventions temporaires ont également été mises en place, notamment pour le secteur du transport (4.4 milliards MAD), dans le cadre du plan de lutte contre la sécheresse (10 milliards MAD), avec la suspension des droits d'importation sur le blé et la réactivation du système de restitution à l'importation du

blé tendre (9.3 milliards MAD), ainsi qu'avec le transfert de 5 milliards MAD en faveur de la compagnie d'électricité ONEE pour faire face à la hausse des coûts de production de l'électricité. La programmation budgétaire triennale jusqu'à 2026 prévoit une réduction des subventions, qui passeront de 29.7 milliards MAD (soit 2 % du PIB) en 2023 à 7.8 milliards MAD (soit 0.5 % du PIB en 2026).

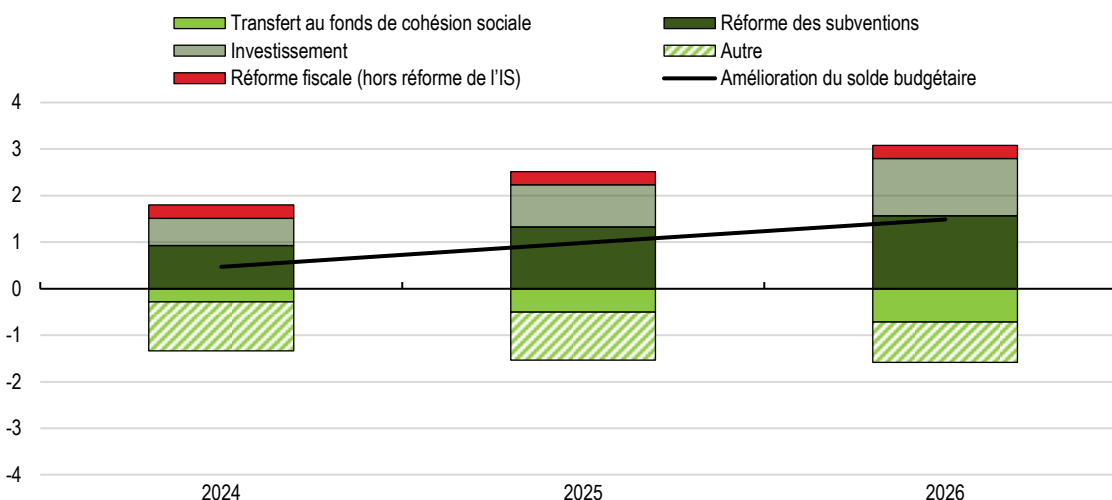
Dans le même temps, le gouvernement accroît ses recettes. Avec la loi de finances de 2024, le nombre des taux de TVA passera de quatre à deux (10 % et 20 %) d'ici à 2026. Certains taux sont relevés, comme pour l'électricité, tandis que d'autres sont abaissés, comme pour les énergies renouvelables et un certain nombre de produits de première nécessité tels que l'eau et les médicaments qui sont désormais exonérés de taxes afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. La réforme vise à rendre le système de TVA moins générateur de distorsions entre les différents biens et services. La loi de finances pour 2024 a également mis en place un système de retenue à la source de la TVA afin de lutter contre les factures potentiellement frauduleuses. Considérées dans leur ensemble, ces mesures devraient permettre une augmentation très modeste des recettes (Ministère de l'Economie et des Finances, Maroc, 2023^[11]).

Le gouvernement met en place des mécanismes de financement hors bilan (opérations de leaseback, par exemple) et y a recours, tout comme aux partenariats public-privé (PPP). Cela s'accompagne d'efforts continus de rationalisation de la gestion du portefeuille public, notamment avec la mise en œuvre progressive des dispositions de la loi sur la réforme des établissements et entreprises publics (voir chapitre 2). Cette réforme vise principalement à renforcer les interactions financières entre le budget et les entreprises publiques en rationalisant les transferts à ces entités et en améliorant leurs performances, augmentant ainsi les dividendes versés au bénéfice du budget.

Considérées dans leur ensemble, les mesures actuellement en vigueur et les mesures prévues devraient, selon les projections du cadre budgétaire à moyen terme 2024-26, permettre de réduire progressivement le déficit budgétaire, celui-ci devant passer de 4.3 % du PIB en 2023 à 3 % en 2026. Outre la forte augmentation des dépenses sociales et les importantes économies (atteignant environ 1½ point de PIB en moyenne annuelle) réalisées avec la réforme des subventions, la situation des finances publiques s'améliorera grâce au retour progressif de l'investissement à ses niveaux d'avant la pandémie (-0.9 point de PIB) et à la réforme fiscale (-0.3 point de PIB) (Graphique 1.12). Ces plans devraient être mis en œuvre pour réduire le déficit afin de garantir que la dynamique de la dette soit favorable et d'éviter une relance excessive de l'économie. Toute nouvelle augmentation des dépenses ou réduction des impôts devrait s'inscrire dans le cadre global de cette réduction du déficit.

Graphique 1.12. Le solde budgétaire devrait s'améliorer

Amélioration du solde budgétaire de l'administration centrale, en pourcentage du PIB



Note : Le graphique montre l'effet cumulé de différentes composantes de recettes et de dépenses sur le déficit budgétaire en pourcentage du PIB. Pour l'investissement et les subventions, la comparaison est effectuée avec le niveau de 2023.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur le Document de programmation budgétaire triennale globale pour la période 2024-2026, ministère de l'Économie et des Finances.

StatLink  <https://stat.link/67rvdy>

La dette semble soutenable, mais des tensions à long terme s'exercent

Grâce à des choix prudents en matière de politique budgétaire, le ratio dette/PIB du Maroc a été globalement stable au cours des années qui ont précédé la pandémie et plusieurs scénarios prévoient qu'il va diminuer (Encadré 1.3). Le ratio dette/PIB de l'administration centrale, qui avait fortement augmenté pendant la crise liée au COVID-19, a diminué, passant d'un pic de 72,2 % en 2020 à 69,5 % en 2023. Toutefois, compte tenu d'une dynamique de croissance favorable caractérisée par des taux d'intérêt inférieurs à la croissance nominale, le retour à un déficit d'environ 3 % devrait être suffisant pour maintenir le ratio dette publique/PIB à un niveau globalement stable comme il l'était avant la pandémie. En 2023, le ratio d'endettement de l'administration centrale correspond peu ou prou à la situation des économies de la région et de nombreuses économies similaires. Les intérêts sur la dette publique sont principalement à taux fixe, la dette extérieure représente environ 24 % de la dette totale, et l'échéance moyenne de celle-ci est proche de sept ans. Une analyse de la trajectoire future de la dette donne à penser qu'à politiques inchangées le ratio d'endettement resterait légèrement inférieur à son niveau actuel (Encadré 1.3), mais l'évolution de la démographie pourrait poser des problèmes au Maroc si l'extension du système de retraite n'était pas financée de manière adéquate.

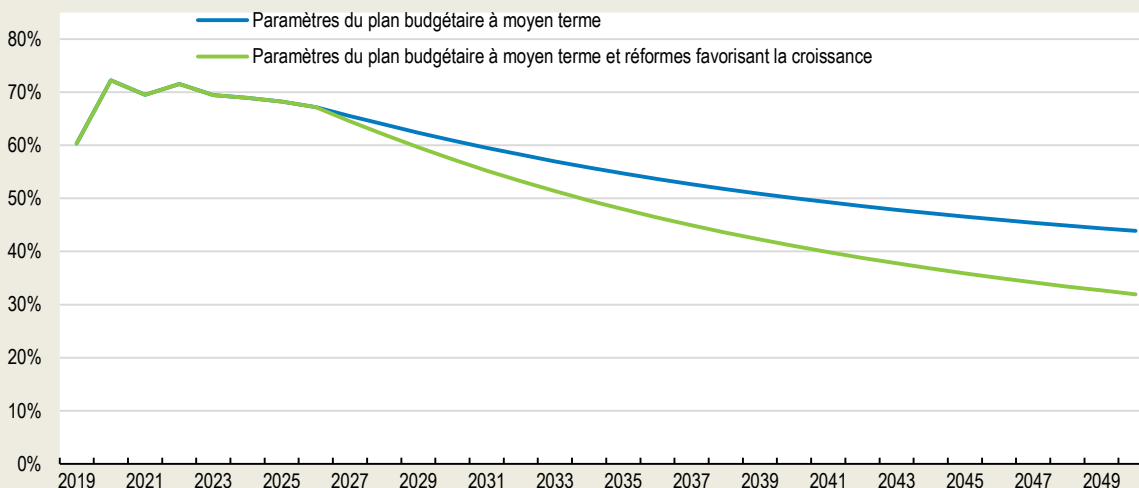
Encadré 1.3. La dette est viable à politiques inchangées

Le présent encadré définit des trajectoires pour le ratio dette/PIB dans le cadre des politiques actuelles. En raison de l'absence de dette consolidée des administrations publiques pour le Maroc, seule la dette de l'administration centrale est prise en compte. La dette des administrations locales et des administrations de sécurité sociale ne sont pas prises en compte, même si ces dernières ont enregistré des excédents ces dernières années.

Dans le scénario de référence, fondé sur les politiques actuellement en vigueur et reposant sur l'hypothèse d'une croissance à son niveau potentiel de 2026 à 2050 (4.1 % en moyenne sur cette période), d'un déflateur du PIB proche de son niveau historique (2 %), de taux d'intérêt à 3.2 % et d'une réduction progressive du déficit budgétaire primaire, celui-ci atteignant son objectif à moyen terme de -0.5 % d'ici à 2026, le ratio dette/PIB diminuerait régulièrement pour s'établir à 45.1 % d'ici à 2050 en raison de la dynamique favorable de la dette à mesure que l'économie croît (Graphique 1.13).


Dans un scénario où l'impact des réformes structurelles favorables à la croissance, quantifié dans la présente Étude, est pris en compte, le fort potentiel de celles-ci pour stimuler la croissance ferait baisser plus fortement le ratio d'endettement.

Graphique 1.13. Le vieillissement démographique pourrait peser sur les finances publiques à long terme



Note : Le scénario de référence repose sur l'hypothèse que la croissance du PIB renouera avec son potentiel d'ici à 2050 (4.1 % en moyenne entre 2026 et 2050), que le déflateur du PIB s'établira à 2 %, que les taux d'intérêt (taux d'intérêt apparents) sur la dette se stabiliseront à 3.2 % et que le déficit primaire se réduira progressivement pour atteindre son objectif à moyen terme (-0.5 % du PIB d'ici à 2026).

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les données du ministère de l'Économie et des Finances.

StatLink  <https://stat.link/sl69bz>

Bien que les finances publiques aient des bases solides et que le Maroc ait une population jeune avec un fort potentiel de croissance, une gestion prudente des finances publiques est nécessaire pour préserver la stabilité macroéconomique. Alors que la charge actuelle de la dette est gérable et qu'un retour aux déficits antérieurs suffirait à préserver sa stabilité, il est justifié de mettre à profit des périodes de recettes favorables pour réduire le ratio d'endettement afin de préserver une marge de manœuvre budgétaire pour gérer les phases descendantes du cycle économique à venir. En outre, une forte pression sociale s'exerce pour que les résultats s'améliorent dans certains domaines, notamment l'enseignement supérieur, dans lesquels il faut investir davantage, et pour que des réformes structurelles nécessaires soient financées.

Si la population marocaine est actuellement jeune, l'expérience des pays de l'OCDE montre qu'il faudra veiller tout particulièrement à la conception du système de retraite pour que celui-ci soit dûment financé sur le long terme, qu'il offre des pensions de retraite adéquates, qu'il soit équitable et que les risques soient partagés d'une manière appropriée. Le gouvernement prévoit de réformer en profondeur le système de retraite par le biais du dialogue social afin d'améliorer la viabilité des engagements existants et de renforcer les systèmes de retraite publics et privés, sur la base des principes directeurs établis par la commission nationale chargée de la réforme des retraites. Il s'agit notamment d'accroître la couverture du système de retraite, qui ne couvre actuellement qu'environ la moitié de l'ensemble des travailleurs, la majorité des personnes âgées ne bénéficiant aujourd'hui d'aucune couverture de retraite. Les réserves des caisses de retraite existantes devraient se tarir dans les années à venir. Les travaux visant à mettre en œuvre une nouvelle approche des retraites devraient se poursuivre : il est essentiel que celle-ci soit bien conçue pour être viable et reposer sur des bases financières solides. La constitution de réserves suffisantes et une planification à long terme à l'instar de ce qui se fait au Canada (notamment la constitution d'importantes réserves), permettraient d'éviter les difficultés que rencontrent de nombreux pays de l'OCDE avec le vieillissement de leur population.

Un nouveau renforcement du cadre budgétaire aiderait à gérer les tensions sur les dépenses

Avant la pandémie, les bons résultats budgétaires étaient étayés par une « règle d'or » stricte introduite par la loi organique relative à la loi de finances de 2015 (Encadré 1.4), qui a renforcé le cadre budgétaire à moyen terme, contribuant ainsi à maintenir le déficit budgétaire sur la bonne voie et garantissant une gestion budgétaire axée sur le moyen terme. Cette règle, conjuguée à une gestion efficace de la dette, a contribué à garantir la crédibilité budgétaire et à maintenir les coûts d'emprunt à des niveaux raisonnables. Toutefois, le cadre budgétaire actuel ne comporte pas de mécanisme d'ajustement qui garantirait, à la suite d'un choc, le retour du ratio d'endettement à ses niveaux antérieurs. En outre, l'économie et les prix des matières premières ayant été relativement stables entre 2015 et 2019, la capacité de la règle d'or à contribuer à la gestion conjoncturelle n'a pas été rigoureusement mise à l'épreuve. Toutefois, cette situation pourrait changer dans les années à venir, de sorte qu'une approche plus souple de la gestion conjoncturelle pourrait être justifiée, tout en maintenant la discipline budgétaire imposée par le système existant.

Encadré 1.4. Le cadre budgétaire a été renforcé par un cadre budgétaire à moyen terme

Au Maroc, l'émission de titres de dette est régie par la Constitution de 2011 et par la loi organique relative à la loi de finances de 2015. La Constitution (article 77) fait du parlement et du gouvernement les garants de l'équilibre macroéconomique, tandis que la loi organique relative à la loi de finances instaure une « règle d'or » contraignante en vertu de laquelle le recours à l'emprunt public n'est autorisé que pour les dépenses d'investissement et le refinancement de la dette. Si le gouvernement a pleinement respecté la règle d'or avant la pandémie, celle-ci a été suspendue pendant celle-ci.

La loi de finances annuelle s'accompagne d'un cadre budgétaire triennal qui ancre la politique budgétaire à des prévisions de dépenses et de recettes à trois ans fondées sur des projections macroéconomiques et des mesures fiscales/de dépenses futures, et qui vise à renforcer la crédibilité et la transparence de la politique budgétaire et à donner une vision à moyen terme.

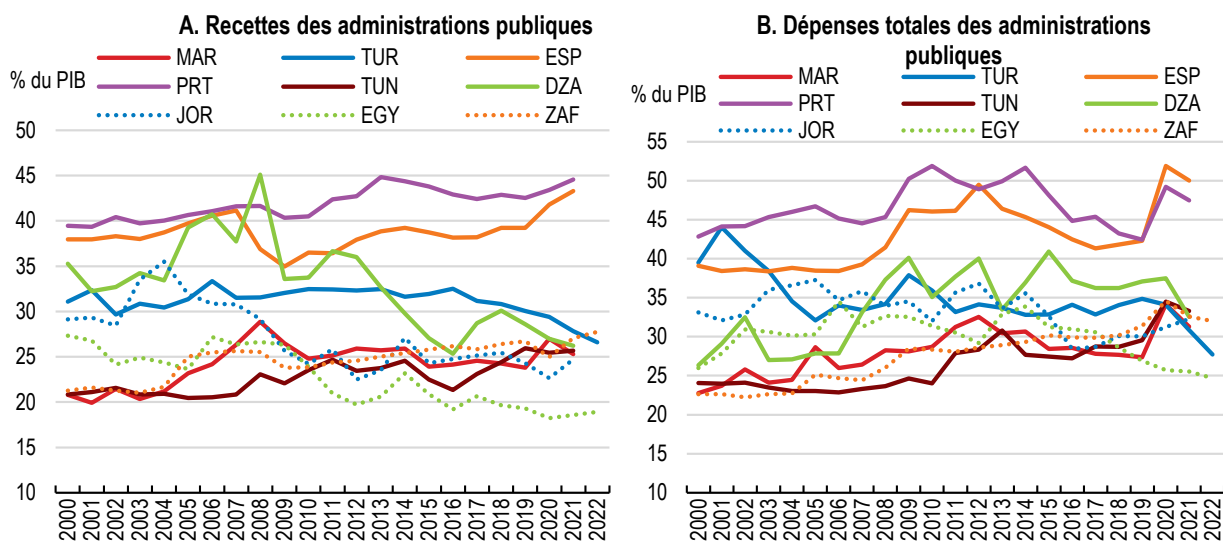
Le cadre budgétaire devrait être encore renforcé, tout en offrant de la flexibilité d'une manière bien définie. Un objectif de dette à moyen terme assorti d'une règle de dépenses et d'un mécanisme de sauvegarde irait dans ce sens. Premièrement, un nouvel objectif de ratio d'endettement à moyen terme contribuerait à garantir que celui-ci n'évolue pas tendanciellement à la hausse et fixerait un point d'ancrage supérieur pour la loi organique relative à la loi de finances. Deuxièmement, un plafonnement pluriannuel de la croissance des dépenses primaires et des examens périodiques des dépenses aideraient à gérer le risque de dépassement des prévisions de dépenses ou de pressions en faveur d'une augmentation des dépenses par rapport au plan à moyen terme actuel, notamment en révisant celui-ci à la hausse. Ils contribueraient également à renforcer les dispositions existantes de la loi organique relative à la loi de finances. Dans un premier temps, ces mesures pourraient s'appuyer sur les plans à moyen terme existants pour garantir leur mise en œuvre et permettre l'augmentation prévue des dépenses sociales. Cependant, après 2026, elles pourraient être plus étroitement alignées sur la croissance du PIB tendanciel. Cette règle renforcerait l'engagement politique actuel de mise en œuvre du plan budgétaire à moyen terme avant de fixer son niveau en fonction de la situation économique. Troisièmement, un mécanisme de sauvegarde pourrait permettre la suspension de la règle de dépenses dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de l'approbation du Parlement.

La création d'un conseil budgétaire indépendant, dont la conception pourrait s'inspirer des Principes de l'OCDE relatifs aux institutions budgétaires indépendantes (OECD, 2014^[12]), pourrait contribuer à l'évaluation *ex ante* et *ex post* du respect des règles budgétaires et du recours à la clause relative aux circonstances exceptionnelles. Cet organe pourrait également donner un avis d'expert sur les hypothèses macroéconomiques et budgétaires qui sous-tendent la loi de finances, avant sa présentation au parlement. Pour toutes ces raisons, cet organe renforcerait la transparence auprès de la population et des marchés et contribuerait à garantir l'efficacité des règles budgétaires. L'OCDE avait précédemment constaté que certains risques budgétaires, comme ceux liés à la dette publique, faisaient l'objet d'un suivi par le Ministère de l'Économie et des Finances, mais de manière ponctuelle, et avait recommandé que le Maroc pose les premiers jalons d'un cadre de gestion des risques budgétaires (OCDE, 2023^[3]). La programmation budgétaire 2024-2026 indique les principaux risques budgétaires à moyen terme et les mesures d'atténuation éventuelles. Continuer à enrichir l'analyse des risques, notamment en quantifiant les principaux risques identifiés, tout en adoptant une approche coordonnée de leur suivi, contribuerait à garantir la résilience des finances publiques.

Les tensions sur les dépenses doivent être gérées et l'efficience doit être améliorée


Compte tenu des pressions qui s'exercent pour augmenter les dépenses dans certains domaines et pour financer des mesures propices à la croissance, il est important que les dépenses soient bien gérées. Les dépenses publiques représentent environ 33 % du PIB (selon les données du FMI, qui consolident le budget général de l'administration centrale, le budget des Services de l'État gérés de manière autonome et les comptes spéciaux du Trésor avec ajustement statistique)), soit un niveau bien inférieur à celui de la plupart des pays de l'OCDE, mais proche de celui de pays voisins ou de certains membres de l'OCDE comme la Türkiye (Graphique 1.14). Ce chiffre se limite toutefois au budget de l'administration centrale. Si l'on tient compte des collectivités territoriales, des caisses de sécurité sociale et des fonds quasi budgétaires (Encadré 1.5), la taille des administrations publiques marocaines se rapproche de celle des administrations des pays de l'OCDE, puisqu'elle dépassait 40 % du PIB en 2021, dernière année pour laquelle toutes les données requises sont disponibles (il s'agit d'un plafond, car tous les transferts entre comptes ne sont pas pris en compte, d'où un risque de double comptage).

Graphique 1.14. Les recettes et les dépenses des administrations publiques sont comparables à celles des pays voisins



Note : Pour le Maroc, les recettes et les dépenses sont celles de l'administration centrale.

Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale.

StatLink  <https://stat.link/p1hn10>

Encadré 1.5. Dépenses et recettes publiques au Maroc

Le Maroc ne compile pas de données comparables aux comptes des administrations publiques des pays de l'OCDE. La principale différence entre la définition internationale et la définition marocaine tient à l'exclusion des comptes de la sécurité sociale, des entreprises publiques fournissant des services publics et des collectivités territoriales. Comme il existe des transferts entre comptes, ceux-ci ne peuvent pas être simplement agrégés avec d'autres parties du bilan des administrations publiques.

Le budget de l'État marocain correspond essentiellement à celui de l'administration centrale. Ce budget de l'administration centrale comprend :

- Le budget général. Il s'agit de la pierre angulaire du budget de l'administration centrale (75.7 % des dépenses de l'administration centrale en vertu de la loi de finances pour 2024). Les charges du budget général comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les dépenses relatives au service de la dette publique. Les ressources du budget général comprennent : les impôts et taxes ; le produit des amendes ; les rémunérations de services rendus et les redevances ; les fonds de concours, dons et legs ; les revenus du domaine de l'État ; le produit de cession de biens meubles et immeubles ; le produit des exploitations, les redevances et les parts de bénéficiaires ainsi que les ressources et les contributions financières provenant des établissements et entreprises publics.
- Le budget des Services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA). Les SEGMA, qui représentent 0.4 % des dépenses de l'administration centrale dans la loi de finances 2024, sont des services non dotés de la personnalité morale, dont certaines dépenses, non imputées sur les crédits du budget général, sont couvertes par des ressources propres. L'objectif premier de ces services, qui se composent pour l'essentiel d'hôpitaux et de centres de formation provinciaux, est de fournir des services publics aux usagers contre rémunération à un niveau infra-étatique. Les SEGMA disposent d'une autonomie budgétaire et leurs ressources propres doivent représenter au moins 30 % de leurs ressources autorisées au titre de la loi de finances de ladite année. Ceux qui ne répondent pas à cette condition sont supprimés. L'insuffisance des recettes d'exploitation est compensée par le versement d'une subvention d'équilibre prévue au budget général.
- Les comptes spéciaux du Trésor (CST). Ces comptes ont pour objet : soit de décrire des opérations qui, en raison de leur spécialisation ne peuvent être commodément incluses dans le cadre du budget général ; soit de décrire des opérations en conservant leur spécificité et en assurant leur continuité d'une année budgétaire sur l'autre ; soit de garder trace, sans distinction d'année budgétaire, d'opérations qui se poursuivent pendant plus d'une année. Ces opérations comptables sont liées à l'application d'une législation, d'une réglementation ou d'obligations contractuelles de l'État, précédant la création du compte. Dans la loi de finances pour 2024, ces comptes représentent 24 % des dépenses de l'administration centrale.

Au niveau infra-étatique, les collectivités locales et leurs groupements gèrent un budget qui compte deux parties principales : la première décrit les opérations de fonctionnement et la deuxième est relative aux opérations d'investissement. Ce budget peut comprendre, en outre, des budgets annexes et des comptes spéciaux. Les collectivités locales comprennent les régions, les préfectures ou provinces, les communes urbaines et rurales. On entend par « groupements » des comités inter-régionaux de coopération et des regroupements de collectivités locales.

Les ressources des collectivités locales comprennent : les impôts et taxes que la collectivité locale est autorisée à percevoir par la législation en vigueur ; les redevances et rémunérations pour services rendus ; les ressources provenant du transfert de la part des impôts et taxes de l'État affectée aux collectivités locales (30 % de TVA, 5 % de recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'impôt sur les sociétés, et 20 % de taxes sur les contrats d'assurance) ; les subventions accordées par l'État ou par d'autres personnes morales de droit public ; le produit des emprunts autorisés ; les fonds de concours ; et les dons et legs. De même, les ressources des groupements comprennent les participations des collectivités membres du groupement, les subventions accordées par l'État, les ressources liées aux services transférés au groupement, les produits du patrimoine, le produit des emprunts autorisés, et les dons et legs.

Les charges des collectivités locales comprennent : des dépenses de fonctionnement telles que des dépenses de personnel, des dépenses d'entretien, des frais financiers relatifs au remboursement de la dette, des subventions accordées, des participations à des opérations d'intérêt local ou national ; et des dépenses d'équipement telles que celles relatives à des travaux neufs, des bâtiments, des routes, des équipements d'intérêt local, à l'amortissement du capital emprunté, ou aux participations à des réalisations concernant les collectivités locales. Les charges des groupements comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles ils ont été créés.

Les recettes et les dépenses prévues en 2024 pour les budgets des autorités locales s'élèvent respectivement à 49.5 milliards MAD et 39.8 milliards MAD, contre 350.5 milliards MAD et 435.4 milliards MAD pour le budget de l'État (Trésorerie Générale du Royaume, 2023^[14]).

En ce qui concerne le secteur de la sécurité sociale, le total des cotisations et des prestations s'est élevé respectivement à 67.4 milliards MAD et 59.8 milliards MAD, pour les caisses de retraite (les dépenses des caisses de retraite n'incluent pas les régimes des pensions militaires) et à 14.8 milliards MAD et 12.5 milliards MAD pour les caisses d'assurance maladie en 2021 (Source : Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale).

Outre les budgets de l'État et des régions et les caisses de sécurité sociale, d'importants fonds publics sont également gérés par des organismes publics qui fournissent des biens et services publics (OECD, 2019^[15]) (Ministère de l'Économie et des Finances, 2023^[16]). Ces organismes fournissent des services que l'État achète, comme c'est le cas dans d'autres pays, mais ils peuvent aussi collecter des taxes parafiscales qui contribuent au financement de leurs dépenses. La plus importante de ces taxes (60 % du total) est la taxe sur la formation professionnelle perçue par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour le compte de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), mais il existe également de telles taxes sur les importations et sur les téléviseurs, entre autres. Ces taxes représentaient 0.4 % du PIB en 2022.

Tableau 1.4. La taille des administrations marocaines est plus grande qu'il n'y paraît

% du PIB		2021	2022	2023
1. Budget de l'administration centrale				
Budget général de l'État				
	Recettes (hors TVA transférée aux collectivités locales)	20.5	23.0	23.7
	Recettes (y compris TVA transférée aux collectivités locales)	23.0	25.8	26.3
	Dépenses	26.7	30.3	31.0
Services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA)				
	Recettes	0.2	0.2	0.2
	Dépenses	0.2	0.2	0.2
Comptes spéciaux du Trésor (CST)				
	Recettes	10.2	11.4	12.7
	Transferts à partir du budget général	2.0	1.9	2.3
	Dépenses	8.9	9.9	10.6
2. Entreprises publiques non commerciales				
	Recettes quasi budgétaires	0.4	0.4	0.3
	Transferts (du budget général)	3.2	4.2	4.5
3. Budget des collectivités locales				
	Recettes	3.3	3.4	3.2
	Recettes transférées (à partir du budget de l'État)	2.0	2.2	2.0
	Dépenses	3.1	3.1	2.9
4. Caisses de retraite				
	Recettes	5.3	**	**
	Dépenses	4.7*	**	**
5. Caisses d'assurance maladie				
	Recettes	1.2	**	**
	Dépenses	1.0	**	**

Note : Les dépenses des caisses de retraite n'incluent pas les régimes de pensions militaires.

Source : Trésorerie générale du Royaume ; Direction des entreprises publiques et de la privatisation ; Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale.

Si l'on additionne les dépenses des différentes entités présentées dans le Tableau 1.4, en tenant compte des transferts entre comptes (en particulier entre le budget général et les comptes spéciaux du Trésor d'une part, et entre le budget général et les budgets des entités infra-étatiques d'autre part), les dépenses publiques s'élèveraient à 40.6 % en 2021. Les recettes représenteraient 36.2 % du PIB, soit un niveau comparable à celui de nombreux pays de l'OCDE.

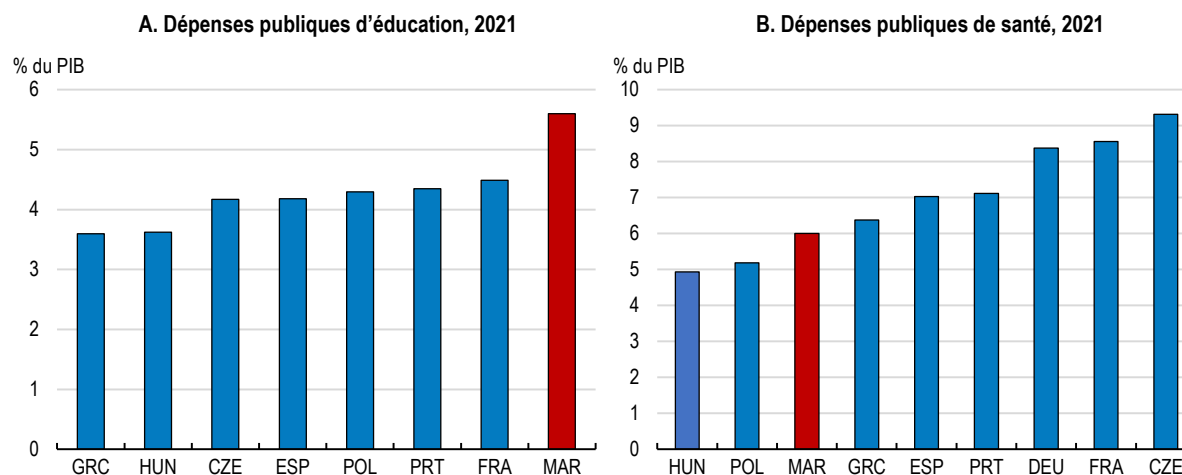
Il n'est pas facile de comparer les dépenses publiques avec celles d'autres pays, car seuls les fonds de l'administration centrale sont communiqués. En outre, les données sont ventilées par ministère, sans classer les dépenses par catégorie fonctionnelle ou économique. En revanche, les données budgétaires, au moins au niveau de l'administration centrale, sont publiées régulièrement et de manière exhaustive, avec un rapport détaillé distinct pour chaque compte publié. En outre, peu de pays publient leur budget avec autant de précision que le Maroc, les tableaux budgétaires représentant des centaines de pages. Les classer par catégorie économique et fonctionnelle (outre la communication des données sur les caisses de sécurité sociale et les régions) permettrait aux responsables publics et aux chercheurs de faire un meilleur usage de cette mine d'informations.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Trésorerie Générale du Royaume et calculs de l'OCDE.

Accroître l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques

Les dépenses publiques de santé et de retraite ont été inférieures à celles des pays de l'OCDE, en raison de faibles taux de couverture et d'un reste à charge élevé, même si cette situation va évoluer du fait des récents efforts déployés pour accroître la couverture de l'assurance maladie publique. L'investissement public est plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE en pourcentage du PIB, en raison de l'ampleur des besoins d'investissement. Il faut accroître l'efficience des dépenses publiques pour réduire les tensions sur les finances publiques et améliorer les résultats (chapitre 2) et exiger une évaluation systématique, par exemple au moyen d'examen des dépenses. Le Maroc consacre à l'éducation une part du PIB plus élevée que la plupart des pays de l'OCDE (Graphique 1.15). Compte tenu des résultats relativement mauvais obtenus au regard de divers indicateurs de performance de l'éducation (voir le chapitre 3), il serait souhaitable de procéder à une évaluation systémique des dépenses d'éducation afin de recenser les sources potentielles d'amélioration et de gains d'efficience parallèlement aux efforts de réforme existants. Le Maroc compte une forte population d'âge scolaire, mais cela ne suffit pas à expliquer le niveau élevé des dépenses. Les recherches établissent un lien entre l'inefficience des dépenses d'éducation et des facteurs institutionnels, comme l'absentéisme des enseignants et des élèves (Fayad, Auclari, G. and Dua, A., 2023^[17]). Les dépenses de santé, qui représentent 6 % du PIB, sont comparables à celles des pays de l'OCDE les moins dépensiers. Toutefois, en raison de la part importante des dépenses à la charge des patients (Special Commission on the Development Model, 2021^[18]), compte tenu de la couverture relativement faible en 2021, il est également possible d'améliorer l'efficience dans ce domaine à mesure que la couverture d'assurance sera étendue.

Graphique 1.15. Les dépenses d'éducation du Maroc en pourcentage du PIB sont plus élevées que celles d'autres pays



Note : Pour les membres de l'OCDE, toutes les données se fondent sur le Système de comptabilité nationale. S'agissant du Maroc, les dépenses d'investissement public se fondent sur le Système de comptabilité nationale, les autres données correspondant approximativement à cette définition des dépenses.

Source : OCDE, Finances publiques (base de données) sur les finances publiques ; et autorités marocaines.

StatLink  <https://stat.link/lj6dgc>

L'achat public constitue un outil puissant pour stimuler la concurrence sur les marchés publics et accroître l'efficience des dépenses. Au Maroc, les marchés publics représentent entre 15 % et 17 % du PIB, ce qui témoigne du rôle important de l'État dans l'économie. Les lois régissant les marchés publics ont été profondément modifiées ces dernières années, l'évolution la plus récente résultant de la promulgation du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023. La limite antérieure de 200 000 MAD fixée pour les acquisitions par bons de commande des institutions publiques a été portée à 500 000 MAD à compter du 1^{er} septembre

2023. Les réformes ont donné lieu à un certain nombre d'évolutions positives, telles que l'inclusion d'éléments de développement durable et l'innovation, la garantie du paiement direct des sous-traitants et l'harmonisation du cadre pour toutes les parties prenantes, faisant du système marocain de passation des marchés publics le plus avancé de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Un processus simplifié a également été adopté pour les PME. Alors que les ministères et les entreprises publiques attribuent des marchés en prévoyant un quota pour les PME, une approche éprouvée pour renforcer la concurrence consiste à exiger la division des grands marchés publics en lots plus petits sans nuire à la faisabilité et à l'efficacité des travaux à fournir, notamment dans les pays où les très petites entreprises sont nombreuses. Le suivi et la mise en œuvre des aspects liés à la durabilité et à l'innovation dans les marchés publics doivent être garantis pour obtenir les résultats souhaités. Il serait utile d'évaluer l'impact de l'application du principe de préférence nationale. L'introduction du prix de référence peut donner un point de comparaison, mais elle pourrait éventuellement avoir pour corollaire la collusion et la hausse des prix et, de ce fait, elle doit être évaluée avec soin. Le processus de passation des marchés publics peut être long et il se caractérise par des appels d'offres infructueux, en partie en raison d'un manque de capacités dans certains domaines. Au Maroc, il n'existe pas de profession spécifique de spécialiste des marchés publics ; ces tâches sont effectuées par des fonctionnaires qui s'appuient sur des manuels de passation des marchés détaillant les fonctions d'achat et de logistique, et cette fonction peut ne pas être une affectation prisée en raison des potentiels soupçons de corruption. Dans l'idéal, ce travail devrait être effectué par des professionnels hautement qualifiés et spécialisés, mais à tout le moins un cadre de compétences devrait être établi pour garantir le respect de normes élevées. Une étude a été menée sur les manières de professionnaliser la fonction d'acheteur public, avec des propositions de mesures à adopter.

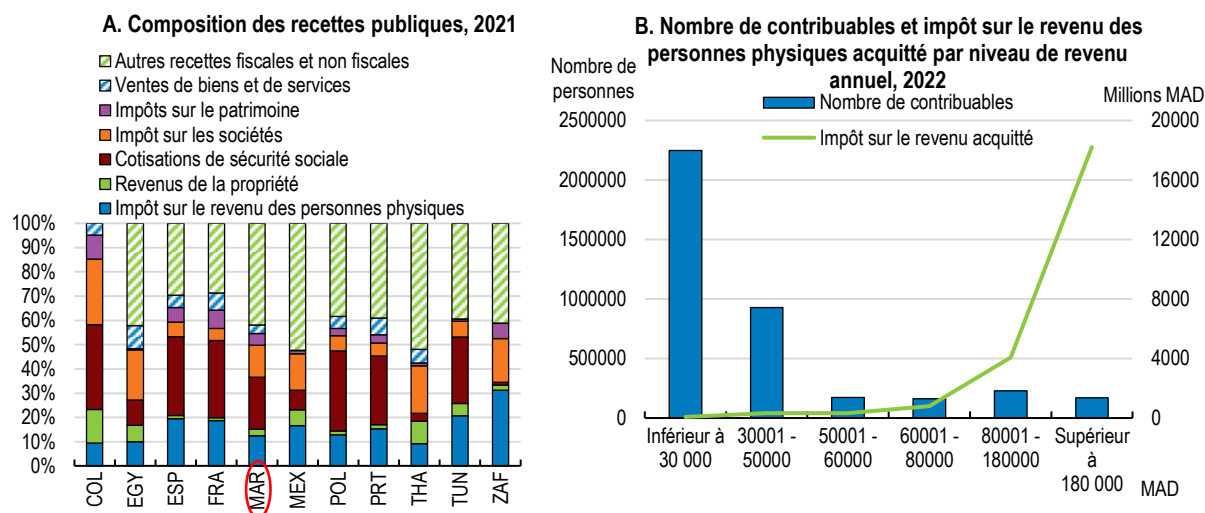
Il existe une marge pour accroître les recettes

Pour financer les réformes et élargir la base d'imposition afin d'abaisser les taux, il est nécessaire de trouver des sources de recettes supplémentaires. Les recettes publiques officielles du Maroc, qui représentent environ un quart du PIB, sont comparables à celles des pays voisins et des économies émergentes, mais inférieures à celles de la plupart des Membres de l'OCDE. Au sens large, toutefois, comme dans l'Encadré 1.5, le niveau des recettes, qui s'élèverait à 36 % du PIB, serait proche de celui de nombreux pays de l'OCDE. Si, au cours des dernières décennies, les recettes ont été suffisantes pour financer la majorité des dépenses sans devoir trop emprunter, les programmes de protection sociale ambitieux et les besoins d'investissement accentuent les tensions sur les dépenses et des réformes structurelles pourraient nécessiter des dépenses, tandis que les engagements à long terme en matière de retraites se renforceront à mesure que la population vieillira. Le Maroc devrait améliorer la conception de chaque type d'impôt, tout en préservant l'efficacité et l'équité (OECD, 2019_[15]).

À l'heure actuelle, la plupart des recettes (près de 40 %) proviennent des impôts indirects, en particulier de la TVA, comme dans de nombreux pays à niveau de revenu similaire (Graphique 1.16). La récente rationalisation de la TVA devrait renforcer cette source de recettes. Les impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values représentent un quart du total des recettes (8 % du PIB) et constituent une source de recettes beaucoup moins importante que dans les pays de l'OCDE, en partie en raison du niveau très élevé de l'économie informelle et des problèmes de discipline fiscale. Moins de 4 millions de salariés du secteur privé déclarent leurs revenus à l'administration fiscale, alors que plus de 10 millions d'entre eux travaillent. En outre, le système d'imposition des revenus est très progressif, le taux maximum étant de 38 % et moins de 5 % des contribuables du secteur privé contribuant à plus des trois quarts des impôts sur le revenu des personnes physiques payés par les salariés du secteur privé (Graphique 1.16). À l'autre extrême, 80 % des contribuables du secteur privé ne contribuent aux recettes tirées de ces impôts qu'à hauteur de 1.6 %, en raison de l'exonération de la première tranche de revenu à hauteur de 30 000 MAD par an. Tout cela ne représente toutefois qu'un quart des impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values : les impôts sur le revenu des personnes physiques prélevés sur les fonctionnaires jouent un rôle important, en raison du fait que ces derniers sont généralement mieux payés, de l'importance des effectifs

de la fonction publique et de la retenue à la source facilitant la collecte. D'une manière générale, il est possible d'améliorer le recouvrement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques auprès du secteur privé en réduisant l'économie informelle et en durcissant les mesures de discipline fiscale. Comme sera précisé au chapitre 2, cette démarche devrait combiner une application plus efficace des obligations fiscales et des mesures visant à encourager le respect spontané de ces obligations, ainsi qu'une série d'autres mesures visant à encourager la régularisation des activités informelles.

Graphique 1.16. Les impôts indirects constituent une source essentielle de recettes et un nombre relativement réduit de personnes contribuent à la plus grande partie des recettes tirées des impôts sur le revenu



Note : Partie B : la tranche exonérée est de 30 000 MAD. Secteur privé uniquement.

Source : OCDE, Finances publiques (base de données) ; OCDE, Détail des recettes publiques de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Maroc, de la Thaïlande et de la Tunisie (base de données) ; ministère marocain de l'Économie et des Finances.

StatLink  <https://stat.link/adjzye>

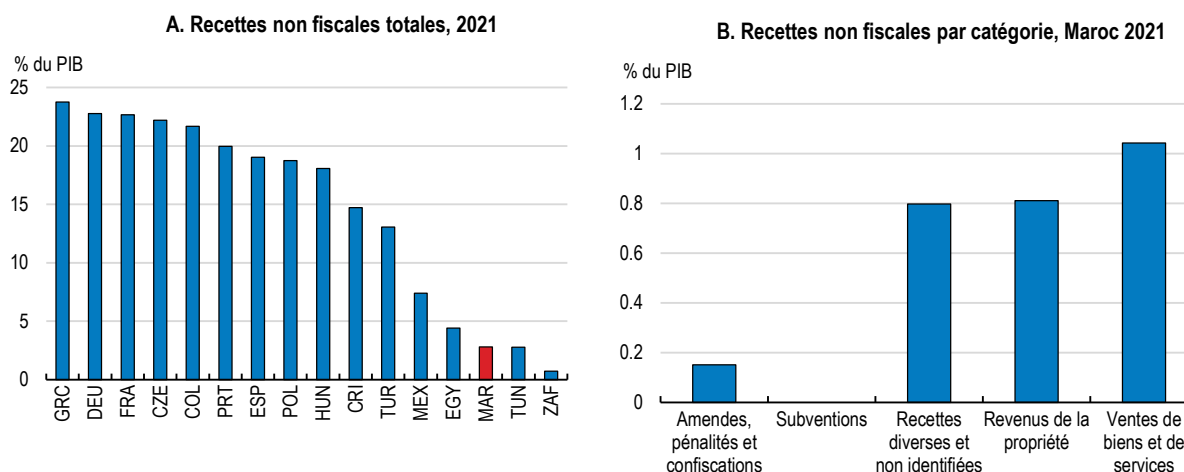
Le Maroc est doté d'un système d'impôt sur les sociétés progressif. En 2022, 77 entreprises, soit seulement 0.1 % des entreprises déclarantes, ont contribué à hauteur de la moitié à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et 3.1 % des entreprises déclarantes à hauteur de 90 %. Par secteur, les banques et les compagnies d'assurance ont contribué le plus, à hauteur de 22.5 %, suivies des entreprises du secteur commercial à hauteur de 20 % et du secteur manufacturier à hauteur de 16 %. Le système d'imposition des bénéfices des sociétés, dont le taux le plus faible est de 20 %, constitue un défi de taille pour les petites entreprises et entrave l'entrepreneuriat et la régularisation des activités informelles. La loi de finances pour 2023 a ramené le nombre de taux à seulement trois : 20 % pour la plupart des entreprises dont les bénéfices sont inférieurs à 100 millions MAD ; 35 % pour celles dont les bénéfices sont supérieurs à 100 millions MAD (à l'exception des sociétés de services de la place financière « Casablanca Finance City » et des entreprises qui exercent leurs activités dans les zones d'accélération industrielle, ainsi que de celles qui investissent au moins 1.5 milliard MAD sur cinq) ; et 40 % pour les entreprises du secteur financier, y compris la banque centrale, et quelques dizaines d'autres entreprises. Ces taux d'imposition cibles seront atteints d'ici à 2026 : pour les entreprises dont les bénéfices sont inférieurs à 300 000 MAD, ils seront progressivement portés à 20 %, tandis que pour les entreprises industrielles dont les bénéfices se situent entre 1 million et 100 millions MAD, un processus est en cours pour les ramener à 20 %. Si ce nouveau barème génère moins de distorsions et si les taux appliqués à certaines entreprises sont plus bas, le seuil de 100 millions MAD pourrait continuer à limiter la croissance des entreprises dans certains secteurs. En outre, l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés pour la catégorie des entreprises les

plus petites, qui passera de 10 % à 20 % d'ici à 2026, pénalisera vraisemblablement les petites entreprises et la création d'entreprises. Étant donné que 90 % des entreprises déclarantes appartiennent à cette catégorie, ces changements impliquent une perte sensible de compétitivité, étant donné que 20 % est un taux de départ élevé pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés en comparaison internationale. L'impact de ces changements, notamment sur les PME et la régularisation des activités informelles, devrait faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. À l'heure actuelle, la majorité des petites entreprises ne paient pas d'impôt sur les sociétés si elles sont déficitaires, mais seulement une cotisation minimale de 0.25 % du chiffre d'affaires (contre 0.5 % auparavant). Toutefois, des exigences plus strictes en matière de déclaration et de communication d'informations, comme le recommande le chapitre 2, et une plus grande efficacité dans la formalisation des activités informelles auraient tendance à faire progresser la proportion des entreprises rentables, mais un taux de départ élevé pourrait saper les élans de création d'entreprise et de régularisation.

Les dépenses fiscales se répartissent en 292 mesures et, à 2.5 % du PIB en 2023, elles restent non négligeables, malgré la suppression de 178 mesures sur la période 2006-23. Elles sont principalement liées à l'exonération de la TVA (plus de la moitié) et de l'impôt sur les sociétés (un sixième). Ces dépenses ont diminué par rapport à leur niveau de 2022, qui était de 2.9 % du PIB, baisse essentiellement imputable aux réformes de l'impôt sur les sociétés. Dans le cadre des réformes, 14 dépenses fiscales ont été supprimées. Il existe toutefois de nombreuses possibilités supplémentaires de rationalisation. Les incitations fiscales doivent être motivées en fonction de leur impact socio-économique, conformément à la loi 69-19, et appliquées uniquement lorsque cela est justifié. Procéder à une évaluation coûts-avantages systémique de l'ensemble des incitations existantes, en vue de simplifier ou supprimer les mesures inefficaces en matière de dépenses fiscales, pourrait accroître davantage les recettes publiques.

À 2-2.5 % du PIB, la part des recettes non fiscales du Maroc est relativement faible, notamment compte tenu des ressources minérales disponibles (Graphique 1.17) (Conseil Économique, Social et Environnemental, 2023^[41]). D'autres pays disposant de gisements de minerais parviennent à lever davantage de recettes avec les redevances, qui font partie des recettes non fiscales. Les recettes non fiscales du Maroc proviennent principalement de la vente de biens et de services et sont liées à des biens appartenant à l'État. Les redevances entrent dans la catégorie « Recettes diverses » et ne représentent que 0.8 % du PIB. Compte tenu de la richesse de ses gisements, non seulement de phosphates, mais aussi d'un large éventail d'autres minerais potentiellement lucratifs, dont le cobalt, le cuivre et le manganèse, dont l'exploitation peut encore être développée, les redevances devraient être utilisées pour contribuer davantage au budget. Si la transparence s'est améliorée, la mise à disposition d'un plus grand volume d'informations sur les conditions régissant les concessions minières existantes à long terme aiderait le public et les autorités budgétaires indépendantes à surveiller les flux de recettes provenant des ressources naturelles. Le faible niveau des recettes non fiscales de l'administration centrale tient également aux recettes dites parafiscales, qui correspondent à des taxes et des surtaxes perçues par les organismes publics, mais qui ne sont pas comptabilisées dans le budget de l'administration centrale.

Graphique 1.17. Les recettes non fiscales sont faibles et proviennent des ventes de biens ou des revenus de la propriété

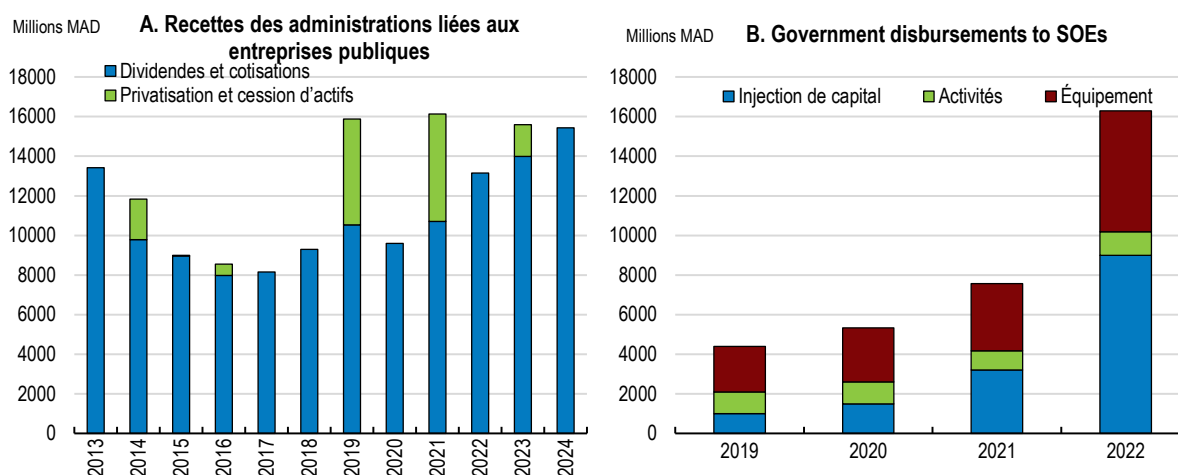


Source : Statistiques fiscales de l'OCDE, Statistiques des recettes publiques en Afrique ; et OCDE, Comptes nationaux – Administrations publiques.

StatLink  <https://stat.link/y6slq0>

Les entreprises publiques ont contribué pour environ 1 % du PIB aux recettes publiques, sous la forme de dividendes et de cotisations, provenant principalement de l'OCP, administration qui détient le monopole de l'extraction et de la transformation du phosphate), et de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC). Toutefois, même si elles reçoivent d'importantes subventions publiques, les entreprises publiques sont généralement des contributeurs nets au budget de l'État, principalement sous l'effet des dividendes qu'elles versent (Graphique 1.18).

Graphique 1.18. Une grande partie des recettes non fiscales provenant des entreprises publiques leur est affectée en retour



Note : Les données se rapportent aux entreprises publiques commerciales. Les données pour 2024 sont des projections.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances.

StatLink  <https://stat.link/zd4vui>

Les entreprises publiques commerciales étant censées être à but lucratif, elles doivent verser des contributions nettes d'un montant approprié au budget. Compte tenu de la taille importante du secteur des entreprises publiques, celui-ci pourrait contribuer de manière plus significative à la viabilité des recettes à long terme. Pour maximiser les bénéfices au profit de tous, il serait utile de suivre les principes de bonne gouvernance définis par l'OCDE et de poursuivre la mise en œuvre des réformes existantes (voir le chapitre 2). En outre, le versement de leurs dividendes au budget ne devrait pas être motivé par des besoins de trésorerie ponctuels, car cela pourrait perturber leurs flux de trésorerie et rendre leur gestion financière et la planification de leurs investissements à long terme difficiles. Il conviendrait de transférer régulièrement au budget une part prédéfinie des bénéfices, et ce, dans des proportions adéquates.

Les recettes qui contribuent au verdissement de l'économie et à une utilisation plus efficiente des ressources peuvent être accrues de manière importante. Comme indiqué dans la section du présent chapitre, consacrée à la transition verte, une hausse des taxes sur le gazole, l'adoption d'une taxe carbone, une hausse des prix de l'eau et la mise en œuvre intégrale des redevances de prélèvement d'eau pourraient permettre de lever des recettes représentant entre 1.4 et 1.5 % du PIB (Encadré 1.6 et Tableau 1.5). En outre, le niveau de développement du Maroc convergeant avec celui des pays plus avancés, le pays reçoit moins d'aide au développement, celle-ci ayant représenté 0.8 % de son RNB en 2021 et plus de 3 % de ses besoins de financement (Encadré 1.6).

Encadré 1.6. Effet budgétaire des réformes

Cet encadré résume l'impact budgétaire de certaines mesures de réforme figurant dans la présente Étude économique. Ces estimations sont réalisées dans la mesure du possible, sur la base des seules données et éléments probants disponibles, et sont entourées d'une grande incertitude. Dans d'autres domaines clés, le signe de l'évolution est indiqué pour les réformes majeures qui impliqueraient un gain économique ou social important, mais pour lesquelles les informations sont insuffisantes pour quantifier les effets.

Tableau 1.5. Estimation de l'impact budgétaire de certaines réformes

	Incidence budgétaire en pourcentage du PIB
Mesures relatives aux recettes	
Renforcer l'application de la législation fiscale, les aides sociales et l'emploi	++
Alléger les cotisations de sécurité sociale pour les bas salaires	
Ramener le taux le plus bas de l'impôt sur les sociétés de 20 % à 15 %	-0.2 %
Augmenter les redevances des activités minières et les dividendes versés par les entreprises publiques	++
Continuer de réduire les droits de douane sur les importations	-
Relever le taux des droits d'accise sur le gazole	0.5 %
Instaurer un prix du carbone	0.8 %
Augmenter les prix de l'eau pour financer de nouvelles infrastructures hydriques	0.1 %
Achever la mise en œuvre des redevances de prélèvement d'eau	0.02 %
Mesures de dépenses	
Rationaliser les dépenses d'investissement	-
Développer l'éducation préscolaire pour les enfants de 2 à 3 ans	-0.4 %
Augmenter les dépenses consacrées à la formation et aux programmes relatifs au marché du travail	-
Accroître le soutien à l'innovation	-
Total	0.0 %
Dont quantifiables :	(0.8 %)

Note : +/- indique un impact positif/négatif sur le solde budgétaire et ++/-- un impact positif/négatif important.

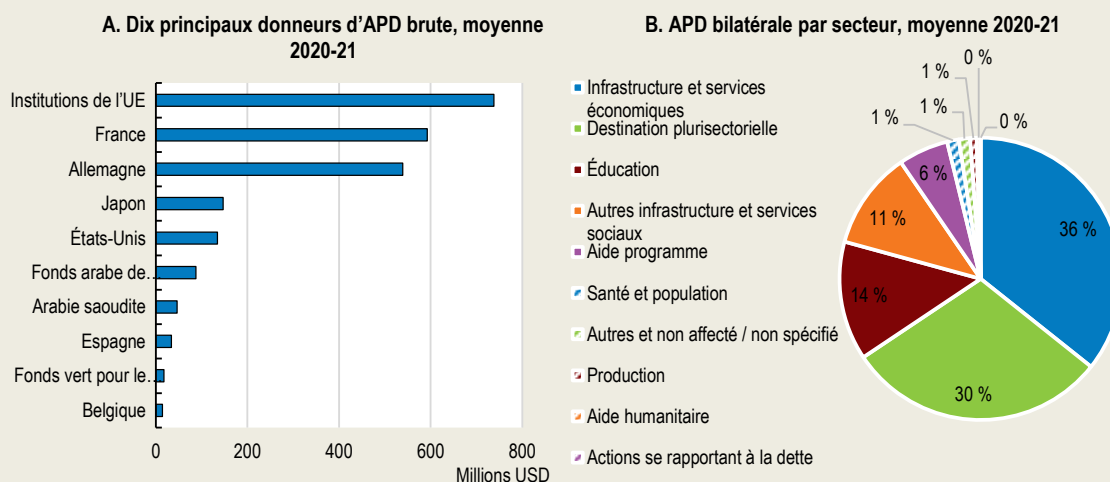
Source : Calculs de l'OCDE.

Encadré 1.7. Le rôle de l'aide extérieure évolue


L'aide extérieure au développement joue un rôle majeur dans le développement économique et social actuel du Maroc, mais elle diminue à mesure que le pays progresse. Elle s'est traduite par un soutien en faveur du pays sous la forme de financements et d'expertise. Au cours des dernières décennies, le pays est passé du statut de pays principalement bénéficiaire de l'aide à des relations plus variées avec ses partenaires pour le développement. En effet, au cours du XXI^e siècle, on a pu observer une diversification de l'aide publique au développement (APD), visant en priorité à promouvoir la croissance économique, améliorer la gouvernance et lutter contre le changement climatique. Le Maroc bénéficie également d'un soutien financier conséquent de la part d'administrations publiques étrangères et de banques multilatérales de développement.

En données nettes, l'APD acheminée vers le Maroc s'est élevée à 965 millions MAD, soit 0.8 % du RNB en 2021, contre 1.8 milliard MAD (1.7 % du RNB) en 2020. Les principaux donateurs sont les institutions de l'Union européenne, qui ont fourni 30.1 % de l'APD brute totale, suivies de la France (24.1 %), de l'Allemagne (22.0 %), du Japon (6.0 %), des États-Unis (5.5 %) et du Fonds arabe (3.6 %), comptant ensemble pour 91.3 % de l'APD totale fournie en 2020-21 (Graphique 1.19, partie A). En moyenne, en 2020-21, 36 % de l'APD bilatérale ont été alloués à l'infrastructure et aux services économiques 14 % à l'éducation, et 11 % aux autres infrastructures et services sociaux (Graphique 1.19, partie B).

Graphique 1.19. Les membres de l'UE sont les principaux partenaires au développement du Maroc, leur soutien étant principalement axé sur les domaines économique et social



Source : OCDE, Statistiques de l'APD (base de données).

StatLink  <https://stat.link/vtxjw3>

1.6. Priorités à moyen terme pour assurer une croissance inclusive et durable plus forte

L'expansion économique marocaine est indéniable, mais il serait possible d'obtenir une convergence marquée vers les pays plus avancés, ainsi que de rendre la croissance plus inclusive et plus durable d'un point de vue environnemental. Des réformes majeures destinées à renforcer l'investissement et la

protection sociale, entre autres, sont en cours, mais des mesures complémentaires étayeraient ce processus.

Le nouveau modèle de développement (NMD) du Maroc, préparé par une commission indépendante, pose de grandes ambitions pour le pays à l'horizon 2035, avant la fin du dividende démographique (Special Commission on the Development Model, 2021^[18]). Il vise à remédier à quatre lacunes : un manque de vision pour le développement à long terme du pays, une régulation insuffisante, les capacités limitées du secteur public et un manque de confiance dans les pouvoirs publics (Encadré 1.8). Le NMD reconnaît la nécessité d'agir pour tirer le meilleur parti des ressources dont est doté le pays ainsi que de ses caractéristiques démographiques et géopolitiques. Même si le NMD a été conçu par des experts indépendants, il constitue un guide à l'intention des organismes publics. Outre ce document primordial, il existe une multitude de plans sectoriels, qui ont pour l'essentiel une perspective à moyen terme. La fixation d'objectifs chiffrés et d'échéances renforce la crédibilité des plans définis à l'échelle nationale et au niveau sectoriel. Ces objectifs pourraient cependant faire l'objet d'une meilleure communication vis-à-vis de la population, et seuls des indicateurs aisément accessibles/rendus publics pourraient être choisis. Cela aiderait les responsables de l'action publique et la population à évaluer les progrès accomplis. L'établissement régulier de bilans favoriserait la mobilisation de toutes les parties prenantes. Ces éléments sont également cruciaux pour amener les décideurs publics à rendre des comptes.

Encadré 1.8. Le nouveau modèle de développement du Maroc

Le nouveau modèle de développement (NMD) est une stratégie globale assortie d'objectifs chiffrés que le Maroc souhaite atteindre au cours de la décennie à venir. Il a été préparé par un groupe d'experts invité par la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) et rendu public en avril 2021. La multiplicité des indicateurs de résultat (Tableau 1.6) qu'il contient correspond au caractère global de cette stratégie, qui recouvre les thèmes de l'économie, de la société, de l'État et de ses relations avec les citoyens, de l'environnement ainsi que des relations extérieures.

Tableau 1.6. Niveau observé et objectif visé pour certains indicateurs figurant dans le nouveau modèle de développement

	2019 ou dernière période connue	Objectif à l'horizon 2035
PIB par habitant en USD, à parité de pouvoir d'achat (PPA)	7 826	16 000
Valeur ajoutée industrielle de moyenne ou haute technologie	28 %	50 %
Densité de personnel soignant pour 1 000 habitants	1.65	4.5
Élèves maîtrisant les bases de la lecture, des mathématiques et des sciences à l'âge de 15 ans	27 %	75 %
Taux d'activité des femmes	22 %	45 %
Part de l'emploi formel dans l'emploi total	41 %	80 %
Indice de Gini	0.395	0.350
Part de l'eau dessalée et des eaux usées épurées dans la consommation totale d'eau	0 %	15 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	11 %	40 %
Indice des services en ligne	0.52	0.9
Taux de satisfaction des citoyens vis-à-vis des services publics	-	80 %

Source : Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Le nouveau modèle de développement – Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous*.

Dans le nouveau modèle de développement sont identifiés quatre axes de transformation : (i) mettre

en place une économie productive créatrice de valeur ajoutée et d'emplois plus nombreux, (ii) renforcer le capital humain en dotant les individus des compétences nécessaires pour l'avenir, (iii) rendre la croissance plus inclusive et (iv) autonomiser les régions.

Source : Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Le nouveau modèle de développement – Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous*.

Au-delà des objectifs de résultats économiques et de leur mesurabilité, l'accès aux données, leur conformité et leur disponibilité constituent des obstacles à la conception et à la mise en œuvre des bonnes politiques (Encadré 1.9). Il convient d'accroître les ressources mobilisées, notamment sous la forme d'investissements et de compétences techniques, à l'appui de la production, la compilation et la validation des données. En outre, il faudrait continuer à réaliser régulièrement des enquêtes clés, comme par le passé, telles que les enquêtes sur l'économie informelle, l'investissement public ou le recensement économique, et leurs résultats devraient être accessibles aux responsables de l'action publique, aux chercheurs et au grand public en temps opportun. Il faudrait centraliser la collecte des données pour garantir leur qualité, leur conformité aux normes internationales et leur comparabilité entre ensembles de données ainsi qu'avec les données agrégées. Le Haut-Commissariat au Plan pourrait jouer ce rôle, mais en étant tenu de diffuser les données qu'il collecte et produit, au lieu de ne se concentrer que sur ses propres études. La Recommandation du Conseil concernant les bonnes pratiques statistiques (adoptée en 2015, amendée en 2019) stipule que les appareils statistiques devraient permettre de veiller à ce que les statistiques soient présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, y compris sous une forme lisible par ordinateur, et à ce que les « données ouvertes » soient facilement localisables, et disponibles et accessibles de manière impartiale avec des métadonnées et des explications. En outre, il conviendrait d'établir les responsabilités pour la coordination des activités statistiques, notamment afin de coordonner les produits statistiques entre les différents producteurs au moyen de nomenclatures normalisées et d'éviter la duplication des travaux, ainsi que de veiller à ce que les fonctions de coordination soient clairement exposées et ancrées dans la législation sur la statistique.

Encadré 1.9. S’orienter parmi les statistiques et les données marocaines

Le manque de statistiques et de données exhaustives, au temps opportun et de qualité constitue un obstacle majeur à l’efficacité de l’élaboration des politiques publiques au Maroc. Des indicateurs fondamentaux de comptabilité nationale et un large éventail de statistiques sont publiés. Ces informations présentent cependant de nombreuses lacunes en termes de couverture et d’actualité. Il manque souvent des informations méthodologiques. Les informations statistiques sont publiées par divers organismes publics et il n’existe pas de plateforme en ligne unique de diffusion des données.

Certains types de données qui pourraient être utiles pour analyser l’économie marocaine et réaliser des comparaisons internationales ne sont pas disponibles, tels que des comptes publics fondés sur la méthodologie de la comptabilité nationale, des données agrégées sur l’investissement comparables aux données budgétaires sur l’investissement, et des données ventilées entre investissement immobilier et investissement en infrastructures, pour n’en citer que quelques-uns au niveau national.

D’autres catégories de données étaient auparavant disponibles, mais elles ne sont plus produites depuis quelques années, alors qu’elles seraient essentielles à l’analyse de certaines questions économiques majeures. On peut citer à cet égard les enquêtes sur l’économie informelle, dont la dernière remonte à 2014. Le Haut-Commissariat au Plan, qui est un organisme statistique indépendant, n’a pas effectué d’enquête auprès des ménages, de recensement économique, ni d’enquête sur l’investissement public depuis la même année, bien que le recensement de la population soit en cours comme prévu. En outre, les résultats de nombre de ces enquêtes n’ont été diffusés que 4 à 5 ans après leur réalisation, ce qui a réduit leur utilité et leur intérêt global.

L’accès aux microdonnées sur les entreprises et les ménages est problématique. Ces dernières années, de nombreux « observatoires » ont été mis en place en sus d’organismes publics ou de la banque centrale pour collecter des ensembles de données spécialisés au niveau microéconomique.

Source : Compilation de l’OCDE fondée sur les sites internet des autorités marocaines.

Dans cette *Étude économique* sont formulées des recommandations destinées à rehausser la croissance économique et à accélérer la convergence du Maroc vers les pays les plus avancés, principalement en renforçant l’utilisation de la main-d’œuvre et la productivité. Les effets de certaines de ces réformes sont quantifiés dans l’Encadré 1.10, dans les limites des données disponibles. Dans l’ensemble, une amélioration du système d’enseignement, un rehaussement du taux d’activité et des efforts visant à réduire la corruption auraient un effet massif sur le PIB par habitant du Maroc à long terme (Tableau 1.7).

Encadré 1.10. Quantification de l’impact de certaines réformes structurelles

Le tableau ci-après (Tableau 1.7) présente une quantification des effets de certaines des réformes structurelles proposées dans la présente *Étude*. La plupart des estimations sont fondées sur une modélisation empirique de la relation entre la mesure de réforme considérée, d’une part, et la productivité totale des facteurs et le taux d’emploi, d’autre part. L’échantillon de pays retenu comprend à la fois les pays de l’OCDE et de grands pays non membres de l’Organisation (Égert, 2017^[19]). Lorsque c’était possible, nous avons utilisé dans ce tableau une méthode d’estimation à effets fixes pour évaluer l’impact de la variation du facteur considéré dans le temps. Parce qu’elles ne permettent pas d’appréhender pleinement les spécificités d’un pays donné et parce qu’il est impossible de quantifier les effets de nombre de réformes, ces estimations ont un caractère indicatif.

Tableau 1.7. Effet estimé de certaines réformes structurelles sur le PIB par habitant

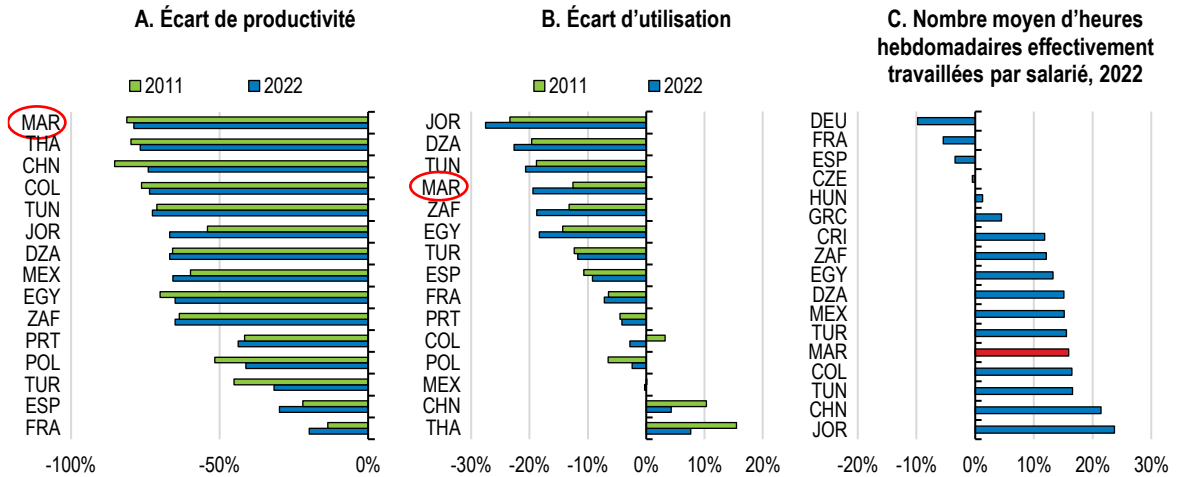
Effets sur le niveau du PIB par habitant (%)

Mesure de réforme	Scénario	Effet à long terme
Marché des produits		
Réduire la corruption	Réduire de moitié l'écart observé par rapport à la moyenne mondiale en matière d'indicateurs de corruption	8.5 %
Marché du travail		
Rehausser le taux d'activité des femmes	Porter le ratio emploi des femmes d'âge très actif/population au niveau observé en Tunisie	7.9 %
Renforcer le capital humain	Améliorer les scores moyens obtenus dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), pour les porter au niveau de la moyenne des 5 pays de l'OCDE figurant au bas du classement	11.7 %
Ensemble		28.1 %

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur (Égert, 2017^[19]) et (Égert, de la Maisonneuve and Turner, 2022^[20]).***Il faut renforcer la productivité et l'utilisation de la main-d'œuvre au Maroc***


Le Maroc se caractérise par un écart de PIB par habitant par rapport à celui des États-Unis qui est non seulement plus important que celui des autres pays membres de l'OCDE, notamment des économies émergentes, mais aussi que celui d'autres pays de la région comme l'Égypte, la Jordanie ou la Tunisie (Graphique 1.20). L'ample écart de revenu observé au Maroc n'est pas imputable à un faible nombre d'heures travaillées, puisque le temps de travail des Marocains est en fait supérieur à celui des habitants des pays de l'OCDE. Le Maroc est un pays doté d'un potentiel inexploité considérable, compte tenu de la jeunesse de sa population. Par ailleurs, l'écart de productivité par rapport aux États-Unis semble être plus important au Maroc que dans les pays comparables de la région ou dans les autres pays membres de l'OCDE. L'écart observé vis-à-vis des États-Unis en matière d'utilisation des ressources en main-d'œuvre (mesurée par la proportion de la population ayant un emploi) est plus faible au Maroc que dans la plupart des autres pays comparables de la région, même s'il est nettement plus marqué que dans les autres pays membres de l'OCDE ou dans d'autres économies émergentes (Graphique 1.20). En outre, cet écart s'est nettement creusé au cours des dix dernières années, ce qui indique que les créations d'emplois sont restées inférieures au nombre de jeunes entrant sur le marché du travail.

Graphique 1.20. Le Maroc doit rattraper son retard en matière de productivité du travail et mieux utiliser ses ressources en main-d'œuvre



Note : Écart par rapport aux États-Unis. Partie A : la productivité du travail est mesurée par le PIB par personne occupée, en USD constants de 2017, à parité de pouvoir d'achat (PPA). Partie B : écart en points de pourcentage de ratio emploi/population, mesuré pour l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus (%) (estimations modélisées de l'OIT). Partie C : écart en points de pourcentage. Les données se rapportent à 2022 sauf pour la Jordanie (2021), l'Égypte (2021), la Tunisie (2019) et l'Algérie (2017).

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et la base de données des Statistiques sur les salaires et le temps de travail (base de données COND) de l'Organisation internationale du travail (OIT).

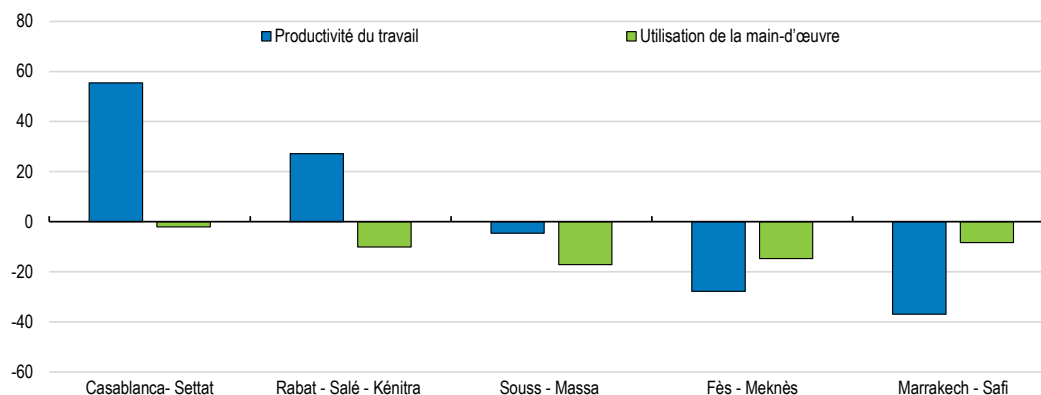
StatLink  <https://stat.link/8optb5>

L'écart de productivité entre les régions – défini ici comme l'écart par rapport à la région de référence Tanger-Tétouan-Al Hoceïma – varie considérablement au Maroc (Graphique 1.21). Par rapport à cette région du nord, qui obtient de bons résultats en termes d'utilisation de la main-d'œuvre, toutes les autres régions, y compris celle de Casablanca-Settat, sont en retrait. Dans certaines zones rurales, cet écart d'utilisation de la main-d'œuvre est considérable. S'agissant de la productivité du travail, le centre financier et administratif du pays devance la région de référence, mais la plupart des autres régions sont à la traîne. Les régions de Marrakech-Safi et de Fès-Meknès sont celles où l'écart de productivité est le plus marqué. Toutes deux sont des destinations touristiques majeures, où les activités manufacturières sont limitées, et dont l'économie repose essentiellement sur les services, connus pour être moins productifs que les industries manufacturières.

Remédier à la faiblesse des gains de productivité et du taux d'activité enclencherait un cercle vertueux. Le faible taux de création d'emplois s'explique en partie par les taux modestes de croissance économique enregistrés ces dernières années (Graphique 1.21). Le Maroc a réussi à attirer des activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et à se doter d'un tissu industriel allant au-delà des activités extractives dès les années 2000. Ainsi, le secteur automobile, qui ne date que d'une vingtaine d'années, emploie pas moins de 230 000 personnes, en prenant en compte ses chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, pour que puissent être absorbées les cohortes cherchant à entrer sur le marché du travail chaque année (400 000 à 450 000 personnes au cours des deux années à venir), une croissance plus soutenue et davantage d'installations de production seront nécessaires, y compris des installations se caractérisant par une forte intensité de main-d'œuvre.

Graphique 1.21. Les écarts de productivité et d'utilisation de la main-d'œuvre sont considérables entre les plus grandes régions

Écart en pourcentage par rapport à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, 2020



Note : Ce graphique porte uniquement sur les plus grandes régions.

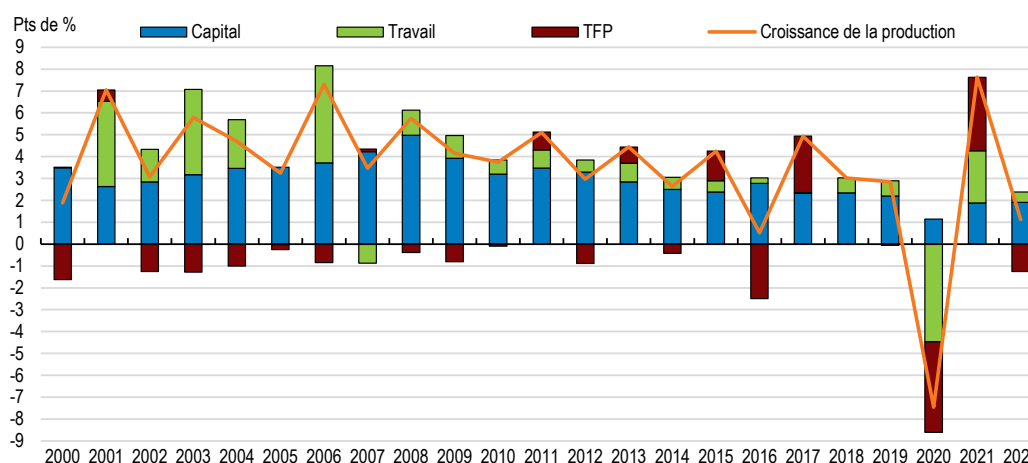
Source : Calculs de l'OCDE fondés sur des données du Haut-Commissariat au Plan.

StatLink  <https://stat.link/ewfv8d>

La croissance du Maroc a été principalement tirée par les apports de facteurs de production, en particulier par le capital, sachant que la contribution du travail est restée modeste (Graphique 1.22). Le taux d'investissement élevé en termes de comparaison internationale devrait se traduire par une accélération de la croissance, mais le manque d'efficacité des investissements limite leur contribution à l'expansion économique (voir le chapitre 2). La contribution de la productivité totale des facteurs, qui correspond à l'efficacité avec laquelle sont combinés le travail et le capital, a été très modeste au cours des dernières décennies, et même souvent négative.

Graphique 1.22. Les apports de facteurs de production ont été les principaux moteurs de la croissance

Décomposition de la croissance de la production



Source : Base de données complète sur l'économie du *Conference Board*.

StatLink  <https://stat.link/r4lhtj>

Il faut libérer le potentiel de productivité, tout en améliorant l'utilisation de la main-d'œuvre et en renforçant ses compétences

Le Maroc présente un secteur des services relativement vaste et une agriculture et une industrie de tailles assez modestes en termes de valeur ajoutée par rapport aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comparables. Or, un petit secteur manufacturier limite la possibilité que l'innovation devienne un moteur de croissance de la productivité. Compte tenu de la taille de sa population, le Maroc devrait être en mesure de produire, d'exporter et de devenir compétitif dans un plus large éventail de domaines qu'aujourd'hui (voir le chapitre 2). Si l'accent est mis de manière excessive sur les industries existantes, le développement de nouveaux secteurs risque d'être négligé. Compte tenu du niveau relativement élevé des coûts de main-d'œuvre, c'est plutôt dans les secteurs à moyenne intensité de compétences que les entreprises marocaines pourraient éventuellement se confronter à la concurrence internationale. L'économie informelle crée des conditions de concurrence inéquitables et réduit les gains de productivité. Selon certaines estimations, elle représente pas moins de 30 % du PIB (Lahlou, Doghmi and Schneider, 2020^[21]). L'urbanisation pourrait être une source potentielle de gains de productivité, via l'exploitation d'économies d'agglomération. Il pourrait s'agir de l'émergence d'un plus grand nombre de grandes villes, de villes intermédiaires et de nouveaux centres régionaux pour la fourniture de services médicaux et financiers.

Le Maroc devrait tirer parti de sa population, notamment en s'attaquant aux problèmes de l'économie informelle, du chômage élevé, ainsi que du très faible taux d'activité des femmes et des jeunes (voir le chapitre 3). Environ trois quarts de l'ensemble des travailleurs sont piégés dans une situation d'activité informelle (c'est-à-dire qu'ils occupent un emploi, mais ne sont couverts par aucun régime d'assurance sociale), d'après les enquêtes menées auprès des ménages (Observatoire National du Développement Humain, 2019, 2017, 2015, 2013^[22]), privés d'emplois décents. Les pouvoirs publics procèdent actuellement à la mise en place d'un système de sécurité sociale couvrant toutes les personnes enregistrées, ce qui constitue une avancée notable pour une économie de marché émergente ayant un niveau de revenu tel que celui du Maroc et permettra de réduire cette mesure de l'économie informelle. Cela dit, le système pourrait être davantage axé sur le travail, au sens où les conditions d'activation imposées aux chômeurs pourraient être renforcées. On pourrait automatiser le processus en établissant un lien entre les registres de la sécurité sociale et de l'aide sociale et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), ce qui tirerait vers le haut le taux d'activité et améliorerait l'appariement entre les offres et les demandes d'emploi. Le très faible niveau d'instruction de la population d'âge actif, en particulier des femmes, constitue un obstacle majeur à la hausse du taux d'activité et de l'emploi formel. Dans les temps à venir, une importance prioritaire devrait être accordée aux adultes sans instruction afin de les doter de compétences de base, sur lesquelles elles puissent s'appuyer pour acquérir des compétences plus techniques. Dans le même temps, il convient d'orienter les individus ayant des compétences de base vers des formations leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles.

Les réformes en cours devraient améliorer le bien-être et réduire les inégalités

Les inégalités ont légèrement diminué au cours des dernières décennies à l'aune de l'indice de Gini, qui est passé de 0,40 à 0,39 en 2020. Compte tenu du nouveau programme d'aide sociale directe mis en place en 2023, les inégalités vont probablement reculer. Les possibilités offertes aux individus sont déterminées en grande partie dès leur plus jeune âge : le fait qu'une personne soit née en milieu urbain ou rural influe de manière déterminante sur sa carrière et son existence. Les habitants des zones rurales, qui représentent plus d'un tiers de la population, ont un accès relativement limité à des services publics de qualité. Les perspectives d'emploi offertes en dehors de l'agriculture sur ces territoires sont également plus limitées, et trois quarts des pauvres y vivent (Tableau 1.8). Le poids nettement plus important des inégalités intra-régionales par rapport aux inégalités inter-régionales reflète dans une certaine mesure la fracture entre zones urbaines et rurales (Tableau 1.9). La composante inter-régionale est restée très faible. En outre, les inégalités les plus fortes sont observées dans les régions les plus riches, comme Rabat ou

Casablanca. Le fait d'être né dans une famille relativement pauvre (ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu médian) se traduit par une augmentation de 13 points de pourcentage de la probabilité d'être analphabète, d'après les enquêtes réalisées auprès des ménages par l'Observatoire national du développement humain (ONDH).

Tableau 1.8. Les pauvres tendent à être inactifs, vivent en milieu rural et sont plus susceptibles d'être analphabètes

Pourcentages

	2019	2017	2015	2013
Personnes relativement pauvres (en proportion de la population totale)	17.65	19.65	18.69	18.52
Proportion des pauvres qui :				
– sont analphabètes	34.98	41.41	42.19	46.91
– ont un niveau d'éducation primaire ou inférieur	44.9	47.98	45.73	45.32
– sont diplômés de l'enseignement supérieur	3.72	4.97	8.12	4.74
– vivent en milieu rural	77.22	74.22	68.71	81.62
– font partie de la population active	69.67	69.16	68.08	70.49

Note : La pauvreté relative est définie par un niveau de revenu inférieur à 60 % du revenu médian national.

Source : Calculs de l'OCDE effectués avec l'Observatoire national du développement humain (ONDH) à partir des données de son Enquête panel des ménages.

Tableau 1.9. Les inégalités intra-régionales de revenu et de consommation sont plus marquées que les inégalités inter-régionales

Indices d'inégalité de Theil décomposés en indices d'inégalité intra-régionale et d'inégalité inter-régionale

	2019			2017			2015			2013		
	Indice de Theil	Composante interrégionale	Composante intrarégionale	Indice de Theil	Composante interrégionale	Composante intrarégionale	Indice de Theil	Composante interrégionale	Composante intrarégionale	Indice de Theil	Composante interrégionale	Composante intrarégionale
Revenus	0.298	0.017	0.28	0.3	0.017	0.283	0.399	0.017	0.382	0.352	0.013	0.339
Consommation	0.192	0.015	0.177	0.166	0.013	0.152	0.229	0.026	0.203	0.222	0.019	0.203

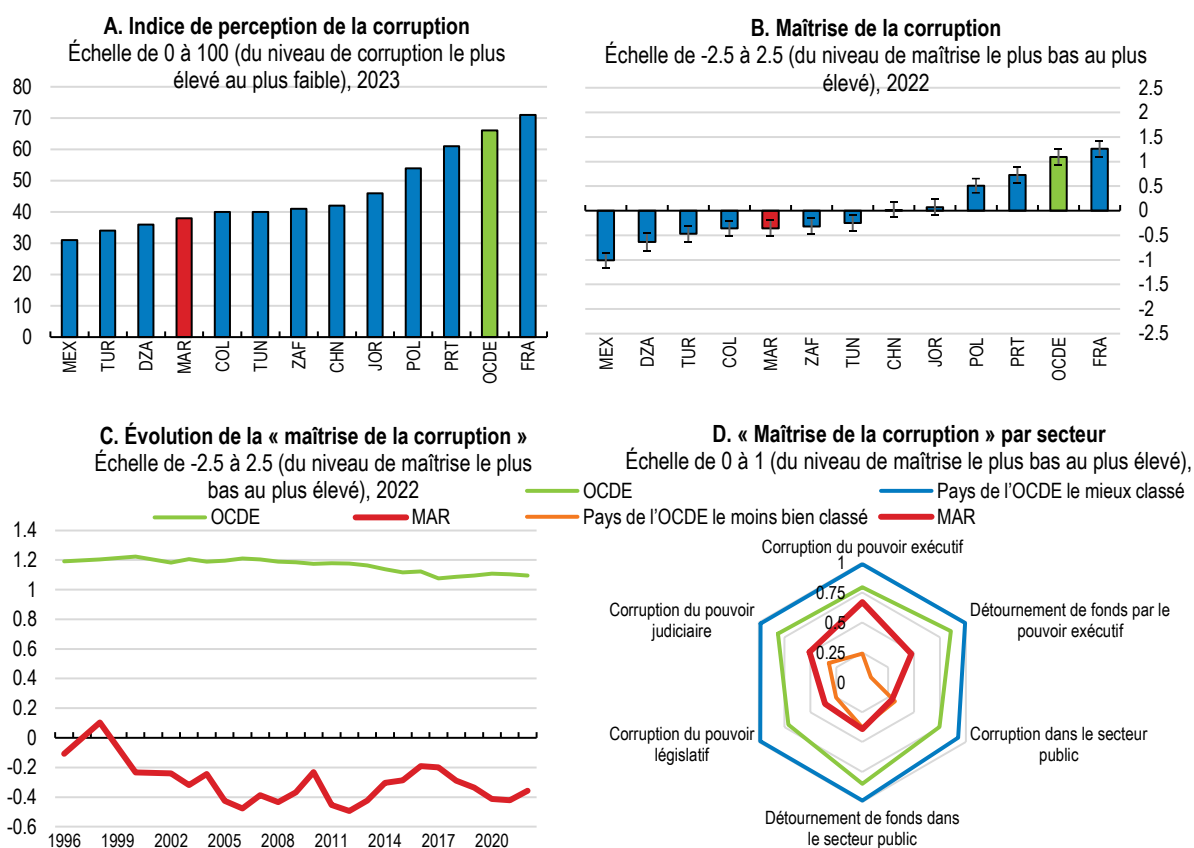
Source : Calculs de l'OCDE effectués avec l'Observatoire national du développement humain (ONDH) à partir des données de son Enquête panel des ménages.

La gouvernance publique doit être améliorée

Parce qu'elle est à l'origine de coûts de transaction élevés et de distorsions des choix économiques et parce qu'elle compromet les objectifs sociaux et les politiques publiques, la corruption nuit à la croissance. Les efforts de lutte contre la corruption déployés par le Maroc se sont intensifiés au cours de la dernière décennie, avec la création d'un nouveau cadre juridique et d'institutions spécifiques. D'après l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, malgré ces avancées, le niveau de corruption perçue est relativement élevé au Maroc par rapport aux normes de l'OCDE et par rapport à d'autres pays

de la région (Graphique 1.23.). En 2023, le Maroc s'est classé au 97^e rang parmi les pays figurant dans cet indice. De même, le score moyen du Maroc au regard de l'indicateur de maîtrise de la corruption du Projet Varieties of Democracy est faible par rapport aux normes de l'OCDE. Toujours selon cet indicateur, la perception du recours aux contreparties est élevée, 83 % des personnes interrogées ayant déclaré qu'il s'agit d'une pratique répandue au Maroc et 61 % d'entre elles la qualifiant d'extrêmement répandue. Enfin, tel que mesuré par une sous-composante de cet indicateur, le niveau de corruption perçue au sein de l'appareil législatif est élevé.

Graphique 1.23. Le niveau de corruption perçue est élevé, en particulier concernant la corruption au sein de l'appareil législatif et le détournement de fonds et la corruption dans le secteur public



Note : La partie B fait apparaître l'estimation ponctuelle et la marge d'erreur. La partie D met en évidence les composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du Projet V-Dem.

Source : Partie A : Transparency International ; parties B et C : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de gouvernance ; partie D : Projet Varieties of Democracy, base de données V-Dem v12.

StatLink  <https://stat.link/lvz2fu>

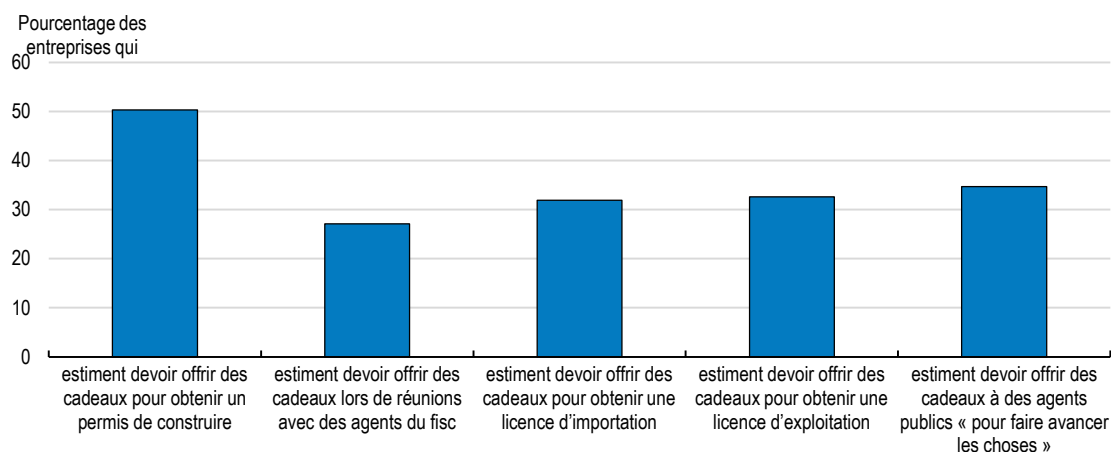
L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption réalise des enquêtes auprès des citoyens afin d'évaluer l'état de la corruption au sein de la société. Les résultats de la dernière étude menée en 2023 révèlent que 67 % des personnes interrogées pensent que la corruption est un phénomène répandu ou très répandu (Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, 2024^[24]). La difficulté d'accès à l'information concernant les affaires juridiques liées à la corruption souligne la nécessité d'une plus grande transparence.

La corruption est présente dans l'ensemble du paysage économique. La petite corruption est endémique, selon les entreprises qui, dans le cadre d'une enquête représentative, ont répondu affirmativement à

hauteur de 35 % lorsqu'il leur a été demandé si les contreparties étaient nécessaires pour obtenir des résultats (Graphique 1.24.). Les pays de la région MENA affichent en général un niveau de corruption relativement élevé, mais certaines enquêtes indiquent que le Maroc se caractérise par une forte prévalence des contreparties dans de nombreux aspects de l'activité économique couverts par l'enquête. Il ressort de ces enquêtes que des contreparties sont souvent nécessaires pour obtenir une autorisation d'exploitation, une licence d'importation ou un permis de construire. Certaines entreprises en préparent en amont de leurs rencontres avec les autorités fiscales. Dans l'ensemble, les résultats révèlent que près de 13 % des transactions entre l'administration et les entreprises impliquent des contreparties.

Graphique 1.24. Les entreprises déclarent que les contreparties sont la norme pour un nombre conséquent de transactions commerciales

Pourcentage des entreprises qui estiment devoir octroyer des pots-de-vin lors de leurs différentes interactions avec les agents publics, 2023



Source : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

StatLink  <https://stat.link/lvdtc4>

Les marchés publics se prêtent à la corruption dans de nombreux pays. Au Maroc, plus de la moitié (58 %) des entreprises sondées dans le cadre de la même enquête déclarent qu'elles estiment devoir prévoir des cadeaux pour s'assurer l'obtention de marchés publics, soit un ratio nettement supérieur à celui des pays de l'OCDE, même si toutes les entreprises n'ont pas été directement impliquées dans des marchés publics. Depuis août 2023, une réforme impose d'effectuer la passation des marchés publics en ligne. La dématérialisation du processus d'appel d'offres et une transparence accrue permettront de réduire la corruption. Pour renforcer cette procédure, des mesures complémentaires pourraient être adoptées afin de limiter la possibilité « d'adapter » les appels d'offres aux candidats favorisés. Les documents à l'appui d'un appel d'offres devraient garantir une concurrence loyale en faisant en sorte que la neutralité technologique soit garantie et en évitant les spécifications superflues. Pour ce faire, il faudrait que la procédure soit examinée par des experts de la concurrence, en plus de la possibilité actuelle de déposer une plainte à n'importe quelle étape de la procédure, y compris avant la soumission de l'offre.

Alors que près de la moitié (47 %) des répondants se déclarent satisfaits des efforts déployés par les pouvoirs publics en la matière, la lutte contre la corruption n'arrive selon eux qu'en quatrième position de leurs priorités d'action derrière la santé, l'emploi des jeunes et l'éducation. Elle n'est considérée comme venant au premier rang des priorités que par 10 % des répondants, et au deuxième pour 12 % d'entre eux. Pourtant, d'après les plus récentes éditions des enquêtes menées par la Banque mondiale auprès d'entreprises, la corruption constitue la deuxième entrave majeure au développement de ces dernières.

Elle a toujours été considérée comme l'obstacle à aborder en priorité par rapport aux autres, bien que la part des entreprises qui l'envisagent comme telle ait diminué au fil du temps, passant de près de 21 % en 2013 à 15.7 % en 2023.

Ces dernières années, le Maroc a renforcé ses instances chargées de la lutte contre corruption : dès 2016, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC) a été mise en œuvre, suivie par la création en 2018 de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), en tant qu'institution centrale chargée de déterminer l'orientation des activités de lutte contre la corruption, même si cette autorité n'est devenue pleinement opérationnelle qu'en 2022, à la suite de la nomination de son Secrétaire général et de 12 membres permanents. La Commission nationale Anti-Corruption a été mise sur pied en 2017. Dirigée par le Chef du gouvernement, elle est chargée de mettre en œuvre et de superviser la stratégie du pays en matière de lutte contre la corruption. Des dispositions juridiques et des provisions inscrites dans la constitution ont été mises en place pour gérer les conflits d'intérêts économiques des fonctionnaires, contrôler le patrimoine des agents publics, mettre en place un système de protection des lanceurs d'alerte et une fonction d'audit interne, ainsi qu'un mécanisme de contrôle externe confié à la Cour des comptes (OCDE, 2023^[3]). En outre, les autorités ont procédé à la transformation numérique des procédures administratives et ont mis en œuvre un cadre de bonne gouvernance pour les institutions publiques afin de lutter contre la corruption. Par ailleurs, en février 2023, le GAFI a retiré le Maroc de sa liste grise à la suite d'une série de réformes menées par le pays en 2022 ; ces réformes ont permis de renforcer la législation marocaine, ainsi que la réglementation et les sanctions pénales prévues en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Malgré les progrès accomplis, des déséquilibres et des lacunes subsistent dans le cadre de lutte contre la corruption. Il convient donc de poursuivre les efforts afin de combler ces lacunes et de renforcer les mesures existantes. Par exemple, il n'existe ni rapports ni informations réguliers sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SNLCC, et l'adoption d'un Code de conduite des fonctionnaires, en cours d'élaboration depuis 2018, reste en suspens. À ce jour, le Maroc ne dispose pas encore d'un système efficace de détection et de gestion des conflits d'intérêts auxquels les fonctionnaires peuvent être confrontés. Les dispositions relatives à ce type de conflits sont fragmentées en plusieurs lois et elles ne couvrent que les gains économiques et l'enrichissement illicite, faisant abstraction des éventuels cas ayant trait aux liens personnels ou relationnels, ou à d'autres intérêts et engagements personnels. En 2020, les autorités ont annoncé des projets de loi et des propositions concernant la mise à jour des normes relatives aux conflits d'intérêts et leur alignement sur les normes internationales, mais il n'y a eu à ce jour aucune mise en œuvre concrète (OCDE, 2023^[3]). Les capacités de la Cour des comptes se limitent à une vérification superficielle du dépôt des déclarations de patrimoine effectué par les fonctionnaires. Avec la dématérialisation complète de ces travaux et le renforcement des ressources humaines affectées, il serait possible de procéder à un contrôle efficace du contenu des déclarations, comme prescrit par la loi. Le Maroc n'est pas encore signataire de la Convention anticorruption de l'OCDE.

Il n'existe aucune législation régissant les activités de lobbying (OCDE, 2023^[3]), ce qui aiderait pourtant à renforcer la transparence des processus décisionnels publics et à empêcher certains groupes d'intérêt d'exercer une influence injustifiée, ni aucune norme en matière de gestion des risques liés à la pratique dite de pantouflage, à savoir les allers et retours entre emploi dans le secteur public et emploi dans le secteur privé. En outre, la charge de la preuve de la bonne foi d'un lanceur d'alerte peut s'avérer excessive, car la personne peut encourir des sanctions pénales si son affaire n'aboutit pas. Afin de tenir l'engagement pris par le pays en tant que signataire de la Convention des Nations unies contre la corruption, à savoir adopter des lois nationales pertinentes, les autorités publiques ont présenté en février 2019 un projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte. Il s'agit d'un pas en avant par rapport au Code de procédure pénale, qui prévoit déjà des mécanismes de protection pour les citoyens. Cette nouvelle loi reconnaît le rôle important des fonctionnaires dans la découverte d'affaires de corruption, et prévoit pour eux une disposition spécifique.

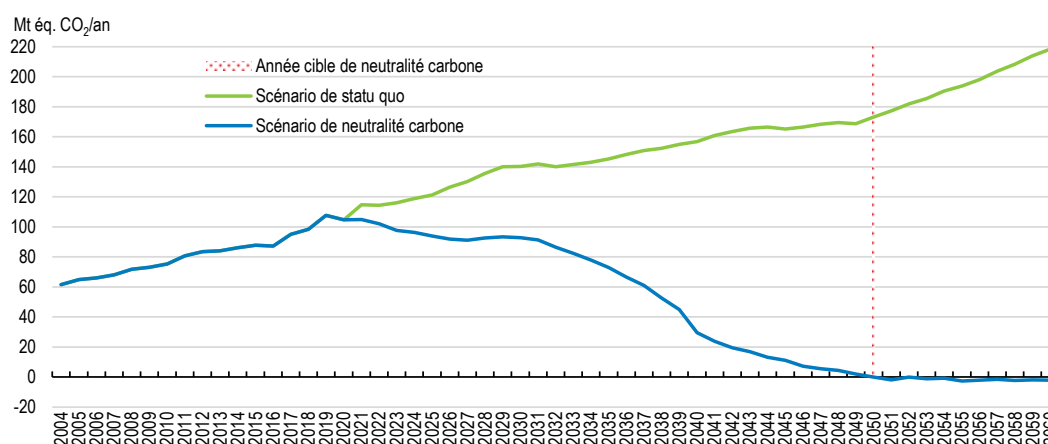
La transformation numérique constitue dans son ensemble un moyen efficace de limiter la corruption dans tous les domaines de la vie, puisqu'elle permet d'enregistrer toutes les transactions et de réduire le nombre d'interactions en face à face. Il conviendrait d'adopter des mesures complémentaires adaptées aux besoins afin d'empêcher tout favoritisme de la part d'agents publics, par exemple réduire le niveau de discrétion dont ils disposent en matière de décisions administratives. La décision d'octroyer ou non une autorisation devrait être prise en suivant certains critères objectifs et sans laisser de place à l'arbitraire.

Le Maroc est confronté à de plus en plus de défis climatiques, parmi lesquels les pénuries d'eau

Le Maroc est relativement vulnérable à la menace du changement climatique : les températures moyennes y ont augmenté plus vite que la moyenne mondiale et les niveaux de précipitations suivent une trajectoire descendante depuis 60 ans. Ces tendances devraient accroître la fréquence et l'intensité des sécheresses et des inondations dans les décennies à venir. Chef de file de la première heure en matière d'action climatique, le Maroc a fait de la durabilité environnementale et des efforts d'atténuation deux aspects majeurs de ses récents plans nationaux et sectoriels.

Sa contribution déterminée au niveau national (CDN), soumise en 2021, met en avant un objectif de réduction des émissions de 45.5 % d'ici 2030 par rapport à la tendance observée depuis 2010, et le pays a désormais pour ambition de devenir une économie neutre en carbone d'ici 2050 (Graphique 1.25). Ce calendrier visant zéro émission nette en 2050 est l'un des plus ambitieux de ceux des pays à revenu intermédiaire et de la région. À l'occasion de la COP 28, le Maroc a présenté une feuille de route au service de la transition, qui s'inscrit dans le cadre de sa Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050. La réalisation de ces objectifs constituera un défi dans le contexte actuel où le scénario de statu quo suppose la hausse des émissions en raison de la croissance de l'économie, et il sera important de s'assurer que la transition est équitable. Le Maroc devrait aller de l'avant dans la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions fixées dans sa stratégie nationale.

Graphique 1.25. Trajectoire du Maroc vers la neutralité carbone à l'horizon 2050



Source : Autorités nationales – Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050 (décembre 2023).

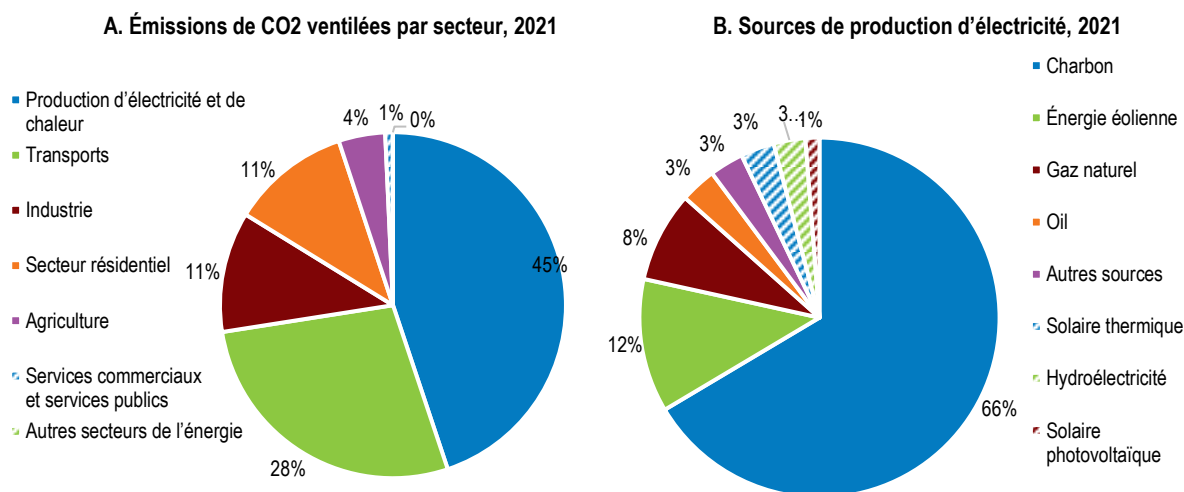
StatLink  <https://stat.link/7riecc>

En vue de réduire ses émissions d'ici 2050, le Maroc a établi des priorités stratégiques, parmi lesquelles le développement des énergies renouvelables et de la filière de l'hydrogène vert, l'accélération de l'électrification et l'augmentation de l'efficacité énergétique, ainsi que des objectifs et des actions de réduction des émissions dans sept secteurs clés, comme indiqué par la ministre de l'Énergie à l'occasion

de la présentation officielle de la Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050. La version intégrale de cette stratégie devrait être publiée par l'administration nationale. Comme il est envisagé que plus de 85 % des fonds à l'appui de la feuille de route proviennent du secteur privé, les pouvoirs publics devraient identifier les lacunes de financement et soutenir une mobilisation de capitaux qui se fasse de manière opportune et qui s'inscrive dans la durée. Le premier rapport biennal de transparence du Maroc, qui vise à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN, devrait paraître d'ici la fin de 2024.

La production d'électricité est la première source d'émissions du pays, avec plus de 40 % du total (Graphique 1.26, partie A), et la demande d'électricité devrait augmenter rapidement à mesure que l'économie se développe et que toujours plus d'activités sont électrifiées. À l'heure actuelle, les deux tiers de l'électricité sont produits par des centrales à charbon (Graphique 1.26, partie B). Toutefois, en 2023, le Maroc s'est engagé à éliminer progressivement le charbon en rejoignant la *Powering Past Coal Alliance* (alliance pour la fin de la production d'électricité au charbon, PPCA), avec une échéance indicative de fin de la filière fixée à 2040. Doté d'un important potentiel dans le domaine des énergies renouvelables, avec l'un des taux d'ensoleillement les plus élevés du monde et de grandes vitesses moyennes des vents, le Maroc s'est fixé l'objectif ambitieux de faire passer la part des renouvelables dans le mix électrique de 39 % en 2023 à 52 % d'ici 2030. À titre d'exemple, le complexe Noor dans la province de Ouarzazate, d'une puissance installée de 510 MW, est la plus grande centrale solaire à concentration du monde. L'augmentation de la proportion de renouvelables, en plus d'aider à éviter une partie des émissions, permettra de renforcer la sécurité énergétique et d'améliorer le compte extérieur du Maroc en réduisant sa dépendance à l'égard des importations. L'objectif de 52 % de puissance installée renouvelable est bienvenu et pourrait être atteint plus tôt que prévu ; à l'heure actuelle, le parc électrique du pays est composé à plus de 16 % de centrales hydrauliques. Pourtant, ces centrales ne contribuent à la production d'électricité qu'à hauteur de 3 % (Graphique 1.26, partie B), du fait des sécheresses et de la baisse du niveau des eaux, ce qui crée un écart important entre la puissance installée et la production réelle renouvelables (Graphique 1.27, partie A). Le déploiement de moyens de production d'électricité d'origine renouvelable devra fortement s'accélérer.

Graphique 1.26. Sources d'émissions et d'électricité au Maroc



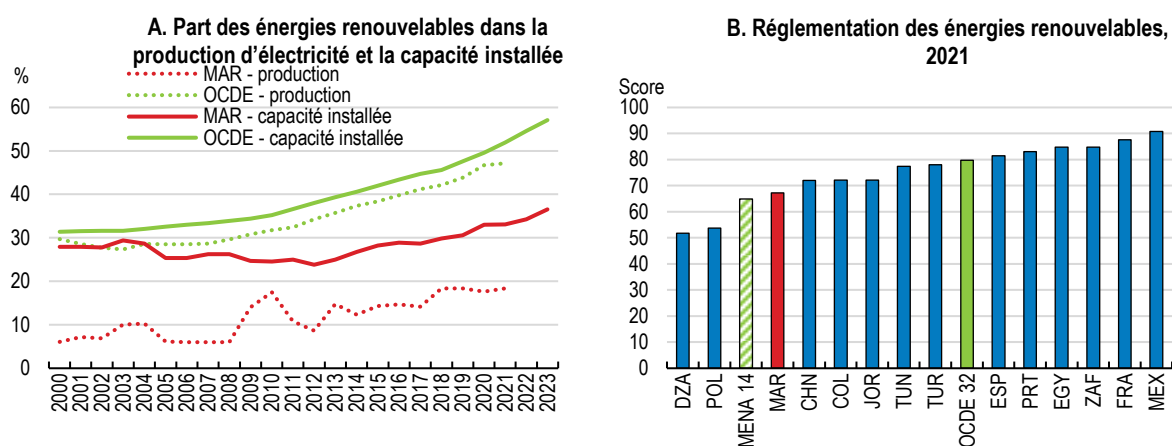
Source : AIE.

StatLink  <https://stat.link/o2ucv4>

La croissance de l'économie, le recours accru à l'électricité et le déploiement prévu de moyens de production renouvelable à grande échelle nécessiteront d'importants investissements dans le réseau et

des mesures de gestion de l'intermittence de la production et de la stabilité du réseau. Le pays investit d'ores et déjà dans la modernisation du réseau. Si l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), l'entreprise publique qui approvisionne le pays, autorise actuellement les consommateurs d'électricité basse tension à opter pour la double tarification, une application plus large de la tarification en fonction du temps pourrait aider à renforcer la stabilité du réseau en lissant la demande. À l'étape du transport de l'énergie, le Maroc enregistre en effet des pertes qui peuvent aller jusqu'à 6 %, contre 2.5 % dans les pays comparables (Conseil de la concurrence du Maroc, 2024^[25]). Généraliser la tarification en fonction du temps, investir dans le réseau et le stockage et renforcer les interconnexions avec d'autres pays sont des mesures qui favoriseraient l'efficacité énergétique pendant le transport et la distribution de l'électricité.

Graphique 1.27. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité et la capacité installée doit s'accélérer



Note : Dans la partie B, l'indicateur est compris entre 0 et 100, les valeurs les plus élevées traduisant un environnement réglementaire plus favorable aux énergies renouvelables. La zone MENA 14 comprend l'Algérie, Bahreïn, l'Égypte, l'Iran, Israël, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Tunisie et les Émirats arabes unis. L'indicateur rend compte des mesures de réglementation et des instruments d'action en vigueur en 2021, donc n'inclut pas les réformes de la réglementation relative aux énergies renouvelables instaurées par la loi n° 40.19 de 2023.

Source : OCDE, Croissance verte (base de données) ; et *Regulatory indicators for sustainable energy*, IRENA.

StatLink  <https://stat.link/io1ul8>

Il existe des obstacles réglementaires à un déploiement plus rapide des renouvelables, le cadre réglementaire marocain étant moins favorable que la moyenne de l'OCDE et moins favorable que dans les pays les plus performants de la région (Graphique 1.27, partie B). Les premiers textes régulant l'utilisation des énergies renouvelables avaient un périmètre délibérément restreint et n'encadraient pas clairement la relation entre les promoteurs de projets liés aux renouvelables et l'ONEE (Usman and Amegroud, 2019^[26]). Les modifications qui y ont été apportées en 2023 ont amélioré le paysage réglementaire. Les principales sont la mise en place d'un dispositif de communication des périodes de contrainte sur le réseau ; l'entrée en vigueur de mesures de tarification favorisant la transparence de l'accès au réseau ; et la création d'un nouveau cadre juridique pour les autoproducteurs industriels d'énergie d'origine renouvelable. Des actions supplémentaires en vue de garantir la vente des excédents d'électricité des autoproducteurs au gestionnaire du réseau, ainsi que des mesures de soutien à la vente directe d'énergie d'origine renouvelable à des utilisateurs finals, aideraient à accompagner plus avant le déploiement des renouvelables.

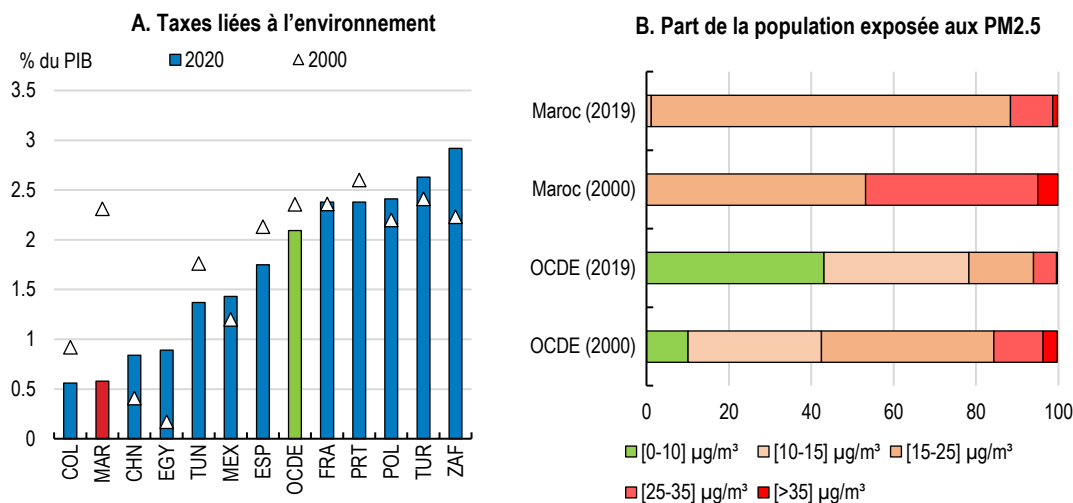
À long terme, des modifications de grande ampleur du marché de l'électricité favoriseraient le déploiement des renouvelables et stimuleraient la concurrence. Même si le Maroc a progressivement libéralisé le marché de l'énergie en autorisant la participation d'acteurs privés aux activités de production et de

distribution d'énergie d'origine renouvelable, l'ONEE, en sa qualité d'entreprise publique verticalement intégrée, demeure une partie prenante clé du secteur de la production et de la distribution d'électricité, et conserve le monopole du secteur du transport de l'énergie (World Bank, 2022^[27]). De récentes réformes ont transféré le rôle de l'ONEE en matière de distribution à de nouvelles sociétés régionales multiservices (SRM) ; pour autant, le rôle que l'ONEE continue d'avoir dans le secteur du transport entraîne un conflit d'intérêts potentiel, ce qui rend la concurrence plus difficile pour les entreprises privées et contribue au manque d'investissement dans les énergies renouvelables (IMF, 2023^[28]; IMF, 2024^[29]). L'ONEE a commencé à préparer la séparation comptable entre son activité de transport et ses activités de production et de distribution. Poursuivre ce processus de dégroupage jusqu'à la séparation juridique totale des entités de l'ONEE et l'établissement d'un gestionnaire de réseau de transport (GRT) indépendant chargé de gérer équitablement l'accès des acteurs publics et privés au réseau favoriserait la concurrence sur le marché et l'investissement dans la filière renouvelable (Conseil de la concurrence du Maroc, 2024^[25]). Un GRT indépendant, par l'intermédiaire duquel producteurs et distributeurs peuvent librement échanger de l'électricité, permettrait la mise en place d'une tarification et d'une concurrence efficaces sur le marché de l'électricité. La transition vers une économie bas carbone devra s'accompagner d'une diversification du mix énergétique, et le gaz naturel pourrait être le combustible de substitution à même d'accompagner cette transition, attendu qu'il est à moins forte intensité carbone que le charbon et le pétrole et qu'il peut contribuer à assurer la flexibilité du système électrique (World Bank, 2022^[27]). À l'heure actuelle, le gaz naturel contribue à hauteur d'environ 8 % à la production totale d'électricité du pays (Graphique 1.26, partie B) ; le pays a le projet d'agrandir son parc de centrales à gaz.

Les autorités du Maroc prévoient d'augmenter substantiellement la production d'hydrogène vert, un objectif qui constitue un volet essentiel des plans nationaux de décarbonation à long terme. Produit à partir d'énergies renouvelables, l'hydrogène vert est un vecteur de conversion et de stockage de l'énergie qui peut servir une diversité d'applications. Il peut être injecté dans le réseau gazier, et remplacer le gaz naturel dans la production d'électricité. Comme les conditions de son stockage sont flexibles, il peut aussi constituer une ressource complémentaire pour le système électrique, et ainsi aider à remédier aux contraintes de réseau et aux problèmes d'intermittence. Cependant, la filière hydrogène en est à ses balbutiements à l'échelle mondiale et sa viabilité commerciale est subordonnée aux progrès technologiques. La circulaire 03/2024 définit les mécanismes de gouvernance et de soutien destinés à attirer l'investissement privé dans cette filière au Maroc.


La tarification carbone et une fiscalité efficiente peuvent soutenir la transition climatique en fournissant des incitations et en envoyant des signaux aux consommateurs et aux producteurs afin qu'ils réduisent les émissions. Les taxes environnementales actuellement en vigueur au Maroc sont faibles, à un demi-pourcent de PIB, alors qu'elles atteignaient près de 2 % du PIB en 2000 (Graphique 1.28, partie A). Ce taux est plus bas que dans de nombreux pays comparables. Parmi ces taxes, les plus importantes prennent la forme de droits d'accise sur les carburants. Le pays avait pour habitude de proposer des subventions en faveur des combustibles fossiles (y compris pendant la crise énergétique), mais il a désormais entrepris de supprimer progressivement ces aides. Les économies réalisées grâce à la suppression des subventions au butane sont réorientées de façon à financer une augmentation des transferts monétaires à destination des ménages vulnérables dans le cadre du nouveau programme d'aide sociale ciblée. En outre, des incitations fiscales ont été mises en place pour aider les ménages à remplacer leurs appareils au butane par des chauffe-eau solaires ou électriques. Il pourrait être justifié d'effectuer un suivi des changements de comportement pendant les premières phases de la transition afin de s'assurer que les ménages ruraux ne reviennent pas à des solutions de remplacement plus dangereuses et dommageables pour l'environnement, telles que le chauffage au bois ou au charbon de bois. Il est prévu que le taux de TVA sur l'énergie produite avec des combustibles fossiles passe progressivement de 14 % à 20 % en 2026, tandis que celui qui s'applique à l'énergie d'origine renouvelable sera ramené de 14 % à 10 %.

Graphique 1.28. Les taxes environnementales en vigueur au Maroc sont faibles



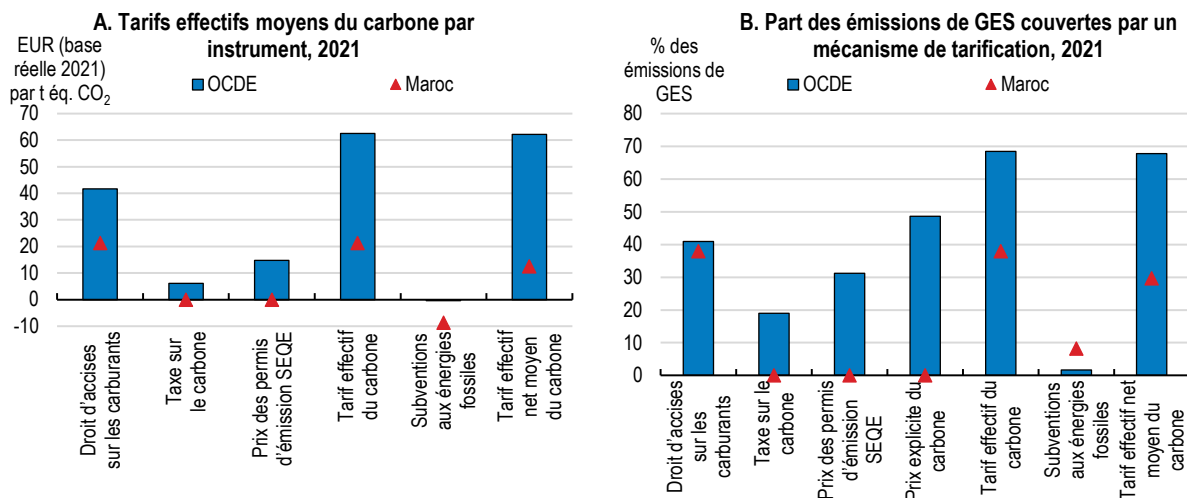
Note : Partie A : 2020 sauf pour le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, l'Afrique du Sud et le Costa Rica (2019), Israël (2018), et le Canada et la Corée (2014).

Source : (OECD, 2023^[30]), indicateurs de croissance verte ; et (OECD, 2024^[31]), exposition à la pollution de l'air.

StatLink  <https://stat.link/t1w0v8>

Au Maroc, la tarification carbone a principalement la forme de droits d'accise, sans taxe carbone explicite ni système d'échange de quotas d'émission (Graphique 1.29, partie A). De ce fait, moins de 30 % des émissions de gaz à effet de serre sont soumises à un prix positif, contre 70 % dans les économies de l'OCDE (Graphique 1.29, partie B). Pour fixer comme il se doit le prix des émissions, le Maroc devrait progressivement instaurer une approche cohérente de taxation et de tarification des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures de soutien. Le gouvernement étudie actuellement la mise en œuvre d'une taxe carbone, et il a pour ambition de publier une feuille de route en vue de son adoption en 2025. Cela devrait inclure un mécanisme complet de taxation et de tarification des émissions. Attendu que 15 % des exportations marocaines vers l'UE proviennent de secteurs qui seront couverts par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), il serait judicieux de rapprocher l'approche marocaine de celle de l'UE, en particulier dans le domaine de la sidérurgie, qui est le plus exposé (World Bank, 2023^[32]). Une bonne approche générale consisterait à prévoir une taxe de départ de 10 USD par tonne d'émissions, qui augmenterait ensuite progressivement, à l'instar du prix et du système actuellement appliqués en Afrique du Sud (le seul régime de tarification du carbone en vigueur dans la région). À ce prix, la taxe pourrait avoir un impact budgétaire positif pouvant atteindre environ 0.8 % du PIB (Encadré 1.6).

Graphique 1.29. Une faible part des émissions du Maroc sont couvertes par un mécanisme de taxation ou de tarification



Note : Les données excluent les émissions de CO₂ imputables à la combustion de biocarburants.

Source : (OECD, 2022^[33]), Tarification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat, Éditions OCDE, Paris.

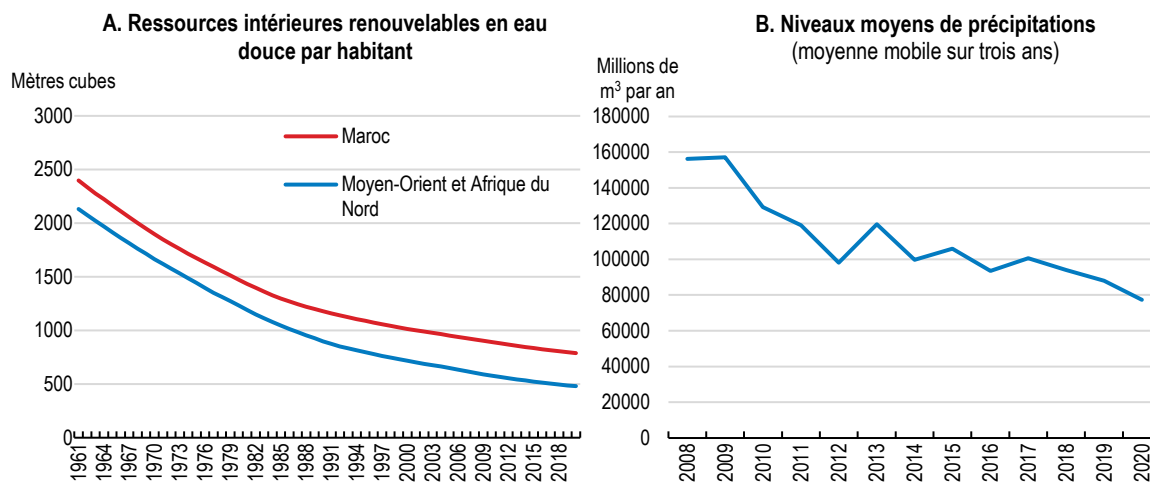
StatLink  <https://stat.link/0iwzhv>

Le secteur du transport totalise actuellement 28 % des émissions, mais pourrait devenir une source majeure de croissance des émissions à mesure que la demande augmente avec la hausse des revenus et l'urbanisation croissante. Des droits d'accise de 2.42 à 3.76 MAD par litre et un taux de TVA de 10 % s'appliquent aux carburants. Ces chiffres sont globalement au même niveau que dans les pays comparables, mais bien en dessous des normes dans la zone OCDE (Graphique 1.29, partie A). Le droit d'accise sur le gazole est actuellement inférieur de plus de 35 % à celui qui s'applique au super, alors qu'il contribue de manière disproportionnée à la pollution de l'air et qu'il exacerbe l'exposition élevée du Maroc aux particules (Graphique 1.28, partie B). Le nombre de décès imputables à la pollution atmosphérique exprimé pour cent mille personnes était plus de trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE en 2019 (WHO, 2019^[34]). L'adoption en 2023 des normes Euro 6, qui ont durci les normes d'émission applicables aux véhicules neufs, est une mesure bienvenue qui contribuera à réduire la pollution de l'air. La qualité de l'air serait encore améliorée si le pays prenait d'autres mesures pour évaluer et renforcer régulièrement les normes d'émission applicables aux véhicules en circulation, et pour moderniser progressivement son parc automobile vieillissant. Un relèvement progressif du droit d'accise sur le gazole utilisé dans les transports pour le porter au niveau actuel de 3.76 MAD par litre prévu pour le super aiderait à assainir l'air et à réduire les émissions de carbone, ainsi qu'à générer des recettes additionnelles, mais il doit être géré avec soin et en parallèle à d'autres mesures tenant compte du contexte social (Encadré 1.6). De plus, pour limiter le risque que de nouvelles sources d'émissions apparaissent à mesure que le pays croît et s'urbanise, il conviendrait de poursuivre le développement de réseaux de transport multimodaux performants dans les grands centres urbains existants ou émergents, en cohérence avec les plans de développement régionaux, et d'élargir encore les systèmes de transport public urbain.

Le Maroc connaît actuellement un stress hydrique extrême et vient de subir une série de sécheresses exacerbées par les changements climatiques. Entre 1960 et 2020, les ressources en eau douce renouvelables par personne ont baissé de près de 70 % (Graphique 1.30, partie A), rapprochant le pays d'une situation de pénurie d'eau absolue. En parallèle, les niveaux moyens des précipitations ont sensiblement baissé ces dernières années (Graphique 1.30, partie B). Étant donné les vulnérabilités accrues du pays au changement climatique, des mesures d'adaptation efficaces – visant notamment à

remédier aux problèmes d’approvisionnement en eau – doivent être mises en place en complément des mesures d’atténuation pour assurer la résilience de l’économie. Le Plan national stratégique d’adaptation (PNSA) du Maroc, assorti d’une feuille de route à l’horizon 2030, met en avant l’eau et l’agriculture comme les deux principales sources de vulnérabilité.

Graphique 1.30. Les ressources en eau du Maroc s’épuisent



Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde ; et ONU Environnement.

StatLink  <https://stat.link/qkj3n1>

Pour relever les défis à long terme liés à l’approvisionnement en eau, les autorités ont élaboré un plan ambitieux : le Programme national d’approvisionnement en eau potable et d’irrigation (PNAEPI) 2020-27. Ce programme vise à mobiliser jusqu’à 115.4 milliards MAD – financés par le budget de l’État (60 %) et par d’autres organismes publics et privés, notamment par le biais de partenariats public-privé (40 %) – et il s’appuie sur des solutions techniques pour réduire la demande et améliorer la mobilisation de l’eau, y compris sur l’élaboration de grands projets de stockage et de transport de l’eau. Ses principaux objectifs sont de diversifier les sources d’approvisionnement en eau, d’assurer la sécurité hydrique et de lutter contre les problèmes liés à l’eau dans le contexte du changement climatique. Il sera axé sur l’amélioration de l’approvisionnement en eau par la construction de barrages, la gestion de la demande d’eau pour le secteur agricole et le renforcement des efforts visant à mobiliser l’eau potable dans les zones rurales. Cependant, les solutions fondées sur l’infrastructure et l’ingénierie ne peuvent pas à elles seules relever tous les défis liés à l’eau du Maroc, notamment parce que les améliorations technologiques dans le secteur de l’eau peuvent conduire au paradoxe de Jevons, c’est-à-dire à une augmentation encore plus forte de la demande d’eau si la dynamique de marché sous-jacente reste la même.

Le fait que l’eau soit peu coûteuse, en favorisant une utilisation inefficace et excessive, contribue à la situation de pénurie d’eau dans le pays. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le secteur agricole, qui est de loin le plus gros secteur utilisateur du Maroc, puisqu’il absorbe près de 90 % des ressources hydriques nationales. Le budget de 2024 mentionne des mesures destinées à augmenter le prix de l’eau, notamment le passage de 7 % à 10 % du taux de TVA sur l’eau à usage non domestique.

La révision de la structure des prix de l’eau agricole en vue d’encourager une utilisation plus efficace de la ressource peut grandement contribuer à atténuer les problèmes d’approvisionnement en eau du Maroc à l’avenir. Cette structure des prix de l’eau agricole comprend une redevance d’utilisation de l’eau (appelée redevance d’utilisation du domaine public hydraulique ou DPH) et une redevance pour services d’irrigation. Versée aux Agences de bassin hydraulique (ABH), la redevance DPH représente le prix de l’extraction de l’eau et contribue aux coûts d’exploitation des ressources et des infrastructures hydriques, mais ne reflète

pas la valeur de l'eau et ne couvre pas les coûts de l'infrastructure elle-même. Elle se situe actuellement au faible niveau de 0.02 MAD par mètre cube pour tous les utilisateurs agricoles. Elle n'est pas perçue auprès des consommateurs privés ou à petite échelle, qui représentent plus de 60 % des zones irriguées : on estime que 240 à 254 millions MAD de recettes sont perdus chaque année (World Bank, 2022^[27]). Renforcer les pouvoirs des ABH pour que la collecte de ces redevances se fasse de manière plus efficace auprès de tous les utilisateurs donnerait à ces agences des moyens supplémentaires qui leur permettraient de mieux gérer les ressources hydriques locales. Le Maroc devrait relever la redevance DPH perçue au titre de l'eau agricole de façon à ce qu'elle corresponde à la totalité des coûts d'approvisionnement, conformément à la Recommandation de l'OCDE sur l'eau (OECD, 2021^[35]). Il s'agirait ensuite d'actualiser régulièrement le montant de la redevance afin de financer progressivement une partie des dépenses d'investissement dans les nouvelles infrastructures hydriques qu'il est envisagé de construire au cours des prochaines décennies. Les hausses des prix de l'eau agricole devraient s'accompagner de programmes au long cours destinés à encourager les agriculteurs à abandonner progressivement les cultures gourmandes en eau, par exemple en remplaçant les céréales par des arbres fruitiers.

Le Maroc est confronté à des défis de taille en matière d'adaptation au changement climatique, du fait de la chaleur, de la baisse des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer et de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Pour les surmonter, de vastes mesures de planification, d'investissement et de dépenses continues seront nécessaires, ainsi qu'une coordination entre les différents niveaux d'administration et avec le secteur privé. Comme on l'a vu, la gestion de l'eau devra être renforcée, certains risques planent sur le système financier et l'agriculture devra évoluer. De nombreux pays de l'OCDE ont élaboré des stratégies nationales d'adaptation à l'appui de ce processus. Utiliser et développer plus avant la panoplie d'instruments de financement et d'assurance des risques de catastrophe, notamment par le biais de solutions de transfert du risque souverain et de marché (réassureurs mondiaux et obligations CAT), peut aider à découpler les perspectives de croissance du pays de l'augmentation de la variabilité météorologique (World Bank, 2024^[36]). La mise à disposition d'informations fiables et actualisées sur les tendances climatiques à l'échelle locale, en mettant à profit les capacités des administrations locales, peut aider les ménages, les entreprises et les petites exploitations agricoles à mieux anticiper les événements météorologiques extrêmes et s'y adapter.

Tableau 1.10. Recommandations à l'intention des pouvoirs publics issues du chapitre « Principaux éclairages sur l'action publique »

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (PRINCIPALES RECOMMANDATIONS EN GRAS)
La stabilité macroéconomique a été préservée.	
L'inflation a reflué, mais elle reste sensible à l'évolution des prix des produits alimentaires et de l'énergie.	<p>Poursuivre le passage progressif à un cadre de ciblage de l'inflation et reprendre les préparatifs en vue d'un assouplissement du régime de change.</p> <p>Continuer de fixer les taux directeurs selon une approche fondée sur les tendances économiques, en assouplissant la politique monétaire à mesure que l'inflation reflue.</p>
La banque centrale a vu sa crédibilité renforcée par une révision de la loi en 2019, mais il est possible d'en améliorer encore la gouvernance.	Continuer de renforcer la transparence et l'indépendance de la banque centrale, notamment en publiant des procès verbaux détaillés des réunions consacrées à la politique monétaire et en nommant les membres du Conseil selon un processus ouvert.
Le chômage, en particulier celui des femmes et des jeunes, a fortement augmenté, aggravant les disparités entre les genres sur le marché du travail.	Poursuivre et étendre la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'emploi, comme les programmes Awrach et Forsa, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes grâce à une formation et un enseignement ciblés.
Les envois de fonds constituent une source de revenus importante pour la population et servent d'élément de stabilisation des réserves officielles de change du pays.	Mettre à profit les envois de fonds pour faciliter l'investissement dans les entreprises locales et l'éducation, par exemple en mettant en place des « obligations diaspora ».
Les risques qui menacent la stabilité financière semblent maîtrisés, mais des fragilités subsistent	
Le système bancaire marocain est très concentré. Une partie de la population n'a pas eu accès à des services bancaires.	<p>Accélérer le passage aux services bancaires numériques et aux solutions de paiement mobile (banques mobiles) pour élargir l'accès aux services financiers. Encourager davantage le développement de produits financiers adaptés aux petites et moyennes entreprises, en leur facilitant l'accès aux services financiers.</p> <p>Accélérer l'inclusion financière en ouvrant à l'ensemble de la population (petites entreprises, femmes, zones rurales) l'accès aux services financiers, et poursuivre l'exécution des programmes d'éducation financière.</p>
Le changement climatique fait peser des risques considérables sur la stabilité financière.	Veiller à suivre attentivement les risques liés au changement climatique. Accélérer l'intégration des facteurs climatiques dans les tests de résistance des banques centrales pour pouvoir mieux évaluer la vulnérabilité des institutions financières marocaines aux risques liés au climat.
Il faut garantir la viabilité des finances publiques dans le contexte de la refonte du système	
Le solde budgétaire s'améliore avec le retrait des mesures temporaires de soutien, avec des mesures au niveau des dépenses et des recettes qui se compensent globalement.	<p>Mettre en œuvre les plans budgétaires existants jusqu'en 2026 de façon à réduire légèrement le déficit.</p> <p>Remplacer la règle d'or par un objectif d'endettement à moyen terme et envisager d'adopter une règle de dépenses pour aider à maintenir les finances publiques sur la bonne voie.</p>
Des tensions budgétaires considérables s'annoncent pour les années à venir, et il n'existe pas d'organe indépendant chargé de surveiller les finances publiques.	Mettre en place un conseil budgétaire indépendant chargé de contrôler le respect ex ante et ex post des règles budgétaires, d'évaluer l'utilisation de la clause dérogatoire et de suivre les engagements hors bilan de l'État.
La mise en œuvre des programmes sociaux annoncés va nécessiter d'importantes ressources financières, ce qui risque de compromettre la trajectoire d'assainissement budgétaire envisagée à moyen terme.	Améliorer le ciblage des prestations sociales en simplifiant la formule de scoring et en l'adaptant au fil du temps pour suivre de plus près les revenus.
Les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale sont faibles.	Renforcer l'administration de l'impôt et l'application de la législation fiscale et continuer d'opérer le passage au paiement en ligne afin de promouvoir la régularisation des activités informelles.
Les taux de l'impôt sur les sociétés augmentent avec un taux plancher établi à 20 %.	Évaluer l'impact d'un taux d'impôt sur les sociétés plus élevé pour les petites entreprises.
Les recettes tirées des redevances sur les ressources naturelles sont relativement faibles, de même que les dividendes versés par les entreprises publiques.	Collecter des redevances équitables auprès des entreprises exploitant des gisements minéraux. Fixer les taux de dividendes des entreprises publiques de manière prévisible et à un niveau plus élevé.
Les procédures de passation des marchés publics sont longues, encombrées par des appels d'offres qui n'aboutissent pas, et elles ne sont pas gérées par des spécialistes.	Adopter un cadre de compétences minimales pour les fonctionnaires impliqués dans des marchés publics.

Il faut améliorer encore la collecte, la compilation et la diffusion des données	
Le fait qu'un large éventail de statistiques et de données actualisées et de qualité, conformes aux meilleures pratiques internationales, soit en disponibilité limitée pèse sur la conception et la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.	Centraliser plus efficacement la collecte de données par l'intermédiaire d'un organisme national et accroître les investissements pour améliorer la collecte et la diffusion de ces données.
Lutter contre la corruption	
Le cadre de lutte contre la corruption a été renforcé, mais les entreprises indiquent verser des pots-de-vin en échange de services de la part de l'administration.	Poursuivre les efforts de lutte contre la corruption, notamment en dématérialisant les interactions entre les citoyens et l'administration.
Les marchés publics constituent un domaine de risque majeur de corruption, sachant que depuis août 2023, les appels d'offres sont passés en ligne.	Améliorer la documentation accompagnant les appels d'offres et la faire examiner par des spécialistes de la concurrence pour s'assurer de sa neutralité.
La coordination entre les organismes chargés des marchés manque de fluidité, ce qui nuit à la transparence.	Assurer une transparence maximale à toutes les étapes du processus de passation des marchés, notamment par une meilleure coordination entre les organismes concernés.
Il est difficile d'obtenir des données sur les affaires judiciaires en lien avec de la corruption.	Divulguer en temps utile les données sur les affaires judiciaires afin de renforcer la dissuasion contre la corruption.
Soutenir la décarbonation de l'économie marocaine et la trajectoire vers la neutralité carbone	
Le Maroc s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire ses émissions de 45.5 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.	Mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions de carbone inscrites dans la stratégie pour la neutralité carbone.
Le gouvernement a fixé des objectifs ambitieux concernant l'utilisation accrue des énergies renouvelables, mais des mesures supplémentaires seront nécessaires pour qu'ils puissent être atteints. L'ONEE, entreprise publique de services collectifs verticalement intégrée, est en train de préparer une proposition visant à dissocier les comptes financiers de ses activités de transport d'électricité de ceux de ses autres activités.	Poursuivre les investissements dans l'infrastructure du réseau de transport pour renforcer la capacité et la stabilité du réseau. Développer des marchés de gros et de détail de l'électricité concurrentiels afin de faciliter l'entrée de producteurs d'énergies renouvelables et de mieux gérer l'offre et la demande d'électricité, notamment en œuvrant dans le sens d'une séparation opérationnelle et juridique totale des activités de l'ONEE et en allant vers une tarification horaire de l'électricité.
Les subventions directes au butane sont en train d'être réduites et les économies réalisées sont réorientées de façon à augmenter les transferts monétaires. Des incitations fiscales ont été instaurées pour soutenir le déploiement d'énergies de substitution solaires et électriques.	Surveiller les réponses comportementales des ménages ruraux pendant le processus de réduction des subventions de façon à éviter le passage à des énergies de substitution plus dangereuses et plus dommageables pour l'environnement.
Le Maroc envisage de mettre en place une taxe carbone.	Adopter une approche globale de la tarification et de la fiscalité du carbone, étayée par des réglementations et des aides au niveau sectoriel en tant que de besoin.
Le gouvernement a adopté en 2023 la norme d'émission Euro 6 pour les véhicules neufs. Le taux des droits d'accise sur le gazole est actuellement inférieur de plus de 35 % à celui du super et ce, bien que sa contribution à la pollution atmosphérique soit plus importante.	Durcir progressivement les normes d'émission applicables aux véhicules existants en vue de retirer de la circulation les véhicules vieillissants. Relever progressivement les droits d'accise sur le gazole pour les aligner sur ceux de l'essence.
Répercuter la rareté de l'eau dans son prix et améliorer la résilience face au changement climatique	
Le pays a connu des sécheresses répétées, et les ressources en eau douce sont sous tension du fait de la hausse de la demande, tandis que les redevances d'utilisation sont peu élevées.	Augmenter progressivement les redevances de prélèvement d'eau pour les porter à un taux qui permettra de couvrir en totalité les coûts de sa récupération tout en gérant l'impact social éventuel d'une telle mesure.
Le Maroc a élaboré une feuille de route nationale pour l'adaptation afin d'améliorer sa résilience face au changement climatique.	Utiliser et développer la gamme des outils disponibles de financement et d'assurance contre les risques de catastrophe, notamment les marchés de l'assurance privée ainsi que les solutions de transfert de risques souveraines ou fondées sur le marché. Communiquer des informations fiables et actualisées sur les tendances climatiques localisées.
Les sécheresses récurrentes ont eu des conséquences négatives sur la croissance dans l'ensemble du secteur agricole, en particulier sur la production de céréales.	Accroître la durabilité de l'agriculture en renforçant les investissements dans des cultures capables de résister au changement climatique, en mettant en place des mécanismes d'incitation.

Références

- Bank Al-Maghrib (2023), *Rapport sur la stabilité financière*, <https://www.bkam.ma/Stabilite-financiere/Publications/Rapport-sur-la-stabilite-financiere#>.
- Bank Al-Maghrib (2023), *Rapport sur la supervision bancaire*, <https://www.bkam.ma/Publications-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-sur-la-supervision-bancaire#>.
- Banque mondiale (2024), « Des catastrophes aux opportunités : construire un avenir résilient au Maroc », *Fiches de résultats*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale (2024), *Double Trouble? Assessing Climate Physical and Transition Risks for the Moroccan Banking Sector*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C..
- Banque mondiale (2023), *Maroc - Rapport de suivi de la situation économique : De la résilience à la prospérité partagée*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C., <http://documents.worldbank.org/curated/en/099639011162310766/IDU0289e5e3403822049660a2350f0f716edca4f>.
- Banque mondiale (2023), *Relative CBAM Exposure Index*, <https://www.worldbank.org/en/data/interactive/2023/06/15/relative-cbam-exposure-index>.
- Banque mondiale (2022), *Rapport sur le climat et le développement du Maroc*, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/morocco/publication/morocco-country-climate-and-development-report>.
- Belahsen, S., A. Khellaf et M. Belahsen (2016), « Évaluation de la stratégie agricole du Maroc (Plan Maroc Vert) : Une analyse en équilibre général dynamique », *Dossiers de Recherches en Économie et Gestion*, vol. 413, n° 3756, pp. 1-22, <https://platform.almanhal.com/Files/Articles/93669>.
- Conseil de la concurrence du Maroc (2024), « Avis du Conseil de la concurrence A/1/24 sur l'état de la concurrence dans le secteur de l'électricité et perspectives de son développement ».
- Conseil économique et social (2012), « Le système fiscal marocain : Développement économique et cohésion sociale », Avis du Conseil Économique et Social.
- Conseil économique, social et environnemental (2023), Avis du Conseil économique, social et environnemental sur « es minerais stratégiques et critiques contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc ».
- Égert, B. (2017), « The quantification of structural reforms: Extending the framework to emerging market economies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1442, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f0a6fdcb-en>.
- Égert, B., C. de la Maisonneuve et D. Turner (2022), « A new macroeconomic measure of human capital exploiting PISA and PIAAC: Linking education policies to productivity », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1709, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a1046e2e-en>.
- Fratzscher, M., C. Grosse-Steffen et M. Rieth (2020), « Inflation targeting as a shock absorber », vol. 123, p. 103308, <https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2020.103308>.
- Gelb, S. et al. (2021), *Diaspora Finance for Development: from Remittances to Investment*, Centre commun de recherche, <https://doi.org/10.2760/034446>.
- Ha, J., M. Kose et F. Ohnsorge (2019), *Inflation in Emerging and Developing Economies: Evolution, Drivers, and Policies*, Banque mondiale, Washington, D.C., <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1375-7>.
- FMI (2024), « 2024 Article IV Consultation, Mid-Term Review under Flexible Credit Line Arrangement, First Review under the Resilience and Sustainability Facility and Rephasing of Access under Resilience and Sustainability Facility with Morocco », Fonds monétaire international, Washington, D.C.

- FMI (2023), « Le Maroc en quête d'une croissance plus forte et plus inclusive », Fonds monétaire international, Washington, D.C., <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/display/book/MQSICFAEX/MQSICFAEX.pdf>.
- FMI (2023), « Maroc 2023 - Demande d'un Accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité - communiqué de presse et rapport des services », Fonds monétaire international, Washington, D.C., <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2023/French/1MARFA2023003.ashx>.
- FMI (2022), « Morocco: Central Bank Transparency Code Review », Fonds monétaire international, Washington, D.C., <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2022/English/1MAREA2022002.ashx>.
- Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (2024), « Lettre de la Probité n° 5 », <https://www.inpplc.ma/fr/lettres-de-probite>.
- Lahlou, K., H. Doghmi et F. Schneider (2020), « The Size and Development of the Shadow Economy in Morocco », Bank Al-Maghrib, document de travail, <https://www.bkam.ma/content/download/722363/8287187/The%20Size%20and%20Development%20of%20the%20Shadow%20Economy%20in%20Morocco.pdf>.
- Masbah, M., R. Aourraz et H. Idrissi (2023), « The Trust in Institutions Index IV 2023 - Is Political Trust in Morocco Declining? », Moroccan Institute for Policy Analysis, <https://mipa.institute/en/7141>.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), « Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 - Rapport sur les établissements et entreprises publics ».
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), « Rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement », https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2024/Rapport-FoncierPublic_Fr.pdf.
- Ministère de l'Économie et des Finances et AFD (2020), « Les effets de la politique budgétaire sur la pauvreté et les inégalités au Maroc », https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-12-11-19-22/Politique%20budg%C3%A9taire_pauvret%C3%A9_in%C3%A9galit%C3%A9s_Maroc.pdf.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), « Document de la programmation budgétaire triennale globale pour la période 2024-2026 », https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2024/Document%20PBT%202024-2026%20%20VF%20Fr_oct_2023.pdf.
- Ministère d'Inclusion Économique de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (2023), « Enquête Panel auprès des Entreprises - Premier Passage - Rapport Analytique », <https://miepeec.gov.ma/wp-content/uploads/2024/01/Enquete-Panel-Entreprises-Rapport-Analytique.pdf>.
- Observatoire National du Développement Humain (2019, 2017, 2015, 2013), « Enquête Panel de Ménages ».
- OCDE (2024), « Exposition à la pollution de l'air » (indicateur), <https://doi.org/10.1787/8ebbb9a1-fr> (consultée le 26 avril 2024).
- OCDE (2023), *Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique : Maroc : Pour une administration résiliente au service des citoyens*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1a0272c0-fr>.
- OCDE (2023), « Green growth indicators (Edition 2023) », OECD Environment Statistics (base de données), <https://doi.org/10.1787/8fbb3633-en> (consultée le 26 avril 2024).
- OCDE (2022), *Tarifification des émissions de gaz à effet de serre : Passer des objectifs climatiques à l'action en faveur du climat*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/16ae322c-fr>.
- OCDE (2021), *Boîte à outils pour des politiques et la gouvernance de l'eau : Converger vers la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'eau*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e867acbb-fr>.
- OCDE (2019), *Examen des politiques fiscales du Maroc*.

- OCDE (2014), *Recommandation du Conseil sur les Principes relatifs aux institutions budgétaires indépendantes*, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/301>.
- OMS (2019), Global Health Observatory Data Repository.
- Solt, F. (2020), « Measuring Income Inequality Across Countries and Over Time: The Standardized World Income Inequality Database. SWIID Version 9.5, June 2023 », *Social Science Quarterly*, vol. 101, n° 3, pp. 1183-1199, <https://fsolt.org/res/published/solt2020/>.
- Special Commission on the Development Model (2021), *The New Development Model - Releasing energies and regaining trust to accelerate the march of progress and prosperity for all*.
- Transparency International (2021), *Exploring budget transparency in the Middle East and North Africa - A Study of Jordan, Lebanon and Tunisia*, <https://www.transparency.org/en/publications/exploring-budget-transparency-in-the-middle-east-and-north-africa-a-study-of-jordan-lebanon-morocco-and-tunisia>.
- Trésorerie générale du Royaume (2023), Bulletin mensuel de statistiques des finances locales - Décembre 2023, <https://doi.org/tgr.gov.ma>.
- Usman, Z. et T. Amegroud (2019), « Lessons from Power Sector Reforms: The Case of Morocco », *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 8969.

2. Améliorer l'investissement, les résultats des entreprises et la productivité

La croissance du PIB du Maroc a été régulière au cours des décennies écoulées, mais une convergence plus marquée vers des pays plus productifs l'aiderait à atteindre ses objectifs. Un vaste programme de réformes propices aux gains de productivité renforcerait les mesures actuelles qui visent à stimuler l'investissement privé. Un relèvement du niveau des compétences est indispensable pour rehausser la productivité. La nouvelle Charte de l'investissement soutient l'investissement privé, mais l'investissement public pourrait lui aussi devenir plus efficient. Le Maroc est parvenu à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier dans la construction automobile. Toutefois, il doit se tourner vers des activités à plus forte valeur ajoutée, notamment en faisant monter en gamme les entreprises locales, et développer l'activité dans de nouveaux secteurs. Il faudrait encourager l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises en élargissant l'accès aux financements et en allégeant l'imposition des entreprises de taille modeste. Lever les obstacles à la concurrence et continuer à réformer les entreprises du secteur public contribueraient à garantir des règles du jeu équitables et à améliorer la répartition des ressources. Un renforcement des aides à l'innovation et la création de meilleures conditions pour tirer parti de la transformation numérique permettraient d'exploiter de nouvelles possibilités.

La productivité du travail a augmenté et les flux d'investissement direct étranger (IDE) ont été massifs. Cependant, l'investissement privé intérieur est faible et des obstacles empêchent les entreprises marocaines d'obtenir de meilleurs résultats. Une convergence plus rapide de la productivité vers celle de pays plus avancés stimulerait la croissance et favoriserait la création d'emplois de meilleure qualité. Le grand écart de productivité du travail entre le Maroc et les pays avancés explique l'essentiel de l'écart de revenu, alors que les Marocains travaillent un plus grand nombre d'heures en moyenne (voir le chapitre Principaux éclairages sur l'action publique). Un vaste programme de réformes structurelles, qui s'appuie sur les atouts existants et les initiatives actuelles des pouvoirs publics, pourrait renforcer l'investissement et la croissance de la productivité. La poursuite de l'exploitation de la situation géographique, à proximité des marchés européens et des routes commerciales internationales, et une intégration plus poussée avec les pays de la région ouvriraient de nouvelles pistes pour se tourner vers des activités à plus forte valeur ajoutée et accroître la productivité.

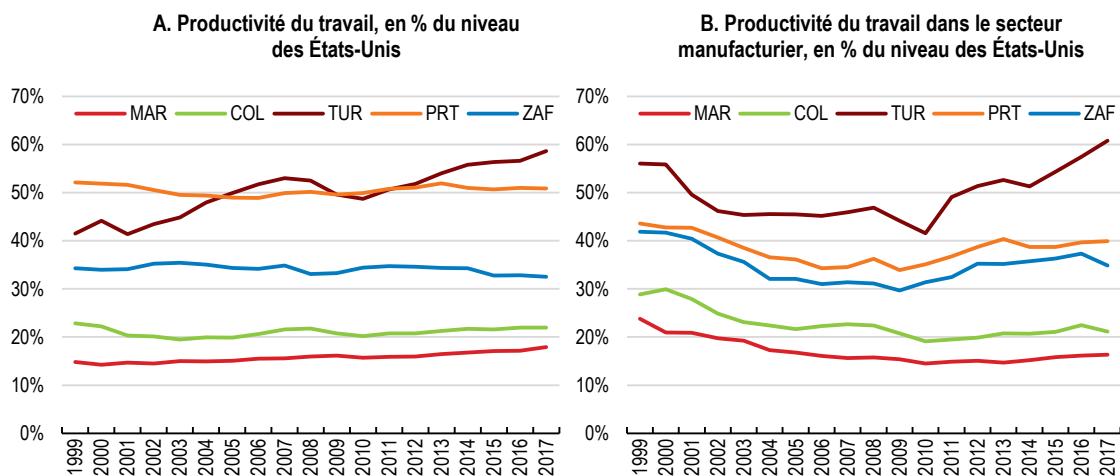
Le nouveau modèle de développement (NMD), vision globale de développement à long terme publiée en avril 2021 (voir le chapitre Principaux éclairages sur l'action publique), énonce plusieurs objectifs d'amélioration de la productivité. Ceux-ci comprennent des objectifs d'investissement privé appuyés par la nouvelle Charte de l'investissement. Le NMD est complété par des projets sectoriels, dont beaucoup sont en place depuis de nombreuses années. Parmi les précédents plans industriels sectoriels figurent le plan Émergence (2005-09), le Pacte national pour l'émergence industrielle (2009-14), le Plan d'accélération industrielle (2014-20) et le Plan de relance industrielle (2021-23) adopté pendant la pandémie de COVID-19.

Ce chapitre évalue la productivité du Maroc à l'aide d'indicateurs clés et effectue un diagnostic des obstacles à une hausse de la productivité avant d'étudier des solutions pour améliorer l'investissement, les résultats des entreprises nationales et la productivité en relevant le niveau des compétences ; en augmentant le volume et l'efficacité des investissements ; en faisant progresser le Maroc dans les chaînes de valeur mondiales ; en créant des conditions plus propices à l'activité des entreprises et en harmonisant les règles du jeu ; et en s'ouvrant davantage aux outils numériques et en amplifiant l'innovation.

2.1. Accroître la productivité est possible

La productivité s'est accrue au Maroc, mais dans des proportions moindres que ce qui pourrait être attendu au regard du potentiel de convergence avec des pays plus avancés. L'écart de productivité, mesuré en pourcentage de la productivité des États-Unis (indicateur de substitution de la frontière mondiale), a été plus important durant la période qui a précédé la pandémie que dans d'autres pays de la région et globalement comparable au niveau de la Colombie (Graphique 2.1). L'écart de productivité global était resté pratiquement inchangé, alors qu'il s'est creusé dans le secteur manufacturier pour passer de 75 % de la productivité du travail aux États-Unis à la fin des années 1990 à 84 % en 2017. La croissance de la productivité du Maroc, pays à revenu intermédiaire en phase de rattrapage qui affiche des perspectives de croissance démographique prometteuses, devrait être relativement forte.

Graphique 2.1. L'écart de productivité du travail est important et ne s'est pas réduit



Note : La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée par personne occupée, mesurée à parité de pouvoir d'achat (PPA), en dollars internationaux constants de 2017.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur Dieppe, A., S. Kilic Celik, et G. Kindberg-Hanlon (2020), « Global Productivity Trends », dans *Global Productivity: Trends, Drivers, and Policies*, sous la direction d'A. Dieppe, Washington, DC, Banque mondiale ; et OCDE (2023), Parités de pouvoir d'achat.

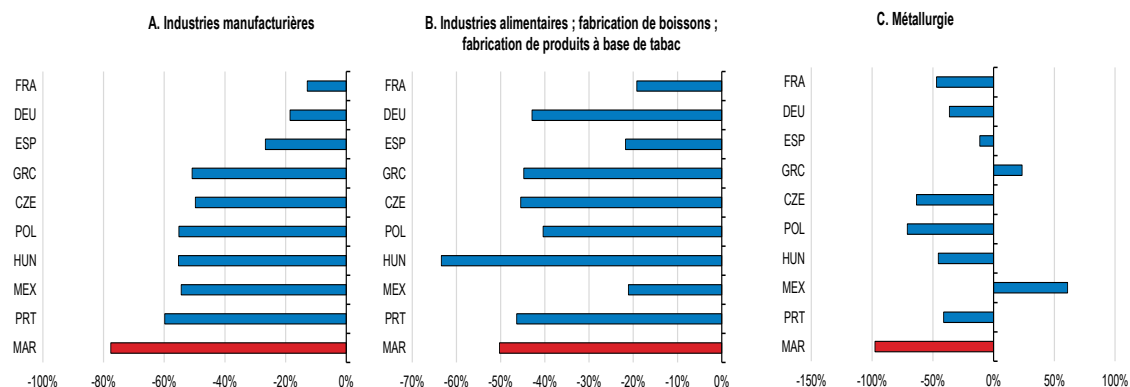
StatLink  <https://stat.link/rtkgzj>

Les écarts de productivité sont importants dans certains secteurs

L'écart de productivité du travail avec les États-Unis était important, à près de 80 % dans l'ensemble du secteur manufacturier en 2019 (Graphique 2.2). Dans certains secteurs traditionnels, comme les textiles et les vêtements et les produits alimentaires, l'écart était plus faible, à 50 % environ, et comparable à celui de certains pays à faible revenu de l'OCDE. En revanche, dans d'autres secteurs, comme les métaux de base, le potentiel de rattrapage est encore plus grand que la moyenne du secteur ne semble l'indiquer. Des études antérieures ont montré que la dynamique de la productivité relativement faible s'expliquait par une stagnation de la croissance de la productivité dans des secteurs relativement productifs représentant une part élevée de la valeur ajoutée, comme le secteur bancaire, d'assurance, immobilier et les services aux entreprises (OECD, 2017^[1]). Les rares grands sous-secteurs manufacturiers à forte croissance de la productivité (par exemple les produits chimiques et les produits minéraux non métalliques) n'ont pas pu compenser la croissance de la productivité négative de certains sous-secteurs de grande taille et de nombreux sous-secteurs de taille moyenne.

Graphique 2.2. L'écart de productivité est important dans de nombreux secteurs manufacturiers

Productivité du travail en pourcentage de celle des États-Unis, 2019



Note : Bien que les données marocaines recueillies par le ministère de l'Industrie et du Commerce soient compilées conformément aux normes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), des problèmes de conformité peuvent survenir avec les données sur la productivité utilisées pour les pays de l'OCDE, pour des raisons de classification sectorielle par exemple.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données des Comptes nationaux des pays de l'OCDE et les données du ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc.

StatLink  <https://stat.link/e4190k>

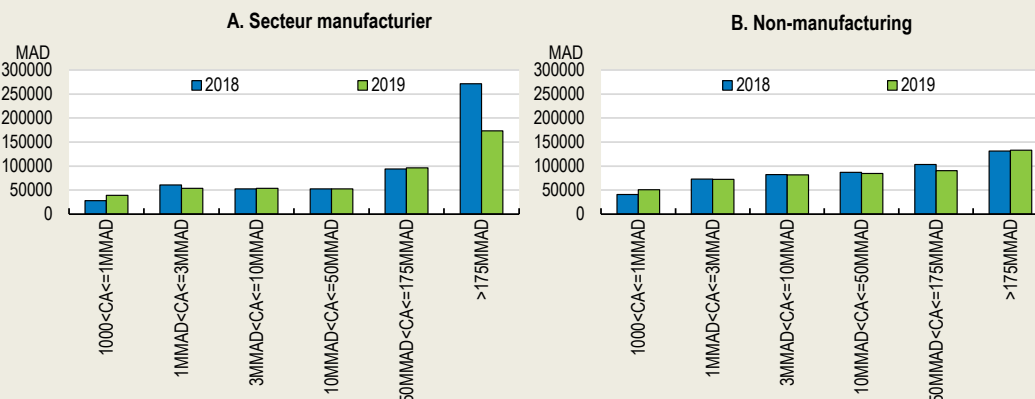
Encadré 2.1. Évaluation de la productivité des entreprises marocaines à partir de microdonnées

Cet encadré présente une analyse descriptive fondée sur des données relatives aux entreprises marocaines agrégées au niveau sectoriel par catégorie de taille (mesurée par le chiffre d'affaires). Cet ensemble de données est mis à disposition par l'Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise (OMTPME), créé en 2013 sous l'égide de la banque centrale pour améliorer les données relatives aux entreprises au Maroc. Dans le cadre de cette initiative sont mises en commun de nombreuses bases de données, notamment celles de la Direction générale des impôts (DGI) du ministère de l'Économie et des Finances, de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que de la banque centrale.

Les données mises à la disposition de l'OCDE couvrent la période 2018-21 pour un ensemble équilibré de 23 000 entreprises. Cet échantillon se compose de 5 % à 6 % des entreprises constituées en société actives, et les grandes entreprises y sont surreprésentées. Il ne couvre pas les entreprises non constituées en société, ni les entreprises informelles. L'analyse présentée dans cet encadré porte sur 2019, compte tenu des effets induits sur l'activité par la pandémie de COVID-19 au cours des années suivantes.

Ces données apportent un éclairage sur la productivité. La productivité du travail des entreprises (définie comme la valeur ajoutée par salarié) tend à augmenter avec leur taille, en particulier pour les plus grandes, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires (CA) annuel est supérieur à 175 millions MAD, soit environ 17.8 millions USD (Graphique 2.3). Cet effet est particulièrement marqué dans le secteur manufacturier.

Graphique 2.3. Les grandes entreprises tendent à être plus productives



Note : La productivité du travail est définie comme la valeur ajoutée par salarié. L'axe des abscisses correspond aux catégories de taille des entreprises fondées sur leur chiffre d'affaires, telles qu'elles sont définies par les autorités marocaines, tandis que l'axe des ordonnées correspond à leur productivité indiquée sous la forme d'une moyenne simple calculée par catégorie de taille.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données de l'Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise (OMTPME).

StatLink  <https://stat.link/o8cfyi>

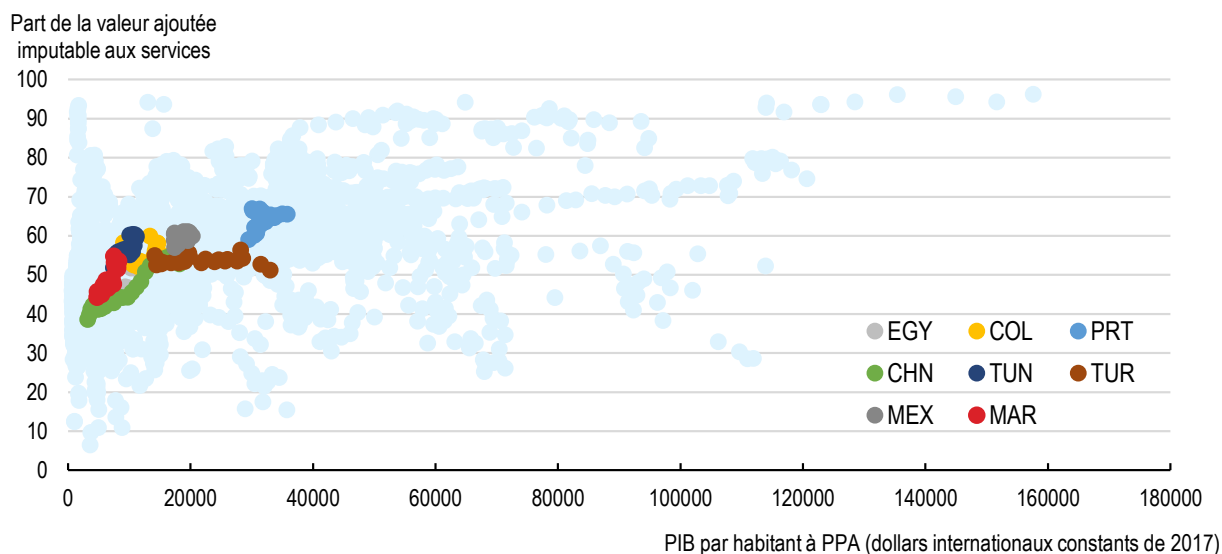
Dans cet ensemble de données, les grandes sociétés minières et chimiques figurent parmi les entreprises les plus productives, tandis que les petites entreprises minières et pharmaceutiques font partie des entreprises affichant les plus bas niveaux de productivité. La productivité des entreprises ne semble pas augmenter avec leur taille dans certains secteurs, notamment dans l'agriculture et la construction. Néanmoins, selon un rapport conjoint de la Banque mondiale et de l'OMTPME dans lequel les entreprises sont regroupées par catégorie de taille en fonction de leurs effectifs, les entreprises sont en moyenne d'autant moins productives qu'elles sont grandes (et anciennes), et la croissance des entreprises les moins productives était plus rapide en termes d'effectifs avant la pandémie de COVID-19.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur des données fournies par l'Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise (OMTPME) et tirées de l'étude conjointe de l'OMTPME et de la Banque mondiale.

Le Maroc se caractérise par un secteur des services relativement vaste et une agriculture et une industrie de taille assez petite en termes de valeur ajoutée par rapport aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comparables. En effet, la part des services dans la valeur ajoutée est plus élevée que dans d'autres pays au moment où ils se situaient au niveau du Maroc en matière de revenus, dont l'Égypte, la Pologne ou la Chine (Graphique 2.4). Un secteur manufacturier plus modeste est souvent synonyme de moins de possibilités d'innover et de devenir un moteur de croissance de la productivité. En outre, le Maroc s'est spécialisé dans les services à plus faible productivité, comme le tourisme, et, dans ces secteurs, il a jusqu'à présent privilégié davantage les segments à faible et moyenne valeur ajoutée, même si sa situation s'est améliorée.

Graphique 2.4. La part des services dans la valeur ajoutée est plus élevée que la moyenne

Part des services dans la valeur ajoutée et le PIB par habitant



Note : Tous les pays pour lesquels on dispose de chiffres et toutes les valeurs observées disponibles sont pris en compte.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

StatLink  <https://stat.link/y1q8b0>

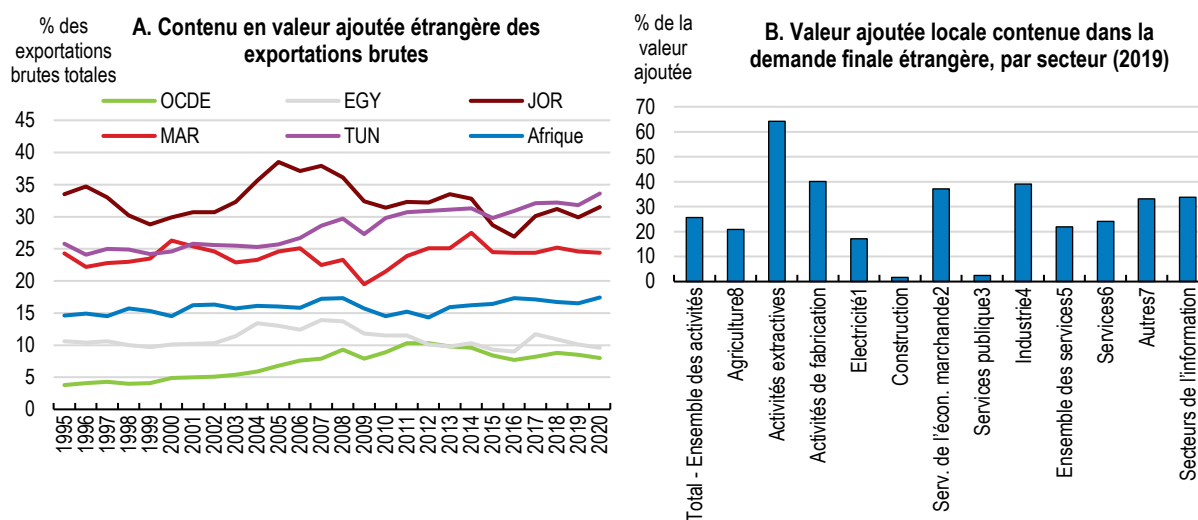
L'intégration dans les chaînes de valeur et les investissements étrangers stimulent la productivité

Le Maroc est parvenu à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier grâce à l'investissement direct étranger, et notamment dans l'industrie automobile. Des écosystèmes de fournisseurs se sont constitués autour des principaux investissements, mais, si certains sont des entreprises nationales, beaucoup sont étrangers et ont tendance à se spécialiser dans les activités à plus forte valeur ajoutée et plus complexes. Le secteur automobile a été une industrie manufacturière pionnière au Maroc qui a créé massivement des emplois et dopé la croissance, ce qui a conforté le statut de pays industrialisé et d'exportateur de voitures du Maroc (Benadbdejil, Lung, Y. and Piveteau, A., 2017^[2]). L'industrie automobile compte 20 fournisseurs marocains de premier et de deuxième rang, contrairement à l'aéronautique, où, parmi les 140 fournisseurs locaux, un seul est marocain. En 2023, 260 usines opéraient dans le secteur automobile, pourvoient des emplois à environ 173 000 personnes directement (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2023^[4]) et 230 000 personnes indirectement (dont les sous-traitants dans d'autres secteurs) et produisaient un quart des exportations du pays. En outre, quelque 60 usines automobiles sont en construction. L'automobile, l'aéronautique et le textile sont considérés comme des industries prioritaires et font partie des principaux bénéficiaires des activités d'investissement et de promotion des exportations (AMDIE), 2023^[5]).

Un quart de la valeur ajoutée des exportations du Maroc est produit à l'étranger. Le Maroc utilise des intrants intermédiaires étrangers à plus forte valeur ajoutée (intégration vers l'amont) davantage que les pays de l'OCDE ou l'Égypte, mais dans une moindre mesure que la Tunisie ou la Jordanie (Graphique 2.5). Bien que le pays soit intégré dans les chaînes de valeur mondiales d'entreprises multinationales (EMN), ces entreprises et leurs sous-traitants pourraient être mieux intégrés avec les entreprises locales afin de récolter les fruits d'éventuelles externalités technologiques et de connaissances (Vidican-Auktor and Hahn, T., 2017^[3]). La part relativement faible de la valeur ajoutée est liée à la prédominance de phases à forte intensité de main-d'œuvre dans les processus de production, notamment l'assemblage, le câblage, les sièges et les systèmes d'assise dans l'industrie automobile, même si un développement vers l'assemblage

de moteurs et d'autres produits plus complexes a eu lieu récemment. Le secteur dans lequel la demande finale étrangère affiche la plus forte proportion de contenu marocain (intégration vers l'aval) est l'industrie minière (Graphique 2.5) : 65 % des exportations minières reposent sur la valeur ajoutée marocaine. Dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, cette proportion dépasse 40 % et, dans les services, elle s'établit à près de 22 %, le secteur des technologies de l'information ayant une part relativement élevée. Cependant, dans de nombreuses activités, le Maroc importe des pièces détachées et des composants à forte valeur ajoutée, qu'il assemble en vue de les exporter. Il s'agit d'un segment à valeur ajoutée relativement faible dans le processus de production. Il produit aussi des intrants intermédiaires qui n'ont pas une valeur ajoutée particulièrement élevée. S'agissant de la part de la valeur ajoutée locale destinée à la demande finale étrangère qui est produite par chaque secteur, l'industrie manufacturière représente près d'un tiers du total (Graphique 2.6), suivie du commerce de détail/de gros, de l'agriculture et du transport et de l'entreposage.

Graphique 2.5. L'intégration vers l'amont dans les chaînes d'approvisionnement est plus marquée que la moyenne de l'OCDE et l'intégration vers l'aval est la plus forte dans l'industrie minière

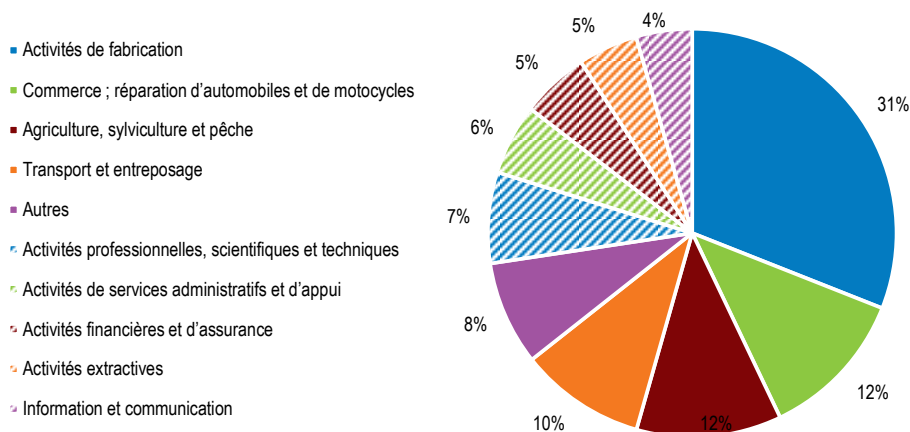


Source : OCDE, base de données sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA).

StatLink  <https://stat.link/hcaxgj>

Graphique 2.6. Près d'un tiers de la valeur ajoutée exportée est produite dans l'industrie manufacturière

Valeur ajoutée locale dans la demande finale étrangère, 2020



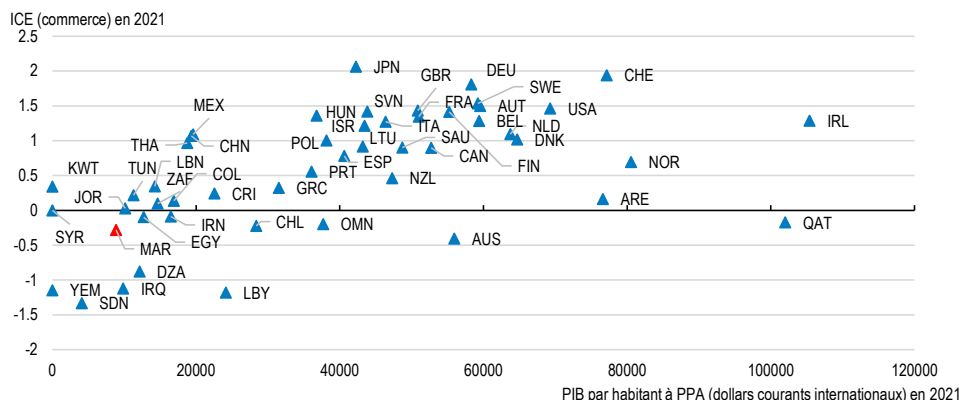
Source : OCDE, base de données sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA).

StatLink  <https://stat.link/r765l2>

L'indice de complexité économique (ICE), qui repose sur la géographie des échanges commerciaux et mesure la complexité des exportations d'un pays, place le Maroc au milieu de la fourchette des pays ayant des niveaux de revenu similaires (Graphique 2.7). En 2021, le Maroc est passé de la 90^e place qu'il occupait en 2019 à la 81^e. S'il existe une corrélation évidente entre les revenus et la capacité à produire des biens perfectionnés, l'exemple de plusieurs pays qui sont très bien intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, comme la Chine, le Mexique ou la Thaïlande, montre que créer l'environnement et le positionnement de l'économie adéquats peut contribuer à renforcer les capacités de production, même à des niveaux de revenu qui ne sont pas particulièrement élevés.


Graphique 2.7. Les exportations présentent un degré de complexité relativement faible

Indice de complexité économique (commerce) et PIB par habitant, à PPA



Note : L'ICE du commerce offre une estimation de la complexité économique fondée sur la géographie des échanges commerciaux et mesure la complexité des exportations d'un pays. L'ICE du commerce permet d'évaluer la capacité d'un pays de produire et d'exporter des produits complexes qui exigent un haut niveau de connaissances et de compétences.

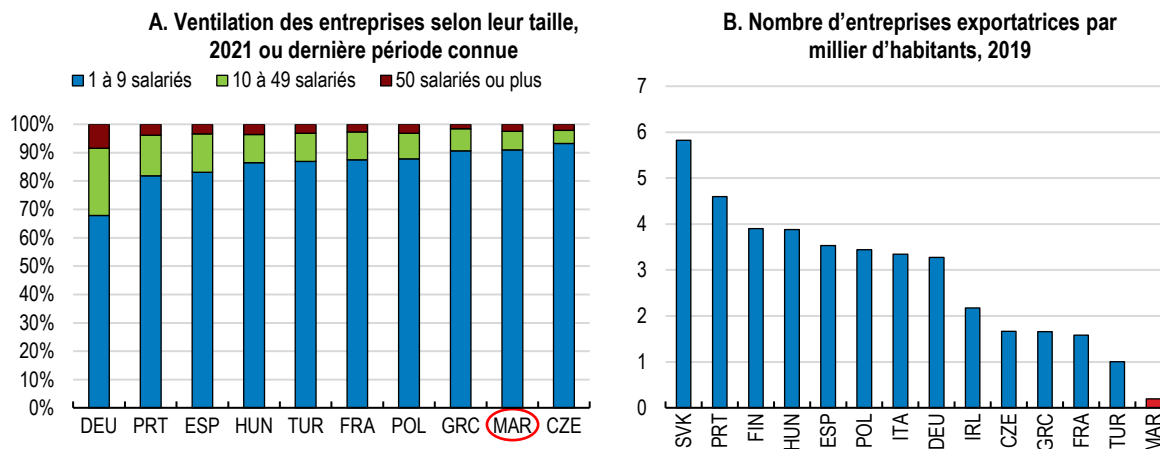
Source : Observatoire de la complexité économique (OEC, *Observatory of Economic Complexity*) ; et Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (bases de données).

StatLink  <https://stat.link/w3sgdr>

Les entreprises ont tendance à être très petites et beaucoup opèrent dans le secteur informel

Si les petites entreprises jouent un rôle important dans tous les pays, le développement des entreprises performantes stimule la croissance de la productivité. Au Maroc, le secteur des entreprises se compose essentiellement de petites entreprises : 91 % des entreprises actives comptaient dix salariés ou moins en 2022, comme en Tchéquie, en Grèce ou en Pologne (Graphique 2.8). Si des statistiques comparables ne sont pas disponibles pour les pays de l'OCDE, une donnée qui peut sembler atypique au Maroc est la proportion très élevée d'entreprises qui comptent trois salariés ou moins, à savoir 88 % en 2021 (Observatoire Marocaine de la Très Petite et Moyenne Entreprise (OMTPME), 2023^[6]). Cette très petite taille, conjuguée à l'ampleur de l'économie informelle, les empêche souvent d'avoir l'envergure nécessaire pour être efficaces et apporter des garanties suffisantes pour avoir accès à des financements ou pour acquérir le matériel indispensable à l'accroissement de leur productivité. C'est le cas non seulement dans l'industrie manufacturière, où les économies d'échelle peuvent être importantes, mais aussi dans le secteur minier, où 30 % des mines hors phosphates sont de petite taille et manquent de matériel de pointe. Le Maroc compte un petit nombre d'entreprises exportatrices rapporté à sa population par rapport aux pays de l'OCDE.

Graphique 2.8. La plupart des entreprises marocaines comptent dix salariés ou moins, et peu exportent par rapport aux pays de l'OCDE



Note : Partie A : Les données concernant le Maroc datent de 2022 et les fourchettes sont [0-10], [10-50] et [50-].

Source : Partie A : OCDE, Entreprises par taille ; et autorités marocaines. Partie B : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

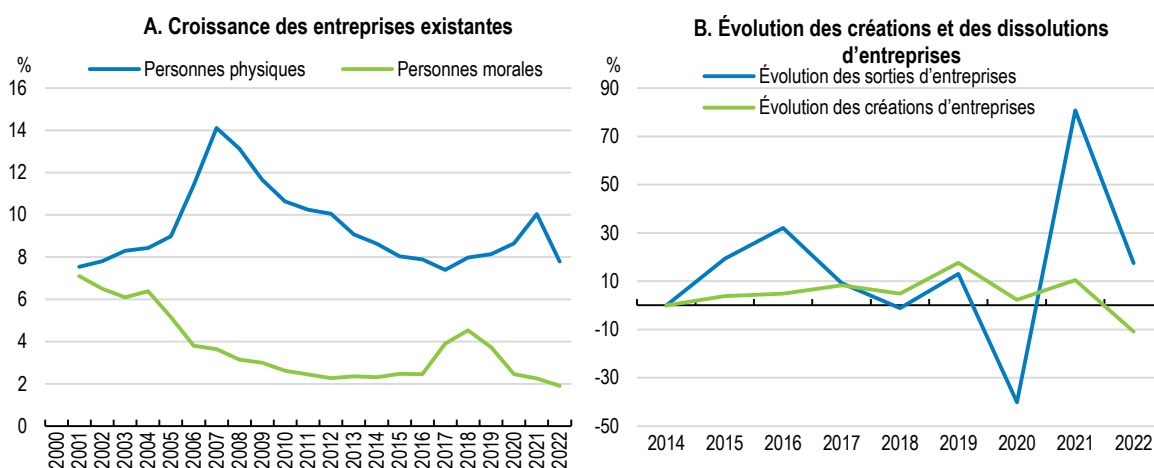
StatLink  <https://stat.link/y2pjms>

L'économie informelle est l'une des causes de la petite taille des entreprises et freine la productivité. D'après certaines estimations, le secteur non structuré représente pas moins de 30 % du PIB (Lahlou, Doghmi and Schneider, 2020^[7]). Cela comprend les entreprises du secteur informel et les activités informelles des entreprises du secteur structuré. On observe de nombreux recoupements entre les activités économiques informelles et l'emploi informel : les entreprises du secteur non structuré peuvent recruter uniquement dans l'économie informelle, alors que les entreprises du secteur structuré peuvent embaucher dans l'économie formelle ou informelle (les effectifs ne sont pas comptabilisés et imposés). On ne dispose guère d'informations actualisées sur les entreprises du secteur non structuré, dont le nombre oscille autour de 1.7 million selon des estimations. Une enquête récente se penche sur les conditions de l'offre informelle de biens et services en demandant aux entreprises du secteur structuré si elles ont été sollicitées pour proposer des services relevant de l'économie informelle. Sans surprise, les grandes entreprises sont moins susceptibles d'être sollicitées pour proposer des services ou des biens

relevant de l'économie informelle, alors que les entreprises de taille moyenne ont plus de chances de se trouver dans cette situation que les petites (Ministère d'Inclusion Économique de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, 2023^[8]). Sur le plan sectoriel, les activités informelles sont particulièrement fréquentes dans la construction, dans les industries manufacturière et extractives et dans les transports.

La dynamique des entreprises s'est essouffée : le taux de croissance des entreprises a légèrement reculé au fil du temps et le nombre de personnes morales a augmenté au rythme de seulement 2 % par an environ (Graphique 2.9), malgré un retournement de tendance éphémère en 2017-19 et une vive augmentation des destructions d'entreprises aux alentours de la pandémie. La récente baisse du nombre de créations d'entreprises est préoccupante, sachant que les nouvelles entreprises dynamiques qui se développent peuvent être un moteur déterminant de la productivité globale. Créer une entreprise doit devenir plus tentant. Pour y parvenir, la solution pourrait consister à conférer au marché un rôle plus important de répartition des ressources et à fixer des règles du jeu équitables pour les entreprises privées.

Graphique 2.9. La dynamique des entreprises s'est essouffée



Note : Les personnes morales sont des entreprises constituées en société, tandis que les personnes physiques ne sont pas constituées en société.

Source : Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), Registre central du commerce et Accompagnement de l'Entreprise.

StatLink  <https://stat.link/eiga4u>

2.2. Relever le niveau des compétences pour accroître la productivité

Si les niveaux d'études s'améliorent, il est indispensable de renforcer les compétences des actifs, dont les aptitudes élémentaires à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi que des qualifications plus pointues dans les domaines techniques et de gestion, pour rehausser la productivité et progresser le long de la chaîne de valeur.

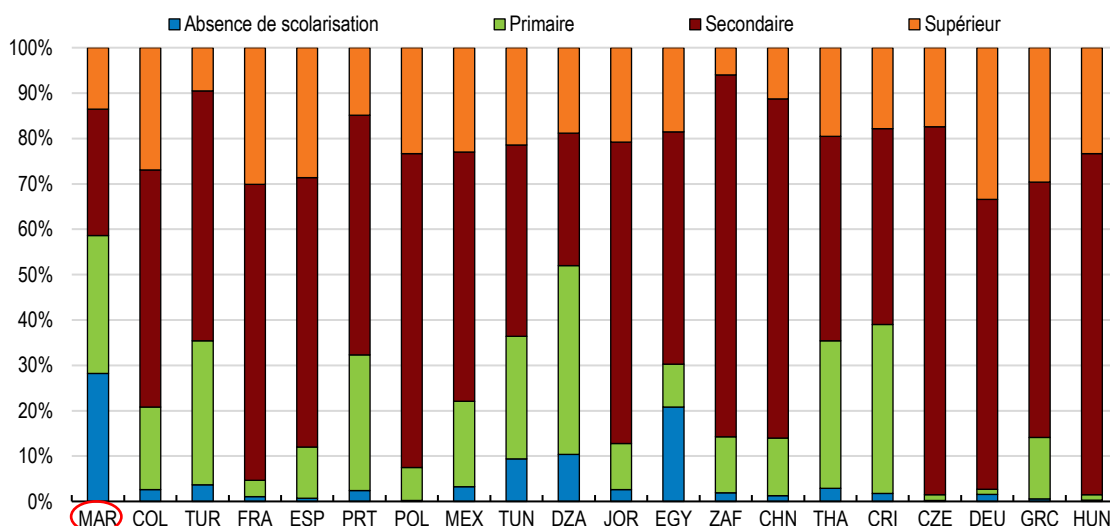
Il faut développer les compétences pour accroître la productivité et les revenus

Il est indispensable d'améliorer les compétences et le capital humain pour rehausser la croissance, la productivité et l'investissement et pour créer davantage d'emplois de qualité (OCDE, 2017^[1]). Si les résultats scolaires ont eu tendance à s'améliorer au fil du temps, en particulier pour les femmes, le niveau de formation des adultes reste nettement inférieur à celui des pays comparables (Graphique 2.10). Pratiquement 30 % de la population adulte n'a pas terminé ses études primaires et une proportion

quasiment similaire des adultes ont suivi uniquement un enseignement du premier degré. Si les inscriptions dans l'enseignement primaire se sont nettement améliorées, les taux d'abandon demeurent un problème plus important dans le secondaire et un nombre significatif de jeunes ne terminent toujours pas leurs études secondaires. Le système scolaire marocain s'améliore, mais il continue à obtenir des résultats relativement médiocres par comparaison avec les autres pays, même si des réformes essentielles ont été engagées (voir le chapitre 3). Alors que beaucoup de jeunes vont à l'université (notamment de nombreuses femmes), leurs perspectives d'emploi sont en général peu brillantes, même si le système produit des jeunes travailleurs bien formés et qualifiés. L'enjeu est donc de relever le niveau des compétences de la population adulte afin de permettre le développement d'activités plus productives. Le niveau de formation de la population est plus faible au Maroc que dans les pays de l'OCDE, mais aussi que dans des pays comparables de la région comme l'Égypte ou la Tunisie, et dans d'autres économies émergentes comme la Colombie ou la Thaïlande. La Banque mondiale a constaté que, pour 30 % de l'ensemble des entreprises, une main-d'œuvre insuffisamment instruite était un obstacle majeur, contre environ 21 % dans la région MENA et ailleurs. Dans une enquête du Haut-Commissariat au Plan (HCP), 37.2 % de l'ensemble des entreprises sondées ont indiqué que le système ne produit pas de bons candidats (52.3 % dans l'industrie).

Graphique 2.10. La majorité de la population a seulement un niveau d'éducation primaire ou inférieur

Niveau de formation de la population en âge de travailler



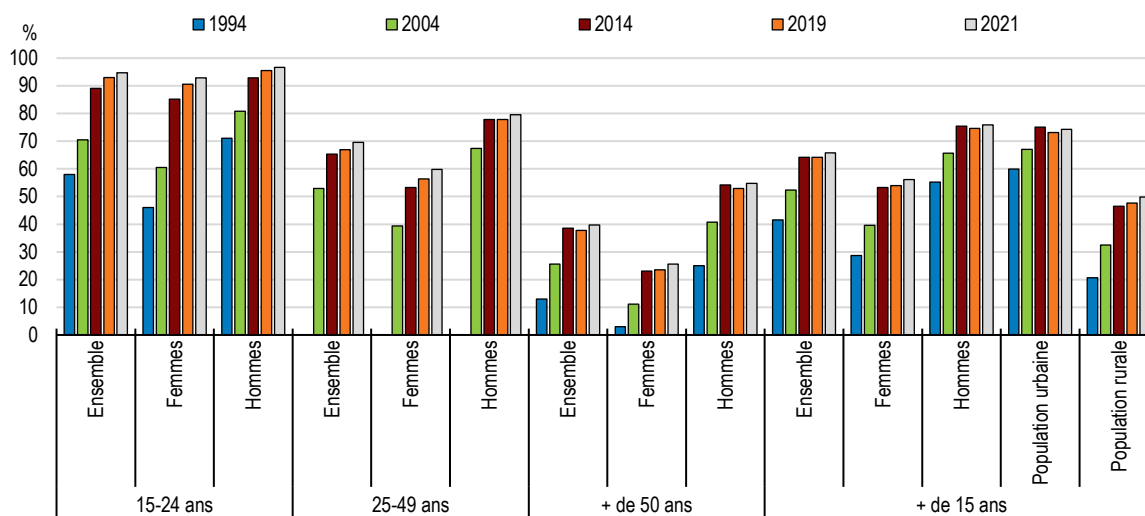
Source : Barro, Robert et Jong-Wha Lee (2013), « A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010 », *Journal of Development Economics*, vol. 104, pp.184-198.

StatLink  <https://stat.link/74dpf>

Les taux d'analphabétisme se sont améliorés, surtout pour les jeunes, mais ils demeurent problématiques (Graphique 2.11). D'après la Banque mondiale, seuls 35 % des moins de 10 ans étaient capables de lire un texte simple en 2022. Comme le précise le HCP (Haut-Commissariat au Plan : les indicateurs sociaux du Maroc, 2023), l'alphabétisation des adultes a progressé, passant d'environ 40 % en 1994 à 58 % pour les femmes et 77 % pour les hommes en 2022. Les taux d'alphabétisation sont nettement plus bas pour les femmes et les habitants des zones rurales et plus élevés pour les moins de 25 ans (96.6 % pour les hommes et 92.8 % pour les femmes). Afin de lutter contre ce problème, un organisme national est spécifiquement chargé d'éradiquer l'analphabétisme, et de plus en plus de personnes sont inscrites à des programmes de lecture pour adultes (739 000 en 2020), en majorité des femmes et des habitants des

zones rurales. Augmenter les taux d'alphabétisation est aussi important pour des raisons sociales, notamment pour permettre aux citoyens de participer à l'économie formelle et d'accéder à des prestations sociales (Bossenbroek and Ftouhi, 2021^[9]).

Graphique 2.11. Les taux d'alphabétisation se sont améliorés, surtout pour les jeunes



Source : Haut-Commissariat au Plan : Recensements 1994, 2004 et 2014 et Enquête nationale sur l'emploi.

StatLink  <https://stat.link/u7hcn6>

Il faudrait développer la formation professionnelle et l'éducation des adultes

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent contribuer de manière essentielle à doter les travailleurs des compétences professionnelles requises, mais la part de l'ensemble des élèves du secondaire qui choisissent cette voie reste limitée à 15 % environ au Maroc. Comme dans de nombreux autres pays, l'EFP est parfois considéré comme un choix moins prometteur que des filières plus universitaires (European Training Foundation, 2023^[10]). L'EFP est particulièrement sous-utilisé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, alors qu'il est doté de ressources suffisantes, bien géré et innovant (European Training Foundation, 2023^[10]), malgré une qualité qui demeure problématique. Une filière professionnelle a récemment été expérimentée dans le cycle de l'enseignement secondaire collégial. Des associations gèrent un petit nombre d'écoles dites de la deuxième chance, et certains pensionnats publics existent pour celles et ceux (surtout des filles) qui vivent trop loin d'autres solutions. Il pourrait être utile de proposer davantage de formations et d'apprentissages en milieu professionnel : en 2019, seuls 22 000 diplômés de l'EFP sur 191 000 au départ avaient suivi une formation de ce type de manière formelle (beaucoup se la voient proposée de manière informelle). Ces apprentissages posent un problème : ils peuvent être proposés uniquement jusqu'à l'âge de 20 ans, alors que d'autres peuvent débiter à tout âge jusqu'à 30 ans.

Le gouvernement a présenté ses projets pour le secteur de la formation professionnelle dans une feuille de route en 2019. Cela a été suivi en 2021 par une stratégie nationale de l'EFP, qui ambitionne de multiplier par quatre le nombre de diplômés par rapport à 2015 pour qu'il dépasse 2 millions par an. Un cadre national de qualifications est en train d'être créé, même s'il n'est pas encore totalement opérationnel. L'une de ses priorités devrait être de mettre en place un système de validation de l'apprentissage non formel. Le gouvernement est en train de créer 12 Cités des métiers et des compétences régionales, qui sont des centres de formation pour l'intelligence artificielle, les compétences numériques, la construction automobile et aéronautique, le secteur de l'hébergement et de la restauration et les activités délocalisées

(*offshoring*), ainsi que quatre instituts chargés d'enseigner l'entrepreneuriat. Certains secteurs industriels gèrent aussi leurs propres instituts de formation et embauchent la majorité de leurs diplômés.

La formation professionnelle pour les adultes est mieux développée et financée grâce à une taxe/un prélèvement sur les salaires de 1.6 %, dont 30 % sont affectés à la formation professionnelle continue. Toutefois, des cours d'EFP ne sont proposés que par 36 % des entreprises (d'après les enquêtes auprès des entreprises de 2019 de la Banque mondiale), contre 23 % en moyenne dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et 32 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comparables. Continuer à élaborer d'autres possibilités de formation tout au long de la vie, et notamment davantage de filières pour l'acquisition de compétences, favoriserait la montée en compétences.

Le système universitaire a besoin d'être renforcé

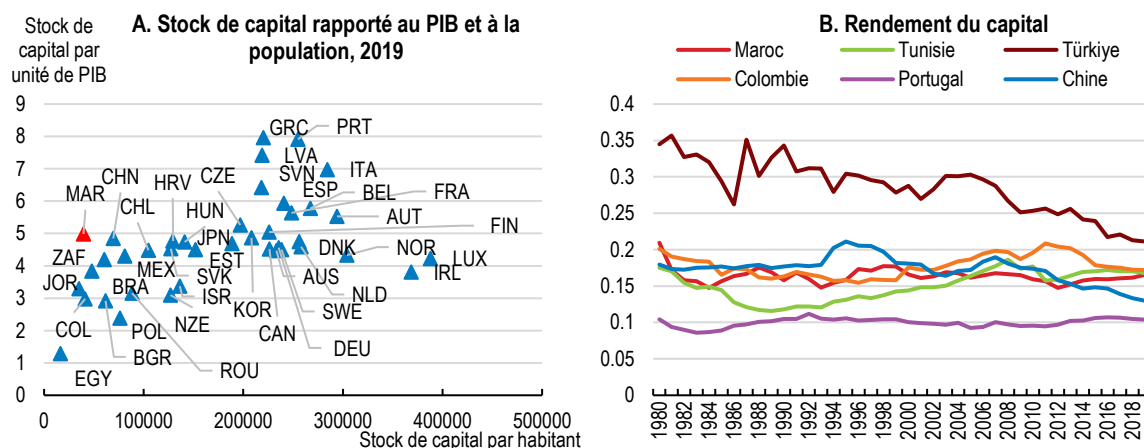
Au Maroc, l'enseignement universitaire s'est considérablement développé depuis 2010. Actuellement, environ 45 % des jeunes suivent des études supérieures, soit nettement plus que les niveaux observés dans la plupart des pays comparables. Toutefois, le secteur universitaire marocain pâtit d'un problème de qualité et de taux de chômage élevés des diplômés, même dans des branches qui connaissent des pénuries de travailleurs manifestes (World Education News and Reviews, 2022^[11]). La proportion de filles dans le total des inscriptions a continué à augmenter, pour atteindre 52.7 %, même si trop peu d'entre elles trouvent ensuite un emploi rémunéré. Les droits d'inscription sont assez faibles et souvent nuls, alors que des bourses sont accordées à des étudiants de familles pauvres qui vivent en dehors des villes (il n'existe cependant pas de système de prêts étudiants), mais les effectifs par classe sont souvent très importants. Cela s'explique en grande partie par l'absence de sélection pour la majorité des formations, si bien que de nombreux jeunes abandonnent leurs études ou étudient dans des domaines qui ne sont pas recherchés par les employeurs. En revanche, 15 % à 20 % des étudiants suivent des cursus de gestion et d'ingénierie, pour lesquels l'accès est restreint et l'admission repose sur des notes et des tests oraux, de sorte que les diplômés ont peu de difficultés à se faire embaucher. Un système d'orientation professionnelle plus efficace pourrait aider les étudiants à choisir des formations qui offrent de meilleures perspectives d'emploi et une rentabilité économique plus élevée, ce qui serait facilité par davantage d'échanges avec les employeurs. Des centres de codage sont en train d'être mis sur pied dans chacune des 12 universités du Maroc afin de renforcer les compétences numériques.

2.3. Attirer des investissements plus nombreux et de meilleure qualité

Dans l'ensemble, l'investissement est vigoureux au Maroc, même si le stock de capital par habitant y est moindre que dans des pays plus avancés (Graphique 2.12). Il est cependant tiré par l'investissement public et peu efficient. L'efficacité de l'investissement, mesurée par le coefficient marginal de capital, s'est améliorée, mais elle est inférieure à celle de nombreux pays de l'OCDE et de l'Égypte ou de la Tunisie. La faible efficacité de l'investissement (Harbal and Kihel, F., 2023^[12]) donne à penser que le capital n'est pas affecté là où le besoin se fait le plus sentir, que la structure de l'investissement est orientée vers des secteurs moins productifs (comme l'immobilier) ou que les conditions-cadre ne sont pas réunies pour obtenir les meilleurs rendements. Le taux de rendement du capital a été relativement élevé jusqu'aux années 1980 (supérieur à 20 %), du fait de la pénurie de capital. Néanmoins, il a ensuite quelque peu diminué et a depuis fluctué entre 15 % et 18 % (Graphique 2.12). Cette variation peut aussi être liée à la relative pénurie de main-d'œuvre qualifiée alors que le stock de capital s'accroît (Ezzahid and A. Nihou, 2017^[13]). La forte croissance démographique, tout comme la transition énergétique et les aspirations à participer davantage aux chaînes de valeur, imposera de renforcer rapidement le stock de capital pour préserver les niveaux de productivité. Durant la période 2009-19, le taux d'investissement du Maroc était élevé par rapport à celui de la région MENA, mais inférieur à celui de pays affichant une croissance très

rapide comme le Viet Nam (33 %). Cependant, pour tout nouvel investissement, le taux de rendement attendu, dont le rendement social, est déterminant pour l'impact sur la croissance.

Graphique 2.12. Le stock de capital par habitant est faible et le rendement du capital est comparable à celui d'autres pays émergents



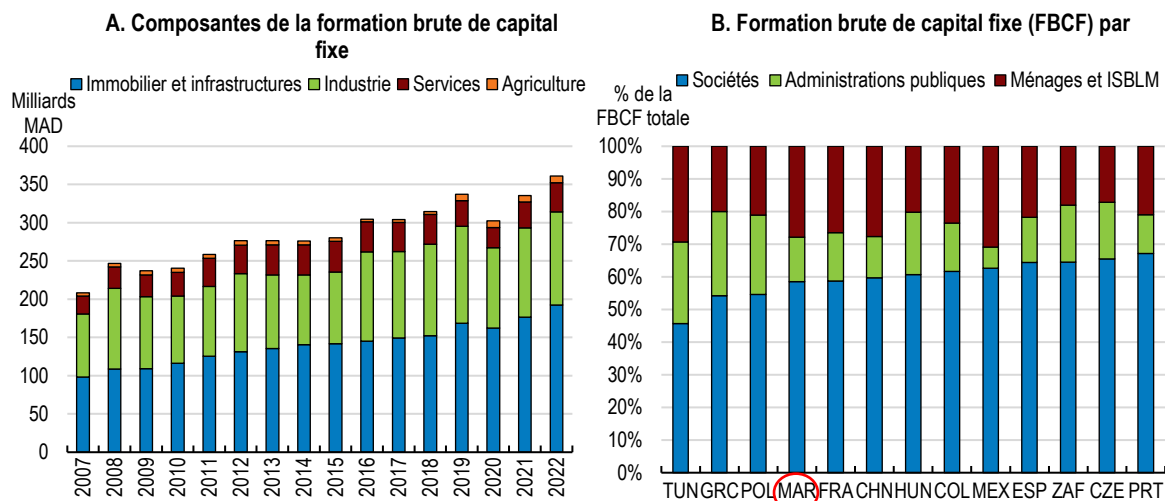
Note : Stock de capital aux prix nationaux constants de 2017 (en millions USD de 2017). PIB réel aux prix nationaux constants de 2017 (en millions USD de 2017).

Source : Penn World Table, version 10.1 ; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; et données économiques de la Réserve fédérale (FRED, *Federal Reserve Economic Data*).

StatLink  <https://stat.link/g2er38>


Un tiers de l'investissement est destiné à l'industrie, plus de la moitié à l'immobilier et aux infrastructures, 10 % aux services hors infrastructures (comme les magasins de détail, les restaurants et les hôtels) et 2 % à l'agriculture (Graphique 2.13). Un facteur potentiellement à l'origine de la moindre efficacité de l'investissement est la part relativement élevée de l'investissement dans les services hors infrastructures, qui n'a peut-être pas la même incidence sur la productivité que l'investissement dans les infrastructures ou l'industrie. Un autre est la part importante de l'État et des entreprises du secteur public. Plus de la moitié de la formation brute de capital fixe en 2022 découlait du secteur des entreprises, plus d'un quart des ménages et un sixième du secteur des administrations publiques (Graphique 2.13). Cependant, l'année 2022 semble être inédite s'agissant de la part importante de l'investissement privé : le secteur des administrations publiques investit davantage que la moyenne de l'OCDE durant les années normales, ce qui contribue à des infrastructures relativement satisfaisantes au regard du niveau de développement du pays (Graphique 2.14). Un quart de l'investissement public est réalisé par des autorités infranationales, le reste est pour l'essentiel décaissé directement par le budget des administrations publiques, par des prestataires de services autonomes (les services de l'État gérés de manière autonome, SEGMA) ou par des entreprises publiques non commerciales (les établissements publics à caractère administratif, EPA). Une grande partie de l'investissement privé est effectuée par des entreprises d'État (les entreprises et établissements publics, EEP), dont plus de la moitié par seulement trois structures, à savoir l'Office chérifien des phosphates (OCP), l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et l'Agence marocaine des énergies renouvelables Masen (loi de finances 2023).

Graphique 2.13. La moitié de l'investissement va à l'immobilier et aux infrastructures

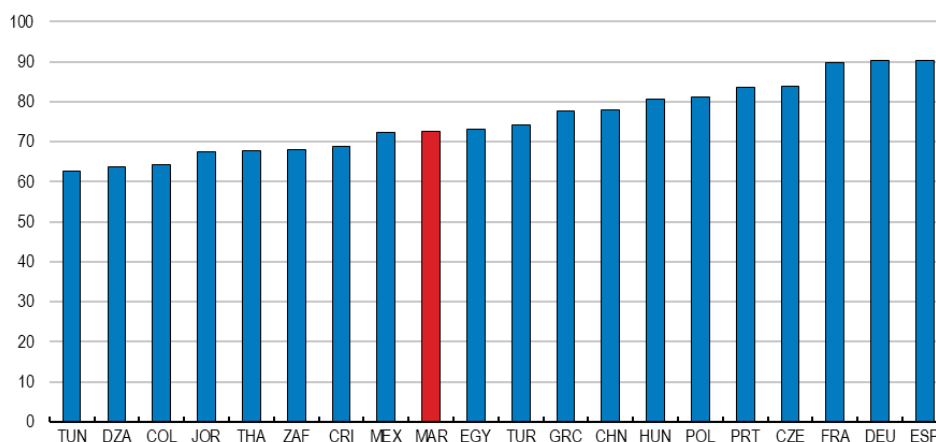


Note : Partie B : Les sociétés recouvrent les entreprises financières et non financières. ISBLM désigne les institutions sans but lucratif au service des ménages et FBCF la formation brute de capital fixe. Les données relatives à la Tunisie se rapportent à 2017.

Source : CEIC (base de données) ; OCDE (2023), Panorama des comptes nationaux ; et Haut-Commissariat au Plan.

StatLink  <https://stat.link/a6zsw5>

Graphique 2.14. La qualité des infrastructures est comparable à celle de certains pays de l'OCDE



Note : Score relatif aux infrastructures compris entre 0 et 100, données pour 2019.

Source : Forum économique mondial, indice de compétitivité mondiale.

StatLink  <https://stat.link/7hp0le>

La part importante de l'investissement public explique la faible efficacité de l'investissement. Pour y remédier, les autorités devraient privilégier des domaines où le rendement social est élevé, comme les infrastructures environnementales ou le réseau routier rural, et optimiser les ressources. Dans les secteurs où les rendements privés sont élevés et des flux de trésorerie peuvent être générés, par exemple les infrastructures de transport ou de l'eau, il faudrait encourager l'investissement privé en appliquant des mesures pour lever les obstacles et créer de meilleures conditions-cadre pour l'investissement privé. La Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement a préconisé d'augmenter la part de l'investissement privé. Elle a proposé un objectif de deux tiers d'investissement privé dans le total alors que celui-ci est actuellement évalué à un tiers environ, même si la source de ces chiffres n'est pas précisée (Special Commission on the New Development Model, 2021_[14]).

L'investissement public pourrait devenir plus efficient

L'investissement public joue un rôle crucial dans le développement socioéconomique du pays. Les infrastructures devraient stimuler la productivité directement et à travers les retombées sur d'autres secteurs, mais cela dépend de l'efficience de l'investissement. La plupart des grands projets d'infrastructure, notamment le complexe portuaire Tanger Med ou le train à grande vitesse, ont bénéficié d'aides étrangères. Alors que les bailleurs de fonds multilatéraux peuvent appliquer des critères stricts pour les investissements, certains donateurs étrangers ne le font pas. Ces dernières années, le Maroc a déployé de gros efforts en matière d'investissement public, qui est un instrument de valorisation sociale, de réduction des disparités sociales et spatiales et d'ouverture à des secteurs difficiles d'accès.

Un rapport de l'OCDE a recensé quatre points à améliorer dans le système de gestion de l'investissement public : i) il faudrait élaborer une vision stratégique pour formuler les priorités du Maroc dans les différents secteurs ; ii) la préparation et l'évaluation des projets devraient être systématiques, avec des analyses *ex ante* approfondies (par exemple des analyses coûts-avantages), surtout pour les projets stratégiques ; iii) les critères de hiérarchisation des priorités devraient être précisés et uniformisés dans chaque secteur ; et iv) il faudrait renforcer le suivi financier et physique de la mise en œuvre des projets ainsi que les évaluations *ex post*. En effet, le processus d'investissement public intérieur n'inclut pas d'analyse coûts-avantages *ex ante*, ce qui peut aboutir à la réalisation de projets inefficients et au gaspillage de fonds publics. Une analyse *ex post* existe, mais elle n'est pas effectuée de manière systématique (Boussouf and Seghyar, N., 2023^[15]).

En outre, l'investissement public au Maroc est considéré comme l'un des postes du budget parmi d'autres et, hormis le département en charge du Budget, il n'existe pas de ministère spécialisé dans la stratégie d'investissement. Un nouveau ministère, le ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques (MICEPP), a été créé en 2022. Il s'emploiera à accroître l'investissement et à améliorer le climat des affaires. Après le lancement du nouveau modèle de développement, les ministères fonctionnels ont élaboré des projets sectoriels. Les ministères agissent souvent de manière cloisonnée et une stratégie d'investissement globale pourrait permettre de créer des synergies entre les projets sectoriels. Le cas des pays qui ont mis en place des infrastructures de grande ampleur en peu de temps donne à penser qu'une stratégie globale pilotée par un seul et même organisme a facilité l'établissement d'un calendrier et permis d'éviter des doublons dans les projets d'infrastructure, ce qui pourrait être utile pour le Maroc.

L'efficacité de l'investissement public pâtit du faible taux d'exécution des projets d'investissement, qui s'établit à 40 % à l'échelon local (contre 75-80 % au niveau central). L'administration centrale affiche des taux d'exécution plus élevés, en partie grâce à ses agents en mission dans les provinces. Ainsi, l'Agence du Nord accompagne la réalisation de projets de l'État au niveau local dans sa région et apporte ses compétences techniques. Néanmoins, il n'existe pas de tels organismes sur tout le territoire. Au niveau régional, les Agences régionales d'exécution des projets (AREP) sont chargées de cette exécution et l'on observe une certaine hétérogénéité des résultats obtenus à cet égard entre les régions. Pour améliorer le taux d'exécution des projets d'investissement à l'échelon local, on pourrait apporter davantage de soutien technique aux régions, ou l'administration centrale pourrait réaliser des projets d'investissement pour le compte des collectivités locales lorsqu'elles se heurtent à des contraintes de capacité.

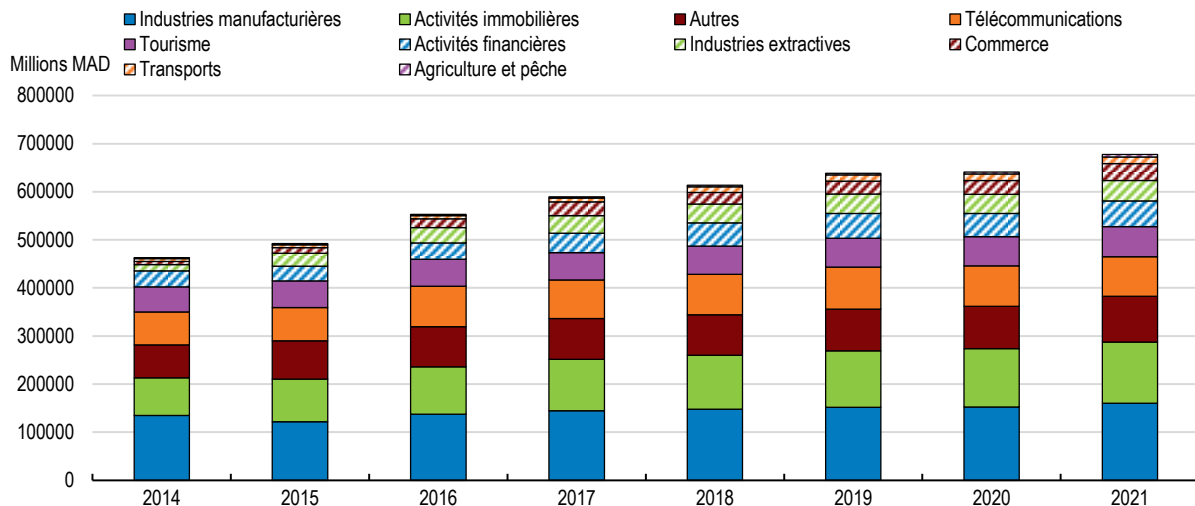
L'investissement étranger est une source essentielle de capitaux et de compétences

L'investissement étranger a progressé régulièrement au cours de la décennie écoulée et contribué à des gains d'efficience, tout en assurant des transferts de technologies et de compétences. 29 % du capital industriel dans les entreprises qui comptaient au moins 10 salariés (ou réalisaient un chiffre d'affaires d'au moins 100 000 MAD) en 2022 provient de l'étranger (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2023^[4]). La composition du stock d'investissement direct étranger témoigne des liens historiques et culturels avec la France, qui a été le principal investisseur pendant des décennies, et de la croissance rapide de


l'investissement en provenance des Émirats arabes unis récemment. La plupart des entreprises étrangères investissent dans le secteur manufacturier (les industries automobile et pharmaceutique recevant des parts importantes de l'investissement), suivi de l'immobilier, des télécommunications, du tourisme, de l'énergie et de l'industrie minière (Graphique 2.15).

Graphique 2.15. Les industries manufacturières et le secteur immobilier ont été les premiers bénéficiaires des entrées d'investissement direct étranger (IDE)

Stock d'IDE entrant par secteur



Source : Office des changes.

StatLink  <https://stat.link/uc5diy>

2.4. Augmenter la valeur ajoutée du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales

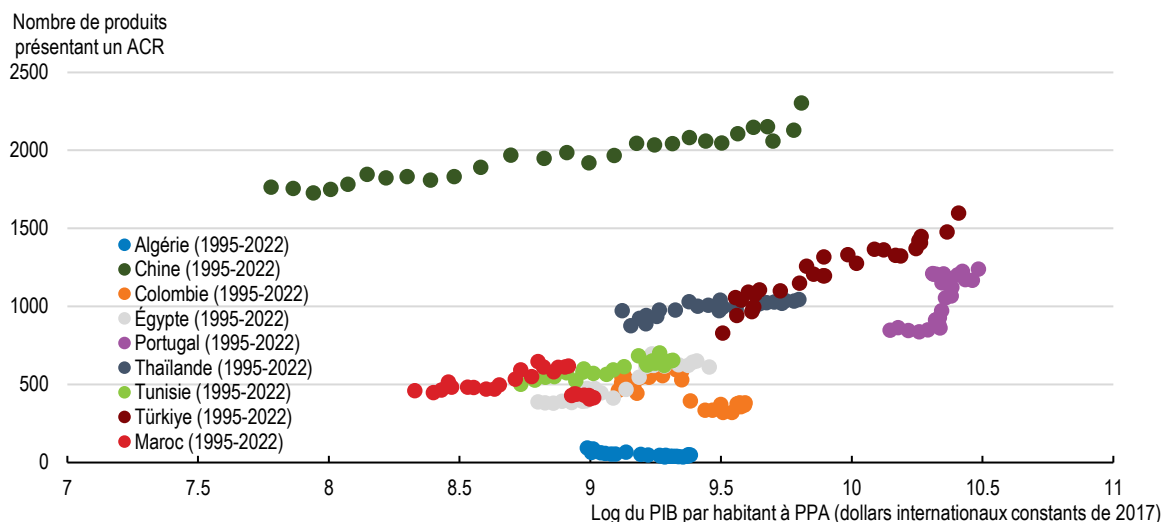
Le Maroc est parvenu à attirer des secteurs de premier plan et à échapper à la malédiction des ressources naturelles, malgré d'abondantes réserves de phosphates et d'autres ressources minérales, notamment en attirant des investissements étrangers entrants massifs dans les activités automobile et aérospatiale et en faisant aussi venir un réseau de fournisseurs dans le pays. Ces deux industries ont démarré à des phases à forte intensité de main-d'œuvre des processus de fabrication, en s'appuyant sur une offre de main-d'œuvre abondante qui est la conséquence d'une situation démographique favorable ainsi que d'avantages en termes de coûts et de géographie. Il faudra monter encore en gamme en matière de production et progresser nettement le long de la chaîne de valeur pour garantir le rattrapage des pays avancés et pour éviter de tomber dans la « trappe du revenu intermédiaire » (OECD, 2014^[16]).

La valeur ajoutée du secteur industriel marocain pourrait augmenter en se tournant vers des produits plus complexes. La diversification de l'économie doit s'accélérer afin d'acquérir des connaissances et des compétences dans des secteurs à valeur ajoutée de plus en plus forte. Afin de pouvoir fabriquer et exporter des produits plus complexes, les conditions en termes de qualifications et d'infrastructures doivent être réunies et les coûts de production doivent se situer à des niveaux compétitifs à l'international. Si le nombre de produits présentant un avantage comparatif révélé a clairement augmenté dans les années 2000 (ce qui est le signe d'une diversité grandissante des exportations), cette tendance s'est inversée et, en particulier après 2015, les produits dotés d'un avantage comparatif ont été moins nombreux qu'en 1995 (Graphique 2.16). Cela pourrait s'expliquer par les gains de compétitivité plus rapides des concurrents. En 2022, on dénombrait quelque 400 produits – au niveau de classification à six chiffres du Système harmonisé (SH) – pour lesquels le Maroc détenait un avantage comparatif, contre près de 650 en 2009.

Ce nombre est comparable à ceux de l'Égypte et de la Tunisie, mais ces pays sont parvenus à accroître le nombre de ces produits au fil du temps.

Graphique 2.16. Le nombre de produits d'exportation dotés d'un avantage comparatif est comparable à celui de pays similaires, mais il a diminué au fil du temps

Avantage comparatif révélé (ACR) des produits d'exportation et niveau de revenu par habitant, 1995-2022



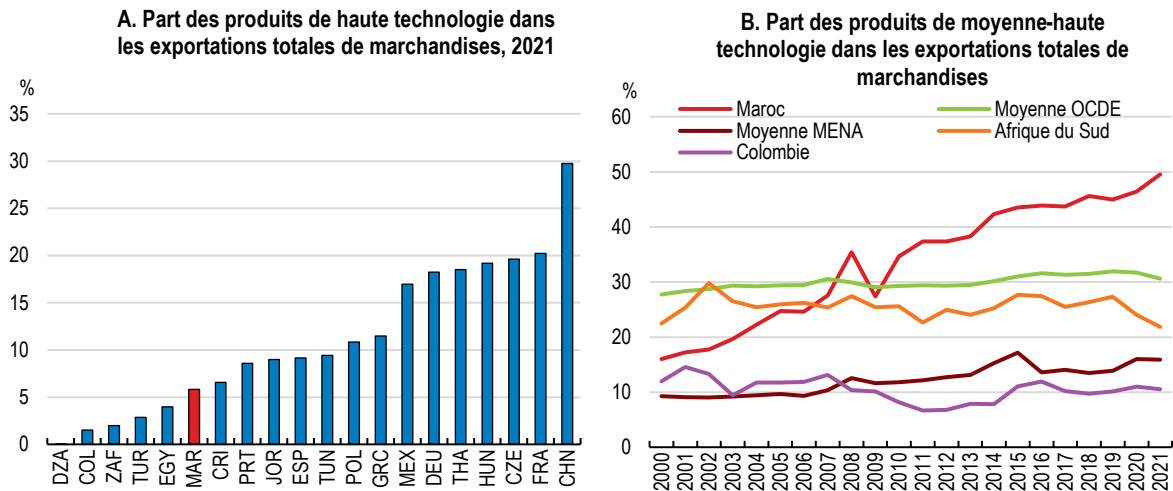
Note : Calculs de l'OCDE fondés sur les données relatives à 5 613 produits correspondant aux positions à six chiffres du Système harmonisé (SH).

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; et calculs de l'OCDE fondés sur la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE).


StatLink  <https://stat.link/yaqihc>

Cependant, le degré de complexité des exportations pourrait être augmenté : la part des exportations de haute technologie dans les exportations de biens (à savoir les produits à forte intensité de R-D (Galindo-Rueda and Verger, 2016^[17])) semble indiquer que la part du Maroc dans les exportations de haute technologie était relativement faible, à 6 % en 2021, et avait reculé au cours des 20 dernières années en partant de 7.7 % (Graphique 2.17). Parallèlement, la part des exportations de moyenne-haute technologie a doublé pour dépasser 50 % et celle des exportations de moyenne technologie est restée globalement stable à 5 %. La population du Maroc est suffisamment vaste pour produire un plus grand nombre de produits plus complexes et devenir compétitif. Alors que les secteurs de moyenne-haute technologie sont importants pour employer de nombreuses personnes dotées de compétences modérées, les secteurs de haute technologie créent les externalités technologiques et de connaissances et favorisent donc le rattrapage de pays plus avancés.

Graphique 2.17. La part des exportations de haute technologie est faible, mais celle des exportations de moyenne-haute technologie augmente



Note : Les définitions reposent sur l'intensité de R-D et peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/science-and-technology/oecd-taxonomy-of-economic-activities-based-on-r-d-intensity_5jlv73sqgp8r-en.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (COMTRADE).
StatLink  <https://stat.link/wvdaty>

Le pays a la possibilité de développer des activités à plus forte valeur ajoutée dans plusieurs secteurs

L'industrie automobile connaîtra une profonde transformation dans les dix années à venir, dans le contexte de la transition entre les voitures à moteur à combustion et les véhicules électriques. Afin de conserver son statut d'acteur de premier plan de l'industrie automobile mondiale, le Maroc devrait anticiper ces évolutions internationales et s'y adapter. Il ne s'est pas spécialisé dans la fabrication de moteurs à combustion et de nombreux éléments produits au Maroc seront aussi nécessaires à la fabrication des véhicules électriques. Deux investissements chinois de grande ampleur destinés à produire des composants chimiques de batterie sont en cours de réalisation. Le Maroc détient un possible avantage grâce à sa production de phosphates, qui servent d'intrants dans certaines technologies de batteries de véhicules électriques, et à son potentiel considérable de production d'énergies renouvelables.

La transition écologique mondiale ouvre des perspectives pour les pays riches en ressources minérales comme le Maroc. Si le Maroc possède déjà une industrie minière relativement vaste, laquelle repose essentiellement sur son industrie des phosphates qui domine le marché international, il recèle un grand potentiel d'intégration dans de nouvelles chaînes de valeur des énergies propres et industrielles (Conseil Économique, Social et Environnemental, 2023_[18]). Il possède d'immenses gisements de manganèse, qui peut accroître la capacité de stockage et allonger la durée de vie des batteries aux ions de lithium, et des gisements confirmés de cobalt, zinc, nickel, cuivre, plomb, fluor et de nombreuses autres ressources minérales (Conseil Économique, Social et Environnemental, 2023_[18]). Il est bien placé pour s'intégrer dans les chaînes de valeur qui se créent en Afrique. La nouvelle loi relative aux mines de 2016 réduit l'incertitude en prolongeant la durée de validité des licences d'exploitation minière de quatre à dix ans et en supprimant le plafond du nombre de renouvellements (qui pouvait aller jusqu'à trois), et met un terme aux concessions minières qui étaient habituellement accordées pour une période de 50 à 75 ans. Marquant une rupture avec les concessions à long terme accordées par le passé, plus de 2 000 nouveaux permis sont maintenant publiés, et en 2021, 2 436 permis miniers ayant fait l'objet d'une révocation ou d'une renonciation (122 licences d'exploitation et 2 314 permis de recherche), qui couvraient une superficie totale de 33 000 km² environ, ont été réattribués, ce qui a contribué à améliorer la transparence dans ce

domaine. Toutefois, l'octroi des permis miniers reste entouré d'incertitude, puisque les motifs de refus ne sont pas précisés. Attirer des activités de transformation des ressources minérales considérées et de production d'intrants destinés à des secteurs naissants permettrait de renforcer la création de valeur ajoutée et de créer des emplois plus nombreux et mieux rémunérés, même s'il faudrait prendre garde à gérer les effets environnementaux et sociaux du développement des activités minières.

La productivité relativement faible du Maroc est souvent imputée au poids relativement important des services dans l'économie. Tirant parti de la main-d'œuvre abondante présente dans le pays ainsi que de ses atouts culturels et naturels, le tourisme joue un rôle majeur dans les exportations de services. Il est cependant possible d'étoffer encore une offre touristique de meilleure qualité et plus élaborée, et qui est en amélioration, notamment dans le contexte de la Coupe du monde de football de 2030, dont le Maroc est un des pays organisateurs. Cela nécessite des investissements, un savoir-faire et une main-d'œuvre plus qualifiée. De manière plus générale, l'essor de secteurs qui ont besoin de compétences de haut niveau et peuvent accroître sensiblement la productivité dans d'autres secteurs, comme les technologies de l'information ou les services aux entreprises, contribuerait à faire progresser le Maroc le long de la chaîne de valeur. Former un vaste vivier de travailleurs dotés de ces compétences serait la première étape pour développer ces industries. Augmenter leur valeur ajoutée renforcerait aussi l'efficacité globale puisqu'elles servent d'intrants à l'échelle de l'économie.

Le secteur agricole marocain joue un rôle important dans l'économie et en termes d'emploi. Il traverse une période de transition liée à des conditions météorologiques difficiles, notamment des sécheresses de longue durée, à une grave pénurie d'eau (voir le chapitre Principaux éclairages sur l'action publique), ainsi qu'à la persistance d'une petite agriculture (OECD, 2017^[1]) (Mahdi, 2014^[19]) et au recours à des techniques d'exploitation dépassées. Néanmoins, des produits à plus haute valeur ajoutée, comme les fruits, sont de plus en plus produits et exportés en grandes quantités, surtout vers l'Europe, et le recours à de meilleures techniques devient plus répandu. Ces produits à plus haute valeur ajoutée se caractérisent par une forte intensité de main-d'œuvre et garantissent un revenu plus élevé aux agriculteurs, mais ils sont aussi plus gourmands en eau et peuvent contribuer à l'épuisement des ressources en eau souterraines. L'augmentation de la valeur ajoutée dans l'agriculture est l'objectif de la stratégie Génération green 2020-2030, qui vise à renforcer la compétitivité des entreprises agro-industrielles, notamment en donnant accès à des services électroniques agricoles à 2 millions d'exploitants. Les grandes entreprises agro-industrielles qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 USD peuvent bénéficier d'un taux de l'impôt sur les sociétés plus bas, égal à 20 %. Une grande orientation est de combler l'écart entre l'agriculture et l'agro-industrie, qui est visée par l'initiative « Food 70 », axée sur le conditionnement et la localisation. Diversifier la production et trouver des marchés de niche sont considérés comme des solutions pour moderniser le secteur agricole. L'agrandissement et l'automatisation contribueraient aussi à rehausser la productivité agricole.

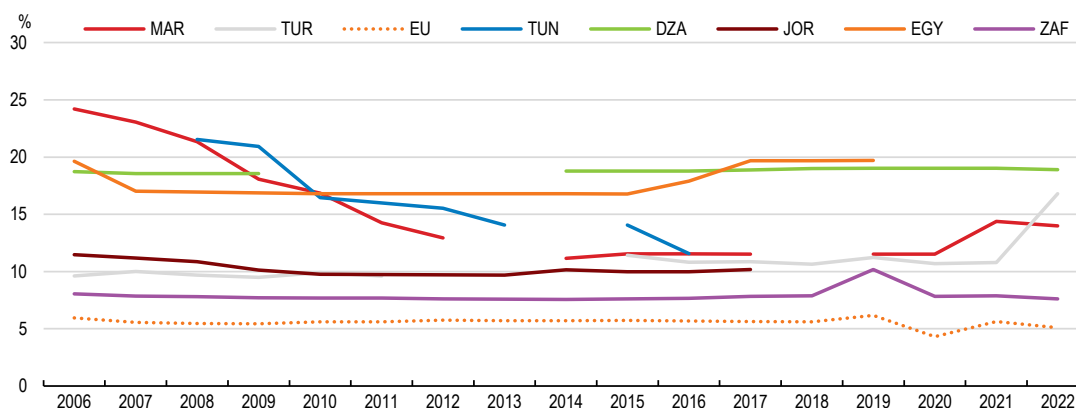
L'ouverture au commerce et à l'investissement demeure indispensable

Le Maroc a fait de l'ouverture commerciale une priorité, notamment en concluant des accords de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne (UE), les États-Unis, la Türkiye et plusieurs pays arabes, qui couvrent tous les biens industriels ainsi que d'autres secteurs. Toutefois, les droits de douane ont été relevés sur les produits finis en provenance de pays non signataires d'un ALE dans le cadre du plan de relance postérieur à la pandémie de COVID-19. Le droit de douane moyen appliqué en vertu du régime de la nation la plus favorisée (NPF) a été abaissé fortement ces 15 dernières années et est proche de celui de la Jordanie, nettement plus bas que celui de l'Égypte ou de l'Algérie, mais plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE et dans des économies émergentes qui sont des acteurs commerciaux majeurs, comme la Chine, la Thaïlande ou l'Afrique du Sud. Les droits de douane NPF devraient continuer à être abaissés afin de réduire les prix pour les consommateurs et le coût des facteurs de production pour les producteurs nationaux, ce qui augmentera leur compétitivité. Des droits de douane plus faibles sur les

importations d'intrants faciliteraient une plus grande intégration dans les chaînes de valeur actuelles et en création.

Graphique 2.18. Les droits de douane ont diminué, mais ils restent plus élevés que dans les pays de l'OCDE et certaines économies émergentes

Moyenne simple des taux des droits de douane appliqués en vertu du régime de la nation la plus favorisée (NPF)



Note : La moyenne simple des taux des droits de douane appliqués en vertu du régime de la nation la plus favorisée (NPF) est la moyenne non pondérée des taux des droits NPF relatifs à tous les produits soumis à des droits de douane calculée pour l'ensemble des biens faisant l'objet d'échanges internationaux. Les données sont classées à partir des positions à six ou huit chiffres du Système harmonisé (SH). Les catégories de marchandises ont été définies par mise en correspondance des données relatives aux lignes tarifaires avec les codes de la Classification type pour le commerce international (CTCI) rév. 3.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; Profils tarifaires dans le monde 2023.

StatLink  <https://stat.link/adkqf6>

L'investissement transnational est considéré comme un processus bidirectionnel : de gros efforts sont déployés pour attirer des IDE entrants, mais les entreprises marocaines sont aussi encouragées à investir à l'étranger, notamment en Afrique (Encadré 2.2). Des incitations seront mises en place pour les entreprises qui se lancent à l'étranger en vertu de la Charte de l'investissement, avec un projet attendu en 2024. Jusqu'à présent, ces aides ont surtout pris la forme de mesures de diplomatie commerciale et d'accords d'investissement, de la promotion d'activités et de garanties à l'exportation. La principale cible stratégique est l'Afrique, où vont 43 % des investissements sortants marocains. Le développement des entreprises marocaines en Afrique est étayé à la fois par les politiques industrielles et d'investissement international. Les activités délocalisées (*offshoring*) ont constitué une priorité dans plusieurs plans industriels, dont le Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) 2009-14 et le Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-20. Le Maroc a mis en œuvre des traités d'investissement bilatéraux avec près d'une dizaine de pays africains.

Encadré 2.2. Les liens commerciaux et d'investissement du Maroc avec l'Afrique

Le Maroc accorde une grande importance au renforcement de ses liens commerciaux et d'investissement avec l'ensemble de l'Afrique, région qui devrait afficher une croissance rapide au cours de l'année à venir. Le grand port à conteneurs international Tanger Med et d'autres interconnexions pourraient jouer le rôle de nœud de transport stratégique pour la région.

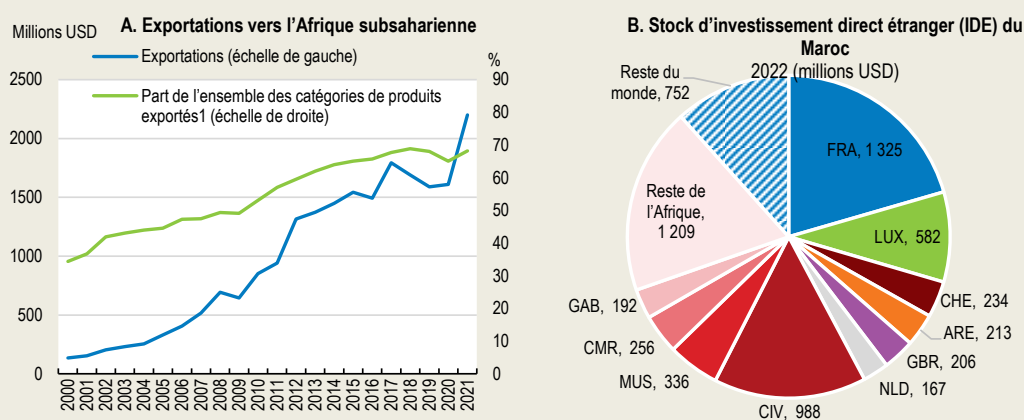
Les échanges commerciaux avec la région ont été limités par le passé, mais ils progressent à un rythme soutenu. Les exportations ont été multipliées par plus de 15 entre 2000 et 2021, les engrais chimiques et les denrées alimentaires étant les principaux produits d'exportation. Parallèlement, la diversité des exportations s'est aussi accrue sensiblement : la part du Maroc dans l'ensemble des catégories de produits exportés vers la région est passée de 35 % à près de 70 %, le pays ayant exporté plus de 2 000 produits spécifiques (correspondant à des positions à six chiffres du Système harmonisé) en 2021 (partie A du Graphique 2.19). Toutefois, le commerce avec l'Afrique subsaharienne demeure modeste et représente respectivement 6 % et moins de 1 % du total des exportations et des importations marocaines.

L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), que le Maroc a ratifié en 2022, devrait encore renforcer les liens commerciaux avec la région, le secteur automobile marocain devant être un grand bénéficiaire de l'élargissement de l'accès aux exportations via des réductions des droits de douane et de l'accès aux ressources minérales critiques (CFC, 2024^[20]).


Fort d'un stock d'investissement sortant de près de 3 milliards USD en Afrique en 2022, le Maroc est le principal investisseur africain en Afrique de l'Ouest (partie B du Graphique 2.19), les investissements se concentrant dans les secteurs de l'immobilier, des télécommunications et de l'industrie (OCP Policy Center, 2017^[21]). À titre d'exemple, OCP opère dans plus de 15 pays africains hors Maroc, où il investit dans des usines d'engrais et des réseaux de distribution pour soutenir la production agricole. Les banques marocaines sont aussi très présentes en Afrique de l'Ouest, où elles détiennent une part du marché bancaire de près de 30 %. En outre, Maroc Telecom répond actuellement aux besoins de plus de 50 millions d'utilisateurs dans la région hors Maroc. Les investissements récents dans l'industrie pharmaceutique et le secteur du ciment mettent en évidence un élargissement des liens économiques avec la région (DEPF, 2018^[22]) (IFC, 2024^[23]). Pour faciliter les liens d'investissement intrarégionaux, le Maroc a créé la Casablanca Finance City (CFC), centre économique et financier qui sert de point d'entrée pour les entreprises désireuses d'investir et d'exercer des activités dans la région.

Graphique 2.19. Les exportations vers l'Afrique subsaharienne et leur diversité augmentent à un rythme rapide

Le stock d'investissement direct étranger (IDE) du Maroc en Afrique subsaharienne est considérable



Note: Nombre de catégories de produits exportées vers l'Afrique subsaharienne en proportion du total des catégories exportées.
Source : World Integrated Trade Solution (WITS) ; et Fonds monétaire international (FMI).

StatLink  <https://stat.link/xqw02f>

2.5. Mettre en place des incitations à investir et améliorer le climat des affaires

La Charte de l'investissement met en place une série de nouvelles mesures pour stimuler l'investissement privé

Il est indispensable d'accroître l'investissement privé pour constituer un stock de capital vaste et plus productif, dans l'optique d'améliorer le niveau de vie de la population, de progresser le long de la chaîne de valeur et de créer des emplois décents pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, mais aussi de relever les défis de la transition écologique. Le gouvernement a lancé une grande initiative pour stimuler l'investissement des entreprises via la nouvelle Charte de l'investissement, qui comprend des aides financières et des mesures d'amélioration du climat des affaires (Encadré 2.3). La création d'un nouveau ministère (le MICEPP, évoqué ci-avant) ainsi que le rôle clé donné aux centres régionaux d'investissement – mis sur pied en 2002 – et aux commissions régionales d'investissement ont permis de mieux gérer ces initiatives. Un environnement propice à l'entrepreneuriat en termes de simplification des formalités administratives et de mise à disposition de terrains est essentiel pour que le secteur privé participe aux dépenses d'investissement et pour faire en sorte que les rendements du capital soient satisfaisants. Les autorités ont défini pour la nouvelle Charte un objectif global de créations d'emplois fixé à 500 000 postes entre 2022 et 2026 et un objectif de taux d'activité féminine de 45 %. Les coûts budgétaires des aides sont estimés à 3.3 milliards MAD en 2024 (soit 0.2 % du PIB) d'après le document budgétaire 2023. Les autres objectifs sont notamment d'accroître l'investissement privé, et d'orienter l'investissement vers des régions moins développées ainsi que vers les secteurs et chaînes de valeur existants à plus forte valeur ajoutée. Le nouveau Fonds Mohammed VI pour l'investissement créé par transfert de 15 milliards MAD prélevés sur le budget de l'administration centrale et destiné à attirer 30 milliards MAD provenant d'investisseurs privés, notamment d'établissements nationaux et étrangers ainsi que d'institutions internationales, s'est vu fixer un large éventail d'objectifs consistant à investir dans diverses activités et à étayer l'investissement. Les domaines prioritaires pour le Fonds sont l'industrie, les infrastructures, l'agriculture et le tourisme.

Encadré 2.3. La nouvelle Charte de l'investissement du Maroc

La nouvelle Charte de l'investissement du Maroc (loi-cadre 03-22) adoptée en 2022 vise à accroître l'investissement privé, intérieur comme étranger, à hauteur de 550 milliards MAD (environ 50 milliards EUR) et à créer 500 000 emplois d'ici à la fin de 2026.

Cette nouvelle Charte de l'investissement, qui fait suite à une précédente Charte en 1995, répond aux recommandations du nouveau modèle de développement et du programme gouvernemental 2021-26, qui a estimé que l'investissement était le principal moteur de la relance de l'économie, et fixe neuf objectifs fondamentaux, à savoir créer des emplois stables, réduire les disparités entre les territoires, orienter les investissements vers les secteurs prioritaires et les métiers d'avenir, renforcer l'attractivité du pays pour qu'il devienne un pôle régional d'investissements directs étrangers, encourager les exportations et l'internationalisation des entreprises marocaines, favoriser le remplacement des importations par des produits locaux, parvenir à un développement durable, améliorer le climat des affaires et faciliter le processus d'investissement et augmenter la part de l'investissement privé.

La Charte s'articule autour de trois piliers : i) quatre dispositifs de soutien à l'investissement, ii) l'amélioration du climat des affaires et iii) une gouvernance de l'investissement unifiée à l'échelle régionale.

La Charte crée un système complet de soutien à l'investissement, axé sur un dispositif principal et quatre dispositifs de primes spécifiques, qui couvre l'ensemble des catégories de projets et d'acteurs.

Premièrement, le dispositif de soutien principal à l'investissement consiste en des primes pouvant

atteindre 30 % du montant de l'investissement au total, sous réserve que le projet satisfasse un de ces deux critères d'attribution : soit le nombre d'emplois stables créés dépasse 150, soit le montant de l'investissement est supérieur à 50 millions MAD (5 millions EUR) et plus de 50 emplois stables sont créés. Ce dispositif instaure :

i) cinq primes générales qui sont cumulables :

- (1) le ratio emplois créés/investissement (5 % pour un ratio compris entre 1 et 1.5 ; 7 % pour un ratio compris entre 1.5 et 3 ; 10 % pour un ratio supérieur à 3),
- (2) un critère de genre (3 % si les effectifs féminins sont supérieurs à 30 %),
- (3) les métiers d'avenir et la montée en gamme de secteurs (biotechnologies, 5G, véhicules électriques, technologies financières, industrie aérospatiale...) (3 %),
- (4) le développement durable (3 % en cas d'utilisation d'un système d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables),
- (5) l'intégration locale (3 % en fonction du niveau de participation des fournisseurs implantés au Maroc à l'activité de production de l'investisseur ; un minimum de 20 % d'intégration locale est requis dans l'industrie agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique ou le secteur des dispositifs médicaux et de 40 % pour les autres activités de fabrication).

ii) une prime territoriale : une prime de 10 % pour les investissements réalisés dans les provinces ou préfectures de la catégorie A et de 15 % pour celles de la catégorie B, selon la définition de la loi-cadre formant Charte de l'investissement. Certaines provinces ou préfectures plus développées ne bénéficient pas de cette prime.

iii) une prime sectorielle : une prime de 5 % pour les investissements qui remplissent les conditions requises et sont réalisés dans 9 secteurs prioritaires (tourisme, industrie, économie numérique, transport, outsourcing, logistique, industrie culturelle, aquaculture, énergies renouvelables et valorisation des déchets).

Les primes générales, territoriales et sectorielles sont cumulables jusqu'à hauteur de 30 % du montant de l'investissement. La prime maximale pour les projets d'énergies renouvelables s'élève à 30 millions MAD (3 millions EUR).

Deuxièmement, le dispositif de soutien pour les projets à caractère stratégique s'applique aux projets dans l'industrie de la défense ou aux projets pour lesquels le montant de l'investissement dépasse 2 milliards MAD (200 millions EUR) qui i) contribuent à assurer la sécurité hydrique, énergétique, alimentaire ou sanitaire du Maroc, ii) ont un impact significatif sur l'emploi, iii) renforcent le rayonnement économique et le positionnement stratégique du Maroc à l'échelle internationale, iv) ont des effets d'entraînement sur les écosystèmes sectoriels ou v) contribuent de manière significative au développement des technologies.

Troisièmement, le dispositif de soutien spécifique au développement des entreprises marocaines à l'international est destiné à favoriser le rayonnement économique du Maroc à l'international, notamment en soutenant de manière directe les investissements marocains en Afrique. L'aide fournie est soumise à conditions, notamment au fait de n'entraîner aucune perte d'emploi sur le territoire national.

Quatrièmement, un dispositif de soutien spécifique est prévu pour les très petites, petites et moyennes entreprises.

Actuellement, les projets qui ambitionnent de bénéficier de primes sont présentés via les Commissions régionales d'investissement (CRI), dont l'avis doit être approuvé par la Commission nationale d'investissement (CNI), présidée par le chef du gouvernement. D'après une nouvelle proposition, qui

devrait être approuvée en 2024, les projets d'un montant inférieur à 250 millions MAD seront approuvés directement par les CRI.

Source : Bulletin officiel du Royaume du Maroc, 15 décembre 2022.

La nouvelle Charte de l'investissement remplace toutes les autres incitations à l'échelle nationale et, comme les primes sont liées à des critères précis, elle améliore la transparence et réduit les possibilités de corruption. Le fait de compléter les investissements privés par des fonds publics est une méthode radicalement nouvelle par rapport à l'ancienne charte, qui privilégiait des exonérations fiscales et la mise à disposition de terrains. Le guichet unique et l'interlocuteur unique dans le nouveau processus d'investissement augmentent l'efficacité et réduisent le risque de corruption puisque le processus lui-même est dématérialisé. Toutefois, les autres mesures incitatives mises en place à l'échelon infranational ne sont pas communiquées de manière systématique dans toutes les régions et continuent à faire l'objet de négociations avec les investisseurs potentiels. La publication exhaustive d'informations sur les incitations existant à l'échelon infranational dans toutes les régions renforcerait la transparence et l'obligation de rendre des comptes, tout en réduisant les risques de corruption ainsi que le risque d'une concurrence inutile entre les régions.

Entre le début de ses activités en mai 2023 et juin 2024, la Commission nationale des investissements (CNI) a approuvé plus de cent projets pour un montant estimé à 173 milliards MAD, correspondant à l'engagement de créer plus de 96 000 emplois. L'immense majorité des investissements approuvés concerne des entreprises nationales. La valeur totale des investissements approuvés a atteint 31 % de l'objectif visé pour 2022-26, mais seulement 19 % des objectifs de créations d'emplois. En juin 2024, la mise en œuvre de 90 % des projets annoncés pendant les quatre premières réunions de la Commission avait commencé. Si les progrès accomplis en matière d'approbations sont encourageants, il est encore trop tôt pour estimer le nombre de ces projets qui se concrétiseront pleinement, et il sera important de publier ces informations rapidement pour évaluer l'impact de la nouvelle Charte.

Compte tenu de la forte mobilisation de ressources publiques, il sera important d'évaluer chaque projet *ex ante*, mais aussi *ex post*, ainsi que de dresser un bilan du programme. Comme le programme ne cible pas des investissements supplémentaires, les aides risquent d'être affectées à des projets qui auraient vu le jour de toute façon. L'efficacité des mesures incitatives pour orienter les investissements vers certaines activités et régions, comme d'autres politiques industrielles, devra être examinée de près. Les aides sectorielles devraient être équilibrées pour garantir un éventail de risques adapté et le développement d'activités nouvelles et existantes, dans le but de permettre des créations d'emplois et l'essor d'activités de haute technologie et de moyenne-haute technologie. Le risque que les aides soient utilisées pour attirer des investissements étrangers d'entreprises mobiles à l'international qui passent d'un pays à l'autre en quête de meilleures incitations est très préoccupant. Ces entreprises peuvent quitter le pays avant la fin des mesures incitatives (Amachraa and Quelin, 2022^[24]) et ne contribuent donc guère au développement à plus long terme du pays. Les politiques industrielles deviennent également de plus en plus répandues dans les pays de l'OCDE. Certaines peuvent contribuer au développement de nouveaux secteurs et à renforcer la compétitivité, mais elles doivent être évaluées en fonction de leur efficacité économique (OECD, 2024^[1]).

Mobiliser les terres pour l'investissement privé

Les terres sont un facteur de production essentiel pour les investisseurs, grands ou petits. De ce fait, leur propriété devrait être transparente et leurs modalités d'acquisition efficaces. Au Maroc, le régime de propriété foncière est complexe (Encadré 2.4), car il est caractérisé par une multiplicité de systèmes et de droits d'usufruit. Seulement 30 % des terres sont immatriculées dans le système officiel, tandis que le reste ne l'est pas. Le régime de propriété des terres non immatriculées repose notamment sur les actes

adoulaires de propriété, c'est-à-dire établis par des *adouls* (notaires de droit musulman), qui délivrent uniquement des certificats de propriété présumée des terres non immatriculées servant à établir les titres fonciers, mais ces certificats ne constituent pas en soi une preuve de titre foncier. L'utilisation de terres non immatriculées s'accompagne donc d'un risque juridique, résidant dans l'éventualité qu'une procédure d'expropriation soit engagée par leurs propriétaires au regard de la loi. Les titres fonciers ne sont pas toujours établis, par exemple dans le cas des déserts et des montagnes ou encore des « terres mortes » qui, par définition, appartiennent à l'État. Outre l'absence d'immatriculation, une autre cause majeure de litiges tient à l'indivisibilité des terres appartenant à plusieurs propriétaires, qui peut faire obstacle à leur mobilisation pour l'investissement.

Encadré 2.4. Catégories de terres, droits d'usufruit et mobilisation du foncier au Maroc

Au Maroc, les terres sont classées en quatre grandes catégories :

1. Le domaine de l'État, qui englobe les terres détenues et/ou gérées par l'État. Il se compose (i) du domaine public de l'État, (ii) du domaine privé de l'État et (iii) du domaine forestier de l'État ; (iv) des terres *guich* (qui se trouvent autour de grandes villes et ont été accordées en jouissance à des tribus en contrepartie de services militaires rendus par le passé) ; et (v) des terres *habous* (qui ont été offertes au profit d'une œuvre charitable et sont gérées par le ministère des Affaires religieuses).

Le domaine public de l'État couvre les grandes infrastructures (routières, ferroviaires, maritimes, portuaires, fluviales ou hydroélectriques, notamment).

2. Les terres collectives appartenant à une même collectivité ethnique qui sont réparties entre ses membres aux fins de leur utilisation et placées sous la tutelle de l'État (ministère de l'Intérieur). La loi n° 62.17 promulguée en 2019 a ouvert la voie au transfert de la propriété de ces terres (*melkisation*) aux détenteurs de droits sur des terrains situés à l'extérieur des périmètres d'irrigation, comme pour les terrains situés à l'intérieur de ces périmètres, en vue d'améliorer l'utilisation de ces zones et de permettre leur pleine intégration dans les activités productives. La plupart des terres collectives se trouvent en milieu rural, si bien que la nouvelle loi adoptée en 2019 permettant le transfert des terres collectives a dynamisé le marché des terres agricoles.

3. Le domaine des collectivités et autorités locales élues est constitué de terres détenues et gérées par des collectivités territoriales (régions, provinces et communes) et peut être public ou privé, à l'instar du domaine de l'État.

4. Les biens *melk* (terrains privés) désignent l'ensemble des terres et des propriétés relevant du droit privé détenus par des personnes physiques ou morales.

Les droits de propriété peuvent être divisés en différents types de droits (nue-propriété, usufruit, jouissance, etc.), ce qui donne lieu au versement d'une compensation à tous les détenteurs de ces droits en cas de vente du bien concerné. Les droits d'usufruit sont les plus courants dans le cas des terres collectives ; or, il ne suffit pas qu'un investisseur obtienne l'accord du propriétaire d'un bien foncier pour pouvoir l'acheter, il lui faut également en acquérir l'usufruit. Dans le cas des collectivités locales, ces deux transactions s'effectuent par l'intermédiaire du conseil de la collectivité concernée. Les droits d'usufruit peuvent cependant aussi être mis en location pour une durée donnée.

Souvent, le mode de mobilisation du foncier dépend non seulement du type de terrain concerné, mais aussi de la nature du projet visé. Si des terres sont mobilisées pour un projet de promotion immobilière, par exemple, elles sont cédées au promoteur pour que celui-ci puisse ensuite les revendre. Les terres non agricoles relevant du domaine de l'État peuvent être mobilisées par transfert, location ou occupation temporaire (en particulier s'agissant du domaine public et du domaine forestier). En revanche, les terres agricoles sont louées pour une période de 17 à 40 ans, qui peut être prolongée.

La mise en location des terres agricoles s'effectue par le biais d'appels d'offres ou de négociations directes organisés par l'Agence pour le développement agricole (ADA), qui sert de guichet unique pour les investissements agricoles. Quant aux terrains privés (biens *melk*), leur mobilisation pour des projets d'investissement peut prendre des formes diverses, étant donné que leur propriété est détenue par des personnes de droit privé.

Source : Entretiens avec les autorités marocaines.

La conversion des terres aux fins d'investissement doit toujours être autorisée par les commissions régionales unifiées d'investissement, que leur propriété soit privée, collective ou publique. Les terres à haut potentiel agricole ne peuvent être converties, de même que les terrains forestiers et les terrains destinés aux équipements publics ou aux espaces verts (loi n° 47-18). Il peut y avoir de rares exceptions. Certaines catégories de biens fonciers, comme les terres *habous* (gérées par les autorités religieuses) sont difficiles à acquérir.

Près de 13 500 hectares ont été mobilisés en 2023 pour 466 projets d'investissement (hors secteur agricole), représentant un montant total d'investissements de 37.7 milliards MAD. Au cours de la même année, près de 3 841 hectares ont été mobilisés pour 179 projets d'investissement agricole représentant 685 millions MAD dans le cadre d'un partenariat agricole. En 2022, la mobilisation du foncier au profit de l'investissement a pris la forme d'une mise en location pour 99.3 % des terres concernées. En dehors de la mobilisation des terres qui lui appartiennent, l'État peut également recourir à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, pour des projets d'infrastructure publique ou pour des projets d'investissement à caractère stratégique, conformément aux lois et règlements en vigueur. On peut citer à titre d'exemples la zone industrielle de Jorf Lasfar ou la ville nouvelle de Zenata.

Le Maroc s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus de réforme destiné à assurer la cohérence entre la politique foncière et les autres politiques publiques. Des assises nationales sur la politique foncière de l'État et son rôle dans le développement économique et social ont eu lieu en décembre 2015, puis un train de réformes a été adopté. En 2019 a été mis en place un nouveau cadre juridique relatif aux terres des collectivités ethniques, destiné à améliorer leur gouvernance et à favoriser leur appropriation par les détenteurs de droits sur ces terres en vue d'améliorer leur aménagement, tout en garantissant la transparence et l'inclusion des femmes. La reconnaissance de la propriété foncière des femmes soulaliyates a libéré ce potentiel, tout en représentant un pas vers l'égalité entre les genres. D'autres réformes ont également été mises en œuvre, comme celle relative aux nouvelles zones industrielles, tandis que d'autres sont en cours (comme le projet de code du domaine privé de l'État et le projet de loi sur les forêts).

Il faudrait améliorer la transparence du système d'immatriculation des terres en finalisant l'établissement des titres fonciers, y compris pour toutes les formes de terres non immatriculées. Le transfert de terres collectives aux ayants droit recèle un potentiel considérable, compte tenu de l'ampleur de leur superficie et du fait que les nouveaux propriétaires sont davantage incités à investir dans ces terrains, ou à créer leur entreprise en utilisant ces biens fonciers comme garantie ou en transférant la propriété ou l'usufruit. Il conviendrait de communiquer aux investisseurs les informations relatives à la disponibilité des terres et à leurs conditions de location ou d'acquisition.

Améliorer le climat des affaires favoriserait l'investissement privé et des gains de productivité

Prendre des mesures plus ambitieuses pour améliorer le climat des affaires permettrait de lever les obstacles à l'investissement, d'étayer la réalisation des objectifs de la Charte de l'investissement et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises, tout en facilitant la réaffectation de ressources aux composantes les plus productives de l'économie. Les autorités marocaines le reconnaissent et le Comité

national de l'environnement des affaires (CNEA) contribue de manière importante à faire avancer un certain nombre d'initiatives (Encadré 2.5).

Encadré 2.5. Mesures récentes destinées à améliorer le climat des affaires

Créé en 2010, le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) « a pour mission de proposer au gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer l'environnement et le cadre juridique des affaires, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en évaluer l'impact sur les secteurs concernés ».

Présidé par le Chef du gouvernement, il réunit : tous les services ministériels concernés par le monde des affaires, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), la Banque centrale du Maroc (*Bank Al-Maghrib*), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), les autorités nationales ayant compétence vis-à-vis des entreprises (dans les domaines de la concurrence et de la prévention de la corruption) et la fédération des chambres de commerce. Le secteur privé, qui est le « client » final des réformes mises en œuvre par le CNEA, prend part aux activités de ce comité par le biais de consultations.

Pour améliorer davantage l'environnement des entreprises, le gouvernement a élaboré une feuille de route pour 2023-2026, structurée autour de trois piliers et d'un pilier transversal, déclinés en 10 chantiers prioritaires.

- Le premier pilier vise à mettre en place un cadre institutionnel, notamment via le renforcement du cadre relatif au droit des affaires, la simplification des procédures administratives et le renforcement de la coordination et de la veille en matière d'environnement des affaires.
- Le deuxième pilier englobe la mobilisation des financements, le verdissement de l'économie, l'amélioration de l'accès au foncier et le renforcement de la logistique.
- Le troisième pilier est axé sur le développement des dispositifs de soutien aux microentreprises et aux *start-ups*, l'innovation et l'amélioration du capital humain.

Le pilier transversal vise à renforcer l'éthique, l'intégrité et la prévention de la corruption.

Source : Comité national de l'environnement des affaires (CNEA).

La création et la fermeture d'une entreprise ont été facilitées par d'importantes modifications de la législation. Il est possible de créer une entreprise en ligne depuis 2021 (loi n° 88-17 relative à la création et à l'accompagnement d'entreprises), par l'intermédiaire d'une plateforme gérée par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), qui sert de guichet unique pour la création d'entreprises, leur inscription au registre du commerce et la publication des données les concernant. Les frais ont été réduits et les exigences de fonds propres minimums applicables aux sociétés à responsabilité limitée ont été supprimées. De plus, au sein des centres régionaux d'investissement ont été mises en place des commissions régionales unifiées d'investissement, qui font office de guichets uniques pour l'investissement. Les entreprises étrangères sont généralement traitées sur un pied d'égalité, mais elles sont tenues de fournir un exemplaire traduit en arabe de leurs statuts et un extrait du registre du commerce de leur pays, et doivent en référer à l'Office des changes. Certaines procédures restent cependant lourdes, notamment le renouvellement des visas et des permis délivrés au personnel étranger, qui peut prendre un temps considérable, pouvant atteindre six mois dans certains cas (U.S. Department of State, 2023^[25]). Les procédures sont cependant rationalisées dans le centre financier Casablanca Finance City, où elles ne durent que quelques jours. Pour réduire les coûts de création d'entreprises par des investisseurs étrangers, il conviendrait d'autoriser la communication par voie électronique de tous les documents et notifications requis. Des visas électroniques ont été mis en place en 2023, mais il serait possible d'améliorer l'efficacité des procédures de renouvellement des permis et des visas de longue durée.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat, un nouveau statut d'auto-entrepreneur a été créé en 2015 (loi n° 114-13), remplaçant l'alternative à laquelle étaient confrontés précédemment tous les travailleurs indépendants : créer une société inscrite au registre du commerce (y compris une société à responsabilité limitée) ou exercer leur activité dans l'économie informelle. Lancé en 2023, le programme « Ana Moukawil » soutient 100 000 entrepreneurs jusqu'en 2026 et vise à favoriser la régularisation des activités économiques informelles, notamment en subventionnant la location de locaux commerciaux ainsi que des services de conseil, de comptabilité et autres. Pour l'heure, le Maroc compte environ 2.7 millions d'entrepreneurs (ce qui représente un quart de la totalité des personnes occupées). Cela étant, 70 % des entrepreneurs exercent leur activité dans le secteur informel. Ce pourcentage est plus élevé en zone rurale, atteignant 95 % dans la région de Drâa-Tafilet, mais il s'établit tout de même à pas moins de 63-64 % dans celle de Casablanca-Settat (African Development Bank, 2023^[26]). Les entrepreneurs devraient être incités à régulariser leur activité, avant tout parce que l'économie informelle les prive de financement externe et limite donc leur potentiel de développement. L'échelle de leur activité est probablement sous-optimale dans de nombreux cas faute de financements, ce qui se traduit par une faible productivité. Comme pour les sociétés, il faudrait conjuguer mécanismes d'incitation et mesures d'application des lois plus strictes s'agissant des entrepreneurs individuels (voir les chapitres 1 et 3). Des moratoires ponctuels, préfigurant des sanctions à venir, peuvent contribuer à faire reculer l'économie informelle (OECD, 2023^[27]).

Il est également important de permettre la disparition des entreprises improductives pour préserver la dynamique des entreprises, et pour éviter que des travailleurs et des capitaux ne soient bloqués dans des entreprises zombies (Adelet McGowan, Andrews and Millot, 2017^[28]). Différentes mesures ont rationalisé le cadre applicable aux entreprises en difficulté au Maroc. Néanmoins, il vise davantage à soutenir ces entreprises qu'à les faire sortir du marché, or cette orientation comporte un risque d'accaparement de ressources qui pourraient être utilisées de manière plus efficiente. Pourtant, la loi n° 73-17 de 2018 (modifiant le livre V du Code de commerce) a instauré des mesures de protection des entreprises en difficulté similaires à celles du chapitre 11 de la loi sur les faillites en vigueur aux États-Unis, des procédures de sauvegarde pour les entreprises souhaitant obtenir une protection juridique, et une assemblée des créanciers. Les affaires de faillite relèvent de la compétence des tribunaux de commerce dans le ressort desquels se trouvent les entreprises débitrices. L'ordre de priorité pour le remboursement des créanciers dans les affaires de faillite est le suivant : créanciers nantis, puis créanciers chirographaires, puis actionnaires. Afin d'accélérer les procédures judiciaires, différents délais ont été proposés selon le type d'affaire, et même si le non-respect de ces délais est sans incidence sur l'issue de la procédure, ce manquement est pris en compte lors de l'évaluation des performances des juges, ce qui incite ceux-ci à traiter plus efficacement ces dossiers.

Les procédures administratives sont dématérialisées et rationalisées, ce qui peut déboucher sur des gains d'efficacité et réduire les coûts de transaction liés à la corruption, comme indiqué dans le chapitre consacré aux Principaux éclairages sur l'action publique. Le secteur des entreprises n'a pas encore pris le virage du numérique : les petites entreprises, mais aussi nombre de grandes sociétés n'ont toujours pas de site internet, et les ventes et achats en lignes ne sont pas courants. Depuis l'adoption en 2020 de la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, les obligations documentaires sont normalisées et les procédures superflues supprimées (OECD, 2023^[29]). L'objectif de cette loi est une conversion complète au numérique des services publics et des procédures en l'espace de cinq ans. Le Portail national de l'administration (Idarati) inauguré en 2021 sert de plateforme numérique pour la simplification administrative. Il existe d'autres portails opérationnels destinés à faciliter l'exercice des activités économiques, à savoir le portail national des réclamations « Chikaya », le portail d'accès à l'information « Chafafiya » (qui signifie transparence), et le portail de géolocalisation des services publics. De même, les demandes d'autorisations et leur délivrance sont dématérialisées. Via la plateforme électronique cri-invest.ma, 22 actes administratifs ont été simplifiés et dématérialisés, ce qui a permis de réduire de 45 % les pièces demandées aux investisseurs.

2.6. Instaurer des règles du jeu équitables

Les entreprises publiques sont en position dominante dans de nombreux secteurs

Les entreprises publiques jouent un rôle prédominant dans de nombreux secteurs. Même si cette situation peut pallier certaines défaillances du marché et permettre à ces entreprises de mettre en œuvre des politiques correspondant à des objectifs de l'action publique, une forte présence capitaliste de l'État est de nature à évincer les investissements du secteur privé et susceptible de s'accompagner de problèmes d'inefficience. Dans les pays de l'OCDE, un objectif explicite de politique publique doit en général être identifié pour justifier la détention par l'État de parts du capital d'entreprises, et la plupart d'entre elles sont présentes dans des secteurs correspondant à des monopoles naturels (OECD, 2015^[1]). Au Maroc, le périmètre du secteur public va bien au-delà de ces monopoles naturels. Même après la libéralisation des marchés sur lesquels opèrent les entreprises publiques, l'État reste très présent dans des activités commerciales par nature, comme la commercialisation de semences ou la production de vaccins pour animaux (El Bazzim, 2023^[31]), et les entreprises publiques sont en concurrence avec des sociétés privées dans plusieurs secteurs. Une question essentielle est de savoir quel est le mode de gouvernance des entreprises publiques et si cette gouvernance garantit leur efficience et définit leur rôle dans l'économie de manière appropriée.

Les autorités ont adopté des dispositions administratives portant création de monopoles administratifs, afin d'accorder à des entreprises des droits exclusifs concernant la fourniture de certains biens ou services ou l'exploration et l'extraction de certains minéraux. On peut citer à cet égard l'extraction de phosphate, qui fait l'objet d'un droit exclusif octroyé à l'entreprise OCP (Office chérifien des phosphates), dont 94.12 % du capital sont détenus par l'État. OCP est principalement une entreprise à vocation commerciale, à la fois florissante et innovante, mais ses activités ne se limitent pas à l'extraction et au traitement du phosphate (Encadré 2.6). Étant donné le monopole dont jouit OCP concernant l'extraction du phosphate et ses éventuelles externalités liées à la pollution, ainsi que les questions d'équité intergénérationnelle à prendre en considération, il conviendrait de veiller à ce que la population soit protégée des externalités négatives et bénéficie de cet actif essentiel.

Encadré 2.6. L'Office chérifien des phosphates (OCP)

Créé en 1920, l'Office chérifien des phosphates (Groupe OCP S.A.) est une entreprise publique marocaine et l'un des plus grands producteurs mondiaux de phosphates et d'engrais. Depuis le début des années 2000, OCP a élargi le périmètre de ses activités au-delà des activités minières, afin de couvrir tous les maillons de la chaîne de valeur du phosphate, à savoir l'extraction, le transport, le traitement industriel, le stockage, la distribution et la vente. Possédant 70 % des réserves mondiales de phosphate, OCP détient d'importantes parts du marché des exportations de roche phosphatée (19 %), d'acide phosphorique (35 %) et d'engrais phosphatés (26 %).

L'OCP contribue à hauteur de 3.2 % au PIB du Maroc. Ses effectifs constituent 1.6 % de l'emploi industriel et 43 % des actifs occupés dans le secteur minier. Les investissements du groupe représentent 11 % de l'investissement total au Maroc.

Outre ses activités industrielles et commerciales, le groupe OCP joue un rôle de premier plan dans le développement socioéconomique du Maroc, en promouvant des programmes destinés à aider les petites et moyennes entreprises (PME) industrielles à s'intégrer dans les chaînes de valeur (par exemple via le transfert de technologie, le partage de connaissances, ou le soutien de l'entrepreneuriat local), en menant des initiatives de développement local (destinées notamment à améliorer l'accès aux soins de santé, à l'eau, aux infrastructures et à d'autres services essentiels), et en investissant dans l'enseignement et la formation (université Mohammed VI polytechnique, bourses d'études, programmes de formation, etc.).

Source : OCP, Rapport annuel 2022 et Présentation de la stratégie verte 2027.

Dans le cadre d'une réforme en cours, une nouvelle classification des entreprises publiques en fonction de la nature de leurs activités est établie. Certaines entreprises publiques fonctionnent à la fois en tant qu'établissements fournissant des biens et services publics et qu'entités à but lucratif : il est essentiel que leurs activités commerciales et non commerciales soient clairement dissociées, et que ces dernières soient rémunérées sans distorsion des conditions de concurrence. Des contraintes budgétaires strictes devraient être imposées aux entreprises publiques commerciales, faute de quoi, les garanties implicites et explicites de l'État dont elles bénéficient risquent de fausser les conditions de concurrence en leur faveur au détriment du développement du secteur privé. Actuellement, un grand nombre d'entreprises publiques marocaines bénéficient de transferts de l'État sous forme d'injections de capitaux et de soutien à leurs dépenses courantes et d'investissement (voir le chapitre consacré aux Principaux éclairages sur l'action publique). Au nombre des entreprises ayant bénéficié de ces injections de capitaux au cours des dernières années figurent la compagnie aérienne nationale, l'Office national des chemins de fer (ONCF) et la Société nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT).

Au Maroc, un pan du secteur des entreprises publiques est constitué d'établissements publics fournissant des services publics et recevant un soutien budgétaire régulier, qui sont placés sous la tutelle de divers ministères et organismes publics, notamment du ministère de l'Économie et des Finances. L'autre pan correspond aux entreprises publiques à vocation commerciale qui sont en train d'être constituées en société et intégrées dans la catégorie des entreprises publiques. Le Maroc compte actuellement 57 de ces entreprises publiques et 26 autres sont en train d'être transformées en entreprises publiques commerciales. Il existe en outre 21 entreprises publiques locales. Les autorités sont en train de déployer des efforts pour différencier plus clairement les entreprises publiques commerciales et non commerciales et améliorer leur cadre de gouvernance. Au Maroc, la plupart des entreprises publiques commerciales relèvent maintenant de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État (ANGSPE), créée en octobre 2022 (loi n° 82-20). L'ANGSPE a pour objectif de mieux représenter les intérêts de l'État actionnaire et d'améliorer les résultats et la gouvernance des entreprises publiques. Néanmoins, le Conseil des ministres a adopté en juin 2024 des orientations stratégiques clés pour les entreprises publiques commerciales qui fixent un large éventail d'objectifs aux entreprises publiques, notamment la consolidation de la souveraineté nationale et divers objectifs sociaux, consistant en particulier à renforcer la compétitivité nationale et la création d'emplois, ainsi qu'à contribuer activement à la réduction des inégalités entre régions. Compte tenu de cette multiplicité d'objectifs, il pourrait s'avérer difficile de garantir que les entreprises publiques puissent fonctionner ou livrer concurrence aux entreprises privées de manière efficace. Les entreprises publiques devraient observer avec la même rigueur que les entreprises cotées les obligations de publication et de communication d'informations, comme l'indiquent les Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques (OECD, 2015^[1]). Un nouveau code reprenant les meilleures pratiques consacrées par les lignes directrices de l'OCDE de 2015 est en cours de validation à la suite d'une consultation publique.

Stimuler la concurrence en renforçant l'indépendance du Conseil de la concurrence

La concurrence contribue de manière essentielle à garantir l'efficacité de l'affectation des ressources et la modération des prix à la consommation et des prix des intrants. Cela étant, il existe au Maroc un certain nombre de secteurs dans lesquels la concurrence semble faible. On peut citer à cet égard les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'enseignement supérieur privé et du sucre. En outre, l'industrie pharmaceutique, le marché des paiements en ligne par carte bancaire, les cliniques privées et établissements assimilés, et les marchés de gros des fruits et légumes, des viandes rouges et du poisson font partie des secteurs clés dans lesquels a été évalué l'état de la concurrence.

Le Conseil de la concurrence est devenu pleinement opérationnel en 2018 et a gagné en visibilité en renforçant ses activités d'investigation et ses mesures d'application du droit de la concurrence. Avant 2018, le Conseil de la concurrence n'était qu'un organisme consultatif qui n'était pas habilité à prendre des décisions (El Bazzim, 2023^[31]). En vertu de la loi de 2018, le Conseil de la concurrence est

chargé d'instaurer et de préserver des conditions de concurrence équitables, ainsi que d'assurer la transparence et l'équité dans les relations économiques. Son indépendance est consacrée par la Constitution (aux termes de l'article 166), même si un représentant du gouvernement, qui n'a pas de droit de vote, participe aux réunions de la formation plénière du Conseil. Des réformes récentes ont précisé les procédures d'enquête relatives aux pratiques anticoncurrentielles, la définition de la concentration économique et les seuils applicables aux opérations de concentration, ainsi que les procédures de recours contre les décisions rendues par le Conseil (loi n° 40.21), et renforcé son impartialité et son indépendance (loi n° 41.21). Les prérogatives du Conseil en matière d'enquêtes, de sanctions et autres sont similaires à celles des autorités de la concurrence en place dans les pays de l'Union européenne (UE), sachant qu'il peut infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires marocain des entreprises visées. Il faudrait continuer de respecter l'indépendance du Conseil de la concurrence, qui pourrait être renforcée via la suppression du droit de l'administration de réglementer les prix dans l'intérêt d'organisations professionnelles. Afin de garantir que le Conseil de la concurrence reste dirigé par des personnes qualifiées et de préserver son indépendance, il faudrait que les qualifications et les compétences requises de son Président soient inscrites dans la législation, comme dans de nombreux pays de l'OCDE.

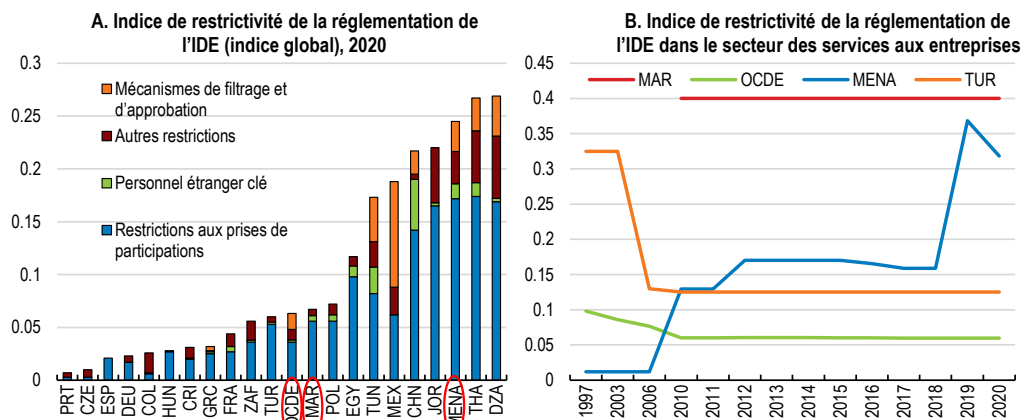
Le Conseil de la concurrence a réalisé des études sectorielles sur plusieurs branches d'activité essentielles, telles que le commerce de gros, les professions libérales et les services bancaires, qui ont un impact considérable sur les consommateurs, et cela a étayé ses mesures d'application du droit de la concurrence. Le Conseil de la concurrence prévoit de produire davantage d'études sectorielles de ce type et de mettre sur pied une unité spécifiquement chargée des professions réglementées. Les activités du Conseil de la concurrence consistent pour l'essentiel à réaliser un travail de suivi et d'examen de la concentration des marchés, et peu d'enquêtes ont été menées sur des pratiques ou des comportements anticoncurrentiels. En 2022, une seule procédure de ce type a été menée à son terme. En 2023, le Conseil a sanctionné neuf entreprises du secteur des carburants pour pratiques anticoncurrentielles et entente sur les prix, en leur infligeant des amendes d'un montant total de 1.8 milliard MAD, sur la base d'une étude sectorielle de 2022 consacrée au marché marocain du gazole et de l'essence, sachant que trois entreprises détenaient une part de marché de 60 %. Les notifications de fusions se sont multipliées. La plupart des amendes infligées par le Conseil de la concurrence (un total de 31 amendes imposées pour pratiques anticoncurrentielles en 2022, représentant un montant global de 72 milliards MAD, soit 7.2 milliards EUR) étaient liées au fait que les entreprises visées n'avaient pas notifié de manière satisfaisante leurs opérations de fusion et d'acquisition. Le Conseil de la concurrence devrait continuer d'étoffer ses activités et faire pleinement usage de ses prérogatives en matière d'enquêtes et de sanctions, y compris sous la forme de perquisitions surprises, et veiller à ce que les amendes aient un effet dissuasif, compte tenu de la forte concentration et de la faiblesse de la concurrence qui caractérisent de nombreux secteurs. Il faudrait élargir le mandat du Conseil de la concurrence à la passation des marchés publics et, comme dans de nombreux autres pays, au secteur des télécommunications, qui est très concentré et dans lequel la concurrence est régulée par une autorité sectorielle, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), au comité de gestion de laquelle siège le Président du Conseil de la concurrence.

Égalité de traitement des entreprises étrangères

En tant qu'économie ouverte à l'investissement direct étranger (IDE), le Maroc en a bénéficié en termes d'apports de capitaux et d'emploi. Signataire de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales depuis novembre 2009, le Maroc garantit une égalité de traitement aux investisseurs étrangers, à quelques exceptions près. D'après l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE, les restrictions juridiques aux prises de participation par des investisseurs étrangers et au recrutement de personnel étranger sont modestes (Graphique 2.20), mais il existe des restrictions aux prises de participation dans le secteur des services (OECD, 2024^[32]), notamment dans les activités de comptabilité et d'audit ainsi que dans les services aux entreprises. Un plafond de 49 % est appliqué au


secteur aérien. Les ressortissants étrangers peuvent fournir des services d'architecture sous réserve d'obtenir l'autorisation nécessaire, sauf les citoyens algériens, sénégalais et tunisiens, qui peuvent fournir de telles prestations sans obtenir au préalable une telle autorisation, en vertu d'accords de réciprocité. Or, toute restriction s'appliquant aux entreprises étrangères dans le secteur des services aux entreprises peut avoir un impact sur d'autres branches d'activité pour lesquelles ces services constituent des intrants. Par ailleurs, l'État se réserve le droit de limiter l'ensemble des prises de participation majoritaires étrangères dans les grandes banques marocaines. Même si ce droit n'a jamais été exercé jusqu'ici, il peut susciter une certaine réticence de la part des banques étrangères à ouvrir au Maroc des filiales dont elles sont actionnaires majoritaires, ou à acquérir des participations majoritaires dans des banques marocaines. L'emploi de personnel étranger clé est libéralisé dans la plupart des secteurs.

Graphique 2.20. Les restrictions à l'entrée d'entreprises étrangères sont modestes, sauf dans certains secteurs de services



Note : La valeur de cet indicateur varie sur une échelle de 0 à 1 (allant du niveau de restriction le plus faible au plus élevé)

Source : OCDE, Base de données de l'indice de restrictivité de la réglementation de l'investissement direct étranger (IDE).

StatLink  <https://stat.link/gqpuh4>

Cela étant, les entreprises marocaines bénéficient depuis longtemps d'une certaine préférence dans l'attribution des marchés publics, et ce traitement de faveur s'est renforcé. En effet, un nouveau décret adopté en 2023 accorde un traitement préférentiel supplémentaire aux soumissionnaires nationaux (décret n° 2.22.431). Les marchés publics de fournitures et de services sont désormais soumis au principe de la préférence nationale (et pas seulement, comme auparavant, les marchés d'études). De plus, l'application de cette préférence nationale n'est plus optionnelle, mais obligatoire. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2023, un appel d'offres national doit être organisé dès lors que le montant du marché est inférieur ou égal à 10 millions MAD pour les marchés de travaux, et à 1 million MAD pour les marchés de fournitures et de services. Toutes les entreprises installées au Maroc sont admises à participer aux appels d'offres nationaux, et dans la mesure où la loi ne précise pas si cette disposition vaut ou non pour les filiales qui y sont immatriculées, les filiales et succursales étrangères peuvent y prendre part. En outre, le principe de la préférence nationale ne s'applique pas non plus aux groupements dès lors qu'un ou plusieurs de leurs membres sont installés au Maroc et qu'il détient ou qu'ils détiennent plus de 30 % du groupement considéré. Les soumissionnaires installés à l'étranger ne peuvent participer qu'aux appels d'offres internationaux, qui portent sur des marchés d'un montant supérieur aux seuils susmentionnés.

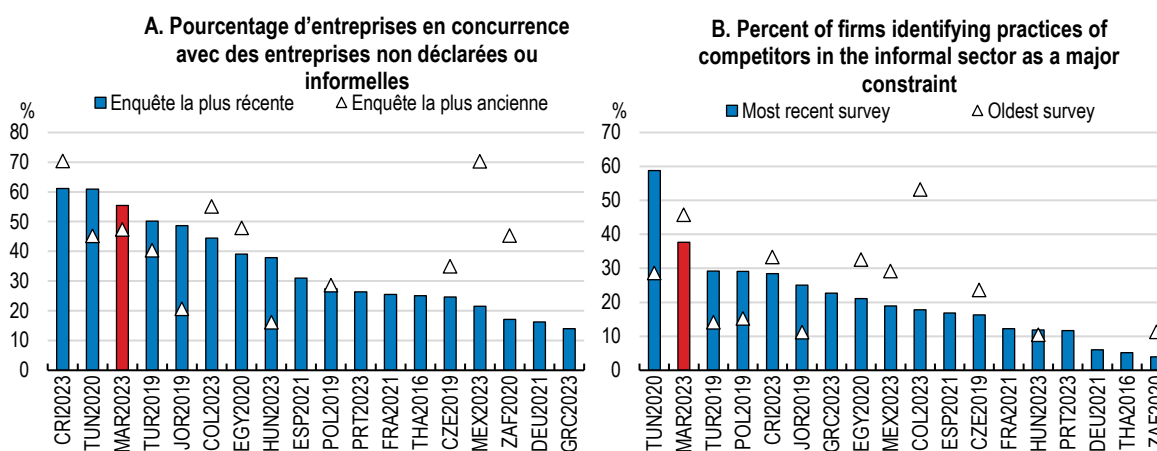
L'application du principe de préférence nationale dans le cadre de la passation des marchés publics repose sur un prix de référence, octroyant aux soumissionnaires installés au Maroc un avantage de 15 % pour les marchés de travaux et d'études (article 155 du décret n° 2-12-349 modifié par le décret n° 2-19-69). Afin que les soumissionnaires installés au Maroc soient avantagés, le montant de l'offre financière présentée par un concurrent non installé au Maroc est majoré de 15 %, lorsque le montant de cette offre est le plus

proche par excès du prix de référence, en cas d'absence d'offres inférieures à ce prix de référence. Si le prix de référence peut servir de repère, il peut aussi aboutir à des pratiques de collusion et donc à une augmentation des prix. Dans certains cas, la présence de prêteurs étrangers contribue à rendre concurrentielles les conditions d'attribution des marchés publics. Ainsi, le *Guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI*, dans lequel la Banque européenne d'investissement pose les principes d'admissibilité universelle et d'égalité de traitement des soumissionnaires, contribuera à instaurer des conditions de concurrence équitables dans le domaine des marchés publics.

Favoriser la régularisation des entreprises informelles les aiderait à gagner en productivité

Le nombre élevé d'entreprises et d'emplois relevant de l'économie informelle entrave les gains de productivité des entreprises marocaines. L'économie informelle se traduit par la persistance d'une faible productivité et d'emplois de piètre qualité (voir le chapitre 3), tout en constituant une source de concurrence déloyale pour les entreprises formelles. Les entreprises informelles peuvent éprouver des difficultés à grandir et à gagner en productivité, étant donné qu'elles n'ont pas accès aux mécanismes de financement formels et qu'il n'existe pour ainsi dire pas de marché des financements informels. Plus de la moitié des entreprises marocaines sont confrontées à la concurrence d'entreprises informelles, et cette proportion a augmenté au cours des dix dernières années (Graphique 2.21). Cette concurrence des entreprises informelles est aussi répandue qu'en Jordanie et en Türkiye, mais au Maroc davantage d'entreprises que dans ces deux pays estiment qu'elle constitue un obstacle majeur. La concurrence des entreprises du secteur informel semble être un problème commun aux pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), dont la Tunisie pâtit tout particulièrement, tandis que l'Égypte est affectée dans une moindre mesure. Les petites entreprises sont plus durement touchées par la concurrence d'entreprises informelles qui fournissent des biens et services similaires à ceux qu'elles produisent, sans devoir acquitter de cotisations de sécurité sociale pour leur personnel, ni payer d'impôts. Dans les transactions, le secteur informel dispose ainsi d'un avantage estimé de 20 % à 40 % par rapport au secteur formel. Pour environ 40 % des entreprises, cette concurrence constitue un obstacle majeur, d'après les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises, un pourcentage qui a quelque peu reculé, mais reste très élevé.

Graphique 2.21. Près de la moitié des entreprises marocaines sont en concurrence avec des entreprises informelles, et nombre d'entre elles considèrent qu'il s'agit d'un obstacle majeur



Source : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

StatLink  <https://stat.link/2ubk3l>

Les pouvoirs publics ont accompli des efforts notables pour régulariser la situation des entreprises informelles, en sus des réformes visant à faire reculer l'emploi informel, notamment en mettant en place un régime d'imposition simplifié destiné à compenser le non-paiement de prélèvements, qui consiste en un paiement forfaitaire des cotisations de sécurité sociale, de l'impôt forfaitaire sur le revenu et des taxes locales. Dans le cadre d'un programme d'amnistie, 11 607 entreprises ont été régularisées. Cela ne représente cependant que le sommet de l'iceberg, puisque le nombre d'entreprises informelles est estimé à près de 1.7 million. En outre, 70 % des 2.7 millions d'entrepreneurs exercent leur activité dans l'économie informelle. Dans la mesure où l'activité informelle fait obstacle à la croissance des entreprises et les empêche d'atteindre une taille optimale, les efforts de régularisation doivent aller au-delà des programmes d'amnistie. Les moratoires peuvent être efficaces s'ils sont ponctuels et si l'application de sanctions dissuasives est escomptée par la suite, mais si aucune sanction n'est infligée et si les entreprises informelles tablent sur de nouveaux moratoires, cela peut les dissuader de régulariser leur situation. Il faut trouver le bon dosage entre mesures d'incitation et d'application des lois, permettant à la régularisation des entreprises de déboucher sur des avantages qu'elles devraient rechercher, comme l'accès aux financements externes, le remboursement de la TVA sur les intrants, l'accès aux marchés publics et tous les effets de réputation connexes. La connexion directe des caisses enregistreuses à l'administration fiscale, l'obligation de délivrer un reçu en contrepartie de tout paiement et la dématérialisation des transactions sont autant de moyens efficaces de réduire les activités économiques informelles (OECD, 2023^[27]).

Aider les PME et les microentreprises à grandir

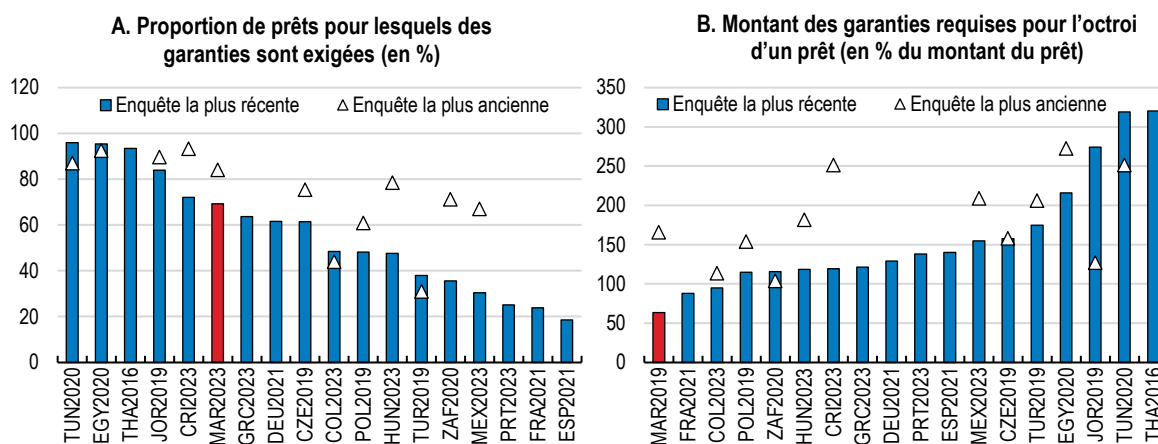
Un des problèmes essentiels du Maroc réside dans la prédominance des entreprises de petite taille, qui ont des difficultés à investir et à innover. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises pâtissent de diverses lacunes institutionnelles et structurelles : (i) le régime d'imposition des entreprises, qui est progressif, mais dont le taux le plus bas est relativement élevé, ce qui fait obstacle à leur croissance ; (ii) la position dominante occupée par des entreprises publiques ou par de grandes entreprises privées ou étrangères dans la plupart des secteurs ; (iii) des problèmes d'accès aux financements ; (iv) des délais de paiement à l'origine de problèmes de trésorerie ; et (v) nombre d'autres handicaps découlant de leur petite taille et des limites de l'écosystème nécessaire à leur expansion et à leur montée en gamme. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs a empêché les petites entreprises de grandir et semble avoir créé un vide au milieu de la distribution des entreprises. Ce problème de « chaînon manquant » a des répercussions sur les capacités des entreprises en matière de rattrapage, d'adoption de nouvelles technologies et d'intégration dans les chaînes de valeur.

Les taux de l'impôt sur les sociétés appliqués au Maroc sont élevés, compte tenu de l'ampleur de l'économie informelle et de la très petite taille de la plupart des entreprises. Le barème de l'impôt sur les sociétés débutera à 20 % à partir de 2026 et pourrait faire peser une lourde charge sur les petites sociétés, qui représentent la majorité de la population des entreprises. La hausse du taux minimum résultant de la réforme fiscale entrée en vigueur en 2023 (il était auparavant de 10 % pour les petites entreprises) a un effet dissuasif sur la création d'entreprises formelles. Cet impôt reste fortement progressif, puisque à partir de 100 millions MAD de bénéfice net, les entreprises sont assujetties à un taux d'imposition de 35 %. Ce taux ne concerne qu'un nombre limité d'entreprises, mais il crée bel et bien un effet de seuil qui dissuade dans une certaine mesure les sociétés concernées de se développer.

Sachant que l'immense majorité des entreprises sont très petites, l'instauration de conditions de concurrence équitables peut ne pas être suffisante, étant donné que leur taille limite en tout état de cause leur capacité d'affronter la concurrence. En l'occurrence, des mesures de réglementation, telles qu'un fractionnement des marchés publics permettant aux PME de se mettre sur les rangs pour leur attribution, comme l'ont pratiqué d'autres pays, peuvent constituer une façon efficace d'aider ces entreprises (OECD, 2022^[33]).

Les entreprises de petite taille, en particulier celles qui exercent des activités informelles, sont davantage susceptibles d'avoir des difficultés à emprunter. Les financements bancaires sont prédominants au Maroc et reposent pour la plupart sur des sûretés (Graphique 2.22). En conséquence, bien que des progrès aient été accomplis concernant les biens admissibles en collatéral, l'activité informelle reste un obstacle en matière d'accès au crédit. En 2023, 70 % des prêts consentis devaient être assortis d'une sûreté, un pourcentage plus faible qu'en Égypte, en Jordanie et en Tunisie, mais plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE. La valeur de la sûreté, généralement fixée à deux tiers du montant du prêt, paraît être inférieure à celle observée dans d'autres pays comparables de la région. Cela dit, une sûreté correspondant à 2 à 4 fois le montant du prêt est exigée dans le secteur agricole, par exemple. Les biens fonciers ou immobiliers constituent les sûretés les plus courantes. La mise en place d'un cadre juridique relatif aux prêts garantis par des actifs mobiliers ou incorporels (loi n° 21.18 relative aux sûretés mobilières) constitue une étape importante pour les petites entreprises qui disposent de peu d'actifs pouvant servir de garanties. En 2020, les autorités ont créé le Registre national électronique des sûretés mobilières, pour assurer le suivi de toutes les transactions ayant donné lieu à des nantissements. La dématérialisation de ce service a été réalisée au bon moment, en pleine pandémie, et a permis aux entreprises à court de trésorerie de survivre lorsque les transactions en face à face se sont trouvées limitées. Pour lever les obstacles liés aux sûretés, l'État fournit des garanties de crédit aux entreprises publiques comme privées par le biais de la Société nationale de garantie et du financement de l'entreprise (SNGFE ou TAMWILCOM pour sa dénomination commerciale), un établissement public que les autorités ont transformé en 2021 en société anonyme pour mettre l'accent sur son orientation commerciale. En complément des prêts bancaires, les petites entreprises ont recours à l'affacturage pour satisfaire leurs besoins de financement. Pour les *start-ups* et les entreprises dynamiques et innovantes, les opérations de financement collaboratif sont autorisées depuis 2019 (loi n° 15-18 relative au financement collaboratif) et un portail consacré à ce mode de financement a été créé en septembre 2023 sur le site internet de l'Autorité marocaine du marché des capitaux. La banque centrale a activement contribué à promouvoir les initiatives dans ce domaine. Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement aidera également les PME par le biais de fonds sectoriels ou thématiques fonctionnant comme des fonds de capital-investissement. Cela étant, l'accès aux financements formels est limité par l'ampleur de l'économie informelle et les activités du marché parallèle. De manière plus générale, la réduction de l'économie informelle, ainsi que le durcissement des normes de communication et des obligations de publication d'informations amélioreraient l'accès des petites entreprises aux financements formels, entravé notamment par le manque de sûretés.

Graphique 2.22. Des garanties sont nécessaires pour la plupart des prêts



Note : 2023 et 2013 ou années les plus proches.

Source : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

StatLink  <https://stat.link/1fg6uy>

Les délais de paiement peuvent créer des problèmes de trésorerie, ont une incidence sur la planification de l'activité et entravent souvent l'investissement et la montée en gamme des entreprises, dans la mesure où elles renforcent leur besoin de fonds de roulement. La création de l'Observatoire des délais de paiement en 2017 (loi n° 49.15 formant code de commerce et édictant des dispositions particulières relatives aux délais de paiement) a amélioré la prévisibilité des activités pour les entreprises en général, et en particulier pour les entreprises de petite taille. Le même texte législatif a fixé à 60 jours le délai de paiement pour les services publics et défini le mode de calcul des indemnités de retard. La loi n° 69-21 a fixé le délai de paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. L'ampleur du problème posé par les délais de paiement est illustrée par les données du registre de 2019 : plus de la moitié des entreprises payaient leurs factures au-delà du délai de 60 jours prévu par la loi, et pour 35 % d'entre elles, le règlement intervenait même dans un délai supérieur à 120 jours. Pendant la pandémie, les délais de paiement des sommes dues aux très petites entreprises ont été en moyenne de 279 jours en 2020, et ils n'ont que légèrement diminué en 2021, pour s'établir à 243 jours. La situation s'est améliorée ensuite : les délais de paiement moyens indiqués par les entreprises publiques et les organismes publics avaient été ramenés à 34.4 jours en mars 2024, mais aucune donnée comparable n'ont été publiées pour les petites entreprises. Un durcissement des obligations en matière de paiement et un raccourcissement des délais pour les transactions dont les bénéficiaires sont des petites entreprises seraient contre-productifs, comme on l'a vu dans d'autres pays, dans la mesure où cela réduirait les débouchés de ces entreprises. En lieu et place, les délais et les amendes prévus par la loi devraient être appliqués quelle que soit la taille des entreprises.

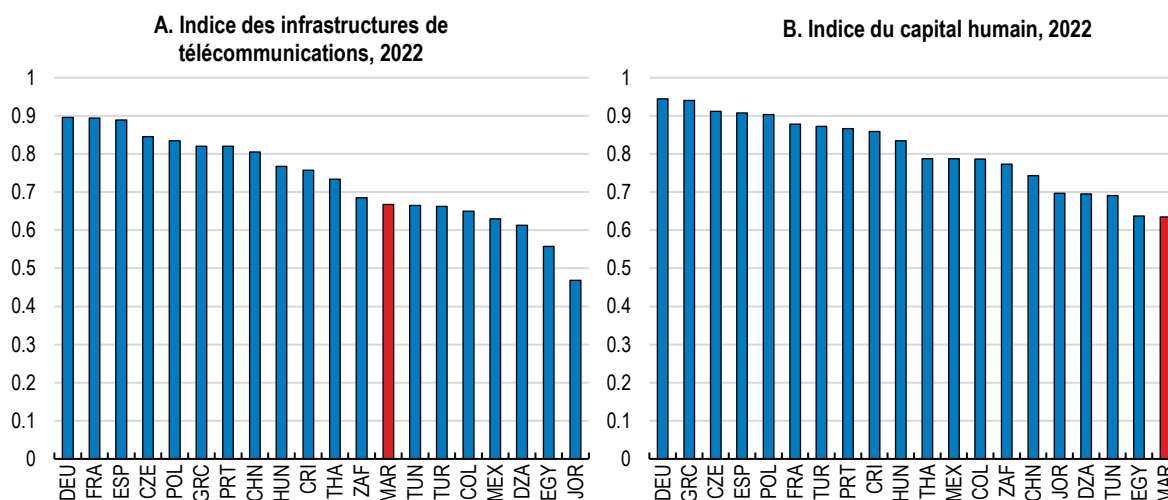
2.7. Réaliser un saut technologique grâce à la transformation numérique

La transformation numérique a permis aux économies en phase de rattrapage de réaliser des gains de productivité rapides et, dans certains domaines, de devancer les pays plus avancés en adoptant directement des technologies de pointe. Si cette transformation peut s'avérer difficile pour les industries manufacturières, où l'expérience accumulée est un facteur de réussite crucial, elle est plus aisée dans les services. Les systèmes numériques peuvent être déployés dans des délais relativement courts, et ils peuvent réduire de façon sensible le coût des procédures administratives, comme le montre l'expérience de l'Estonie.

Au Maroc, la progression de la transformation numérique des services publics est régulière, même si, au regard de nombreux indicateurs, le pays dispose d'une marge conséquente pour rattraper son retard non seulement par rapport aux économies avancées de l'OCDE, mais aussi par rapport à de nombreux autres marchés émergents (Graphique 2.23). S'agissant de la participation et des services en ligne, le Maroc accuse un retard par rapport à l'Égypte, à la Jordanie ou à la Tunisie. En revanche, les infrastructures de télécommunications sont de qualité similaire à celles de l'Afrique du Sud ou de la Tunisie, loin devant l'Égypte ou la Jordanie. S'agissant du capital humain nécessaire à la transition numérique, le Maroc doit intensifier les efforts déployés pour former des travailleurs dotés de compétences adéquates afin de rattraper les autres pays de la région. Plusieurs initiatives récentes ont été lancées dans le but de combler l'écart avec les économies plus avancées, telles que le projet « Job in Tech » destiné à former 15 000 jeunes professionnels du numérique et plus de 28 000 diplômés de l'enseignement supérieur d'ici à 2026. Le nouveau modèle de développement (NMD) et le Programme gouvernemental 2021-26 visent à promouvoir la transformation numérique en tant que vecteur de modernisation de l'administration publique (OECD, 2023^[29]). Sur le plan institutionnel, le Maroc a créé en 2021 un ministère (ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration), qui a vocation à soutenir la transformation numérique, notamment de l'administration publique. L'État finalise actuellement une stratégie numérique à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Depuis août 2023, la passation des marchés publics repose sur des procédures entièrement numériques, plus efficaces et plus transparentes, réduisant ainsi les risques de corruption. Plus de 5 000 procédures administratives ont

récemment été dématérialisées. Pour tirer pleinement parti des avantages offerts par la transformation numérique des services administratifs, ces services devraient être disponibles et accessibles à tous. À l'exception de quelques transactions pour lesquelles une présence physique est nécessaire à des fins de sécurité, comme la vente et l'achat de biens immobiliers, la majorité des interactions devrait désormais se faire en ligne. Pour pouvoir réellement utiliser les services en ligne, les individus doivent posséder les compétences élémentaires et numériques requises.

Graphique 2.23. Le Maroc a du retard à combler dans le domaine de l'administration électronique



Source : Base de données des Nations Unies sur le développement de l'administration en ligne.

StatLink  <https://stat.link/knp29h>

La transformation numérique dans le secteur des entreprises au Maroc est d'une ampleur relativement limitée par rapport à celle observée dans les pays de l'OCDE ou dans les pays à revenu intermédiaire, même si, au regard de certains indicateurs, le Maroc obtient de meilleurs résultats que ses voisins. Par exemple, selon une enquête représentative menée auprès d'entreprises privées (Open Access Micro Data Initiative (OAMDI), 2023^[34]), 28 % des entreprises disposent d'une page web, contre seulement 20 % et 18 % respectivement en Jordanie et en Égypte. Alors que dans ces deux pays, les entreprises informatiques figurent parmi les plus susceptibles de s'être dotées d'un site web, au Maroc, ce sont plutôt les entreprises de transport, d'entreposage et de pétrochimie. Même parmi les entreprises de grande (plus de 200 salariés) et moyenne (50 à 199 salariés) taille, l'entreprise médiane ne dispose pas de page web, contrairement à la Jordanie ou à l'Égypte (deux tiers des entreprises de ces catégories de taille ont des sites web en Égypte). Cela donne à penser que, au Maroc, le manque de sites web n'est pas tant lié à la taille de l'entreprise qu'à une moindre utilisation d'internet en général. Cette hypothèse se voit confirmée par le fait que les entreprises marocaines sont moins nombreuses à être référencées sur d'autres applications et sites web, et qu'il est moins probable qu'elles procèdent à des achats en ligne que leurs homologues égyptiennes et jordaniennes. Au Maroc, les grandes entreprises sont tout autant susceptibles de vendre en ligne que leurs homologues en Égypte, mais elles sont moins nombreuses que les entreprises jordaniennes. Les résultats de l'analyse de microdonnées concordent avec l'évaluation faite par l'administration elle-même du développement relativement limité du commerce électronique et des services financiers en ligne (Ministère de l'Économie et Finances, 2021^[35]), même si la grande majorité des entreprises disposent d'un accès à internet (Haut-Commissariat au Plan, 2022^[3]).

Au Maroc, la part des salariés dont l'emploi nécessite des compétences en informatique est relativement faible. Un tiers seulement des salariés a besoin de compétences en informatique dans une entreprise

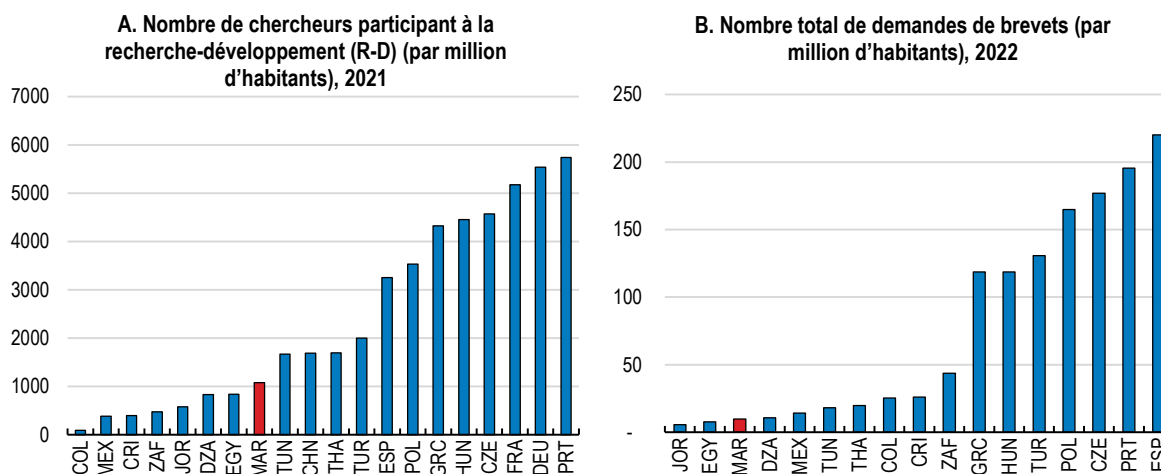
marocaine médiane, or ses critères de recrutement n'englobent pas ces compétences(OAMDI), 2023^[34]). Pour encourager les entreprises à adopter des outils numériques porteurs de gains de productivité, il est essentiel de maintenir les coûts d'utilisation d'internet à un niveau abordable, et de veiller à ce que les consommateurs soient protégés dans le cadre des transactions commerciales électroniques. Une loi relative aux services de confiance pour les transactions électroniques a été promulguée en 2020 (loi n° 43-20) et un décret concernant l'application de cette loi (décret n° 2-22-687) adopté en 2022, mais la généralisation des pratiques de vente et d'achat en ligne semble lente. Proposer des cours à tarif réduit (ou gratuits) à certains groupes de population permettrait d'accroître le nombre de personnes possédant des compétences en informatique.

2.8. Innover pour rattraper le retard accumulé

Leviers essentiels de la croissance de la productivité à long terme, l'innovation et l'adoption de technologies et de pratiques de travail plus avancées peuvent être soutenues par un cadre d'action qui encourage l'innovation, protège les droits de propriété intellectuelle et garantit la rentabilité des investissements en R-D, notamment les rendements privés. L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) définit les stratégies à suivre pour stimuler les activités d'innovation, enregistre les droits de propriété intellectuelle, apporte un soutien à la mise sur le marché des résultats de l'innovation et sensibilise sur l'importance du capital immatériel. Ses axes de travail sont définis dans la Vision stratégique 2025 de l'OMPIC, qui couvre 1) la créativité et l'innovation des entreprises, 2) le renforcement du système de protection des droits de propriété intellectuelle, et 3) l'augmentation des actifs incorporels et l'intensification des activités de R-D répondant aux besoins du marché.

Si elles sont loin derrière celles des pays de l'OCDE, les ressources de R-D du Maroc semblent globalement dans les normes des économies dont le niveau de développement est similaire. Les données sur les principales ressources de la R-D, telles que les dépenses en pourcentage du PIB, ne sont pas disponibles rapidement : les dernières données disponibles datent de 2019 et montrent que les dépenses de R-D représentaient 0.8 % du PIB, soit un niveau comparable à celui d'autres pays de la région, mais nettement inférieur à ceux des pays de l'OCDE et d'autres pays à la pointe de l'innovation. Pour améliorer les résultats obtenus en matière d'innovation, les autorités ont créé un Fonds de soutien à l'innovation doté d'un budget annuel de 300 millions MAD. Le ratio entre le nombre de chercheurs et la population totale s'établissait à 0.1 % au Maroc, soit un niveau plus élevé que dans certaines économies de la région, comme l'Égypte ou la Jordanie, et même que dans certains pays membres de l'OCDE, comme la Colombie, le Costa Rica ou le Mexique (Graphique 2.24). Toutefois, ce pourcentage correspond à environ la moitié de la proportion observée en Thaïlande et à un cinquième de celle au Portugal. La part des techniciens dans la R-D, en revanche, est nettement plus faible que dans la plupart des pays comparables de la région ou de l'OCDE, à 40 par million d'habitants.

Graphique 2.24. Un renforcement des ressources et des résultats de la recherche s'impose



Note : Partie A : les données se rapportent à 2021, sauf pour le Portugal, la Tunisie et l'Égypte (2022), l'Afrique du Sud (2020), l'Algérie, la Colombie et la Jordanie (2017), ainsi que le Maroc (2016).

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde ; et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), base de données statistiques.

StatLink  <https://stat.link/1b63h9>

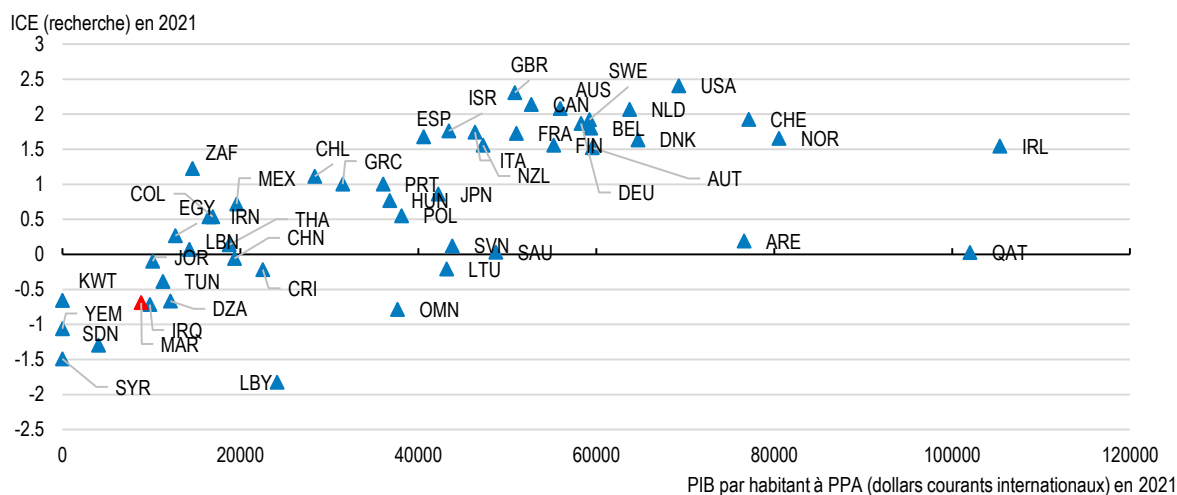
Un petit peu plus d'un quart seulement des entreprises marocaines investissent dans la R-D, soit autant que les entreprises égyptiennes, mais bien moins que dans les pays de l'OCDE (OAMDI), 2023^[34]. La répartition des dépenses de R-D selon la taille des entreprises est toutefois très variable entre ces trois pays. Au Maroc, ces dépenses sont concentrées au niveau des grandes entreprises. Cette situation contraste avec celle de l'Égypte, où le quartile supérieur des petites entreprises (de 6 à 49 salariés) accorde une plus grande valeur à la recherche-développement, ou avec celle de la Jordanie où, même parmi les très petites entreprises (jusqu'à 5 salariés), le quartile supérieur investit dans la R-D. La composition sectorielle de chacune de ces trois économies ne semble pas expliquer ces différences. Au Maroc, l'entreprise de taille médiane ne fait aucune dépense en faveur de la R-D, quel que soit le secteur d'activité, contrairement à l'Égypte ou à la Jordanie, où les entreprises de taille médiane de quelques secteurs y consentent. Dans certains secteurs, comme l'agriculture, le cuir, les produits chimiques, les transports, les technologies de l'information, la finance, la santé et l'éducation, les entreprises marocaines ont tendance à consacrer davantage de fonds à la R-D que dans d'autres secteurs. La principale différence avec les pays comparables de la région, à savoir l'Égypte et la Jordanie, tient au fait que les entreprises manufacturières, à l'exception des fabricants de cuir et de produits chimiques, ne consacrent pas de dépenses à la R-D, ce qui peut être préjudiciable à l'évolution future de la productivité. Pour aider les entreprises marocaines à innover davantage, il faudrait étoffer le système d'aides publiques, aussi bien en termes de compétences techniques que de moyens financiers. La plupart des pays de l'OCDE recourent à la fois à des incitations fiscales, des subventions et des dépenses directes pour soutenir l'innovation. Le Maroc devrait mettre en place un cadre qui soit adapté à ses besoins pour mieux favoriser l'innovation. Le soutien apporté devrait faire l'objet d'une évaluation rigoureuse.

Le sous-indice relatif à l'innovation constitutif de l'Indice de complexité économique (ICE) – qui illustre la complexité des travaux de recherche universitaire – donne à penser que le Maroc a un retard considérable à combler en termes de capacités de recherche (Graphique 2.25). Tous les pays de la région dont les revenus par habitant sont similaires obtiennent de meilleurs résultats. Si l'étendue de la recherche universitaire est peut-être moindre en raison des niveaux de revenu plus modestes, les activités de recherche et d'innovation doivent être encouragées pour aider le pays à combler son retard par rapport

aux économies avancées. À ces fins, le pays pourrait poser comme condition de titularisation ou de promotion dans le milieu universitaire l'exigence d'une certaine qualité pour les résultats de la recherche.


Graphique 2.25. Le Maroc a du retard à combler en termes de capacités de recherche universitaire

Sous-indice relatif à l'innovation constitutif de l'indice de complexité économique (ICE)



Note : L'ICE de la recherche repose sur des données issues de publications scientifiques. Il permet d'estimer la complexité des travaux de recherche universitaire d'un pays et, conjugué avec l'ICE du commerce et l'ICE de la technologie, il contribue à expliquer l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Source : Base de données de l'Observatoire de la complexité économique (OEC, *Observatory of Economic Complexity*) ; et Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

StatLink  <https://stat.link/50aduw>

Au regard des indicateurs standard des résultats de l'innovation, comme le nombre de demandes de brevets et de marques déposées par million d'habitants, les résultats du Maroc sont similaires à ceux des pays comparables de la région, mais inférieurs à ceux des pays de l'OCDE. En outre, si l'on envisage l'innovation au-delà des indicateurs traditionnels que sont les brevets et les marques, les entreprises marocaines semblent obtenir de bons résultats compte tenu du faible niveau de leurs dépenses en faveur de l'innovation. Même si les entreprises marocaines ne semblent pas consacrer beaucoup d'argent à la R-D, elles mettent en œuvre de nouveaux services ou produits et adoptent des méthodes innovantes : ces dernières années, 40 % des entreprises marocaines ont indiqué avoir mis en place un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle méthode, soit dix points de pourcentage de plus qu'en Jordanie ou en Égypte. Par ailleurs, même les très petites entreprises ont tendance à innover, contrairement à leurs homologues dans les deux autres pays. De fait, d'après le classement établi à partir de l'Indice mondial de l'innovation, dans lequel le Maroc arrivait au 70^e rang en 2023, l'économie marocaine obtient de meilleurs résultats à l'aune des indicateurs relatifs aux résultats de l'innovation (World Intellectual Property Organisation, 2023^[41]).

Le système institutionnel connexe aux droits de propriété intellectuelle doit être consolidé afin de renforcer les incitations à l'innovation et de soutenir les investissements entrants. Les violations de brevet sont très répandues dans plusieurs secteurs, les sanctions ne sont pas dissuasives et la procédure judiciaire n'est pas rapide. À ce jour, la mise en application des droits de propriété intellectuelle est déficiente (U.S. Department of State, 2023^[25]; European Commission Africa IP SME Helpdesk, 2022^[37]). Il convient de la renforcer pour attirer davantage d'investissements étrangers à forte intensité technologique et encourager l'innovation au niveau du pays. Le piratage, la contrefaçon et la violation des droits d'auteur doivent être

combattus sur tous les fronts. À l'heure actuelle, les entreprises étrangères sont probablement les principales victimes des violations de brevet, mais l'inefficacité de la mise en application du droit de la concurrence est également un obstacle à l'émergence d'inventeurs nationaux. Il serait bienvenu de faire de l'application de la loi et des sanctions des leviers dissuasifs et de renforcer les activités de sensibilisation.

Au Maroc, environ 9 % de la population âgée de plus de 18 ans sont des entrepreneurs, mais pour 57 % d'entre eux cette situation n'est pas un choix ; faute de possibilités d'accès à un emploi, ils font des affaires pour survivre (African Development Bank, 2023^[26]). Faire de l'entrepreneuriat un choix et accompagner les jeunes entrepreneurs est également crucial pour appuyer la concrétisation des idées. Le manque d'esprit d'entreprise peut être lié à une dépendance excessive à l'égard des pouvoirs publics pour ce qui est du soutien, non seulement au démarrage, mais aussi tout au long du cycle de vie de l'activité. Réorienter l'argent public vers l'éducation, la formation, la régularisation des activités économiques informelles, la lutte contre la corruption et la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises serait bénéfique en termes de résultats et de retombées de l'innovation.

Tableau 2.1. Recommandations formulées dans le présent chapitre

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SONT EN GRAS)
Relever le niveau des compétences pour accroître la productivité	
<p>Le niveau d'instruction et les compétences de la population s'améliorent, mais restent relativement faibles. La formation professionnelle reste perçue comme médiocre malgré le prélèvement-formation instauré par l'État.</p> <p>Les universités pâtissent d'un problème de qualité, comme l'illustre le taux de chômage élevé des diplômés, même dans des branches qui connaissent des pénuries de travailleurs manifestes.</p>	<p>Développer la formation professionnelle en entreprise et accroître le nombre de contrats d'apprentissage.</p> <p>Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les compétences à l'écrit et les compétences de base.</p> <p>Déployer un système de validation des apprentissages non formels.</p> <p>Envisager de passer à un système universitaire plus sélectif et de faire correspondre plus rigoureusement les places ouvertes aux besoins économiques.</p> <p>Pour un plus grand nombre de cursus universitaires, imposer la réalisation de stages pour l'obtention du diplôme.</p> <p>Proposer davantage de formations tertiaires courtes.</p>
Stimuler l'investissement et accroître son efficience	
<p>La part de l'investissement consenti par l'État et par les entreprises publiques est relativement élevée, tandis que l'investissement privé est faible, tout comme l'efficience globale de l'investissement.</p> <p>Les projets d'investissement nationaux ne font pas systématiquement l'objet d'une analyse coûts-avantages et les taux d'exécution des investissements sont faibles au niveau local.</p> <p>Le Maroc possède de riches gisements de minéraux, mais ils sont peu exploités. La nouvelle loi relative aux mines apporte davantage de clarté, mais des incertitudes subsistent quant à l'octroi des permis minier. En outre, il n'existe plus de concessions à long terme. En raison de la courte expérience d'exploitation minière du pays, les données disponibles sont peu nombreuses, ce qui peut dissuader les investisseurs.</p>	<p>Orienter les investissements publics en faveur des domaines où les retombées sociales sont importantes et recourir davantage à l'analyse coûts-avantages.</p> <p>Centraliser la publication exhaustive d'informations sur toutes les incitations régionales à l'investissement.</p> <p>Apporter davantage de soutien technique aux administrations infranationales ou réaliser des projets d'investissement pour leur compte en cas de contraintes de capacités.</p> <p>Préciser les raisons pour lesquelles peut être rejetée une demande de permis minier déposée par le découvreur et publier toutes les données disponibles de manière transparente, de façon que les activités d'exploration et d'exploitation suscitent davantage d'intérêt. Attirer les nouvelles chaînes de valeur en cours de formation en s'appuyant sur les ressources minérales critiques du Royaume.</p>
Progresser le long des chaînes de valeur	
<p>L'investissement direct étranger (IDE) est le moteur du secteur industriel, mais il est nécessaire d'élargir l'éventail des activités et de renforcer la complexité des exportations. La Charte de l'investissement vise à stimuler l'investissement privé.</p> <p>Si la politique commerciale est relativement ouverte, les droits de douane augmentent le coût des biens intermédiaires et les prix pour les consommateurs.</p>	<p>Soumettre les incitations prévues par la Charte de l'investissement à une évaluation approfondie. Veiller à trouver un juste équilibre entre les aides offertes aux nouvelles branches d'activité et celles dont bénéficient les secteurs établis.</p> <p>Continuer de réduire les droits NPF à l'importation pour diminuer le coût des intrants.</p>
Créer un environnement plus favorable aux entreprises.	
<p>Le régime de propriété foncière est complexe et toutes les terres ne sont pas enregistrées dans le système officiel.</p> <p>Les délais de renouvellement des visas et des permis de séjour peuvent être longs.</p>	<p>Achever le système d'enregistrement des titres de propriété foncière afin de réduire les risques juridiques et d'améliorer la disponibilité de ces titres.</p> <p>Continuer de déployer des efforts pour simplifier les procédures applicables aux entreprises. Raccourcir les délais de renouvellement des visas et des permis.</p>

Instaurer des règles du jeu équitables	
Les entreprises publiques jouent un rôle majeur, et certaines d'entre elles fournissent des biens et services tout en exerçant des activités à but lucratif.	Continuer de dissocier les activités commerciales et non commerciales des entreprises publiques et rémunérer les activités non commerciales dans le respect des conditions de concurrence.
La concurrence des entreprises du secteur informel constitue un défi de taille pour les entreprises formelles.	Mettre en œuvre une stratégie nationale intégrée afin de promouvoir la régularisation des activités du secteur informel, en prévoyant notamment la possibilité d'appliquer des sanctions après un délai de grâce initial.
Il existe de nombreux programmes de soutien aux PME et aux micro-entreprises, dont les fonctions se chevauchent souvent.	Rationaliser les aides en faveur des PME et des micro-entreprises de façon à ce que les ressources, qui sont rares, soient utilisées plus efficacement.
Les petites entreprises se heurtent à des exigences strictes en matière de collatéral et peinent à accéder aux financements extérieurs.	Durcir les normes relatives à la divulgation d'informations et les obligations déclaratives applicables aux petites entreprises, de sorte qu'elles puissent obtenir des financements sans devoir fournir des garanties, en fonction de leurs résultats financiers et de la faisabilité de leurs projets.
Le Maroc garantit aux investisseurs étrangers le même traitement qu'aux acteurs nationaux, avec quelques variantes.	Faciliter la participation étrangère dans les services d'architecture et supprimer le plafond applicable aux services aux entreprises. Assouplir les restrictions à l'embauche de salariés étrangers qui existent encore. Mettre fin à la préférence accordée aux entreprises locales dans le cadre de la passation des marchés publics.
De nombreux secteurs sont dominés par un petit nombre de grandes entreprises et le jeu de la concurrence manque d'efficacité. Le nombre d'enquêtes menées sur des pratiques ou des comportements anticoncurrentiels, auparavant limité, est en train d'augmenter.	Continuer de renforcer l'application de la politique de la concurrence.
Réaliser un saut technologique grâce à la transformation numérique	
La progression de la transformation numérique des services publics se poursuit, mais le pays a encore une marge conséquente pour rattraper son retard non seulement par rapport aux économies de l'OCDE, mais aussi par rapport à certains pays comparables de la région.	Poursuivre la dématérialisation des interactions avec les pouvoirs publics.
La transformation numérique semble moins avancée que dans les pays comparables de la région.	Maintenir les coûts d'utilisation d'internet à un niveau abordable, renforcer la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique, et offrir aux travailleurs des formations au numérique ciblées et subventionnées.
Innover pour rattraper le retard accumulé	
L'innovation et la recherche sont relativement faibles.	Accroître les aides publiques à l'innovation et étoffer le système d'innovation.
	Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) en portant les sanctions à des niveaux dissuasifs et en intensifiant les activités de sensibilisation.
Le niveau de complexité des travaux de recherche universitaire est relativement faible.	Poser comme condition de titularisation ou de promotion dans le milieu universitaire l'exigence d'une certaine qualité pour les résultats de la recherche.
La majorité des entrepreneurs se lancent dans les affaires faute de décrocher un emploi, et nombre d'entre eux dépendent du soutien des pouvoirs publics tout au long du cycle de vie de leur activité.	En lieu et place d'aides directes, réorienter les fonds publics vers l'éducation, la formation et la création de conditions propices à l'entrepreneuriat.

Références

- Adelet McGowan M., D. Andrews et V. Millot (2017), « Insolvency regimes, zombie firms and capital reallocation », *Economics Department Working Papers 1399*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/18151973>.
- Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) (2023), *Rapport d'activité*, disponible à l'adresse : https://amdie.gov.ma/wp-content/uploads/2024/02/RIE_2022.pdf (consulté le 14 janvier 2024).
- Amachraa, A. (2023), « Driving the dream: Morocco's rise in the global automotive industry », *Policy Center for the New South Working Paper, n° 09/23*, disponible à l'adresse : <https://www.policycenter.ma/publications/driving-dream-moroccos-rise-global-automotive-industry> (consulté le 24 octobre 2023).
- Amachraa, A. et B. Quelin (2022), « Morocco's emergence in global value chains: Four exemplary industries », *Policy Center for the New South Working Paper, n° 07/22*, disponible à l'adresse : <https://www.policycenter.ma/publications/morocco-emergence-global-value-chains-four-exemplary-industries> (consulté le 24 octobre 2023).
- Andreoni, A. et E. Avenyo (2023), « Critical Minerals and Routes to Diversification in Africa: Opportunities for Diversification into Renewable Energy Technologies - The Case of Morocco », document de référence commandé par le Secrétariat de la CNUCED pour l'édition 2023 du Rapport sur le développement économique en Afrique, disponible à l'adresse : https://unctad.org/system/files/non-official-document/edar2023_BP2_en.pdf (consulté le 7 janvier 2024).
- Banque africaine de développement (2023), *Diagnostic de croissance du Maroc – Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive*, disponible à l'adresse : <https://www.afdb.org/en/documents/document/moroccos-growth-diagnostic-identifying-moroccos-binding-constraints-to-broad-based-growth-52023> (consulté le 6 avril 2023).
- Banque africaine de développement (2023), *Profil Entrepreneurial du Maroc – Note synthétique*, https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/2-infographie_fr_profil_entrepreneurial_du_maroc.pdf (consulté le 11 décembre 2023).
- Banque mondiale (2021), *Paysage de l'emploi au Maroc : Recenser les obstacles à un marché du travail inclusif*, http://documents1.worldbank.org/curated/en/939061643868052130/pdf/Moroccos-Jobs-Landscape-Identifying-Constraints-to-an-Inclusive-Labor-Market.pdf?_gl=1*1ufrf0s*_gcl_au*MjExNTczODU3MC4xNzlyNT11MDUy.
- Banque mondiale (2019), *Créer des marchés au Maroc*, <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/201910-cpsd-morocco-fr.pdf>
- Benadbdejlil, N., Y. Lung et A. Piveteau (2017), « L'émergence d'un pôle automobile à Tanger (Maroc) », *Critique économique, n° 35*, disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-02894015/document> (consulté le 12 février 2024).
- Benazzi, F.S., H. Bennouna et T. Chmielewski (2021), « Analyse de la vulnérabilité du tissu productif marocain », Bank-Al-Maghrib, document de travail, décembre, disponible à l'adresse : <https://www.bkam.ma/content/download/749860/8490946/version/2/file/Analyse-de-la-vulnerabilite-du-tissu-productif-marocain.pdf> (consulté le 10 novembre 2023).
- Bossenbroek, L. et H. Ftouhi (2021), « The plight of female agricultural wagedworkers in Morocco during the COVID-19 pandemic », *Cahiers agricoles*, vol. 30, n° 40, <https://doi.org/10.1051/cagri/2021027>
- Boussouf, Z. et N. Seghyar (2023), « La réalité de l'investissement public au Maroc : Une analyse empirique », *Revue Française d'Économie et de Gestion*, vol. 4, n° 3, disponible à l'adresse : <https://www.revuefreq.fr/index.php/home/issue/view/36> (consulté le 5 juin 2023).

- Bureau d'aide en matière de la propriété intellectuelle pour les PME en Afrique (2022), *IP Country Fiche – Morocco*, disponible à l'adresse : https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/system/files/2022-01/IP%20Country%20Fiche_MOROCCO.pdf (consulté le 12 mars 2024).
- Casablanca Finance City (CFC) (2024), *African Continental Free Trade Area, harnessing the power of Intra-Africa trade*.
- Comité national des environnement des affaires (CNEA) (2023), *Politique nationale de l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc – Feuille de route 2021-25*, disponible à l'adresse : https://www.cnea.ma/sites/default/files/docuemtns_publications/Rapport%20Politique%20Nationale%20VF.pdf (consulté le 2 avril 2023).
- Commission spéciale sur le modèle de développement (2021), *Le nouveau modèle de développement - Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous*, disponible à l'adresse : https://csmd.ma/documents/Rapport_General.pdf (consulté le 2 mars 2023).
- Conseil économique, social et environnemental (2023), Avis du Conseil économique, social et environnemental sur « les minerais stratégiques et critiques contributeurs à la souveraineté industrielle du Maroc ».
- DEPF (2018), *Moroccan Companies Development in Africa: Reality and Outlook*.
- El Bazzim, R. (2023), « The independence of Morocco's Competition Council », *Journal of African Law*, vol. 67, <https://doi.org/10.1017/S0021855322000274>.
- European Training Foundation (2023), *Torino Process System Monitoring Report*, Turin, <https://www.torinoprocess.eu/report>.
- Ezzahid, E et A. Nihou (2017), « Capital deepening and efficiency in Morocco », *Munich Personal RePEc Archive*, disponible à l'adresse : https://mpra.ub.uni-muenchen.de/82143/1/MPRA_paper_82143.pdf, (consulté le 13 avril 2024)
- Galindo-Rueda, F. et F. Verger (2016), « OECD Taxonomy of Economic Activities Based on R&D Intensity », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2016/04, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlv73sqqp8r-en>.
- Harbal, A. et F. Kihel (2023), « Impacts des interactions entre investissements publics et investissements privés sur l'amélioration du climat des affaires au Maroc », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, vol. 4, n° 2-1, disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.5281/zenodo.7785936> (consulté le 18 décembre 2023).
- Haut-Commissariat au Plan (HCP), (2019), *Enquête nationale auprès des entreprises – Premiers résultats, Exercice 2014*, disponible à l'adresse : <http://www.hcp.ma> (consulté le 23 juin 2023).
- Haut-Commissariat au Plan (HCP), (2019), *Enquête sur l'investissement des administrations publiques – Collectivités territoriales, Exercice 2014*, disponible à l'adresse : <http://www.hcp.ma> (consulté le 23 juin 2023).
- Haut-Commissariat au Plan (HCP), (2022), *Intégration des TIC au niveau entreprises au Maroc*, disponible à l'adresse : <https://www.hcp.ma/attachment/2315397/> (consulté le 19 juin 2024).
- Lahlou, K., H. Doghmi et F. Schneider (2020), « The Size and Development of the Shadow Economy in Morocco », *Bank Al-Maghrib Document de Travail December 2020*, disponible à l'adresse : <https://www.bkam.ma/Communiqués/Communiqué/2021/Bank-al-maghrib-publie-trois-documents-de-recherche> (consulté le 30 juin 2023).
- Mahdi, M. (2014), « Devenir du foncier agricole au Maroc – Un cas d'accaparement des terres », *New Medit* n° 4/14, disponible à l'adresse : https://www.landaccessforum.org/wp-content/uploads/2016/01/Devenir_du_foncier_agricole_au_Maroc_Un-1-2.pdf (consulté le 10 décembre 2023).

- Ministère de l'Industrie et du Commerce (2024), *Baromètre de l'industrie marocaine – Principaux résultats de l'édition 2023 de l'enquête industrielle*, disponible à l'adresse : <http://mcinet.gov.ma> (consulté le 25 mars 2024).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 – Rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement*, disponible à l'adresse : <https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2024.aspx> (consulté le 3 décembre 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 – Rapport sur les comptes spéciaux du trésor*, disponible à l'adresse : <https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2024.aspx> (consulté le 3 décembre 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 – Rapport sur les Ressources Humaines*, disponible à l'adresse : https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2024/Rapport-Ressources-Humaines_Fr.pdf (consulté le 3 décembre 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 – Rapport sur les services de l'état gérés de manière autonome*, disponible à l'adresse : <https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2024.aspx> (consulté le 3 décembre 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023), *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024 – Rapport sur les établissements et entreprises publics*, disponible à l'adresse : <https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2024.aspx> (consulté le 3 décembre 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2021), *Le Maroc sur la voie de la transition numérique : Enjeux, risques et opportunités*, disponible à l'adresse : <https://depf.finances.gov.ma/wp-content/uploads/2021/10/TransitionNumerique.pdf> (consulté le 24 juin 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances (2014), *Analyse des marges bénéficiaires au niveau des branches d'activité marocaines*.
- OAMDI (2023), « The Survey of Enterprises' Digitization », Egypt Economic Research Forum, Open Access Micro Data Initiative, disponible à l'adresse : <http://www.erfdataportal.com/index.php/catalog> (consulté le 12 mai 2023).
- OCDE (2024), *OECD National Urban Policy Reviews: Morocco*, à paraître.
- OCDE (2024), *Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Maroc 2024*, à paraître.
- OCDE (2024), « The return of industrial policies: Policy considerations in the current context », *Economic Policy Paper, n° 34*, à paraître.
- OCDE (2023), *Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique : Maroc: Pour une administration résiliente au service des citoyens*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1a0272c0-fr>.
- OCDE (2023), *Economic Survey of Bulgaria*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5ca812a4-en>.
- OCDE (2022), *OECD Tourism Trends and Policies 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a8dd3019-en>.
- OCDE (2022), *Economic Survey of China*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b0e499cf-en>.
- OCDE (2019), *Economic Survey of Estonia*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f221b253-en>.
- OCDE (2018), *Examen multidimensionnel du Maroc (Volume 2) : Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264298699-fr>.
- OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.
- OCDE (2015), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques, Édition 2015*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264244221-fr>.

- OCDE (2014), *Perspectives du développement mondial 2014: Accroître la productivité pour relever le défi du revenu intermédiaire*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2014-fr.
- OCDE (2014), *Analyse coûts-avantages et environnement : Avancées théoriques et utilisation par les pouvoirs publics*, disponible à l'adresse : https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2018/06/cost-benefit-analysis-and-the-environment_g1g8b70e/9789264300453-fr.pdf (consulté le 19 avril 2024).
- OCP Policy Center (2017), *Relations between Morocco and Sub-Saharan Africa: What is the potential for trade and foreign direct investment?*.
- OMPI (2022), *Global Innovation Index 2022: What is the future of innovation-driven growth?*, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Genève, <https://doi.org/10.34667/tind.46596>.
- OMPIC (2022), *Bulletin de la Propriété Industrielle et Commerciale au Maroc 2021*, Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, disponible à l'adresse : <http://www.barometreompic.ma> (consulté le 23 novembre 2023).
- OMPIC (2016), *Stratégie de la Propriété Industrielle et Commerciale 2022-2026*, Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, disponible à l'adresse : <http://www.ompic.ma/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%202022-2026%20-Doc%20site%20web.pdf> (consulté le 28 mai 2023).
- OMTPME, (2023), *Rapport annuel, Édition 2023*, Observatoire marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise disponible à l'adresse : <https://omtpme.ma/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-consolide-27.10.pdf> (consulté le 25 janvier 2024).
- SFI (2024), *Morocco's Southward Investment Push a Win for Africa*, <https://www.ifc.org/en/stories/2024/moroccos-southward-investment-push-win-for-africa> (consulté le 11 juin 2024).
- SFI (2024), *Morocco's Southward Investment Push a Win for Africa*, <https://www.ifc.org/en/stories/2024/moroccos-southward-investment-push-win-for-africa> (consulté le 11 juin 2024).
- U.S. Department of State (2023), *2023 Investment Climate Statements: Morocco*, disponible à l'adresse : <https://www.state.gov/reports/2023-investment-climate-statements/morocco/> (consulté le 10 novembre 2023).
- Vidican-Auktor, G. et T. Hahn (2017), « The effectiveness of Morocco's industrial policy in promoting a national automotive industry », *Deutsches Institut für Entwicklungspolitik Discussion Paper*, n° 27/2017, disponible à l'adresse : https://www.idos-research.de/uploads/media/DP_27.2017.pdf (consulté le 20 juin 2023).
- World Bank Enterprise Surveys (2020), *Morocco 2019 Country Profile*, Banque mondiale, Washington, D.C., disponible à l'adresse : <https://www.enterprisesurveys.org/content/dam/enterprisesurveys/documents/country/Morocco-2019.pdf> (consulté le 20 décembre 2023).

3. Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

Le Maroc a une population jeune et croissante, mais il demeure caractérisé par une forte proportion d'emploi informel couplée à un taux de chômage des jeunes élevé et un faible taux d'activité des femmes. En tirant meilleur parti de la population d'âge actif, le pays pourrait stimuler la croissance et relever les niveaux de vie. Une grande réforme a été engagée dans le but d'élargir le filet de protection sociale et de réduire l'activité informelle, ce qui contribuera à rehausser la qualité du marché du travail. La réforme doit être pleinement mise en œuvre et des mesures complémentaires prises pour améliorer l'attractivité du travail dans l'économie formelle, notamment en abaissant les cotisations sociales des travailleurs faiblement rémunérés, en assouplissant la réglementation du marché du travail, en prenant en compte l'impact du salaire minimum sur la formalisation, et en renforçant la collecte des impôts et l'application des cotisations sociales. La part importante de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif témoigne en partie des faibles résultats de l'enseignement. Ceux-ci pourraient être relevés en améliorant le système scolaire, notamment en évitant les redoublements excessifs et en perfectionnant les méthodes d'enseignement, comme l'envisagent les réformes en cours. Le taux d'activité des femmes dans l'économie formelle pourrait être augmenté en élargissant l'offre de services de garde d'enfants, en améliorant l'inclusion financière, en réduisant plus efficacement les discriminations, et en luttant contre les stéréotypes de genre.

Le Maroc a une population jeune et grandissante, mais l'emploi informel est largement répandu, le chômage des jeunes est élevé, surtout pour les jeunes actifs qualifiés, et le taux d'activité des femmes est faible. En tirant un meilleur parti de sa population et de ses compétences, le Maroc pourrait stimuler la croissance, réduire la pauvreté et rehausser la qualité des emplois. Une situation sur le marché du travail moins favorable que dans le pays moyen de l'OCDE n'a rien d'inhabituel parmi les autres pays de la région affichant un revenu par habitant comparable (Tableau 3.1). Le Maroc peut toutefois améliorer ses institutions du marché du travail et s'attaquer aux déficiences de longue date dans les politiques de l'éducation et des compétences afin d'obtenir de meilleurs résultats, dans la continuité des réformes passées et en cours. Le présent chapitre analyse les mesures de réduction de l'économie informelle, de stimulation de l'emploi des jeunes et de renforcement de l'activité des femmes en s'intéressant plus particulièrement aux réformes du système de protection sociale et de réglementation du marché du travail, aux politiques de l'éducation et des compétences et aux mesures spécifiques en faveur d'un meilleur marché du travail pour les femmes. Il ressort de l'expérience des pays de l'OCDE que les mesures d'assouplissement doivent être contrebalancées par des mesures et des institutions qui protègent les travailleurs, favorisent l'inclusivité et permettent de tirer le meilleur parti des changements structurels en cours (OECD, 2018_[1]).

Tableau 3.1. Principales données sur le marché du travail (emplois informels inclus), 2023

	Maroc	Moyenne des pays de comparaison ¹	Moyenne OCDE
Population (millions)	37.8	56.1	36.3
Population d'âge actif, en % de la population	62.0	63.8	63.8
Taux d'activité, en % de la population d'âge actif	43.6	48.2	75.8
Taux d'emploi, en % de la population active	38.0	39.1	71.5
Taux de chômage, en % de la population active	13.0	12.1	4.8
Emploi informel, en % de l'emploi total	67.6 ²	52.0	14.0
Emploi dans l'industrie, en % de l'emploi total	12.2	31.4	22.5
Emploi dans le secteur primaire, en % de l'emploi total	34.6	14.7	4.9

1. Moyenne simple de l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie.

2. Part de travailleurs informels dans l'emploi salarié total mesuré par la part de travailleurs non affiliés à la sécurité sociale (dernière estimation officielle en date du Haut-Commissariat au Plan pour 2013-14).

Source : Haut-Commissariat au Plan ; OCDE ; Banque mondiale ; OIT.

Plusieurs réformes ont été engagées par les autorités, notamment une grande réforme de la protection sociale et des réformes du système scolaire. La mise en œuvre d'un large train de mesures complémentaires dans les domaines d'action des pouvoirs publics dont il est ici question serait mutuellement bénéfique et soutiendrait cette démarche. Par exemple, l'amélioration générale des retombées de l'enseignement déboucherait sur de meilleures perspectives professionnelles pour les femmes, tandis que la réduction de l'activité informelle serait bénéfique pour les compétences des travailleurs en leur permettant d'accéder à des formations structurées.

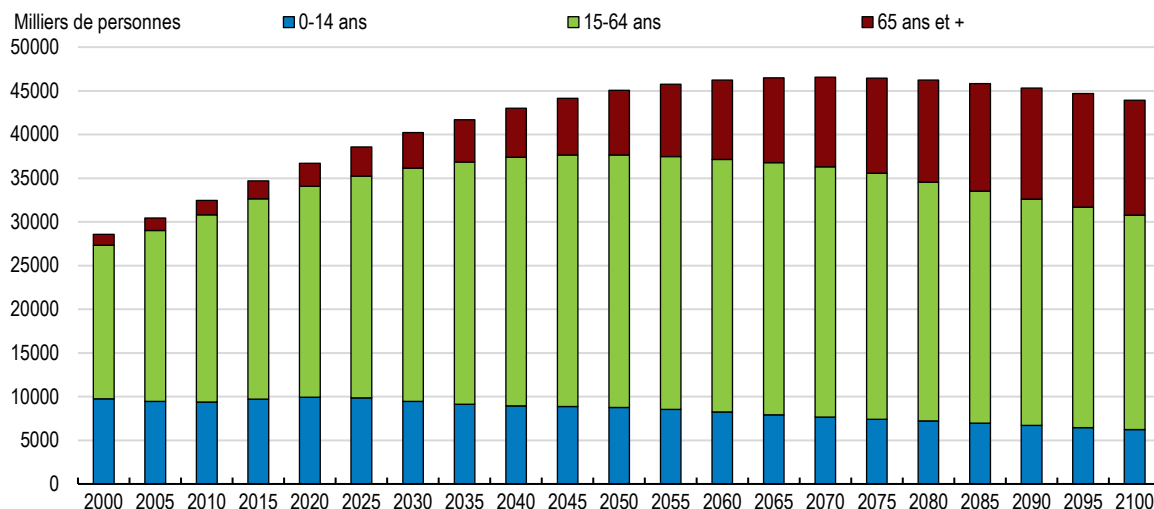
La section 3.1 livre une vue d'ensemble du marché du travail marocain, portant plus particulièrement sur l'activité informelle, l'ampleur du chômage des jeunes et le faible taux d'activité des femmes. La section 3.2 analyse les mesures de réduction de l'emploi informel, notamment les politiques de prélèvements et prestations et la réglementation du marché du travail. La section 3.3 porte sur les politiques actives du marché du travail et les politiques de l'éducation susceptibles de stimuler l'activité des jeunes. Enfin, la section 3.4 propose des réformes qui aideraient les femmes à obtenir plus d'emplois et de meilleure qualité.

3.1. Le marché du travail marocain dans une perspective internationale

Les évolutions démographiques sont favorables, mais l'émigration est forte

La population du Maroc augmente rapidement, à un rythme annuel d'environ 1 %. Le taux de fécondité de la femme moyenne a fortement baissé depuis les années 1970 et s'établit actuellement à 2.05 enfants, soit un peu en deçà du taux de natalité de 2.1 requis pour assurer la stabilité de la population, mais la hausse de l'espérance de vie vient augmenter le nombre d'habitants. Le taux de fécondité des femmes vivant en milieu rural (2.36) demeure plus élevé que celui des femmes en zone urbaine (1.87). L'espérance de vie globale était de 74 ans en 2021, soit une forte augmentation par rapport aux 71.7 ans observés en 2004. Un écart important persiste toutefois entre les régions, qui affichent une espérance de vie entre 79.3 ans et 69.4 ans aux deux extrêmes. La population d'âge actif continue d'augmenter, mais la courbe devrait se stabiliser dans les années 2040 avant de commencer à descendre à plus longue échéance (Graphique 3.1).

Graphique 3.1. La population augmente, y compris le nombre de personnes d'âge actif



Source : Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Perspectives de la population mondiale 2022*.

StatLink  <https://stat.link/xoeryw>

La population est relativement jeune. Le taux de dépendance total s'est récemment stabilisé aux alentours de 0.5 dépendant (dont 0.4 enfant) par personne d'âge actif. Alors que le taux de dépendance des jeunes est relativement élevé, mais en baisse, le taux de dépendance des personnes âgées, initialement très bas, est quant à lui en hausse : il atteindra plus de 15 % en 2030, à comparer à moins de 7 % en 2000, et pourrait dépasser 50 % avant la fin du siècle. Les taux de dépendance des personnes âgées actuel et projeté en 2030 correspondent à environ la moitié seulement des taux moyens non pondérés dans les pays de l'OCDE, qu'ils ne rattraperont pas à longue échéance. Le « dividende démographique » récolté par le Maroc grâce au faible taux de dépendance total devrait commencer à reculer au milieu des années 2030.

Le Maroc connaît une forte émigration, qui ralentit toutefois depuis quelques années. Après avoir atteint un niveau record de 3.3 pour mille par an aux alentours de 2005, l'émigration nette par rapport à la population a chuté à 1.2 pour mille ces dernières années. Ce chiffre n'en est pas moins élevé relativement aux autres pays de la région MENA. Environ 3.3 millions de Marocains vivaient à l'étranger en 2020, en Europe dans plus de 80 % des cas (Haut-Commissariat au Plan (HCP), 2020^[2]). Parmi les pays de la

région MENA, seule l'Égypte compte une diaspora plus nombreuse (3.6 millions). Le Maroc accueille également un petit nombre d'immigrés, venus d'Afrique subsaharienne pour la plupart.

Les déterminants de l'émigration sont pluriels, et l'on citera notamment les différences de salaire par rapport aux économies plus avancées, les liens linguistiques avec certains pays européens et des réseaux de diaspora bien établis. Une enquête conduite en 2018-19 par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a constaté que 23 % des adultes envisageaient de quitter le pays (29 % d'hommes et 18 % de femmes). La part la plus importante était celle des moins de 30 ans en milieu rural. Seulement 12.4 % des personnes sans diplôme d'enseignement déclaraient être des émigrés en puissance, tandis que 20.7 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 40.6 % des personnes possédant une qualification professionnelle envisageaient d'émigrer. Près de trois quarts de tous les émigrés (un total d'environ 45 000 par an) partent pour des raisons économiques, généralement pour un emploi ou dans l'expectative d'un meilleur niveau de vie. Le fait qu'un tiers des émigrés aient fait des études supérieures (à comparer avec 13 % de l'ensemble de la population adulte), en particulier ceux qui partent en Amérique du Nord, entraîne pour le Maroc des effets de fuite des cerveaux et une perte de compétences accumulées. Un nombre important de départs sont motivés par des études universitaires (57 000 en 2019). L'émigration est compensée par la migration de retour, mais à petite échelle (OECD, 2024d) et généralement après une longue période à l'étranger. Environ la moitié des émigrés qui reviennent au Maroc y exercent un emploi, tandis qu'un sur six prend sa retraite. Le retour des émigrés est souvent une source de compétences et d'expériences utiles susceptibles de renforcer l'économie marocaine : le Maroc devrait aller plus loin pour faciliter la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, parfois sous la forme de qualifications qui n'existent actuellement pas au Maroc. De meilleures incitations financières au retour pourraient être proposées, notamment pour les plus qualifiés.

D'importantes différences sociales et professionnelles existent entre les régions du Maroc, tenant en partie à l'étalement géographique de la population, aux difficultés de transport et à l'écart de développement entre les villes et les zones littorales d'un côté, et les régions rurales et montagneuses de l'autre. La longue tendance à l'urbanisation observée au Maroc, passée de 35.1 % de la population en 1971 à 64.8 % en 2023 (HCP, 2024c), devrait se poursuivre, les prédictions de la proportion de la population qui vivra en milieu rural à l'horizon 2035 s'établissant à 30 %. La situation sur le marché du travail varie considérablement selon la région : en 2022, les taux d'activité allaient d'environ 38 % à 50 % et les taux de chômage de 7 % à 20 %.

Comme dans d'autres pays comparables, les populations rurales sont confrontées à un certain nombre de difficultés. Les résultats de l'enseignement ont tendance à être inférieurs dans les milieux ruraux. À l'âge actif, la proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif est plus forte dans les zones rurales (30.3 % contre moins de 21.8 % dans les zones urbaines en 2022), où certains enfants effectuent des travaux domestiques. Il n'existe pas de protection pour les enfants de 15 ans et moins travaillant dans l'artisanat traditionnel. Les travailleurs des milieux ruraux exercent plus souvent un emploi informel et ont historiquement moins de chances de bénéficier de la protection sociale, comme dans d'autres pays en développement (Kolev, La and Manfredi, 2023^[3]). Le taux d'activité des adultes est toutefois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, car il est plus fréquent que les femmes travaillent par nécessité, pour subvenir aux besoins de la famille. Le taux de chômage est par ailleurs nettement plus bas (environ 6 % contre près de 16,8 % dans les zones urbaines).

L'activité informelle est largement répandue

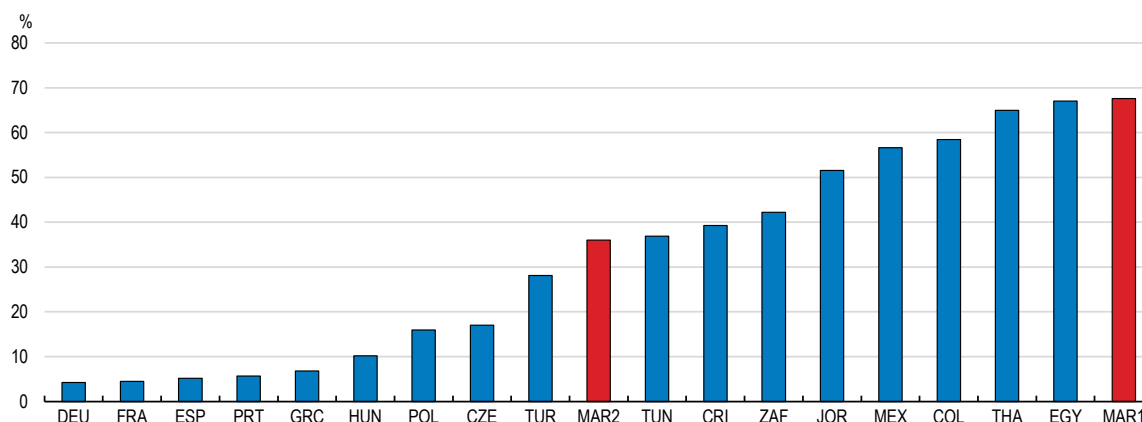
L'activité informelle est largement répandue dans l'économie marocaine, à l'instar d'autres pays affichant des niveaux comparables de revenu par habitant. Le Maroc a officiellement mesuré l'ampleur de l'économie informelle en calculant la part de titulaires d'un emploi non affiliés à un régime d'assurance sociale. Les enquêtes nationales conduites en 2013-14 par le Haut-Commissariat au Plan et publiées en 2018 situaient, selon cette définition, la part de travailleurs informels à 67 % sur l'ensemble des

travailleurs et à 36% sur l'ensemble des ouvriers non agricoles (El Rhaz and Bouzner, 2021; Graphique 3.2). Cette situation tenait à la forte proportion de travailleurs non affiliés à l'assurance sociale dans le secteur agricole, l'affiliation n'ayant pas été obligatoire par le passé. Il est probable que cette mesure de l'économie informelle fondée sur l'assurance sociale s'améliorera très considérablement avec l'entrée en vigueur en 2024 de l'obligation de se déclarer sur le nouveau registre social pour bénéficier de l'assurance sociale.

Un autre indicateur de l'économie informelle, les travailleurs sans contrat, représentaient 67.2 % de toutes les personnes occupées en 2000 avant de descendre à 51.2 % en 2022, mais largement concentrés en milieu rural, essentiellement dans l'agriculture et parmi les jeunes (HCP, 2024c). D'autres sources et méthodes situent la part de travailleurs informels entre 41 % et 80 % (Bertelsmann Stiftung, 2022^[5]). Ces écarts s'expliquent en grande partie par l'inclusion ou non du secteur agricole, source d'emploi de la majorité des travailleurs informels : selon les estimations, 82 % des femmes et 46 % des hommes exercent un emploi informel dans l'agriculture (HCP, 2023a). L'activité informelle est aussi très répandue dans le secteur de la construction et des travaux publics, ainsi que dans le commerce et les services de réparation. Au Maroc comme ailleurs, bon nombre de travailleurs informels sont employés par des entreprises du secteur formel redevables de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée : ils sont 40 % sur un large échantillon de pays en développement (dont le Maroc est exclu faute de données) (Kolev, La and Manfredi, 2023^[3]). Par groupe d'âge, la part de l'activité informelle au Maroc, comme dans le reste de la région MENA, décrit une courbe en U indiquant qu'elle est plus répandue chez les jeunes et les personnes âgées (Ulyssea, 2020^[6]; Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]). En 2017, était estimé que 94 % des titulaires d'un emploi de 15 à 24 ans travaillaient dans le secteur informel (OCDE, 2021^[8]). Il y a aussi une différence de genre avec près de 90 % des travailleurs informels non agricoles qui sont des hommes, à la différence d'autres pays en développement (Ulyssea, 2020^[6]). La majorité des travailleurs informels sont indépendants, tandis qu'environ 88 % des autres travaillaient pour des employeurs ayant moins de 10 salariés en 2017 (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]). Bon nombre d'entre eux encore sont des travailleurs familiaux non rémunérés (les aidants familiaux).

Globalement, bien qu'il soit difficile de calculer avec précision l'ampleur de l'économie informelle au Maroc, elle apparaît plus répandue que dans de nombreux autres pays comparables lorsque le secteur agricole est pris en compte (Graphique 3.2). C'est ce que confirment les données indiquant que les travailleurs informels sont relativement nombreux à tous les niveaux d'éducation (Ulyssea, 2020^[6]) et de revenu (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]). Les comparaisons internationales seraient plus aisées si le Maroc était inclus dans la base de données sur les indicateurs clés de l'informalité en fonction des individus et leurs ménages (KilbIH) récemment élaborée par l'OCDE. Basée sur les enquêtes auprès des ménages, elle livre des indicateurs harmonisés et comparables en rapport avec l'emploi informel dans 42 pays (Kolev, La and Manfredi, 2023^[3]).

Graphique 3.2. La part estimée de travailleurs informels, agriculture incluse, est relativement élevée



Note : Les données ne sont pas totalement comparables entre les pays. Elles concernent 2022 à l'exception de JOR (2021), HUN (2020), EGY et TUN (2019) et THA (2018).

1. La dernière estimation officielle en date du Haut-Commissariat au Plan pour 2013-14 fondée sur la part de travailleurs non affiliés à la Sécurité sociale.
2. La dernière estimation officielle en date du Haut-Commissariat au Plan pour 2013-14 fondée sur la part de travailleurs non affiliés à la Sécurité sociale hors agriculture.

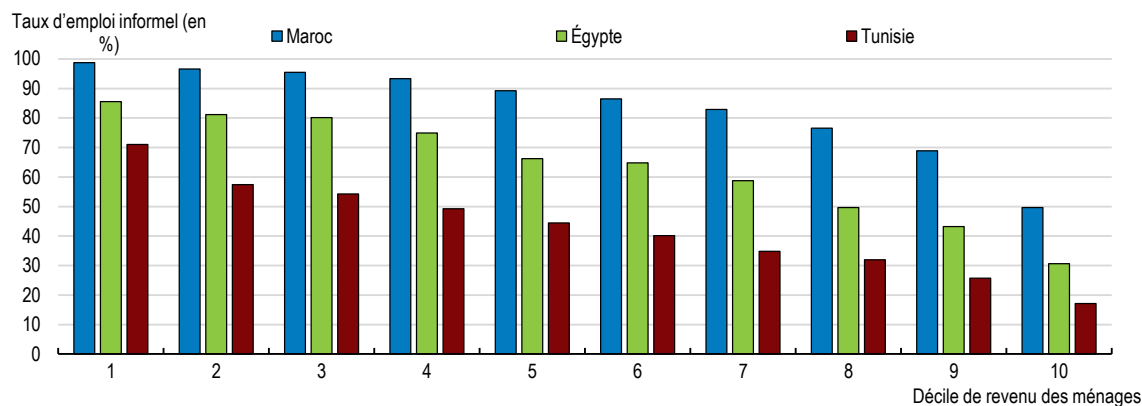
Source : Statistiques de la population active de l'OIT ; Haut-Commissariat au Plan.

StatLink  <https://stat.link/gxe0s7>

L'activité informelle représente une bien moindre part du PIB que de l'emploi, selon des estimations allant d'environ 11 % selon le Haut Commissariat au Plan à 30 % selon la Banque centrale. Cette moindre part du PIB témoigne du fait que la productivité des travailleurs informels est nettement plus faible que celle des travailleurs exerçant des emplois formels, et ce en raison des niveaux moyens inférieurs de capital humain et de la moindre intensité capitalistique des activités des travailleurs informels.

De nombreux travailleurs n'enfreignent pas la loi en menant une activité informelle. En effet, en deçà d'un certain seuil de revenus, les employeurs, les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux ne sont assujettis ni à l'impôt ni aux cotisations sociales et ont droit même avant la réforme actuelle à la couverture médicale (sans être assurés) par le Régime de l'assistance médicale (RAMED) public. Tous les travailleurs salariés sont dans l'obligation légale de payer des cotisations sociales, mais 65 % ne s'y seraient pas pliés en 2018 selon les estimations. Ce chiffre s'établirait à 54 % en Tunisie. Bon nombre paient leurs cotisations pour une partie de l'année seulement (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]). L'activité informelle peut être une nécessité économique pour les personnes peu qualifiées manquant de pouvoir de négociation. Or, dans le cas singulier du Maroc, elle est omniprésente même dans les plus hauts déciles de revenus et parmi les diplômés universitaires (Graphique 3.3). Même si la proportion de travailleurs informels diminue à mesure que les revenus augmentent, la majorité d'entre eux ne se situent pas dans les deux déciles inférieurs au Maroc, soit une proportion plus élevée qu'en Tunisie ou en Égypte (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]). Aucune ventilation par secteur ou par profession n'est disponible qui permettrait d'évaluer séparément l'activité informelle dans l'agriculture et les secteurs non agricoles.

Graphique 3.3. Le taux d'emploi informel est plus élevé que dans certains autres pays de la région MENA à tous les niveaux de revenu



Note : On entend par « emploi informel » les travailleurs, salariés ou non, qui ne sont pas couverts par l'assurance sociale contributive. Des différences sont donc possibles d'un pays à l'autre lorsque certaines catégories de travailleurs sont exclues de l'assurance sociale contributive par la loi, autorisant ainsi de manière implicite l'emploi informel légal. Faute de données suffisantes pour l'Égypte, il n'a pas été possible d'utiliser les déciles de dépenses des ménages par habitant. Ils ont été remplacés par des déciles de richesse construits selon une analyse factorielle à partir de la propriété et des biens durables des ménages ainsi que des conditions de logement.

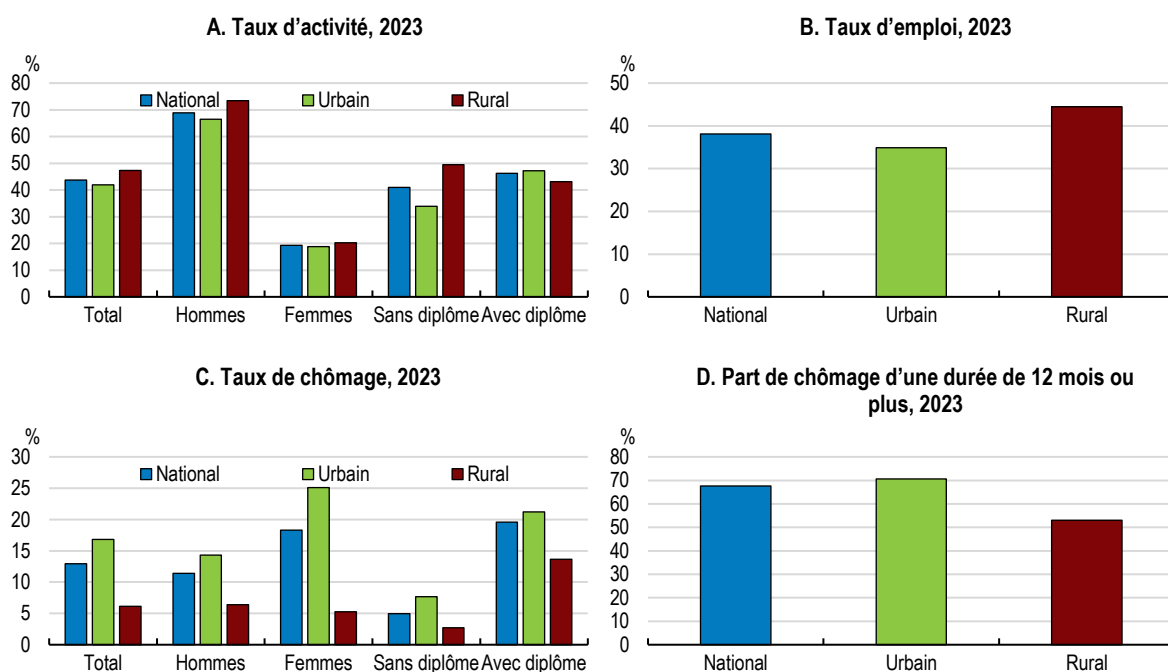
Source : G. Lopez-Acevedo, M. Ranzani, N. Sinha et A. Elsheikhi (2023), *Informality and Inclusive Growth in the Middle East and North Africa*, *Middle East and North Africa Development Report*, Banque mondiale, Washington. doi:10.1596/978-1-4648-1988-9

StatLink  <https://stat.link/t7w4cu>

Le chômage est élevé, en particulier chez les jeunes en milieu urbain. Même en s'appuyant sur les données d'enquêtes, sa mesure est assez imprécise compte tenu de l'ampleur de l'activité informelle et des « petits boulots ». La plupart des personnes sans emploi manquent d'accès aux prestations en cas de perte d'emploi, mais certaines sont à même de travailler au moins un petit peu dans l'économie informelle pour subvenir à leurs besoins. Selon les données d'enquêtes, le taux de chômage au Maroc s'établissait en moyenne à 13 % de la main-d'œuvre en 2023 (9,2 % en 2019) et comprenait un grand nombre de primo-demandeurs d'emploi très qualifiés. Le chômage avait été élevé relativement au reste de la région MENA au milieu des années 1990, avant de connaître une période de relative amélioration. Un nombre croissant de personnes en âge de travailler, des femmes en grande majorité comme c'est le cas dans des pays similaires, ne sont plus comptées dans la population active parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi (les « chômeurs passifs ») (ILO, 2024^[9]). On observe en outre une hétérogénéité régionale non négligeable, avec des taux de chômage allant de 7 à 20 % (de 11 à 49 % pour les femmes).

Le chômage est particulièrement répandu chez les jeunes de moins de 25 ans (35,8 %), les femmes (18,3 % contre 11,5 % chez les hommes), les personnes ayant fait des études supérieures, notamment les diplômés universitaires et les habitants des milieux urbains (Graphique 3.4, partie C). À l'inverse, le taux de chômage mesuré des personnes sans diplôme, à 5 % seulement, témoigne probablement de « chômage passif » ou d'emplois de subsistance dans le secteur informel. À titre de comparaison, il s'établit à 19,6 % dans le cas des travailleurs possédant un diplôme quelconque (enseignement primaire, secondaire ou supérieur) et à 25,9 % dans celui des personnes ayant fait des études plus poussées (dont 28,1 % pour les diplômés universitaires). Ces chiffres mettent en relief les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Le chômage est particulièrement élevé et en hausse parmi les femmes très qualifiées de moins de 35 ans (38,3 %), signe possible d'un ralentissement des embauches dans le secteur public visé par une grande partie d'entre elles en raison de la stabilité procurée par les contrats de travail permanent, les salaires et les avantages, mais aussi de la prévisibilité et du faible nombre d'heures de travail (Morikawa, 2015^[10]; Bassou, 2023^[11]).

Graphique 3.4. Panorama de la situation sur le marché du travail marocain



Note : Le graphique porte sur les trois premiers trimestres de 2023.
Source : Haut-Commissariat au Plan.

StatLink  <https://stat.link/bunw29>

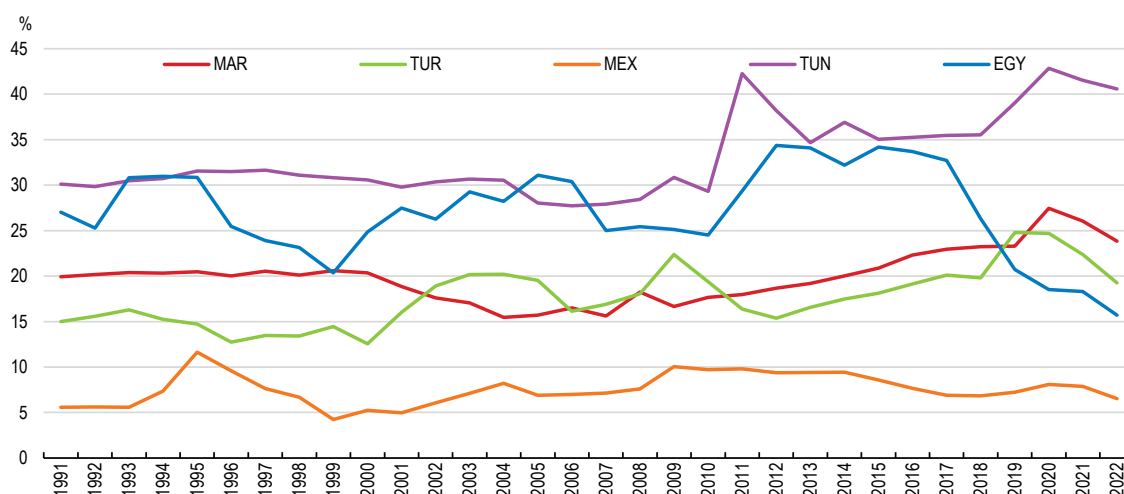
Les périodes de chômage sont souvent longues : la moyenne récente était de 32 mois et 66.4 % des chômeurs n'avaient pas eu d'emploi depuis plus d'un an en 2023 (Graphique 3.4, partie D). Bien qu'inférieur au record de 75 % atteint pendant la pandémie, ce taux n'en est pas moins bien plus élevé que les 51 % enregistrés avant le COVID. La durée moyenne du chômage est plus longue pour les personnes plus instruites et pour les femmes, mais l'écart entre les genres se résorbe. Les licenciements sont depuis peu la cause d'environ 27 % du chômage total, mais la majorité des chômeurs (51.2 %) sont jeunes et n'ont encore jamais travaillé (plus de deux tiers dans le cas des femmes).

Au Maroc, le terme « sous-emploi » désigne le fait d'être contraint à travailler moins d'heures que les 48 heures normales par semaine ou d'être trop qualifié pour son emploi (inadéquation entre les compétences et l'emploi) (Guermame and Bakrim, 2022_[12]). Le sous-emploi est répandu, en particulier parmi les diplômés de l'enseignement secondaire et même les diplômés universitaires, qui doivent souvent accepter des emplois sans rapport avec leurs études : 9 % de toutes les personnes occupées étaient en sous-emploi en 2022 (10.0 % d'hommes et 5.4 % de femmes). Selon les données du recensement de 2014, 7.6 % des travailleurs seraient déclassés et 46.7 % surclassés (HCP, n.d._[13]). Si l'on s'intéresse uniquement aux personnes possédant un diplôme quelconque, l'écart se resserre et l'on obtient 16.1 % de travailleurs déclassés et 31.1 % surclassés. Avant la pandémie, bon nombre d'employeurs n'étant pas en mesure d'utiliser les compétences disponibles, la part de travailleurs déclassés atteignait 23 % dans le secteur des TIC et 20 % dans celui des finances et de l'assurance. En revanche, dans l'industrie manufacturière, la proportion d'ouvriers qualifiés en 2019 (67 %) était inférieure à la moyenne de tous les pays à revenu intermédiaire (76 %) selon les enquêtes auprès des entreprises conduites par la Banque mondiale.

La relativement grande ampleur du chômage, en particulier chez les jeunes ayant fait des études, est un trait commun des pays de la région et témoigne de certains problèmes (Graphique 3.5). Face aux nouvelles cohortes qui cherchent à rejoindre le marché du travail chaque année, soit actuellement

400 000 par an, il est très difficile de créer suffisamment d'emplois : la création nette annuelle d'emplois a atteint 300 000 deux fois seulement depuis 2000 et n'a en moyenne pas dépassé 110 000. L'élasticité de l'emploi au PIB a diminué du fait que les emplois ont été créés dans les activités à plus forte productivité (Banque Mondiale et Haut-Commissariat au Plan, 2021). Dans le même temps, on observe une évolution significative de l'emploi, avec des pertes dans le secteur agricole et des gains dans les activités industrielles et de services. Le gouvernement espère créer 400 000 nouveaux emplois d'ici 2026 (Gouvernement du Maroc, 2024^[14]), et la demande de travailleurs qualifiés augmente, comme le suggère l'augmentation de la part des travailleurs titulaires d'un diplôme secondaire ou tertiaire, qui passe de 41 % en 2017 à 50 % en 2023. Le décalage perçu au Maroc entre les compétences des personnes qui terminent leurs études et la demande de ces compétences était le plus prononcé des 10 pays de comparaison en 2013, selon les enquêtes de la Banque mondiale (OECD, 2017, Vol. 2). Les jeunes Marocains vivent une transition difficile entre l'école et le milieu du travail. Il leur faut parfois plusieurs années pour se sentir bien intégrés dans un emploi stable. L'influence perçue des relations personnelles dans la majorité des nouvelles embauches fait naître un sentiment d'injustice (Pereira da Silva, 2018^[15]) qui n'est peut-être pas sans contribuer au désir d'émigrer d'un grand nombre de jeunes (Arab Barometer, 2022^[16]).

Graphique 3.5. Le chômage des jeunes est à la hausse



Note : Le terme « chômage des jeunes » désigne la part de la main-d'œuvre âgée entre 15 et 24 ans sans travail, mais disponible sur le marché du travail et en recherche d'emploi.

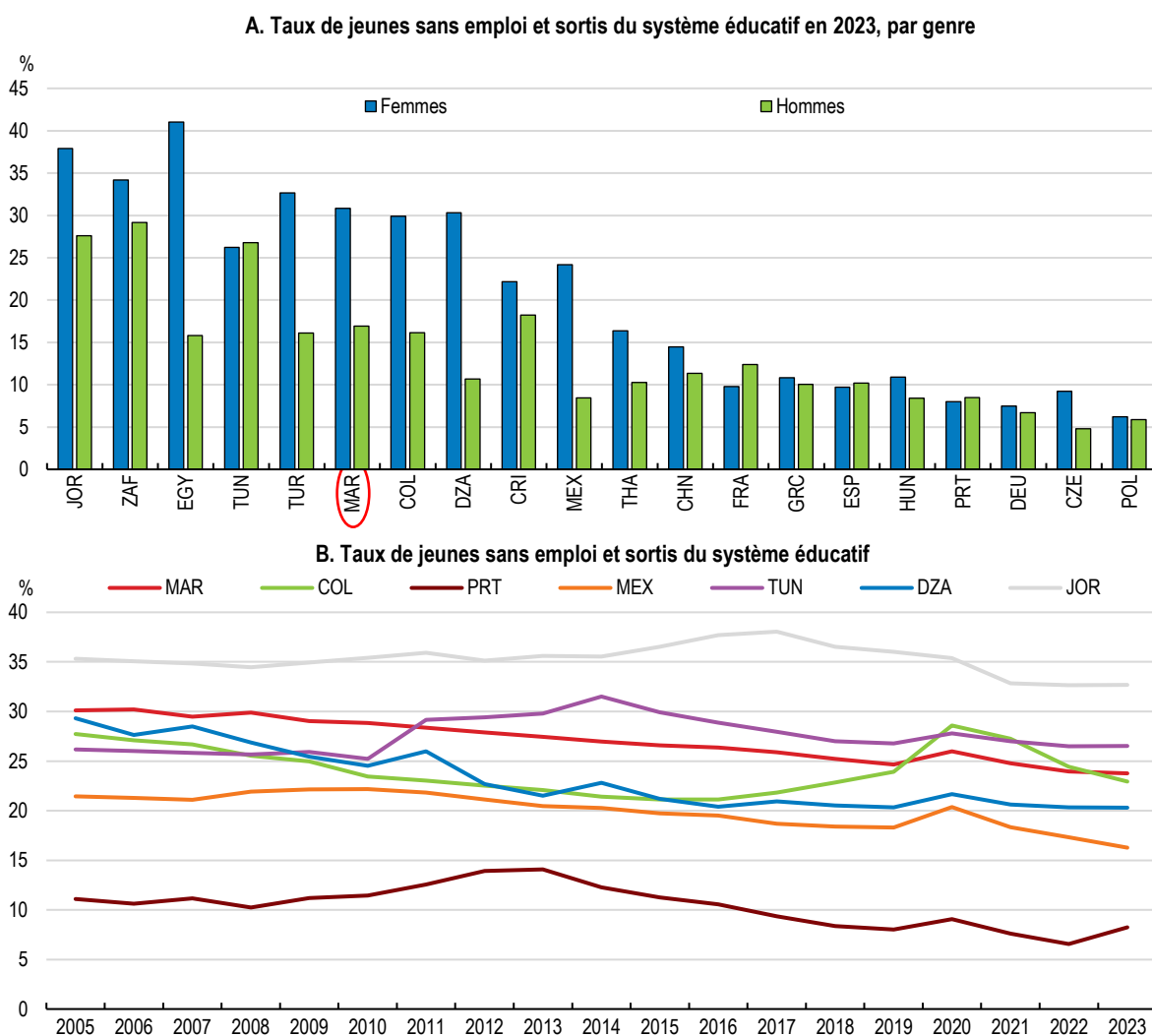
Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde – Estimations de l'OIT.

StatLink  <https://stat.link/6jml3f>

La proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif est relativement importante, mais s'améliore progressivement. Elle représente une lourde perte de potentiel pour l'économie et peut avoir un impact permanent sur l'accumulation de compétences et les perspectives (effets de stigmatisation). Selon le Haut-Commissariat au Plan, près d'un million et demi, soit un quart, des Marocains âgés de 15 à 24 ans sont dans cette situation (30 % en 2012). Le taux global de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (moins de 13 %), mais plus ou moins comparable à ceux de la région MENA (OECD, 2022a). Presque trois quarts de ces jeunes sont des femmes. Environ 31 % des femmes de cette tranche d'âge sont sans emploi et sorties du système éducatif (près de 50 % en 2012), bon nombre d'entre elles sont mariées et possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire (Graphique 3.6). Le taux de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif est nettement plus élevé en milieu rural (30,3 %) qu'en milieu urbain (21,8 %). Il recule toutefois depuis quelques années, et ce plus rapidement pour les femmes. Les jeunes sans emploi ont tendance à le rester et bon nombre de ceux qui étaient sans emploi et sortis du système éducatif en 2010 n'avaient toujours pas accédé à l'emploi en 2018. La probabilité d'être sans emploi et sorti du système éducatif augmente avec

l'âge parmi les jeunes, diminue en fonction du niveau de formation, est plus élevée pour ceux qui vivent dans les villes de taille moyenne que pour ceux qui vivent dans les grandes villes et en milieu rural, et plus élevée encore pour les femmes mariées que pour les femmes célibataires ; elle est toutefois moins élevée pour les hommes mariés (Alfani et al., 2020^[17]).

Graphique 3.6. Les taux de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif sont assez élevés, surtout pour les femmes, mais tendent à la baisse



Note : Taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans sans emploi et sortis du système éducatif en part de la population jeune totale.

Source : ILOSTAT, estimations modélisées de l'OIT (base de données ILOEST), <https://ilostat ilo.org/>

StatLink  <https://stat.link/73zf2s>

Le taux d'activité sur le marché du travail des femmes est faible

Le taux d'activité des femmes sur le marché du travail au Maroc est relativement faible (Graphique 3.7). Cette situation, en plus de réduire les revenus des ménages, est une occasion manquée de mobiliser les compétences des femmes et de les intégrer dans le marché du travail. Elle continue malgré les progrès réalisés en matière d'éducation des femmes à tous les niveaux, et notamment malgré le fait qu'elles

constituent désormais plus de la moitié des étudiants de premier cycle de l'enseignement supérieur dans toutes les principales disciplines excepté l'ingénierie.

Moins d'une femme d'âge actif sur cinq travaille (2023) ou recherche un emploi, soit 50 points de pourcentage de moins que les hommes. Cet écart entre les genres typique des pays de la région MENA est à comparer avec une moyenne mondiale d'environ 26 points de pourcentage, une moyenne OCDE de 12 points de pourcentage et la Jordanie, qui enregistre des taux encore plus bas, dus à une combinaison de facteurs économiques et autres. Même parmi le groupe d'âge le plus actif (25 à 29 ans), le taux d'activité féminine ne dépasse pas 31.5 % alors qu'il atteint 95 % chez les hommes. On dénombre actuellement environ 11 millions de femmes en âge de travailler inactives. Les différences régionales sont prononcées, avec un taux d'activité des femmes allant de 12 % à 27 %. Pour leur part, les écarts régionaux de taux d'activité masculine n'atteignent pas 9 points de pourcentage.

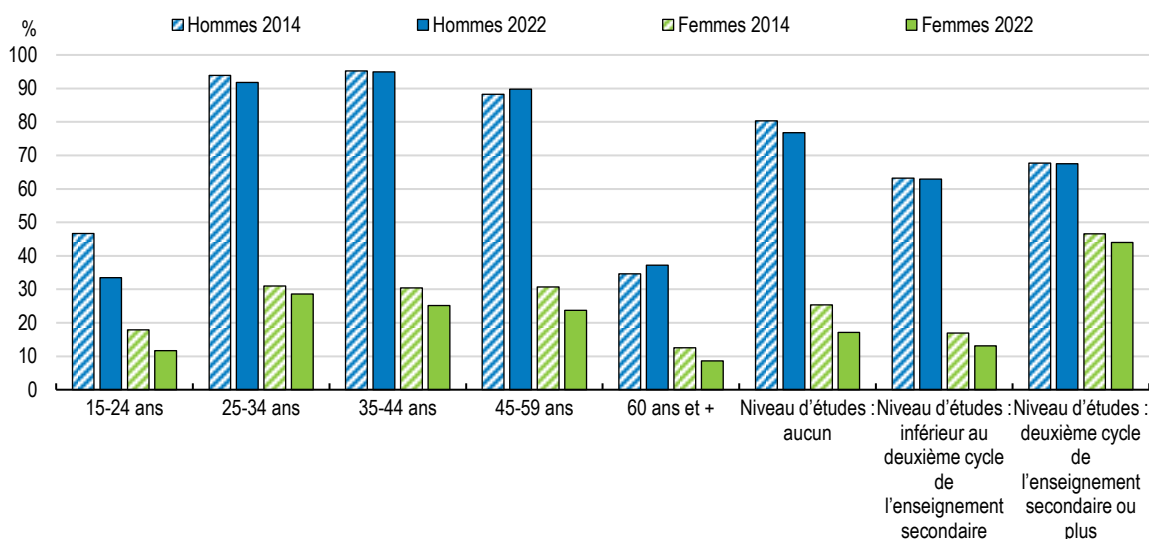
Le taux d'activité des femmes au Maroc a reculé au fil des ans depuis 2005, malgré l'amélioration des niveaux d'études atteint et la baisse du taux de fécondité. Ces deux facteurs entraînant normalement une hausse du taux d'activité féminine, on parle de « paradoxe de la région MENA » (Assaad et al., 2018^[19]). Celui-ci pourrait témoigner d'une trajectoire en U au fil du temps (Goldin, 1994^[20]) : les femmes des milieux ruraux cessent d'exercer des emplois informels et agricoles à mesure que le revenu du ménage augmente, ce qui réduit à néant l'effet positif des études supérieures, malgré le taux de chômage élevé des femmes qualifiées. Dans les comparaisons internationales, cependant, la baisse du taux d'activité féminine au Maroc est inhabituelle, car la plupart des pays affichent des taux stables et celui de la Türkiye a sensiblement augmenté.

La résorption des inégalités entre les genres peut être déterminante dans le renforcement de la croissance, comme cela a été le cas dans les pays de l'OCDE au fil des décennies écoulées (Hsieh et al., 2019^[21]). Il ressort de certaines données factuelles quantitatives que la perte de PIB par habitant occasionnée peut aller jusqu'à 46 % (IMF, 2022^[22]; Bargain, 2021^[23]). Si l'activité des femmes pouvait atteindre 45 % dans les dix prochaines années, comme l'envisage le nouveau modèle de développement économique (Kingdom of Morocco, 2021^[24]), la croissance moyenne du PIB par habitant gagnerait entre 1.7 et 2.4 % par an jusqu'à 2035 (Bouba et Azeroual, 2022^[25]). En plus d'être préjudiciables à la croissance, les faibles niveaux d'activité féminine peuvent témoigner d'un manque de bien-être des ménages et d'inégalités injustifiées entre les genres (Pimkina and de la Flo, 2020^[26]).

La plupart des femmes actives exercent des emplois informels manquant souvent de protection sociale ; bon nombre d'entre elles exercent des travaux domestiques non rémunérées ou des ouvrières agricoles très mal rémunérées (Bossenbroek and Ftouchi, 2021^[27]). Les femmes les plus instruites sont toutefois nombreuses à travailler dans le secteur public. Les données les plus récentes indiquent que l'écart de salaire mensuel global en faveur des hommes atteint jusqu'à 21 %. Or, le niveau d'études des femmes âgées de 18 à 29 ans étant supérieur, il est désormais 10 % en leur faveur (HCP, 2024a^[28]).

Graphique 3.7. Le taux d'activité sur le marché du travail des femmes est faible

Taux d'activité, par âge et diplôme



Note : Le taux d'activité correspond au rapport entre la population active et la population d'âge actif. La population d'âge actif est constituée des personnes âgées entre 15 et 64 ans.

Source : OIT, Enquête sur les forces de travail ; et données fournies par les autorités.

StatLink  <https://stat.link/5I0rsc>

3.2. Lutter contre une activité informelle largement répandue

Lutter contre une activité informelle largement répandue nécessite un programme complet de mesures dans la continuité des initiatives précédentes et des réformes en cours. L'activité informelle est déterminée par divers facteurs, dont l'influence de l'impôt sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale et les avantages (assurance maladie, assurance chômage et couverture retraite) de l'intégration ou non dans le secteur formel. Des taux d'imposition et de cotisations sociales marginaux élevés, surtout pour les personnes à faibles revenus, couplés à un manque de contrôle du paiement de l'impôt et des cotisations de sécurité sociale, peuvent décourager de travailler dans le secteur formel. De même, une réglementation contraignante du marché du travail, sous la forme d'une législation stricte sur la protection de l'emploi dans le secteur formel et d'un salaire minimum élevé, peut éloigner les travailleurs et les entreprises du secteur formel. Pour être efficaces, les stratégies en faveur de la régularisation doivent être globales au lieu d'être axées sur un seul facteur (Encadré 3.1).

Encadré 3.1. Leviers pour réduire l'économie informelle

À l'instar de nombreuses économies émergentes, le Maroc est caractérisé par une activité informelle largement répandue. C'est une source de revenus importante pour beaucoup de ménages et permet également aux entreprises de réagir aux chocs économiques, mais les entreprises informelles sont moins productives et les travailleurs de l'économie informelle sont peu rémunérés. L'ampleur de l'économie informelle est également préjudiciable à la mobilisation de recettes fiscales, à la croissance globale et à la dynamique concurrentielle dans le secteur formel.

L'efficacité des mesures de régularisation dépend des circonstances propres aux entreprises et aux travailleurs informels dans chaque pays. Une stratégie nationale intégrée de régularisation devrait faire

jouer une pluralité de leviers de l'action publique et, pour l'essentiel, chercher à maximiser les avantages (ou réduire le coût) de l'activité formelle et à accroître le coût de l'activité informelle.

Quelques exemples de stratégies employées dans d'autres pays pour réduire l'activité informelle :

- **Réduire le coût de l'entrée dans le secteur formel** : les entreprises et les travailleurs souhaitant éventuellement intégrer le secteur formel sont découragés par le coût que cela représente. Des procédures d'enregistrement compliquées et coûteuses, ou encore une réglementation excessive du travail pourraient en être la cause. La réduction du coût d'une entreprise et de l'emploi dans le secteur formel peut déboucher sur une hausse appréciable de la régularisation (Ulyssea, 2010^[29]; Benhassine et al., 2018^[30]; Ohnsorge and Yu, 2022^[31]).
- **Réduire le coût permanent de l'activité formelle** : réduire le coût de l'activité formelle, notamment pour les entreprises et les travailleurs aux marges de l'activité formelle, pourrait accroître l'attractivité de cette dernière. Il pourrait s'agir d'abaisser l'impôt sur les sociétés pour les PME, les études ayant montré que l'allègement de la fiscalité des petites entreprises a un effet significatif sur les taux de régularisation (de Mel, McKenzie and Woodruff, 2013^[32]; Rocha, Ulyssea and Rachter, 2018^[33]). Les cotisations de sécurité sociale obligatoires élevées, surtout dans le cas des travailleurs faiblement rémunérés, sont également citées en tant qu'obstacle majeur au développement de l'emploi formel (Arnold et al., 2024^[34]). Par exemple, le coût de l'embauche de travailleurs au salaire minimum, y compris toutes les cotisations liées à la sécurité sociale, représente 36 % du PIB par travailleur en Amérique latine, contre 22 % du PIB par travailleur dans les pays de l'OCDE. Cette situation contribue à des taux élevés d'activité informelle dans la région, caractérisée par une faible application de la législation (Ripani et al., 2023^[35]; Arnold et al., 2024^[34]). L'allègement de la fiscalité des entreprises et des travailleurs aux marges de l'économie formelle peut créer de plus fortes incitations à la régularisation.
- **Améliorer les avantages de l'activité formelle** : notamment au moyen d'initiatives visant à élargir les possibilités d'accès au marché ouvertes aux entreprises formelles par la passation de marchés (Encadré 3.3). Du point de vue des travailleurs, une couverture d'assurance maladie plus complète pour les travailleurs du secteur formel peut être une importante incitation à intégrer le secteur formel, comme cela a été le cas en Colombie (Camacho et al., 2014).
- **Accroître le coût de l'activité informelle** : une meilleure application des lois et règlements en vigueur est un autre instrument important pour inciter à la régularisation. Il ressort d'études que le déploiement d'inspecteurs municipaux supplémentaires a fait monter les taux d'inscription de jusqu'à 27 points de pourcentage au Brésil (de Andrade, Bruhn and McKenzie, 2014^[36]). Il s'agit de veiller à ce qu'aucune violation de la législation en vigueur ne soit commise, et que les travailleurs comme les entreprises paient leurs impôts (OECD, 2024^[37]). Les mesures répressives supplémentaires devraient porter sur la marge extensive en mettant l'accent sur la régularisation des entreprises ; en accordant trop d'attention aux travailleurs, elles risquent d'aggraver le chômage et la pauvreté.
- **Transformation numérique** : la dématérialisation des procédures requises pour opérer dans le secteur formel peut impulser la régularisation en réduisant le coût de la conformité et en renforçant les mécanismes de dissuasion. La mise en œuvre de la facturation électronique de la TVA au Pérou a fait augmenter les ventes et la valeur ajoutée déclarées par les entreprises de plus de 5 % en un an (Bellon et al., 2022^[38]). De même, le déploiement de la facturation informatisée de la TVA en Chine a renforcé les incitations à s'enregistrer et à déclarer correctement les ventes, ce qui a entraîné une amélioration de la collecte des recettes publiques de plus de 10 points de pourcentage après 5 ans (Fan et al., 2018^[39]).
- **Information** : les entreprises et les salariés du secteur informel ne sont pas toujours pleinement conscients des avantages de la régularisation (ou des conséquences d'une activité continue dans le secteur informel). Conjuguées avec d'autres interventions, les campagnes d'information

sur les avantages de la régularisation (ou le coût de l'activité informelle) se sont montrées prometteuses pour relever les taux de régularisation (Ulyssea, 2020^[6]; Jessen and Kluge, 2021^[40]).

Réformer le système de prélèvements et de prestations sociales

Les grandes réformes en cours, conjuguées avec les mesures prises par le passé, pourraient avoir un impact considérable sur les incitations à déclarer l'emploi formel au Maroc en élargissant la couverture d'assurance sociale, en améliorant certaines procédures administratives et en apportant des modifications ciblées à la fiscalité. Premièrement, les autorités ont créé un nouveau registre social unifié (RSU) couvrant l'intégralité de la population, en remplacement du système précédent, incomplet et sujet à la fraude (CNSS, 2023). Le RSU est devenu opérationnel à la fin de 2023 et 17 millions de personnes se sont inscrites. La majorité d'entre elles devra payer au moins quelques cotisations de sécurité sociale, mais les personnes vulnérables seront exemptées (Encadré 3.2). Les personnes inscrites auront pleinement accès au régime public d'assurance maladie. Deuxièmement, depuis 2021, les travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur soit à 2 millions de dirhams dans l'industrie, le commerce et artisanat (autour de 200 000 USD) soit à 0.5 million dans le secteur des services, peuvent opter pour une contribution professionnelle unifiée (CPU) en remplacement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les services communaux et des charges sociales. La CPU leur donne droit à l'assurance maladie. Cette mesure vient s'ajouter à la création en 2015 du statut d'autoentrepreneur, en vertu duquel un travailleur indépendant est exonéré de la TVA et redevable d'un impôt forfaitaire équivalent à 1 % seulement du chiffre d'affaires (si celui-ci est inférieur à 200 000 dirhams dans le secteur des services, et 0.5 % si le chiffre d'affaires est inférieur à un demi-million de dirhams dans d'autres secteurs). Des charges sociales de 100 à 1 200 dirhams (10-120 USD) sont également prélevées (en fonction du chiffre d'affaires), mais la personne a droit à l'assurance maladie. Le bilan est positif : le nombre d'autoentrepreneurs est passé de 86 000 en 2018 à 406 000 en 2022, sachant toutefois que la perte de recettes est importante et que les inscriptions potentielles sont estimées aux alentours de 4 millions de personnes (Gannat and Betcherman, 2021^[41]). Il est possible qu'un grand nombre d'individus déjà couverts déclarent des revenus plus bas pour ne pas atteindre les seuils et bénéficier des avantages du statut, mais aussi que ces seuils découragent tôt ou tard le développement des entreprises et l'intégration verticale (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]).

Encadré 3.2. Le nouveau système d'aides directes

La réforme sociale mise en œuvre à compter de la fin de 2023 met en place un système d'aides sociales ciblées et étend la couverture maladie aux personnes qui s'inscrivent au registre social unifié (RSU). Elle entend améliorer la protection sociale de manière ciblée, remplacer le précédent système de subventions, réduire les inégalités de revenu régionales et assurer la dignité de tous les Marocains, ainsi qu'aider les personnes à retourner vers l'emploi.

Les ménages déclarés admissibles aux nouvelles aides sociales sont au nombre de 3.4 millions, soit près de 12 millions de personnes (dont 4.9 millions d'enfants et 1.2 million de personnes âgées) (Gouvernement du Maroc, 2024^[14]). Les projections officielles chiffrent les dépenses au titre de ce programme à 29 milliards de dirhams (1.75 % du PIB) par an d'ici à 2026.

La réforme devrait faire grimper les dépenses relatives à la composante non contributive de 1.35 % du PIB à 3.45 % : l'assurance maladie contributive au Maroc pesait 6.6 % seulement du PIB en 2019 (Lopez-Acevedo et al., 2023^[7]), à comparer avec 11.7 % en Tunisie et 10.9 % en Égypte.

L'admissibilité repose sur un score obtenu par rapport à un large éventail d'indicateurs sur la situation

familiale et la consommation. Au moyen d'un outil en ligne, tous les demandeurs de prestations sociales calculent leur score sur 70 indicateurs socioéconomiques (le revenu n'est pas inclus), et seuls ceux qui n'atteignent pas un certain seuil ont droit aux aides. La multiplicité des indicateurs, dont des indicateurs sur la consommation (consommation d'électricité) et sur les biens (propriété immobilière) plutôt qu'un simple seuil fondé sur les revenus est censée limiter le risque de fraude. Compte tenu de la forte proportion de travail informel, il est facile de ne pas déclarer tous ses revenus, tandis que les indicateurs sur la consommation et les biens sont plus aisément vérifiables.

Plusieurs types d'aides sociales directes ciblées relevant de ce régime (parfois qualifiées abusivement d'« allocations familiales ») sont prévus. La première est une aide exceptionnelle pour une naissance. La deuxième concerne les familles avec enfants de moins de 21 ans, qui reçoivent un montant réduit s'ils ne sont pas scolarisés. Ces régimes représentent l'essentiel des dépenses publiques globales. Pour les enfants en situation de handicap, les familles bénéficient d'un montant supplémentaire. Troisièmement, toutes les familles, à l'exception des familles aisées sans enfants, bénéficient d'une allocation. Quatrièmement, une aide spécifique est versée aux veuves avec enfants de moins de 21 ans.

La réforme sociale devrait améliorer les incitations à la régularisation en exigeant l'inscription au RSU et en conditionnant l'assurance maladie à un minimum de cotisations sociales au-delà d'un certain seuil. Les autorités envisagent d'élargir le régime d'aide sociale et d'inscription afin de pouvoir cibler les mesures d'activation sur les sections de la société affichant un taux élevé d'inactivité ou un faible taux d'activité formelle. Il est un fait que certains bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas à même de travailler et que le revenu de ces aides peut réduire les incitations à travailler pour être davantage rémunéré, mais le contact accru avec les autorités par le biais des procédures d'inscription et du calcul des scores offre un moyen de cibler les mesures d'activation et d'aider les groupes qui en ont besoin. L'élargissement des mesures d'activation à une grande population, présentant parfois des besoins plus complexes, pourrait nécessiter une forte montée en échelle et en ressources des programmes pour l'emploi.

La réforme sociale devrait être accompagnée de réformes complémentaires en faveur de la régularisation. Il est possible que, malgré la réforme, des travailleurs continuent d'exercer ou de déclarer un emploi informel, tout en cotisant et en étant couverts par l'assurance sociale. D'autre part, le score qui détermine l'admissibilité à l'aide en espèces pénalise les ménages couverts par la sécurité sociale. Ces ménages risquent ainsi de subir une importante perte marginale du fait de la régularisation. Il faudrait supprimer cet aspect de la formule de calcul du score. L'expérience d'autres pays montre que cibler les travailleurs du secteur informel pour l'expansion de la protection sociale peut avoir des effets très préjudiciables aux incitations à la régularisation parmi les bénéficiaires (Garganta and Gasparini, 2015[1]).

Parallèlement, le Maroc a rendu son système fiscal plus simple et plus progressif (Bank Al-Maghrib, 2021), ce qui devrait améliorer les incitations à la régularisation. En particulier, il a mis en œuvre un taux initial d'impôt sur le revenu des personnes physiques de 10 % depuis 2010, applicable à près de 100 % du PIB moyen par habitant, à comparer avec le taux initial de 26 % en Tunisie et de 2.5 % en Égypte, qui s'appliquent tous deux à partir de seuils de revenus inférieurs (OECD, 2024a). Le taux maximum est de 38 % et le coin fiscal – l'écart entre le salaire brut (avant impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale) et la rémunération nette – pour les célibataires sans enfants occupés est de 25 %, à comparer avec la moyenne OCDE de 35 % (OCDE, Les impôts sur les salaires 2023) (OCDE, 2019). Afin d'alléger les charges administratives et d'améliorer les incitations à la régularisation des entreprises, le budget 2024 a mis en œuvre un nouveau système de calcul du passif de TVA (autoliquidation) ainsi que deux nouveaux mécanismes de retenue de la TVA, censés améliorer la transparence de la taxe, lutter contre les fausses factures, élargir le filet fiscal dans le secteur des services numériques et encourager la régularisation.

Les incitations à la régularisation pourraient être encore renforcées en réduisant les prélèvements sur les salaires et en assurant un salaire minimum approprié (Angel-Urdinola et al., 2016). Le programme Tahfiz

réduit les obstacles au recrutement dans l'économie formelle en exonérant les nouvelles entreprises créées après 2015 des cotisations salariales de sécurité sociale pour jusqu'à 10 nouvelles embauches, à hauteur d'un plafond mensuel de 10 000 dirhams pendant 24 mois. Les nouvelles recrues sont exonérées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette mesure améliore les incitations au recrutement, mais elle ne réduit pas de manière permanente le coût de l'emploi de travailleurs à bas salaire dans le secteur formel. L'aide est généreuse si l'on considère l'ampleur des exonérations et parce qu'elle s'applique à des salaires plusieurs fois supérieurs au salaire minimum dans le secteur formel. Réduire les charges salariales des entreprises, nouvelles comme établies, mais uniquement pour les personnes faiblement rémunérées, renforcerait les incitations à la régularisation. Certaines études ont constaté l'efficacité de telles mesures en Colombie dans les années qui ont suivi l'allègement des charges salariales en 2012 (OCDE, 2019b).

La régularisation pourrait être encore favorisée par un contrôle plus rigoureux du paiement des impôts et des cotisations de sécurité sociale, ce qui permettrait de réduire les cas de sous-déclaration des revenus. L'État devrait raffermir l'application de la réglementation du travail en augmentant encore le nombre d'inspecteurs du travail, leur salaire et le montant des amendes qu'ils peuvent infliger. Les entreprises employant des travailleurs informels pourraient être interdites de contrats futurs dans le secteur public (OCDE, 2023a), et les personnes exerçant une profession libérale de manière informelle, interdites d'exercice. La déclaration des salaires par voie électronique (au moins pour les entreprises avec salariés) pourrait être obligatoire, comme au Chili. Cela permettrait de vérifier ces informations par rapport à celles du régime de sécurité sociale afin d'empêcher les entreprises de « sur-déclarer » les salaires pour réduire leur facture d'impôt sur les sociétés, et de les sous-déclarer pour faire baisser leurs charges sociales. Des mesures supplémentaires en faveur de la régularisation des entreprises et du respect des obligations de paiement pourraient être utiles (voir le chapitre 2).

Réformes de la réglementation du marché du travail et l'application des normes du travail

Le Code du travail marocain impose des règles complexes sur les contrats de travail, menant ceux-ci très souvent à se faire par accord verbal et de courte durée, voire sans aucun contrat formel (Tableau 3.2). Bien que les données officielles fassent apparaître un passage progressif aux contrats écrits, sauf parmi les personnes les moins instruites, les autorités devraient envisager d'élaborer un modèle de contrat écrit simple pouvant être utilisé par défaut afin que les contrats formels soient plus répandus.

Tableau 3.2. Les contrats de travail formels sont de plus en plus répandus, surtout pour les personnes qualifiées

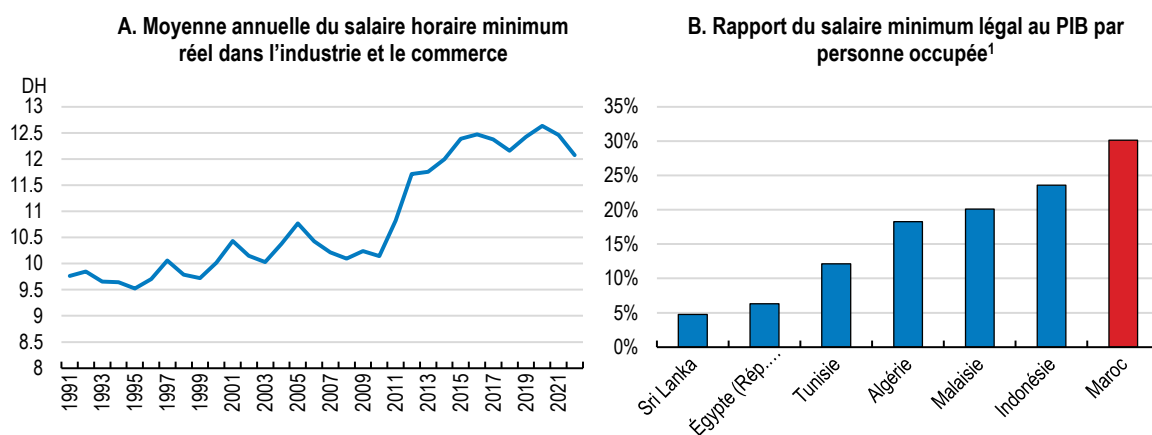
%	2019			2013	2019	
	Hommes	Femmes	Total	Total	Décrocheurs scolaires	Diplômés universitaires
Écrit, durée indéterminée	35.1	40.3	36.3	16.0	19.7	63.3
Écrit, durée déterminée	11.4	20.5	13.6	4.2	7.0	21.3
Oral, durée indéterminée	8.6	6.6	8.1	3.0	11.7	2.1
Oral, durée déterminée	2.4	1.8	2.3	1.1	2.6	0.0
Aucun	42.6	30.8	39.8	75.7	58.9	13.4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs de l'OCDE à partir de données fournies par les autorités.

Des réformes de la réglementation stricte du marché du travail, portant notamment sur le salaire minimum et la protection de l'emploi, pourraient contribuer à faciliter la transition vers un emploi formel stable. Le salaire minimum garanti (le SMIG) relativement élevé au Maroc, qui est fixé par le dialogue social, peut avoir un effet dissuasif sur l'emploi formel. Après une forte augmentation entre 2010 et 2012, il a

légèrement reculé en termes réels depuis (Graphique 3.8, partie A). Applicable à tous les travailleurs non agricoles, il est actuellement fixé à 16.29 dirhams (environ 1,65 USD) par heure dans le secteur privé (3 111.39 dirhams par mois) et 3 500 dirhams par mois dans le secteur public. En comparaison internationale, le SMIG est plutôt généreux relativement au niveau de revenu dans l'économie, à près de 30 % du PIB par travailleur (partie B). Il est prévu que le SMIG soit élevé de 5% en janvier 2025 et encore de 5% en janvier 2026. Même dans le secteur formel, où les salariés sont censés être rémunérés au SMIG, la conformité semble imparfaite sachant que 45.6 % des salariés ont déclaré un salaire inférieur au SMIG à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en 2019. L'expérience de l'OCDE montre qu'il peut être difficile de parvenir à la pleine conformité au salaire minimum (OECD, 2022c).

Graphique 3.8. Le salaire minimum, relativement élevé, stagne en termes réels



Note : Prix de 2010 pour la partie A. Données de l'année la plus récente (2021 ou 2022) pour la partie B.

1. Le salaire minimum annuel obtenu en multipliant par 12 le salaire brut/minimum mensuel légal, en USD convertis aux parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2017.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (WDI) ; ILOSTAT, base de données des statistiques sur les salaires et le temps de travail.

StatLink  <https://stat.link/d0fykg>

Le niveau élevé du SMIG a tendance à décourager l'emploi dans le secteur formel (Angel-Urdinola, Barry and Guennouni, 2016^[43]) parce qu'il rend inabordable le coût des travailleurs, notamment des travailleurs peu qualifiés, des femmes et des jeunes. Le salaire minimum est utile pour protéger les travailleurs vulnérables, mais le régime d'aide sociale permet de soutenir les revenus des ménages les plus modestes en ayant moins d'effets de distorsion. Une enquête du HCP a révélé que pour 26 % des entreprises (43 % de grandes entreprises) sondées en 2019, le coût de la main-d'œuvre constituait un obstacle à l'embauche (Haut-Commissariat au Plan (HCP), 2019^[44]). Le SMIG devrait être fixé en tenant compte de l'impact sur les incitations à la formalisation. Dans le but de garantir un salaire minimum adéquat, il pourrait être utile d'instaurer une commission indépendante chargée de le revoir périodiquement en tenant compte de facteurs sociaux et économiques, comme la croissance de la productivité. C'est ce que font la France et le Royaume-Uni. Pour éviter des effets négatifs sur la régularisation, les autorités pourraient envisager d'exclure certains secteurs à faible productivité et d'appliquer un salaire minimum sectoriel inférieur dans certains cas, comme cela est déjà le cas pour l'agriculture ou pour les travailleurs domestiques. Une autre option serait d'autoriser un taux inférieur spécial pour les jeunes, dont la productivité est moindre et dont l'embauche est le plus menacée par un SMIG trop élevé.

Les lois sur la protection de l'emploi sont nécessaires pour stimuler la création d'emplois de qualité et protéger les travailleurs contre l'insécurité et les traitements défavorables, mais une réglementation excessive peut être plus néfaste que bénéfique en conduisant à la création d'emplois en dehors du secteur formel ou en empêchant la création d'emploi (OECD, 2018). Appliquée aux contrats de travail à durée

indéterminée, elle est surtout constituée de contraintes de licenciement. Inversement, appliquée aux contrats temporaires, elle comporte surtout des contraintes d'embauche. Le Maroc n'est pas inclus dans l'indicateur de l'OCDE sur la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi, mais l'Examen multidimensionnel du Maroc de l'OCDE (2017) livrait quelques estimations pour 2013. Celles-ci faisaient apparaître que la législation était plus rigoureuse au Maroc que dans les pays de comparaison et dans le pays moyen de l'OCDE, pour les contrats à durée indéterminée (licenciements individuels et collectifs) comme pour les contrats de travail temporaire et par intérim. On ignore si la situation a beaucoup évolué dans les dix années qui ont suivi, mais ce constat concorde avec d'autres sources. Les contraintes d'embauche et de licenciement peuvent aussi gêner le processus de redéploiement de la main-d'œuvre, de l'agriculture et autres secteurs à faible productivité vers les secteurs à plus haute technologie, plus formels, présents au Maroc, notamment la construction automobile et aéronautique (Kuddo, 2018; Chauffour and Diaz-Sanchez, 2017). Selon les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises (2023), 19.9 % des entreprises sondées considèrent la réglementation du marché du travail comme une contrainte majeure, à comparer avec une moyenne de 12.1 % dans la région MENA et 10 % dans tous les pays sondés. L'enquête menée auprès des entreprises par le HCP en 2019 a constaté que 40 % des entreprises sondées (47 % de sociétés industrielles) considéraient la réglementation du marché du travail comme un obstacle au développement de leur activité (HCP, 2019).

Un certain nombre de règlements du marché du travail sont particulièrement pesants pour les entreprises. À l'inverse de la majorité des autres pays comparables (Hatayama, 2021), les contrats à durée déterminée ne sont pas autorisés pour les tâches permanentes et ne peuvent pas non plus dépasser 12 mois. Ils peuvent toutefois être renouvelés une seule fois. Un assouplissement équilibré de ces contraintes permettrait d'enrichir le rôle des travailleurs temporaires. Le licenciement est difficile, car les employeurs doivent consulter les représentants du personnel, et les représentants syndicaux s'il y a lieu, fournir toutes les informations nécessaires concernant les raisons du licenciement et demander l'approbation des autorités régionales, ce qui constitue un obstacle majeur à la restructuration d'entreprise. Le licenciement collectif nécessite quant à lui un plan de licenciement approuvé, une règle parfois pesante pour les entreprises moyennes risquant de se trouver dans l'impossibilité de réduire un effectif excessif. Les périodes d'essai ne peuvent pas dépasser un mois et demi (45 jours) pour les travailleurs intellectuels (manuels) sous contrat permanent (Gannat and Richardson, 2021), sachant que bon nombre d'autres pays n'imposent pas ce genre de limites. Ce type de plafond n'existait pas au Maroc il y a moins de dix ans. D'autre part, des règles strictes concernant les heures supplémentaires et les primes pour travail de nuit sont en vigueur.

Au premier abord, le coût financier des licenciements est relativement bas et permet aux entreprises d'ajuster leur effectif. Il commence à 4.2 % seulement du salaire mensuel et augmente avec l'ancienneté, jusqu'à 15.2 % au-delà de 35 ans. Les chiffres correspondants sans prise en compte de l'ancienneté sont de 8% en Égypte et 5 à 6.25 % en Tunisie (Lopez-Acevedo et al., 2023). Ces chiffres sont nettement au-dessous de la norme pour l'OCDE. Or, les dommages-intérêts moyens à verser en cas de licenciement abusif s'élèvent à un mois et demi de salaire par année d'ancienneté et sont plafonnés à 36 mois de salaire. Les travailleurs considèrent souvent à tort les primes de licenciement et les dommages-intérêts comme une indemnisation pour perte d'emploi qui leur est due et les employeurs réagissent généralement en saisissant la justice pour éviter de payer (Lopez-Acevedo et al., 2021a, p. 24). L'accord tripartite entre le gouvernement et les partenaires sociaux du 29 avril 2024 prévoit la poursuite des négociations sur la réforme du code du travail, visant à trouver un équilibre entre la facilité de faire des affaires et la protection des travailleurs.

Le nombre d'inspecteurs du travail est trop faible pour avoir un effet dissuasif sur l'activité informelle. Le point de référence de l'OIT pour les pays en transition est d'un inspecteur pour 20 000 salariés, mais le Maroc n'en dénombrait pas plus de la moitié jusqu'à récemment (Gannat and Betcherman, 2021; Kuddo and Moosa, 2019), c'est-à-dire bien moins que l'Algérie et environ un quart du nombre observé en Jordanie et en Tunisie. Chose prometteuse, le nombre d'inspecteurs a nettement augmenté au cours des deux

dernières années. Les inspecteurs marocains sont toutefois également responsables d'encadrer les négociations entre employeurs et salariés en cas de conflit du travail individuel ou collectif, au lieu de s'occuper uniquement de la conformité à la réglementation du travail. Ils résolvent environ 70 % de ces conflits. Un service de médiation public pourrait alléger la charge de travail des inspecteurs. L'État est de plus en plus à même d'effectuer des vérifications croisées dans plusieurs bases de données informatiques pour détecter les fraudes. Quoiqu'il en soit, il serait judicieux d'évoluer vers le paiement obligatoire de tous les salaires par virement automatique ou au moins de ne pas autoriser de paiements en espèces déductibles des impôts afin d'empêcher les employeurs d'opter pour l'emploi informel.

L'adoption d'une démarche globale pour lutter contre l'économie informelle en réformant le système de prélèvements et de prestations, la révision de la réglementation du marché du travail et le raffermissement des mesures de contrôle peuvent avoir d'importants effets positifs sur la régularisation, comme dans les cas du Brésil et du Chili (Encadré 3.3). Une action dans la continuité des politiques en vigueur et des réformes en cours contribuerait à réduire plus efficacement l'activité informelle au Maroc.

Encadré 3.3. Deux cas de formalisation du marché du travail réussie

Brésil : il ressort d'expériences récentes qu'une combinaison d'instruments d'action peut avoir un effet positif sur la régularisation. En 1996, le Brésil a mis en œuvre SIMPLES, un système destiné aux petites et moyennes entreprises amalgamant plusieurs impôts fédéraux et charges sociales en un seul paiement. Il a réduit à la fois la complexité de l'activité dans le secteur formel et allégé la charge fiscale des entreprises admissibles, entraînant ainsi la régularisation de près d'un demi-million d'entreprises et de plus de deux millions d'emplois (OECD, 2017[14]; OECD, 2013[15]).

Les modifications du régime SIMPLES (désormais appelé Super SIMPLES) en 2007 ont encore allégé la bureaucratie et la charge fiscale, d'une part en incorporant les impôts nationaux et municipaux ainsi que les cotisations sociales dans le système et de l'autre, en exonérant les microentreprises de certains impôts fédéraux (ILO, 2014[3]). Pendant cette période, le Brésil a également mis en œuvre des politiques complémentaires de renforcement de l'application des règlements par la réforme du système d'inspection du travail en 1995. Des incitations financières destinées aux inspecteurs ont été créées sous forme de primes à la performance conformément aux objectifs d'application initiaux (Abrás et al., 2018[14]). Par ailleurs, l'élaboration de normes communes, le suivi renforcé de la qualité des inspections et l'élargissement des options ouvertes aux inspecteurs pour résoudre les conflits ont abouti à une amélioration de 44 % des cas de régularisation à la suite d'une inspection (Abrás et al., 2018[14]). Grâce à ces initiatives, l'emploi informel a considérablement diminué pendant les périodes qui ont suivi, passant de 53 % de l'emploi total en 2002 à 36 % en 2014 (Kerstenetzky and Machado, 2018[4]).

Chili : une grande initiative à l'échelle de l'administration publique dans le but d'encourager l'activité formelle par l'assouplissement du marché du travail a été engagée dans les années 1980, et le recours aux outils numériques est passé à la vitesse supérieure au début des années 2000. Un portail en ligne pour la déclaration et le paiement des cotisations de sécurité sociale, PreviRed, a été créé, regroupant progressivement tous les régimes publics et privés. La plateforme réunit aujourd'hui plus de 70 dispositifs (retraites, santé, assurance chômage, etc.) et simplifie considérablement les procédures nécessaires pour opérer dans le secteur formel.

Le Chili a également engagé un chantier d'intégration de toutes les formes de marchés publics en un seul portail en ligne : Mercado Publico. En 2017, plus de 850 institutions publiques, allant de l'administration centrale aux hôpitaux publics, gèrent les appels d'offres et leurs achats dans le système. L'inscription formelle des fournisseurs participants sur le portail est obligatoire. L'exemple de

Mercado Publico, avec un taux de participation des PME de 90 %, indique qu'en améliorant les possibilités d'accès au marché, c'est-à-dire en augmentant les avantages économiques du secteur formel, celui-ci peut être nettement plus intéressant pour les entrepreneurs.

En 2013, le Chili a inauguré une plateforme baptisée « Une entreprise en un jour » (*Empresa en Un Día*) permettant d'établir, de transformer et de dissoudre son entreprise en ligne. Grâce à elle, des procédures qui prenaient autrefois environ trois mois ont été réduites à cinq jours et le coût du démarrage d'une activité a baissé de plus de 90 %. D'autres mesures concomitantes ont contribué à la régularisation : 1) la création d'un statut légal spécial pour les entreprises à domicile qui les exonère de certaines obligations de permis (2002) et 2) un régime fiscal simplifié pour les PME, qui regroupe toutes les formes d'imposition du capital et du travail en un seul prélèvement (2014). Ces initiatives ont entraîné une baisse importante et soutenue du taux d'emploi informel, lequel est passé de plus de 40 % en 2010 à 28 % en 2018 (ILO, 2019[17]).

3.3. Des réformes pour réduire le chômage des jeunes

Le chômage élevé des jeunes et la forte proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif au Maroc témoignent des difficultés rencontrées par un grand nombre d'entre eux au moment d'effectuer la transition entre le milieu scolaire et le milieu du travail. À court terme, le moyen le plus direct de faciliter cette transition consiste à renforcer les politiques actives du marché du travail et à les cibler spécifiquement sur les jeunes. À moyen terme, résorber le chômage des jeunes nécessite d'améliorer le système scolaire afin de veiller à ce que ces jeunes soient équipés des compétences recherchées sur le marché du travail.

Les politiques actives du marché du travail doivent être rendus plus efficaces

Les pouvoirs publics s'efforcent de longue date de remédier au chômage des jeunes et d'améliorer la vie des jeunes Marocains. Pour faire face au problème des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, un programme de service militaire d'un an a été mis en œuvre pour environ 200 000 jeunes de 19 à 25 ans, avec une deuxième année facultative pour un maximum de 100 000 jeunes. Une autre option de service social pourrait être utile, mais ce programme doit être rigoureusement évalué pour veiller à ce que l'amélioration de la situation sur le marché du travail à long terme en justifie le maintien.

De nombreuses politiques actives du marché du travail sont en place, dont certaines concernent les jeunes. Elles s'inscrivent cependant dans une démarche quelque peu fragmentée, entraînant un nombre excessif de chevauchements (Encadré 3.4). Il serait utile de combiner quelques-unes des très nombreuses mesures, en partant d'une évaluation systématique et approfondie de leur efficacité. Afin d'améliorer le processus de rapprochement entre les offres et les demandeurs d'emploi, il serait judicieux de veiller à ce qu'un plus grand nombre de personnes sans emploi soient inscrites auprès de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC). Il pourrait être envisagé, par exemple, d'inscrire systématiquement les personnes bénéficiaires de l'assurance maladie en vertu de la récente réforme sociale qui sont en mesure de travailler. Il faudrait, par ailleurs, exiger que les demandeurs d'emploi acceptent n'importe quel emploi pour lequel ils sont qualifiés, afin d'écourter les périodes de chômage excessivement longues.

Encadré 3.4. Le système marocain de politiques actives du marché du travail

L'agence publique pour l'emploi, l'ANAPEC, établie en 2000 puis restructurée en 2022, disposait d'un budget de 240 millions de dirhams seulement (24.4 millions USD) en 2022. Relativement peu d'embauches sont le fruit de ses efforts. La majorité des recherches d'emploi se faisant par contact direct avec les employeurs et par l'intermédiaire de réseaux (Tableau 3.3).

L'ANAPEC a récemment élaboré une stratégie numérique pour accroître la qualité de ses services. Elle est responsable de la gestion d'un certain nombre de programmes actifs du marché du travail, notamment du programme Tahfiz au titre duquel les nouvelles entreprises créées après 2015 sont exonérées des charges sociales et de la taxe sur la formation professionnelle, et les salariés ne paient pas l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les salaires ne dépassant pas un plafond de 10 000 dirhams par mois. L'ANAPEC gère également l'initiative Ana Moukawil, récemment mise en œuvre par le gouvernement. Dotée d'un budget de 670 millions de dirhams sur les trois prochaines années, elle a vocation à aider 100 000 des plus petites entreprises et des autoentrepreneurs, dont un grand nombre sont informels.

Quelques initiatives sont axées spécifiquement sur les jeunes. Le programme Idmaj subventionne des apprentissages de jusqu'à deux ans dans le secteur privé pour ceux qui possèdent au moins le baccalauréat. Les bénéficiaires ne sont pas redevables de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les employeurs ne paient pas de charges sociales ni de taxe sur la formation, mais ils doivent s'engager à recruter 60 % de leurs apprentis en fin de contrat ; une condition qui semble avoir été contraignante. On dénombre 117 000 de ces apprentis en 2021. Le programme Taehil a formé des jeunes en difficulté sur leur trajectoire d'insertion en les aidant à acquérir des compétences professionnelles ou à se reconverter, en particulier dans le droit fil des besoins exprimés par les secteurs en croissance comme la construction automobile et aéronautique. Ce sont 115 000 jeunes qui ont ainsi été formés entre 2017 et 2021. Les programmes Forsa et Awrach visent à encourager l'entrepreneuriat des jeunes, mais les bénéficiaires sont moins nombreux que prévu.

L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) dispose d'un budget de 5 milliards de dirhams, bien plus important que celui de l'ANAPEC et largement financé par la taxe sur la formation professionnelle. Cet organisme public est responsable de l'enseignement et de la formation professionnels, y compris de la formation professionnelle initiale. Le rapprochement de l'OFPPT et de l'ANAPEC pourrait contribuer à améliorer les résultats en renforçant la coordination et en éliminant les chevauchements d'activités. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les mesures publiques pour la formation sont la responsabilité d'un seul organisme.

Tableau 3.3. Principale méthode de recherche d'emploi utilisée, 2019, en %

	Hommes	Femmes	Total
Contact direct avec les employeurs	31.1	23.6	28.8
Parents, amis et connaissances	34.9	29.1	33.1
Concours	15.8	34.8	21.8
Institutions spécialisées	1.2	1.6	1.3
Offres d'emploi, lettres et Internet	7.5	9.4	8.1
Moukef (marché de l'emploi)	9.3	1.5	6.8
Autre	0.3	0.0	0.2
Total	100	100	100

Source : Calculs de l'OCDE à partir de données fournies par les autorités.

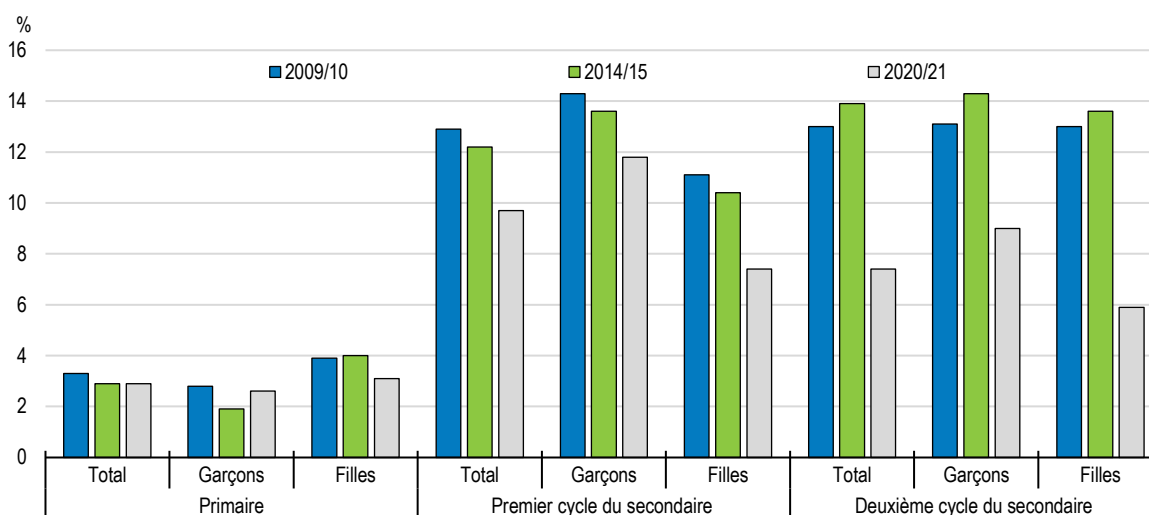
L'évaluation quantitative du rapport qualité-prix de la plupart des programmes pour l'emploi actuels a été en grande partie négligée, à l'exception du programme Tahfiz, et ce en dépit du coût et du manque

d'efficacité potentiels de certains programmes constatés dans d'autres pays. Il est nécessaire d'évaluer et de regrouper les programmes actifs du marché du travail actuels. Le programme Idmaj de subvention à l'emploi fait toutefois exception (Chatri et al., 2021) dans la mesure où l'on sait qu'il a considérablement diminué la probabilité de chômage, pour les femmes et les personnes âgées de moins de 24 ans (Chatri et al., 2021). Il a toutefois également fait baisser les salaires et pourrait avoir allongé les heures de travail et réduit la couverture d'assurance sociale des 25-34 ans. Aucune information n'a été publiée concernant les effets sur les revenus (par opposition aux salaires) ni sur le rapport coût-efficacité. L'évaluation recommandait d'écourter la durée maximum des contrats, d'assurer une formation complémentaire à l'employabilité et de fixer des plafonds salariaux différenciés servant de base pour les exonérations d'impôt et de charges sociales afin de contrer le biais observé chez les employeurs en faveur des bas salaires.

Des réformes sont engagées en vue d'améliorer la qualité de l'éducation

Le système éducatif et scolaire marocain a enregistré des résultats relativement faibles en comparaison internationale. Des améliorations ont toutefois été observées sur les dix dernières années et des réformes sont engagées pour améliorer la qualité de l'éducation. La scolarisation est obligatoire entre six et quinze ans, mais le taux de décrochage reste élevé malgré d'importants progrès. Le taux net de scolarisation dans le primaire, désormais proche de 100 %, représente une amélioration considérable en dix ans. Dans le secondaire, la part d'élèves qui abandonnent leur scolarité est estimée entre 7 et 10 %, soit une amélioration par rapport aux 12 à 14 % constatés en 2015. Les taux actuels d'abandon n'en sont cependant pas moins préoccupants (Graphique 3.9). Le décrochage scolaire est lié à la fois au fait que les élèves sont poussés à travailler et aux difficultés rencontrées dans le système éducatif : y compris le taux excessif de redoublement, mauvaise qualité des établissements d'enseignement secondaire, surtout dans les zones rurales (Maghnouj et al, 2018). Les filles sont parfois obligées d'aider aux tâches ménagères, interdites d'école par un membre de la famille. Des problèmes fondamentaux de coût et de transport, notamment dans les zones isolées et montagneuses, interviennent également.

Graphique 3.9. Le taux de décrochage scolaire a progressivement diminué, mais il demeure élevé dans le secondaire



Source : Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports.

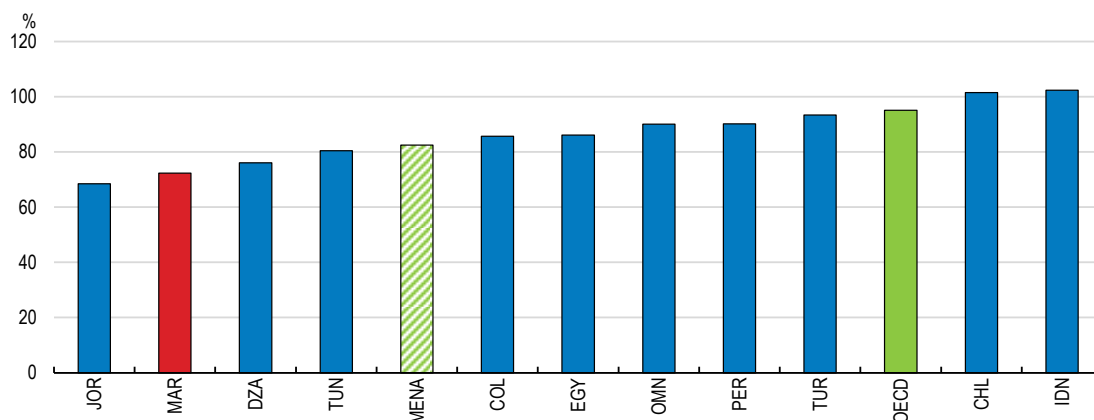
StatLink  <https://stat.link/b4hrmp>

Les jeunes arrêtent encore leurs études tôt, mais la situation s'est considérablement améliorée. Environ deux tiers d'entre eux achèvent le premier cycle de l'enseignement secondaire, une proportion qui se

rapproche de celle enregistrée dans quelques autres pays de la région MENA, mais nettement inférieure à la norme dans les pays de l'OCDE (Graphique 3.10). Environ la moitié seulement des jeunes obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui représente toutefois une amélioration par rapport aux 38 % constatés en 2010. L'écart entre les genres demeure béant : 30 % de filles seulement parviennent à ce niveau, contre 45 % de garçons. La part d'enfants de quatre et cinq ans préscolarisés a presque atteint 80 % en 2023 alors qu'elle ne dépassait pas les 50 % en 2018.


Graphique 3.10. Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire demeure faible en comparaison internationale

Part du groupe d'âge concerné ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire en 2022 ou la dernière année connue



Note : Le taux peut dépasser 100 % pour plusieurs raisons. Par exemple, « le numérateur peut inclure des inscrits tardifs ou des enfants plus âgés ayant redoublé une année ou plus du premier cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que des élèves scolarisés tôt. Le dénominateur est le nombre d'enfants à l'âge de l'entrée dans la dernière année du premier cycle de l'enseignement secondaire ».

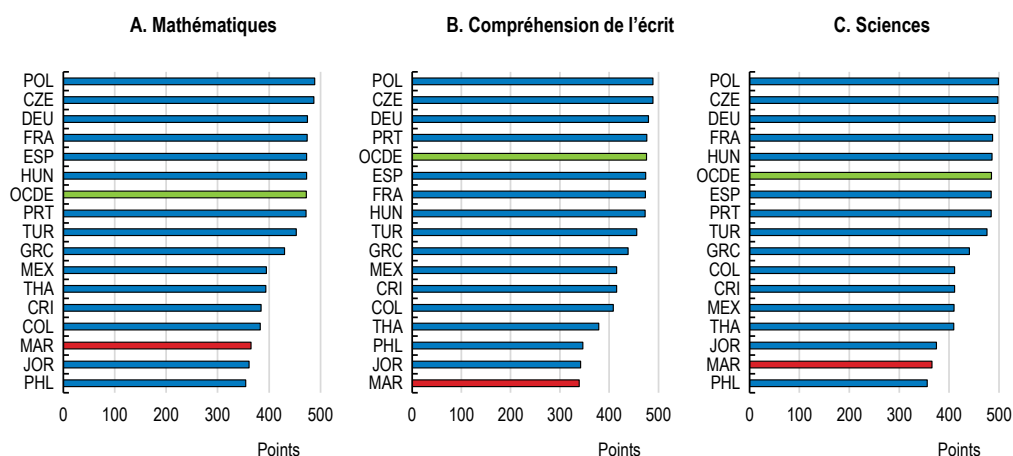
Source : Banque mondiale.

StatLink  <https://stat.link/bxzgs6>

Les difficultés dans le domaine éducatif sont amplifiées par le patrimoine linguistique complexe du Maroc (World Education News and Reviews, 2022). La population arabe est confrontée au besoin d'apprendre à la fois l'arabe standard moderne et le darija parlé. Un autre groupe de taille non négligeable parle à la maison l'amazighe, qui est désormais une langue officielle. Celle-ci est progressivement ajoutée au programme d'enseignement primaire avec un budget d'un milliard d'euros sur les trois années à venir (Gouvernement du Maroc, 2024). Le français est la langue la plus utilisée dans l'enseignement supérieur, et même avant pour les matières scientifiques. L'anglais est désormais enseigné dès la première année du secondaire dans l'enseignement public, soit deux ans plus tôt qu'auparavant, mais dès le primaire dans bon nombre d'établissements privés.

Les retombées de l'enseignement mesurées par les scores aux tests sont faibles par rapport aux autres pays qui ont participé au PISA 2022. Les résultats indiquent que les élèves marocains de 15 ans étaient soit les moins performants de tous (en lecture) soit plus performants que ceux des Philippines seulement (sciences) ou des Philippines et de la Jordanie (mathématiques) (Graphique 3.11). Comme dans d'autres pays, les résultats se sont détériorés dans les trois matières sous l'effet des perturbations causées par le COVID-19, entre autres. Cette détérioration témoigne également du fait que les jeunes Marocains de milieux marginalisés étaient plus nombreux à passer le test en 2022 qu'en 2018, sans changement dans la performance des élèves des autres catégories en 2018 (OECD, 2023b).

Graphique 3.11. Les résultats du Maroc au PISA 2022 étaient faibles dans les trois matières

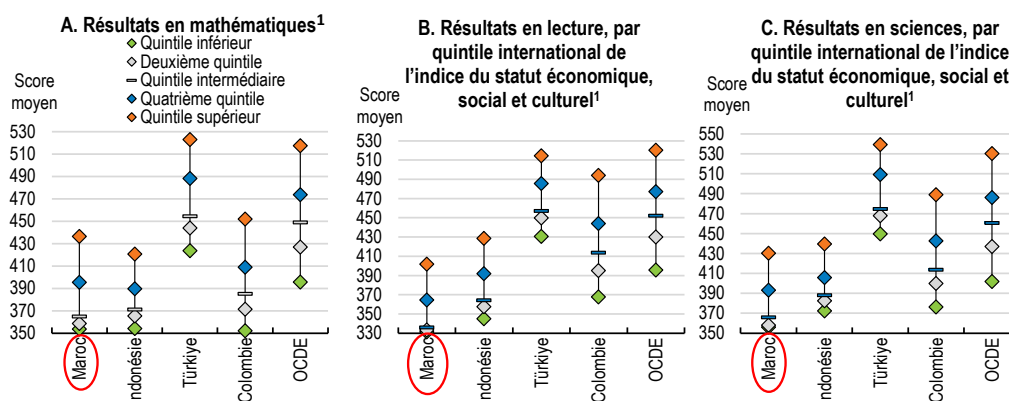


Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), Évaluations en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique 2022.

StatLink  <https://stat.link/6xin0r>

La situation socioéconomique influe beaucoup et de plus en plus sur les trajectoires scolaires, comme dans de nombreux autres pays. L'égalité des chances en est ainsi limitée et les talents des élèves issus de milieux moins privilégiés risquent d'être sous-exploités. Une situation socioéconomique élevée (deux quintiles supérieurs de la répartition des revenus) influe fortement sur les retombées individuelles, y compris le taux d'inscription dans le préprimaire, les niveaux de formation atteints et les taux de diplômés, ainsi que sur les scores au PISA (Graphique 3.12). Le système devient de plus en plus dualiste et l'enseignement privé gagne du terrain. Entre 2010 et 2021, la part d'écoles privées dans l'ensemble des établissements scolaires est passée de 33 % à 44 % ; une progression qui pourrait traduire une certaine préoccupation vis-à-vis du système public, principalement de la part des familles aisées. Or, même les parents à faible revenu cherchent à scolariser leurs enfants dans le privé.

Graphique 3.12. Une situation socioéconomique élevée est corrélée avec de meilleurs résultats au PISA



1. Les quintiles internationaux correspondent à l'indice PISA de statut économique, social et culturel dans l'ensemble des pays et des économies.

Source : Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), Évaluations en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique 2022.

StatLink  <https://stat.link/lnairc>

Le système scolaire s'est heurté à un certain nombre de défis. Premièrement, les données du PISA 2018 montrent que le Maroc est assez peu performant en ce qui concerne l'accompagnement des élèves par les enseignants dans les cours de langue d'instruction (55^e sur 75) (OECD, 2019c). Les résultats de l'apprentissage font apparaître une qualité inégale de l'enseignement et des méthodes d'enseignement dépassées. Deuxièmement, l'absentéisme enseignant reste un problème important: il comptait pour 7.5 % du temps d'enseignement total il y a dix ans (Maghnouj et al., 2018) et le PISA 2018 le qualifie de problème grave pour 35 % de l'ensemble des élèves. Le recrutement d'enseignants pour les établissements ruraux et le contrôle de leur présence sont particulièrement problématiques. Troisièmement, l'infrastructure scolaire est inadéquate et dans un état avancé de détérioration, qu'il s'agisse du bâti ou du matériel, notamment dans les régions périphériques. Quatrièmement, la redevabilité fait défaut et les responsabilités ne sont pas clairement définies dans l'ensemble du système éducatif (Maghnouj, 2018), même si l'on constate quelques progrès dans certaines autorités régionales d'éducation et de formation individuelles (AREF) plus ou moins capables. L'administration centrale a souvent voté des réformes utiles, mais celles-ci n'ont pas toujours été mises en œuvre. Certaines AREF plus capables redoublent d'efforts et adoptent les changements, d'autres non, et l'information est mal partagée. Bon nombre de micromesures ont été mises à l'essai (souvent financées par l'aide extérieure), mais n'ont pas été bien évaluées et celles qui ont donné de bons résultats n'ont pas été élargies.

L'État a augmenté les dépenses d'éducation en part du PIB, les portant à 5.8 % en 2022 par rapport à 4.7 % en 2017, soit au-dessus de la majorité des pays de comparaison et de la moyenne de l'OCDE (4.3 %). Cela permettra d'augmenter l'investissement dans l'infrastructure scolaire et de réformer le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants. Les ressources ne semblent plus être le principal obstacle à de meilleurs résultats, constat qui cadre avec les données internationales indiquant que les résultats aux épreuves normalisées au Maroc sont inférieurs à ceux d'autres pays dont les dépenses d'éducation primaire en part du PIB par habitant sont comparables (OECD, 2017).

D'importantes réformes sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre d'une feuille de route pour améliorer les résultats scolaires sur la période 2022-26. Celle-ci porte principalement sur l'enseignement primaire, avec la création de 626 « écoles pionnières » (322 000 élèves) appliquant de nouvelles méthodes d'enseignement et de nouveaux principes organisationnels (Encadré 3.5). Les premiers résultats, en langue et en mathématiques, sont prometteurs (Gouvernement du Maroc, 2024). Les réformes dans le premier cycle du secondaire démarreront en 2026-27, à un rythme de 500 établissements par an.

Encadré 3.5. La feuille de route 2022-27 pour améliorer les résultats scolaires

Les autorités ont mis en place une feuille de route pour la réforme du système éducatif en 2022-26, axée sur le renforcement de l'enseignement des concepts fondamentaux (langues, mathématiques élémentaires), l'accès aux activités hors programme et la réduction du taux d'abandon scolaire.

Ces objectifs stratégiques seront poursuivis au moyen de programmes déployés de manière progressive : élargissement de l'éducation publique pour les jeunes enfants ; réforme de la formation et des carrières des enseignants ; réforme des méthodes d'enseignement, notamment l'actualisation des manuels scolaires ; système de certification pour les établissements qui participent volontairement aux programmes de réforme et qui obtiennent de bons résultats d'évaluation.

La création d'« écoles pionnières », engagée dans l'enseignement primaire en 2023-24, est un élément clé de la mise en œuvre de la feuille de route. Au total, 626 établissements se sont portés volontaires, soit

environ 9 % de l'ensemble des écoles primaires. L'objectif déclaré par les autorités est de parvenir à une couverture quasi universelle des établissements primaires d'ici l'année scolaire 2026-27.

Le modèle d'école pionnière est fondé sur les principes suivants : renforcement de la formation des enseignants ; révision des méthodes d'enseignement, notamment par l'adoption de la méthode *Teaching at the Right Level* (TARL) qui enseigne les concepts fondamentaux jusqu'à ce qu'ils soient maîtrisés par les élèves avant de passer au concept suivant ; accompagnement individuel des élèves en difficulté ; fourniture d'outils pédagogiques numériques ; incitations financières pour encourager les enseignants et les établissements à obtenir une certification de qualité.

Le projet d'école pionnière sera indépendamment évalué à la fin de l'année scolaire 2023-24 par le centre de recherche J-PAL affilié au Massachusetts Institute of Technology. Les autorités certifieront les écoles pionnières de haute qualité en fonction de cette évaluation. L'évaluation permettra d'adopter des méthodes pédagogiques éprouvées (Maghnouj et al., 2018) et la certification de la qualité des établissements renforcera la redevabilité. Il a été démontré qu'une redevabilité accrue, surtout dans les écoles des quartiers pauvres, débouche sur de meilleurs résultats (Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique, 2021).

Limiter les redoublements permettrait de réduire le taux de décrochage scolaire. Ils pourraient être remplacés par un accompagnement plus intensif des élèves en difficulté. Le taux de redoublement a baissé en dix ans dans le deuxième cycle du secondaire, où il est retombé à 13 %, mais il demeure élevé dans le primaire et le premier cycle du secondaire (Elasraoui and El Omani, 2022). Les pouvoirs publics admettent que les redoublements excessifs devraient être évités, au moins pendant les premières années de scolarité, car les scores des redoublants au Programme national d'évaluation des acquis (PNEA) 2016 étaient pires dans presque toutes les matières (Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique, 2017). Le redoublement est bien plus courant au Maroc que dans d'autres pays de la région MENA – notamment l'Égypte, où le redoublement est rare – selon l'Institut de statistique de l'UNESCO. Ce sont 63.4 % des enfants du quartile inférieur de revenus qui redoublent, à comparer à 26.6 % de ceux du quartile supérieur (ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, 2023). Remplacer le redoublement par un soutien pédagogique pour les élèves en retard, comme l'envisagent les écoles pionnières, serait une meilleure solution. Le redoublement pourrait être limité aux cas exceptionnels et exiger que des ressources soient allouées à ce travail précieux.

Le taux de décrochage scolaire doit être réduit pour faire augmenter le niveau moyen. Le dispositif de transferts monétaires conditionnels Tayssir est doté d'un budget de quatre milliards de dirhams (aux alentours de 0.3% du PIB) pour aider les familles à maintenir la scolarité de deux millions d'élèves, et les veuves bénéficient d'une aide financière supplémentaire pour que leurs enfants puissent également continuer d'être scolarisés. Mis à l'essai en 2008, puis élargi en 2013, il a permis de réduire le taux de décrochage dans le primaire d'un tiers, en particulier pour les filles. Il a également augmenté le taux d'inscriptions de filles dans le premier cycle du secondaire (Gazeaud and Ricard, 2021). L'accent mis par les écoles pionnières sur la méthode TARL et l'accompagnement individuel des élèves en difficulté (voir Encadré 3.5) est un pas dans la bonne direction, et l'effet sur le taux de décrochage devrait être surveillé de près. L'élargissement du modèle d'école pionnière aux établissements du premier cycle du secondaire à partir de 2024-25 prévoit un certain nombre de mesures prometteuses qui devraient être pleinement mises en œuvre, dont des cours de rattrapage de 4 à 8 semaines au début de l'année scolaire pour résorber les écarts de connaissances, et l'accompagnement individuel des élèves en difficulté tout au long de l'année scolaire. Une attention particulière devrait être accordée aux filles, notamment en sensibilisant les élèves et leurs familles à l'importance de l'éducation, et en réduisant les stéréotypes de genre dans les supports pédagogiques. En dernier recours pour les élèves qui abandonnent, les « écoles de la deuxième chance » visant à équiper ces décrocheurs de compétences recherchées sur le marché du travail, y compris de compétences non techniques, peuvent venir en complément des mesures préventives. Il faut

toutefois chercher avant tout à maintenir les jeunes dans le système scolaire ou à les y ramener une fois qu'ils ont décroché.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement, les salaires ont été fortement augmentés et les qualifications et normes de formation pédagogique relevées. Cinq ans d'études et de formation post-secondaires sont désormais exigés. La démotivation des enseignants est illustrée par leur niveau de satisfaction à l'égard de leur emploi, nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE dans les résultats du PISA 2018 (ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, 2023) et par le fait que près de la moitié de tous les enseignants souhaitaient changer d'établissement (Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique, 2021). Dans le contexte des grèves prolongées connues pendant l'année scolaire 2023-24, un accord a été conclu avec les cinq plus grands syndicats à la fin de 2023. Le nouveau statut unifié des enseignants donne aux personnes récemment recrutées le statut de fonctionnaires, avec droit aux mêmes avantages ainsi qu'à une augmentation salariale de 1 500 dirhams (environ 150 USD) net en moyenne par mois pour les enseignants en début de carrière, portant leur salaire net à 5 100 dirhams et celui des enseignants en fin de parcours (environ 30 %) à au moins 7 000 dirhams, en plus d'une amélioration au niveau du nombre d'heures de travail.

Les incitations visant à améliorer la qualité de l'enseignement pourraient être encore renforcées en reliant la rémunération à la performance. Le statut unifié des enseignants adopté à la fin de 2023 prévoit le développement des bilans d'évaluation professionnelle fondés sur des critères mesurables, dont la participation aux formations et le respect des règles professionnelles. Il faudrait ensuite faire en sorte que le salaire et la progression de carrière soient en grande partie déterminés au mérite plutôt qu'à l'ancienneté. La réduction du poids de l'ancienneté dans la progression salariale et l'augmentation du poids à la fois de la qualité de l'enseignement et de la prise en charge de tâches hors enseignement, comme le prévoit le nouveau statut unifié des enseignants, sont des mesures positives qui devraient être pleinement appliquées. De plus fortes incitations financières et professionnelles pour les enseignants qui acceptent des postes dans les quartiers pauvres ou les régions isolées pourraient contribuer à une amélioration de la qualité de l'enseignement là où le besoin est le plus criant tout en assurant l'avancement professionnel des enseignants les plus mobilisés.

Il faut améliorer l'attractivité de l'enseignement secondaire professionnel, comme le prévoit la feuille de route pour 2022-26, notamment en créant des passerelles entre les diplômés professionnels de l'enseignement secondaire et l'accès à l'enseignement supérieur. Un manque criant de services d'orientation professionnelle des élèves déséquilibre l'offre et la demande de compétences. Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 15 % seulement des élèves en 2019-20 ont choisi des filières professionnelles alors qu'ils sont trop nombreux à choisir des études universitaires dans des domaines peu recherchés pour l'emploi dans le secteur privé (notamment les lettres et le droit, l'économie et les sciences sociales) (Lopez-Acevedo et al., 2021a). L'État a commencé à former des experts pour renforcer l'offre d'orientation professionnelle dès le premier cycle de l'enseignement secondaire. Il devrait également intensifier l'accompagnement des élèves défavorisés, par exemple en facilitant les liens entre ces élèves et des professionnels dans leur domaine de prédilection (OECD, 2024e). L'État a également décidé d'augmenter le nombre de passerelles entre les cursus de manière à permettre aux élèves de changer de cursus s'ils se heurtent à des obstacles ou si leurs intérêts changent. De telles mesures pourraient améliorer l'intérêt et l'attractivité de l'enseignement secondaire professionnel, ce qui aurait pour autre avantage de maintenir dans le système éducatif les élèves qui risquent le plus de décrocher.

3.4. Renforcer le rôle des femmes sur le marché du travail formel

Le taux relativement faible d'activité des femmes sur le marché du travail témoigne d'une offre publique limitée de garde d'enfant, mais aussi de normes socioculturelles et de discriminations. En 2016, une enquête du HCP révélait que, de l'avis de plus de 60 % des personnes interrogées, la priorité devrait être

donnée aux hommes en matière d'emploi et les mères qui travaillent compromettent l'éducation de leurs enfants (HCP, 2024b). Selon une enquête menée il y a presque dix ans, environ la moitié des Marocaines disaient être interdites de travailler par leur famille et bon nombre d'entre elles déclaraient manquer de compétences adéquates (Morikawa, 2015). Bien que l'écart de niveau de formation entre les genres se soit résorbé en quelques années (OECD, 2024f), beaucoup moins de femmes que d'hommes de 15 à 24 ans sont dans le système éducatif (HCP, 2024b). L'Indice Institutions sociales et égalité des genres (SIGI) de l'OCDE fait apparaître que le marché du travail marocain est plus discriminatoire dans l'ensemble que celui de la plupart des autres pays, notamment les pays de l'OCDE, mais moins que celui de la plupart des pays de la région MENA (OECD, 2024 forthcoming) et que la situation s'est améliorée dans l'ensemble depuis 2019 (Tableau 3.4). Le Maroc est cependant moins bien placé dans le domaine économique. Les femmes occupées à temps plein sont rémunérées 16 % de moins que leurs homologues masculins (HCP, 2023a).

Tableau 3.4. L'indice Institutions sociales et égalité des genres en comparaison internationale

	SIGI global 2023	Dont : Accès aux biens productifs et financiers
Maroc	49.3	42.6
(p.m.) Maroc 2019	50.8	37.8
G7		
Égypte	56.1	45.8
Jordanie	58.5	33.6
Liban	57.1	38.8
Tunisie	46.5	36.3
Türkiye	24.0	29.8
MENA	56	39
OCDE	15.3	12.7
Monde	29.2	27.1

Note : Mesure de 0 à 100. Les valeurs plus élevées indiquent de plus fortes discriminations.

Source : OCDE (2023), Rapport mondial 2023 « Institutions sociales et égalité des genres » (SIGI).

Le gouvernement a récemment lancé le troisième programme de promotion de l'inclusion économique des femmes, qui prévoit des congés de maternité et des prestations importantes. Au Maroc, les mères qui travaillent dans le secteur formel ont droit à un congé de maternité rémunéré jusqu'à 14 semaines, soit l'un des plus généreux de la région MENA (Hatayama, 2021). Dans le secteur privé, la rémunération pendant le congé de maternité est relativement basse, à deux tiers seulement du salaire normal (OECD, 2017, Vol. 2). Les mères qui exercent un emploi informel n'ont pas droit à cette allocation. Les données factuelles en provenance de Jordanie, pays qui a récemment mis en œuvre un régime d'assurance maternité, confirment qu'une telle prestation fait augmenter le taux d'activité des femmes (ILO, 2021a), mais que le problème des remplacements reste à résoudre (au moins pour les travailleuses qualifiées). Les femmes assurent également une grande part de l'aide aux parents âgés, domaine dans lequel le marché propose peu d'options.

Il faut davantage aider les femmes à concilier responsabilités familiales et travail, mais aussi encourager un partage plus égal du travail domestique non rémunéré avec les hommes. Les femmes doivent répartir leur temps entre une multitude de responsabilités : selon l'ONU Femmes, les femmes et les filles à partir de 15 ans consacrent 20.8 % de leur temps à s'occuper des enfants et des personnes âgées, en plus des tâches ménagères, contre 3 % pour les hommes. Ce rapport de 7 est supérieur à la moyenne de 5.9 dans la région MENA (OECD, 2024 forthcoming). Des mesures pour faciliter un meilleur équilibre entre les options de travail des femmes et leurs responsabilités financières seraient les bienvenues. Selon le *Gros plan sur l'égalité des sexes 2023* publié par l'ONU, les Marocaines consacrent en moyenne 2.8 heures par jour de plus que les hommes aux tâches ménagères (cuisine et ménage), malgré l'allègement des corvées

et le temps gagné grâce aux appareils ménagers. Les femmes bénéficieraient aussi grandement de la possibilité de sous-traiter les tâches ménagères. La disponibilité de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EAJE) de qualité et d'un prix abordable est essentielle. Il ressort des données factuelles de l'OCDE que de meilleures structures de garderie d'enfants réduisent les contre-incitations à l'activité des femmes et les pénalités de rémunération liées à la maternité (OECD, 2024b). Le Maroc a réalisé d'importants progrès au regard de la préscolarisation des enfants de plus de 4 ans. L'élargissement de l'enseignement préprimaire public aux enfants de moins de 4 ans améliorerait encore les incitations à l'activité des femmes et aurait des effets positifs sur le développement des enfants et l'inclusion sociale.

L'amélioration de l'accès aux transports et de l'inclusion financière des femmes est nécessaire, en particulier dans les zones rurales isolées. Des initiatives de transport innovantes, comme les options de transport réservées aux femmes – qui existent au Brésil, en Égypte, en Inde, au Japon et au Mexique – pourraient être encouragées par les autorités locales et nationales. D'autres initiatives sont aussi prometteuses, dont la création d'applications mobiles qui informent en temps réel sur les horaires, les itinéraires et les dispositifs de sécurité des transports en commun, ou encore les systèmes d'alarme ou les applications dans les systèmes de transport permettant aux femmes de signaler rapidement les incidents ou les situations de harcèlement. D'une manière plus générale, les perspectives de genre devraient être intégrées à tous les stades de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre des politiques de transport. L'amélioration de l'inclusion financière pourrait donner aux femmes qui travaillent les moyens de prendre elles-mêmes leurs décisions de consommation et d'épargne sur leurs revenus potentiels. Il pourrait être envisagé de concevoir des produits d'épargne, d'assurance et de placement adaptés spécifiquement aux besoins des femmes, mais aussi d'améliorer la culture financière, notamment en intégrant l'éducation financière dans le programme scolaire pour développer des compétences en la matière dès un jeune âge. Afin de remédier au problème des discriminations sexistes, un effort plus concerté d'élimination des pratiques d'embauche discriminatoires s'impose, par l'adoption de pratiques indifférenciées selon le genre et, de manière plus radicale, par la discrimination positive sous la forme de quotas aux postes de responsabilité dans les secteurs clés, à l'instar des mesures prises pour les conseils d'administration.

Tableau 3.5. Recommandations formulées dans le présent chapitre

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SONT EN GRAS)
Le taux d'emploi informel est excessif	
<p>Un ambitieux chantier d'extension de la protection sociale est en cours, mais l'activité informelle demeure répandue et enferme un grand nombre de personnes dans des emplois de mauvaise qualité.</p>	<p>Mettre en œuvre les réformes de la protection sociale en cours et réduire en même temps le taux des cotisations patronales sur les bas salaires.</p> <p>Renforcer les mesures de contrôle du paiement des cotisations sociales, et augmenter le nombre d'inspecteurs du travail.</p> <p>Créer un nouveau service public de médiation pour la prise en charge des conflits.</p> <p>Créer un modèle de contrat de travail type simple.</p>
<p>La rigidité de la protection de l'emploi fait peser une lourde charge sur les employeurs, réduit la demande de main-d'œuvre et stimule l'activité informelle.</p>	<p>Assouplir les contrats de travail permanent et temporaire.</p>
Le chômage des jeunes est élevé	
<p>Le chômage est élevé, surtout chez les jeunes, et bon nombre de jeunes chômeurs sont sortis du système d'éducation et de formation.</p>	<p>Tenir compte de l'impact négatif sur les incitations à la formalisation lors de la fixation du salaire minimum dans le secteur formel.</p> <p>Consolider les nombreux programmes actifs du marché du travail (PAMT), renforcer les mesures d'activation et le rôle de l'agence de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).</p> <p>Inscrire systématiquement auprès de l'agence de promotion de l'emploi les chômeurs demandant l'assurance maladie.</p> <p>Envisager de rapprocher l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) afin de consolider les programmes pour l'emploi.</p> <p>Offrir des possibilités de formation intensive à tous les jeunes.</p>
L'amélioration des systèmes d'enseignement et de formation est nécessaire	
<p>Les résultats aux épreuves normalisées sont relativement faibles, les élèves sont encore nombreux à abandonner tôt leur scolarité et le redoublement est fréquent. Une grande réforme de l'école est engagée.</p>	<p>Mettre en œuvre la réforme de l'école en cours et remplacer le redoublement par un accompagnement complémentaire des élèves en difficulté.</p> <p>Relier la rémunération à des indicateurs de performance, y compris à un indicateur de l'absentéisme, et proposer des primes pour la prise en charge de responsabilités supplémentaires.</p> <p>Continuer de promouvoir l'adoption de méthodes d'enseignement éprouvées pour adapter l'enseignement aux besoins des élèves.</p> <p>Améliorer l'orientation professionnelle à tous les niveaux en faisant appel à des experts formés en la matière et à même d'obtenir des informations de meilleure qualité sur les secteurs les plus prometteurs.</p>
Le taux d'activité des femmes est faible	
<p>Les femmes sont confrontées à un certain nombre de défis sur le marché du travail et leur taux d'activité est faible. Les services de garde d'enfants gratuits sont seulement disponibles à partir de l'âge de 4 ans</p>	<p>Intensifier les initiatives visant à renforcer l'intégration des femmes sur le marché du travail, notamment en améliorant l'accès au financement, en réduisant les discriminations et en luttant contre les stéréotypes liés au genre.</p> <p>Améliorer la disponibilité de la garde d'enfants gratuite et l'étendre aux enfants en bas âge pour les femmes qui travaillent.</p>

References

- Abras, A. et al. (2018), « Enforcement of labor regulations and job flows: evidence from Brazilian cities », *IZA Journal of Development and Migration*, vol. 8, n° 1, <https://doi.org/10.1186/s40176-018-0129-3>.
- Alfani, F., F. Clementi, M. Fabiani, V. Molini et E. Valentini (2020), « Once NEET, Always NEET? A Synthetic Panel Approach to Analyze the Moroccan Labor Market », Policy Research Working Paper, n°9238, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Amann, E., C. Azzoni et W. Baer (dir. pub.) (2018), *Labor Market Development in Brazil*, Oxford University Press, <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190499983.013.28>.
- Angel-Urdinola, D., A. Barry et J. Guennouni (2016), « Are Minimum Wages and Payroll Taxes a Constraint to the Creation of Formal Jobs in Morocco? », Policy Research Working Paper, n° 7808, Banque mondiale, Washington, D.C. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-7808>.
- Arab Barometer (2022), Arab Barometer VII, Morocco Report, https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/ABVII_Morocco_Report-ENG.pdf
- Assaad, R., R. Hendy, M. Lassassi et S. Yassin (2018), « Explaining the MENA Paradox: Rising Educational Attainment, Yet Stagnant Female Labor Force Participation », IZA Discussion Paper, n° 11385, mars.
- Banque mondiale (2021), *Tackling Informality: Policy Options*, Groupe de la Banque mondiale.
- Banque mondiale et Haut-Commissariat au Plan (2021), *Paysage de l'emploi au Maroc : Recenser les obstacles à un marché du travail inclusif*, Rabat.
- Bargain, O. et M. Lo Bue (2021), « Coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc », Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et ONU Bureau des Femmes au Maroc, Rabat, février.
- Bassou, I. (2023), « Why Morocco's Youth Employment Policies Continue to Fail », Arab Reform Initiative, 9 février.
- Bellon, M. et al. (2022), « Digitalization to Improve Tax Compliance: Evidence from VAT e-Invoicing in Peru », IMF Working Paper, n° 2019/231.
- Benhassine, N. et al. (2018), « Does inducing informal firms to formalize make sense? Experimental evidence from Benin », *Journal of Public Economics*, vol. 157, pp. 1-14, <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2017.11.004>. Bertelsmann Stiftung (2022), *BTI 2022 Country Report – Morocco*, Gütersloh, Allemagne.
- Bossenbroek, L. et H. Ftouhi (2021), « The plight of female agricultural wagedworkers in Morocco during the COVID-19 pandemic », *Cahiers agricoles*, vol. 30, n° 40.
- Bouba, Z. et A. Azeroual (2022), « Analyse genre de la contribution de l'utilisation de la main d'œuvre à l'amélioration du niveau de vie : Analyse rétro et prospective à la lumière des recommandations du Nouveau Modèle de Développement », DEPF Policy Brief, Ministère de l'Économie et des Finances, n° 30, mars.
- Cabinet Roland Berger (2018), « L'économie informelle : impacts sur la compétitivité des entreprises et propositions de mesures d'intégration », étude réalisée pour la CGEM, 5 avril.
- CNSS (2023), *Rapport annuel 2022*, Caisse nationale de sécurité sociale, Rabat.
- Chatri, A., K. Hadeef et N. Samoudi (2021), « Micro-econometric evaluation of subsidized employment in morocco: the case of the 'Idmaj' program », *Journal of Labor Market Research*, vol. 55, n° 17, <https://doi.org/10.1186/s12651-021-00300-5>
- Chauffour, J-P. et J. Diaz-Sanchez (2017), « Product and Factor Market Distortions: The Case of the Manufacturing Sector in Morocco », Policy Research Working Paper, n° 8218, Banque mondiale, Washington, D.C.

- CESE (2018), La protection sociale au Maroc: Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales, Conseil Économique, Social et Environnemental, Rabat.
- CESE (2021), Indemnité pour perte d'emploi: quelles alternatives à la lumière de la loi-cadre sur la protection sociale?", Saisine 32, Conseil Économique, Social et Environnemental, Rabat.
- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (2021), PNEA 2019 - Rapport analytique, Rabat.
- Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (2017), PNEA 2016 - Rapport analytique, Rabat.
- de Andrade, G., M. Bruhn et D. McKenzie (2014), « A Helping Hand or the Long Arm of the Law? Experimental Evidence on What Governments Can Do to Formalize Firms », *The World Bank Economic Review*, p. lhu008, <https://doi.org/10.1093/wber/lhu008>.
- de Mel, S., D. McKenzie et C. Woodruff (2013), « The Demand for, and Consequences of, Formalization among Informal Firms in Sri Lanka », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 5, n° 2, pp. 122-150, <https://doi.org/10.1257/app.5.2.122>.
- Elasraoui, A. et K. El Omani (2022), « L'évaluation de la performance des établissements scolaires au Maroc : enjeux actuels et perceptions des acteurs », *Revue marocaine de l'évaluation de la recherche en éducation*, n° 7, juin.
- Eljechimi, A. (2023), « Informal labour accounts for two-thirds of Morocco jobs, statistics agency reports », *Reuters*, 30 mai, Rabat.
- El Rhaz, L. et Y. Bouzner (2021), « Le secteur informel au Maroc », *Les Brefs du Plan*, n° 16, 2 mars.
- Fan, H. et al. (2018), *Computerizing VAT Invoices in China*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w24414>.
- Gannat, H. et G. Betcherman (2021), « Labor regulation and social protection for workers in Morocco », Banque mondiale, document non publié, décembre.
- Garganta, S. et L. Gasparini (2015), « The impact of a social program on labor informality: The case of AUH in Argentina », *Journal of Development Economics*, vol. 115, n° C, pp. 99-110.
- Gazeaud, J. et C. Ricard (2021), « Conditional Cash Transfers and the Learning Crisis: Evidence from the Tayssir Scale-up in Morocco », *Études et Documents*, n° 8, CNRS et Université de Clermont-Auvergne, février.
- Goldin, C. (1994), « The U-Shaped Female Labor Force Function in Economic Development and Economic History », *NBER Working Papers*, n° 4707, avril.
- Gouvernement du Maroc (2024), *Bilan à mi-mandat 2021-2024*, Rabat.
- Guermame, R. (2024), « L'impact des conditions socio-économiques sur les performances scolaires des élèves marocains à la lumière des résultats de l'enquête PISA-2022 », *DEPF Policy Brief*, Ministère de l'Économie et des Finances, n° 44, janvier.
- Guermame, R. et H. Bakrim (2022), "Les déterminants du sous-emploi au Maroc », *DEPF Policy Brief*, Ministère de l'Économie et des Finances, n° 35, juillet.
- Hatayama, M. (2021), « Revisiting Labor Market Regulations in the Middle East and North Africa », *JOBS Working Paper*, n° 64, Banque mondiale, Washington, D.C.
- HCP (2024a), *Inégalités des salaires hommes-femmes en milieu urbain: Rôle de la discrimination sexiste*, Haut-Commissariat au Plan, Rabat, mars.
- HCP (2024b), *Analyse intersectionnelle de la participation des femmes au marché du travail marocain : Note de synthèse*, Haut-Commissariat au Plan, Rabat, mars.
- HCP (2024c), *Les indicateurs sociaux du Maroc, Édition 2024*, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.
- HCP (2023a), *Le compte satellite de l'emploi*, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.

- HCP (2020), La migration internationale au Maroc, Résultats de l'Enquête nationale sur la migration internationale 2018-2019, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.
- HCP (2019), Enquête nationale auprès des entreprises : premiers résultats, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.
- HCP (sans date), L'adéquation entre formation et emploi au Maroc, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.
- Hsieh, C-T., E. Hurst, C. Jones et P. Klenow (2019), « The Allocation of Talent and U.S. Economic Growth », *Econometrica*, vol. 87, n° 5, septembre.
- BIT (2024), « The jobs gap: Measuring labour underutilisation beyond unemployment », *Spotlight on Work Statistics*, n° 13, Genève, février <https://doi.org/10.54394/JWPM3037>
- BIT (2021a), *Assessment of the Maternity Insurance in Jordan*, Amman.
- BIT (2019), *Formalization: The Case of Chile*.
- BIT (2014), *Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil*.
- FMI (2022), « Morocco: Staff Report for the Article IV Consultation », 16 décembre.
- Jessen, J. et J. Kluge (2021), « The effectiveness of interventions to reduce informality in low- and middle-income countries », *World Development*, vol. 138, p. 105256, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105256>.
- Kolev, A., J. La et T. Manfredi (2023), « Extending social protection to informal economy workers: Lessons from the Key Indicators of Informality based on Individuals and their Households (KIIBIH) », document de travail n° 350, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, novembre.
- Kuddo, A. (2018), « Labor Regulations Throughout the World: An Overview », *JOBS Working Paper*, n° 16, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Kuddo, A et D. Moosa (2019), « Influencing Formal Job Creation in Morocco: A Look at Labor Market Regulation and Workforce Skills », Banque mondiale, *Social Protection and Jobs*, Région MENA, Washington, D.C.
- Lopez-Acevedo, G., M. Ranzani, N. Sinha et A. Elshekhi (2023), *Informality and Inclusive Growth in the Middle East and North Africa*, MENA Development Reports, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Lopez-Acevedo, G., G. Betcherman, A. Khellaf et V. Molini (2021a), « Morocco's Jobs Landscape: Identifying Constraints to an Inclusive Labor Market », Banque mondiale, Washington, D.C.
- Maghnouj, S., et al. (2018), *Examens de l'OCDE du cadre d'évaluation de l'éducation : Maroc*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264301832-fr>
- Martinelli, F. (2021), « Lights on! Worker and social cooperatives tackling undeclared work », *European Confederation of Industrial and Service Cooperatives (CECOP)*, Bruxelles.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023a), *Rapport sur les ressources humaines*, *Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2024*.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2023b), « Synthèse de l'édition 2023 du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre », décembre.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (2020), « Les effets de la politique budgétaire sur la pauvreté et les inégalités au Maroc », février.
- Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports (2023), *Le programme international pour le suivi des acquis des élèves PISA 2018*, *Rapport national*, Centre de l'Évaluation et des Examens, février.
- Ministère de l'Éducation nationale (2022), « Feuille de route 2022-2026: 12 engagements pour une école publique de qualité », présentation PowerPoint.
- Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille (2020), *Maroc-Attamkine : Programme national intégré d'autonomisation économique des femmes et des filles*, à

l'horizon 2030, Rabat.

Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique (2013), « Rapport de synthèse sur l'enquête de satisfaction des citoyens à l'égard des services qui leur sont fournis par l'administration publique – 2013 » (en arabe), Rabat.

Morikawa, Y. (2015), « The Opportunities and Challenges for female labor force participation in Morocco », Global Economy and Development Working Paper, n° 86, Brookings Institution, juillet.

OCDE (2024, à paraître), L'investissement public au Maroc, un levier stratégique pour le développement durable du pays, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024, à paraître), The impact of the COVID-19 pandemic on women's economic vulnerabilities in the MENA, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024), Breaking the Vicious Circles of Informal Employment and Low-Paying Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f95c5a74-en>.

OCDE (2024), L'évaluation de la performance des établissements scolaires au Maroc, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4f59bfc1-fr>.

OCDE (2024a), OECD Economic Surveys: Egypt, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024b), « Gender mainstreaming in OECD Economic Surveys », OECD/EDR/DIV(24)1, OCDE, janvier.

OCDE (2024c), OECD Economic Surveys: Hungary, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024d), Return, Reintegration and Re-migration: Understanding return dynamics and the role of family and community, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024e), Challenging Social Inequality Through Career Guidance: Insights from International Data and Practice, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024f), L'autonomisation économique des femmes au Maroc : De l'engagement à la mise en œuvre, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2023), Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique : Maroc : Pour une administration résiliente au service des citoyens, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1a0272c0-fr>

OCDE (2023), « Towards better social protection for more workers in Latin America: Challenges and policy considerations », Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE, n° 1804, Éditions OCDE, Paris

OCDE (2023a), OECD Economic Surveys: Bulgaria, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2023b), PISA 2022 Results: The State of Learning and Equity in Education, vol. 1, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2023c), Social Institutions and Gender Index (SIGI) 2023 Global Report, Éditions OCDE, Paris, juillet.

OCDE (2022a), Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2022, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2022b), « From informal to formal jobs: The contributions of cooperatives in Colombia », Documents de travail de l'OCDE sur le développement économique et la création locale d'emplois, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2022c), « Minimum wages in times of rising inflation », Éditions OCDE, Paris, décembre.

OCDE (2022d), « Youth at the Centre of Government Action: A Review of the Middle East and North Africa », Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bcc2dd08-en>.

OCDE (2021), « National assessment reform: Core considerations for Brazil », OECD Education Policy Perspectives, n° 34, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/333a6e20-en>.

- OCDE (2021), Renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes au Maroc, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/588c5c07-fr>.
- OCDE (2020a), Mobilising Tax Revenues to Finance the Health System in Morocco, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019), Examens des politiques fiscales du Maroc, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019a), Can Social Protection Be an Engine for Inclusive Growth?, Development Centre Studies, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019b), OECD Economic Surveys: Colombia, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019c), PISA 2018 Results (Volume III): What School Life Means for Students' Lives, Éditions OCDE, Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/education/pisa-2018-results-volume-iii_617837e6-en
- OCDE (2018), Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4e6a92fa-fr>.
- OCDE (2017), Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris. OCDE (2018), Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.
- Pereira da Silva, T. (2018), « Addressing the Youth Unemployment Challenge: International lessons learned that can be useful for Morocco », Policy Paper, OCP Policy Center, avril, Rabat.
- Pimkina, S. et L. de la Flor (2020), « Promoting Female Labor Force Participation », JOBS Working Paper, n° 56, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Ripani, L. et al. (2023), How to design a pension system in the face of the challenge of labor informality?, Pinbox Solutions.
- Rocha, R., G. Ulysea et L. Rachter (2018), « Do lower taxes reduce informality? Evidence from Brazil », Journal of Development Economics, vol. 134, pp. 28-49, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2018.04.003>.
- Royaume du Maroc (2021), Le nouveau modèle de développement : Rapport général, Rabat, avril.
- Tmiq, A. et N. Abdelbaki (2023), « Le financement de la generalisation de la protection sociale au Maroc », International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, vol. 4, n° 4-1, pp. 172-186, août.
- Ulysea, G. (2020), « Informality: Causes and Consequences for Development », Annual Review of Economics, vol. 12, pp. 525-46, août.
- Ulysea, G. (2010), « Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector », Journal of Development Economics, vol. 91, n° 1, pp. 87-99, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.07.001>.
- World Education News and Reviews (2022), Education in Morocco, octobre.

Études économiques de l'OCDE

MAROC

La croissance a rebondi après la pandémie et la crise énergétique, malgré le tremblement de terre de 2023 et les sécheresses. Le Maroc a bénéficié d'un régime macroéconomique stable et le déficit se réduit à la suite de la pandémie et de la crise énergétique, le ratio de la dette publique étant d'environ 70 % du PIB. Le Maroc s'est engagé dans des réformes majeures pour encourager l'investissement et étendre l'assurance maladie et la protection sociale, mais une trajectoire de convergence plus forte sera nécessaire pour réaliser la vision du nouveau modèle de développement. L'écart de productivité du travail entre le Maroc et la frontière reste important, même s'il s'est réduit. Les flux d'IDE ont été importants, mais l'investissement privé intérieur est faible et les entreprises marocaines doivent surmonter des difficultés pour améliorer leurs performances. La jeunesse marocaine est un atout, mais le marché du travail souffre d'un taux de chômage élevé chez les jeunes et d'un faible taux d'emploi chez les femmes. L'émigration est importante. La prépondérance du travail informel se traduit par des salaires bas, des emplois de mauvaise qualité et des compétences insuffisantes. Le Maroc a pris l'engagement ambitieux de réduire ses émissions de carbone de 45 % d'ici à 2030 par rapport à 2010 et de les ramener à zéro d'ici à 2050, en tirant parti du potentiel du pays en matière de production d'énergie renouvelable. Le pays est vulnérable au changement climatique et est déjà confronté à un stress hydrique important.

CHAPITRES THÉMATIQUES : RENFORCER L'INVESTISSEMENT, LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES ET LA PRODUCTIVITÉ ; CRÉER DES EMPLOIS PLUS NOMBREUX ET DE MEILLEURE QUALITÉ

**Volume 2024/20
Septembre 2024**



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-63411-4
PDF ISBN 978-92-64-43675-6

ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2024
(18 NUMÉROS)



9 789264 634114